

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



*Mélanges offerts à M^{ne} Alberte Sadouillet-Perrin
et à M. Marcel Secondat*

TOME CXV - ANNÉE 1988

Supplément à la 3^e livraison

TARIFS

Cotisation (sans envoi du Bulletin)	50 F
Droit de diplôme	40 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	110 F
Abonnement pour les particuliers non membres	160 F
Abonnement pour les collectivités	160 F
Prix du bulletin au numéro	40 F

*
**

Les membres titulaires désireux de continuer à recevoir le Bulletin doivent effectuer dès réception de la présente livraison le règlement de leur cotisation + abonnement (160 F). Prière d'utiliser le formulaire joint (tarifs ordinaires, dons, conditions accordées aux étudiants).

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :

- Les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- Les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

La société Historique et Archéologique du Périgord est reconnue d'utilité publique. A ce titre elle est habilitée à recevoir dons et legs. S.H.A.P. 1988. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction : se renseigner auprès du Conseil d'administration.

3202 107

*Ce volume de mélanges
est offert
par la Société
Historique et Archéologique
du Périgord
à M^{me} Alberte Sadouillet-Perrin
et à M. Marcel Secondat
vice-présidents honoraires
de notre compagnie*

Périgueux
MCMLXXXVIII



Hommage à M^{me} Alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat

En 1960, la Société historique et archéologique du Périgord réunissait, pour sa troisième livraison annuelle du *Bulletin*, vingt-six notes ou mémoires, constituant un volume de *Mélanges*, offerts à Géraud Lavergne, son dévoué secrétaire général, pour le remercier de sa savante participation à la vie de notre compagnie.

Pour la deuxième fois (en cent quinze années, ce n'est point trop), notre conseil a souhaité honorer, de même manière, nos vice-présidents, Mme Alberte Sadouillet-Perrin et M. Marcel Secondat, depuis cette année vice-présidents d'honneur de la Société historique et archéologique du Périgord.

Longue est la liste de leurs travaux consacrés, avec tant de cœur et d'érudition, au Périgord, à sa terre, à ses pierres, à ses gens. Exceptionnelle est l'activité qu'ils déploient dans le cadre de nos réunions ou dans les pages de nos publications. L'une depuis 1964, l'autre — notre doyen — depuis 1926. Nous nous devons de leur rendre un particulier hommage, à la fois reconnaissant, affectueux et déférent.

Dans ce but, le volume de *Mélanges* que voici (que nous avons essayé de préparer avec toute la discrétion nécessaire), voit la réunion de 38 auteurs pour 34 communications.

Ce n'est pas une livraison ordinaire — un peu hypertrophiée — de notre *Bulletin*, mais un volume spécial, gracieusement adressé à tous nos collègues.

De même que l'*Index 1964-1984*, *La Mémoire du Périgord*, *Sarlat et le Périgord* (auxquels s'ajoutent les rééditions à l'identique de *Sarlat et le Périgord méridional* de Jean Maubourguet et des œuvres de Emile Dusolier sur l'*Histoire de Ribérac*, dans lesquelles notre société a joué un rôle déterminant), il traduit la volonté de publication qui anime notre conseil et le nombre croissant d'auteurs lui adressant, au moindre appel, des mémoires de qualité.

Dr Gilles Delluc,
président de la Société
historique et archéologique
du Périgord.

Alberte Sadouillet-Perrin

Sa carrière

- Née le 17 juillet 1899 à Saint-Cyprien (Dordogne). Après son mariage avec un militaire de carrière, quitte le pays natal et se promène au hasard des garnisons d'Afrique du Nord.
- 1942-1960, collabore à diverses publications du groupe de *l'Echo d'Alger-Dimanche matin*.
- 1962, retour en Dordogne.
- 1974, journaliste à *Courrier français* (Dordogne).

Bibliographie

- | | | |
|--|---|------|
| ● A la botte rouge | Imprimerie périgourdine, Périg. | 1971 |
| ● La Dame de Fages | P. Fanlac, Périgueux | 1972 |
| ● Sombres histoires du Périgord Noir | P. Fanlac, Périgueux | 1974 |
| ● Un médecin chez les maîtres de forges du Périgord : Jean Rey | P. Fanlac, Périgueux | 1976 |
| ● En Périgord : histoires en marge de l'Histoire | P. Fanlac, Périgueux | 1977 |
| ● Périgueux de A à Z | P. Fanlac, Périgueux | 1978 |
| ● En Périgord de longue mémoire | P. Fanlac, Périgueux | 1979 |
| ● Châteaux en Périgord Noir | P. Fanlac, Périgueux | 1980 |
| ● Notaire, maire... et forçat | Ed. Ol Contou, Le Bugue | 1981 |
| ● Les Périgourdins aux 4 vents de l'aventure : exposition, Musée du Périgord | | 1981 |
| ● La mystérieuse dame de Nontron | Médiapress, Périgueux | 1982 |
| ● Dans la mémoire du Périgord : de la légende à l'histoire | P. Fanlac, Périgueux | 1984 |
| ● Pélerinages en Périgord | P. Fanlac, Périgueux | 1985 |
| ● Le quartier Saint-Martin : exposition, Périgueux | Amicale des locataires des H.L.M. Trarieux, Périgueux | 1986 |
| ● Saint-Cyprien : sa plaine, ses co-teaux | Ed. du Roc de Bourzac, Lalinde | 1987 |

Recherches historiques

- 1987 — La Société populaire de Saint-Cyprien, in *Actes du XXXIXe Congrès d'études régionales*, Sarlat. Ed. Soc. hist. et arch. du Périgord.

Travaux publiés dans le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord

- 1968 — Parmi les chapelles et églises du Sarladais : Saint-Martin-de-Castels et Redon-Espic. Tome XCV.
- 1969 — La Révolution de 1789 à Saint-Cyprien. Tome XCVI.
- 1970 — La dynastie des Rey, médecin au Bugue. Tome XCVII.
- 1971 — En marge des guerres de Vendée. Tome XCVIII.
- 1973 — Heurs et malheurs de la maison de Fages. Tome C.
- 1975 — Cent ans de travaux de notre Bulletin : héraldique, sigilographie, numismatique. Tome CII.
- Un héritier des chercheurs de la Renaissance, Jean Rey, médecin au Bugue. Tome CII.
- 1976 — Le monastère de Saint-Cyprien à travers les siècles. Tome CIII.
- Sur l'annonce d'une soutenance de thèse en 1780. Tome CIII.
- 1977 — Les grandes orgues de Saint-Cyprien. Tome CIV.
- 1978 — Sur quatre thèses de théologie soutenues en Sorbonne au XVIIIe siècle. Tome CV.
- Sur une thèse de théologie soutenue à Périgueux. CV.
- 1979 — Quelques Périgourdin à Saint-Domingue au XVIIIe siècle, aspects économiques. Tome CVI.
- 1980 — Thèses d'autrefois aux Archives de la Dordogne. Tome CVII.
- 1981 — Des patrons au sexe équivoque. Tome CVIII.
- 1982 — Des voyages de Louis de Lagrange-Chancel au rétable de l'Assomption de Périgueux. Tome CIX.
- 1984 — A Périgueux en 1847, les funérailles d'Urbain Feytaud. Tome CXI.
- 1985 — Quand l'évêque de Périgueux siégeait à Angoulême, ou le temps des incertitudes. Tome CXII.
- 1987 — Près de Larochebeaucourt, une curieuse nécropole. Tome CXIV.
- 1988 — Devant le présidial de Sarlat au XVIIIe siècle, un procès issu d'une pratique de magie. Tome CXV.

Articles de presse

- Autour de la culture et de la vente du tabac en Périgord Périgord-Actualités oct. 1975
- De la Hollande aux Antilles : l'exportation des vins de Domme au 18e siècle Périgord-Actualités mars 1975
- En feuilletant, à la Bibliothèque Nationale, le fonds « Périgord » Périgord-Actualités oct. 1977
- Périgourdins aux Antilles Périgord-Panorama sept. 1980
- Petite histoire de la prison de Périgueux, place Belleyme Périgord-Panorama sept. 1981
- Les pérégrinations de la Préfecture de Périgueux Périgord-Panorama juin 1982
- Jean Secret connu et inconnu : conférence à l'Université du Temps Libre déc. 1982
- Faux monnayeurs en Périgord Périgord-Panorama août 1983
- Histoires de truffes Regard en Périgord n° 47 mars 1984
- 3 novembre : une journée qui fera date en Périgord : ordination épiscopale de Mgr Gaston Poulain Courrier Français n° 2147 nov. 1985
- Nos églises : Périgueux : St-Etienne Courrier français n° 2158 janv. 1986
- Nos églises : Périgueux : St-Front Courrier français n° 2190 fév. 1986
- Dans la mémoire du Périgord : Mgr Louis Durou, prêtre de la Mission et archevêque de Guatemala Courrier français n° 2164 mars 1986
- Dans la mémoire du Périgord : St Pierre Thomas Courrier français n° 2168 avr. 1986
- Jérôme de Périgueux Courrier français n° 2182 juil. 1986
- Dans la mémoire du Périgord : Mgr de Francheville Courrier français n° 2187 août 1986
- Dans la mémoire du Périgord : Marie d'Hautefort Courrier français n° 2208 janv. 1987
- Dans la mémoire du Périgord : Léon Bloy à France-culture Courrier français n° 2215 fév. 1987

- Dans la mémoire du Périgord : F. Augérias Courrier français n° 2223 avr. 1987
- Le Périgord et les rois de France Courrier français n° 2228 mai 1987
- A la cathédrale, un événement Courrier français n° 2246 oct. 1987
- Boulazac inaugure son Agora Courrier français n° 2246 oct. 1987
- Hommage au sculpteur G. Halbout du Tanney Courrier français n° 2249 oct. 1987

Marcel Secondat

Sa carrière

- Né le 16 janvier 1900 à Plazac (Dordogne).
- Instituteur en Périgord Noir de 1917 à 1945.
- Animateur de la Fédération des œuvres laïques de la Dordogne jusqu'en 1980.
- Membre de la S.H.A.P. depuis 1926 où il fut trésorier, puis vice-président.

Récompenses

- Médailles : Concours du Bournat du Périgord : 1925, 1927, 1933, Rameau d'Argent : 1976.
- Médailles d'argent de l'Education nationale : 1954.
- Médaille Eugène Le Roy : 1970.
- Médaille du Centenaire de la Ligue Française de l'Enseignement : 1966.
- Médaille d'argent du Syndicat d'Initiative de Périgueux : 1981.
- Médaille d'or de la Ligue Française de l'Enseignement : 1986.
- Prix Leconteux, Sully Olivier de Serres ; Mémoire : « Evolution d'une Communauté rurale en Périgord, Plazac depuis le XVIIIe siècle. Ministère de l'Agriculture : 1976.

Décorations

- Croix du Combattant Volontaire de la Résistance.
- Croix du Combattant 39-45.
- Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques : 1948.
- Officier de l'Ordre des Palmes Académiques : 1953.
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite : 1971.

Bibliographie

- Contes et Légendes du Périgord. Editions : 1955, 1970, 1979, 1982, 1988.
- Evolution économique d'une communauté rurale : Plazac depuis le XVIIIe siècle : 1976.
- Pierre Lachambeaudie (poète de Montignac) : 1959.
- Forge de La Pique (Belvès) : 1971.
- L'affermage des terres en Périgord au XVIIIe siècle : Congrès des Sociétés savantes. Bordeaux, 1957, Imprimerie Nationale : 1958.
- Eugène Le Roy connu et méconnu : 1978.
- La Roque Saint-Christophe en Périgord : 1980.

**Travaux publiés dans le Bulletin
de la Société historique et archéologique
du Périgord**

- La Grande Peur à Plazac (1789), 1928.
- Attaque de Plazac par les Frondeurs (1652), 1929.
- Mégalithes et ruines en Périgord, 1935.
- Bases de chaumières à Marfond, 1935.
- Un sarcophage à Saint-Cyprien, 1935.
- Fouilles d'Auberoche : 1936.
- Denier de Turenne à Marfond, 1936.
- Souterrain-refuge de La Tour, 1936.
- Le polissoir de Mortefond, 1937.
- Procès au XVIIIe siècle, 1937.
- Taxation démocratique sous l'Ancien régime, 1939.
- Trois dolmens, 1942.
- Curieux procès à Sireuil, 1942.
- Rôle des tailles de Fanlac (1715), 1943. Les tombes du Ruth : 1949.
- La chapelle de Notre-Dame de Pitié (Plazac), 1960.
- L'étang de Fongrand, 1964. Les possessions de l'abbaye de Dalon. Le dolmen de Blanc.
- Goudaud, station et collections néolithiques, 1965.
- L'assainissement de la Double et les Trappistes, 1968.
- Les sarcophages des Faures au Bugue, 1969.
- Cluseaux et souterrains-refuges, 1975.
- Evolution économique d'une communauté rurale (Plazac), 1975-76.
- La forge des Ans (Archignac), 1982.
- L'église romane de Plazac, 1987.

Quelques objets des grottes de Saint-Front de Domme (Dordogne)

par Brigitte et Gilles DELLUC,
André MORALA et Hugues PLISSON

Le site de Saint-Front de Domme¹ comporte deux grottes ornées presque contiguës : la grotte du Pigeonnier et la grotte du Mammouth (Delluc, 1983 et 1984). Leur décoration pariétale (gravures et sculptures) a été mise en évidence par Francis Guichard et le Spéléo-club de Périgueux. Ces deux ensembles, contemporains comme le démontre l'étude stylistique et technologique des tracés, sont à rapprocher, dans une première démarche, des sculptures et gravures vigoureuses des abris solutréens (Roc de Sers, Fourneau du Diable) ou de l'entrée de la grotte de Saint-Cirq (Magdalénien ancien ?).

LA GROTTÉ DU PIGEONNIER

Le sol de cette grotte, longue de vingt mètres seulement, a été abaissé lors de l'aménagement troglodytique de la cavité et les figures ne sont plus aujourd'hui à la portée de la main, dans le champ manuel moyen en hauteur (Delluc, 1983, fig. 51, p. 71). Le Dr A. Bastin, en fouillant les galeries profondes de la grotte, au sol jusque-là préservé, a recueilli « quelques lames aurignaciennes typiques et une superbe pointe de la Font-Robert. Nous sommes donc, conclut-il, dans un gisement aurignacien supérieur » (c'est-à-dire gravettien ou périgordin supérieur dans la terminologie actuelle)

1. Aujourd'hui commune de Domme. La paroisse de Saint-Front-de-Domme fut une, comme celle de Sainte-Catherine, à celle de Domme vers 1350. L'église, jouxté le moulin, n'a été démolie que vers 1718, et le cimetière subsista jusqu'en 1730 (Gibert, 1988). Ce moulin était alimenté par une résurgence active des pertes du Trou de l'Arc et de Ravette ; les grottes de la falaise de Saint-Front sont des exutoires fossiles de ces eaux, abandonnées à son profit (Guichard, in Delluc, 1983). Le hameau actuel comprend moins d'une dizaine de bâtiments ; deux pigeonniers maçonnés ont été aménagés chacun dans une des grottes de la falaise (parcelle cadastrale n° 386 pour la grotte ornée du Pigeonnier, à l'est ; parcelle n° 387 pour l'autre à l'ouest), deux maisons du hameau (dont une, abritée sous un vaste porche rocheux, non reconstruite aujourd'hui) ont été détruites au canon à la fin de juin 1944 par les troupes allemandes.

(lettre de A. Bastin à P. Fitte du 6 décembre 1938, archives P. Fitte). Nous avons glané sur le sol de la grotte en 1978 trois galets ayant servi de percuteurs et quelques éclats sans particularités.

En revanche nous avons découvert, coïncé dans une étroite fissure verticale de la frise sculptée, un burin, soudé à la paroi gauche de cette petite fente par un point de calcite blanche. Cet outil de silex n'avait pu entrer seul dans cette étroite fissure, et avait été glissé horizontalement à cet endroit et oublié ensuite. C'est une lame outrepassée de silex gris, au plan de frappe presque ponctuel. Elle porte deux enlèvements de burin sur son extrémité, épaisse, avec quelques petits éclats peu nets. Ces aménagements pourraient correspondre aux vestiges d'un second plan de frappe, orthogonal à celui de la lame. Les bords de la lame présentent quelques menus grignotages. S'agit-il d'un outil ayant servi à l'artiste à tracer l'ébauche des figures animales (ultérieurement sculptées à coups de pic de silex) ou bien à inciser certains détails, comme les traits, assez fins, de la queue d'un des animaux ? Il ne le semble pas. Hugues Plisson, après examen tracéologique, note que « les dièdres latéraux de la partie burinante de cette pièce... paraissent avoir servi brièvement à racler une matière minérale tendre à grain fin ou moyen, modérément abrasive, telle qu'un bâton d'ocre par exemple. Mais en aucun cas cet outil n'a pu être employé sur la paroi de la grotte ; aucun élément d'usure ne supporte cette hypothèse (H. Plisson à B. et G. Delluc, 12 janvier et 12 mars 1987). Nul vestige d'ocre, pariétal ou mobilier, n'a été trouvé dans la grotte, mais on sait que la plupart des œuvres sculptées de ce type étaient mises en peinture (Pair-non-Pair, Laussel, Cap Blanc...), quelle que soit leur date d'exécution. En dehors des remarques de A. Bastin sur les objets trouvés dans le fond de la cavité, l'archéologie n'est donc d'aucun secours dans l'interprétation de cette grotte ornée. On sait cependant que des objets de silex (et d'autres objets comme des esquilles osseuses, un fragment de coquillage, de sagaie...) ont été découverts glissés, pour des motifs inconnus, dans des fissures de paroi de grottes préhistoriques (Bégouën et Clottes, 1981 et 1982 a et b), ou sur une corniche rocheuse comme par exemple à Bernifal (Roussot, 1984).

LA GROTTTE DU MAMMOUTH

Cette caverne, longue de cinquante mètres, était appelée localement « la grande grotte ». Le sol de la cavité a été également abaissé (dans la zone d'entrée) lors de l'aménagement troglodytique. D'assez nombreux objets semblent cependant avoir été récoltés ici.

Un outillage gravettien (pointes de la Gravette, burins de Noailles), ramassé par des membres du Spéleo-club de Carbon Blanc, Gironde, « provient probablement de la grotte » et quelques exemplaires ont été examinés par J.-Ph. Rigaud (Rigaud, 1982) : « il s'agit de toute évidence d'un Périgordien supérieur, très comparable à ceux que nous avons trouvés

dans les gisements voisins de la grotte Maldidier ou de l'abri du Flageolet I » (Rigaud, 1980) ².

Une dizaine d'objets de silex (et deux de matière osseuse), provenant de la grotte du Mammouth, nous ont été confiés par R. Capdevila, spéléologue girondin ³, qui les avait trouvés au pied de l'ensemble sculpté et gravé, dans un sol non ou peu excavé, un peu en retrait de la zone d'entrée.

Etude du matériel de la grotte du Mammouth

Objet n° 1 : Il s'agit d'une lame retouchée sur les deux bords. La retouche, courte, rarement écaillée, est peu marquée, à l'exception de la partie proximale gauche, sur laquelle elle forme une large encoche. Les deux extrémités sont fracturées. Distalement, il semble qu'il y ait eu initialement un grattoir dont le front a été brisé. Sur la lèvre de cette extrémité, on peut observer, au niveau de l'angle droit, une très nette usure résultant de l'utilisation (fig. 4, n° 1).

Examen tracéologique : lame ayant raclé une matière abrasive tendre (roche). La surface est trop patinée pour le fin macro-émoussé puisse être photographié sans métallisation du bord.

Objet n° 2 » Nous avons affaire là à un burin sur troncature rectiligne, sur lame totalement retouchée sur le bord gauche. Cette retouche légèrement écaillée est néanmoins peu mordante. Le bord distal droit est faiblement affecté par l'enlèvement de deux chutes de burin courtes, de même que la troncature qui a été utilisée à la manière d'un grattoir, comme en témoignent certains stigmates particuliers. On note que la partie proximale du support a été brisée par flexion (fig. 4, n° 2).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 3 : Cet objet est un éclat laminaire brut de petite dimension. Il s'agit soit d'un déchet de taille résultant du réaménagement de la surface de débitage du nucléus, soit d'un enlèvement avorté (lame résurgente) (fig. 4, n° 3).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 4 : Le troisième outil (*stricto sensu*) de la série est certainement l'un des plus intéressants. Il associe un grattoir proximal à un perçoir distal sur un support laminaire portant quelques fines retouches sur les deux bords. Le grattoir présente un front demi-rond sensiblement surbaissé et écaillé sur la face ventrale, alors que le perçoir, quant à lui, a été façonné à grands enlèvements directs et inverses, dégagant une soie massive déjetée par rapport à l'axe du support. Ce dard, à extrémité distale émoussée, est de section triangulaire. Détail important, cet objet présente, à ses deux pôles, des traces d'usure résultant d'une utilisation prolongée (fig. 4, n° 4).

Examen tracéologique : grattoir-perçoir dont le front a gratté de la peau, probablement sèche. Un léger émoussé caractéristique est visible sur le fil (fig. 5), mais la surface est trop érodée à l'échelle microscopique pour que soient détectées d'autres évidences d'usage.

Objet n° 5 : Comme le n° 3, cet objet correspond à un produit brut de débitage. Il s'agit d'une lame courte et torse, réfléchi obliquement, dont un des bords, le droit, est concerné par de la retouche fine (fig. 4, n° 5).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 6 : Le quatrième et dernier outil (*stricto sensu*) lithique, était à l'origine un burin sur troncature très oblique (probablement du type burin de Lacan), qui, par suite d'un réaménagement de l'angle actif, a été transformé en burin dièdre d'angle. Il est intéressant de noter que cet outil présente les mêmes stigmates, dus à l'usage, que ceux observés sur le premier et le quatrième objet. La pièce support de cet outil est un fragment proximal de lame.

2. Ces objets avaient été trouvés avant 1985 « enfouis dans le sol à quelques mètres » des œuvres pariétales (Rigaud, *ibid.*). Notre recherche de ces pièces n'a pas abouti du fait du décès du découvreur.
3. Ce petit ensemble a été découvert sur le sol de la grotte du Mammouth, quelques années avant 1978, par R. Capdevila, que nous remercions de nous les avoir confiés. Ces pièces sont étudiées ici par A. Morala (pour l'examen typologique) et par H. Plisson (pour l'examen tracéologique).

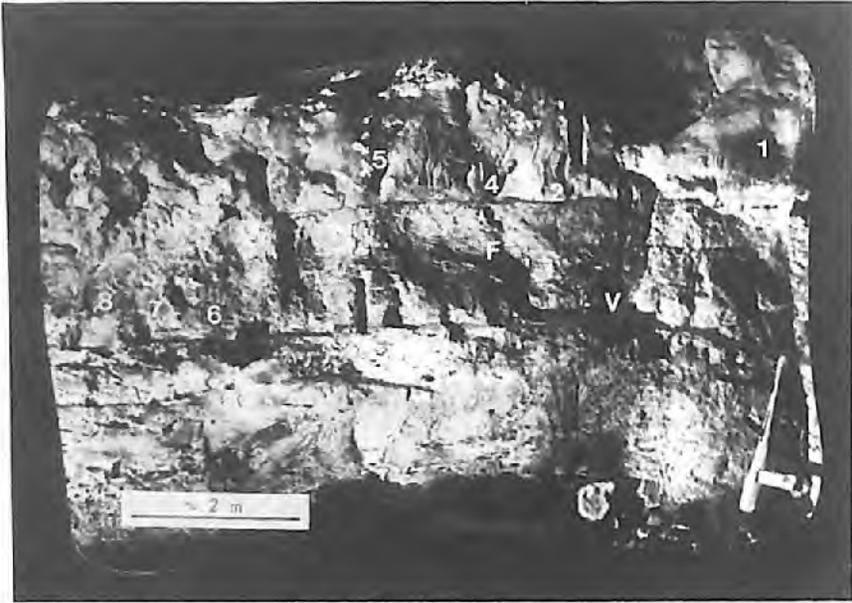


Fig. 1. *Grotte du Pigeonnier* (paroi ornée principale). Figures animales gravées et sculptées (1, 2, 3, 4 et 8); signes ovales (6); traits (5 et 7). Fissure contenant le burin (F). Vire (V).

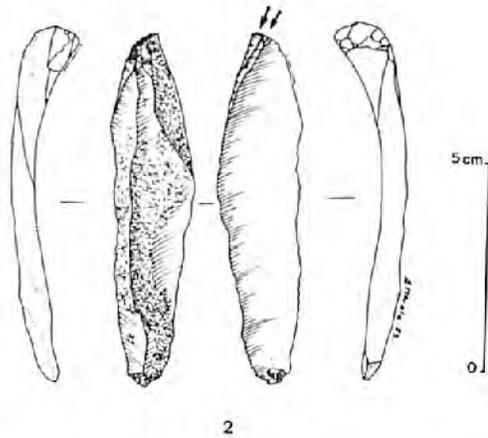


Fig. 2. *Grotte du Pigeonnier*. Le burin découvert dans la fissure de la paroi ornée (—, —, —: action transversale, d'après H. Plisson).



Fig. 3. Grotte du Mammouth (paroi ornée principale). Mammouth sculpté (1) ; animaux gravés fragmentaires (2, 4, 5 et 6) ; traits (3) ; signe circulaire (9). Les pièces étudiées ici ont été découvertes au pied des 3, 4, 5 et 6, sur le sol peu ou pas excavé.

portant de façon discontinue sur les deux bords, des retouches identiques à celles de l'objet précédent (fig. 4, n° 6).

Examen tracéologique : malgré plusieurs tentatives, les photomicrographies du burin, n'ont rien donné de démonstratif, en raison du caractère et de l'échelle de l'usure.

Objet n° 7 : C'est un fragment mésial de lame brute, si l'on excepte quelques petits enlèvements présents sur une partie de la face inférieure gauche, enlèvements résultant de l'utilisation, voire accidentels, cette possibilité n'étant pas à exclure (fig. 4, n° 7).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 8 : Cet objet ne présente, du point de vue technologique, que peu d'intérêt, il s'agit d'un banal débris de taille, qu'il serait hasardeux de vouloir attribuer à une phase précise de la chaîne opératoire (fig. 4, n° 8).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 9 : Il s'agit d'une lame partielle exempte de retouche. Elle a subi, dans la moitié proximale de son bord gauche, une modification profonde de ses formes, affectant plus particulièrement l'angle du bord et la face supérieure de cette partie du support, et résultant d'une forte abrasion (fig. 4, n° 9).

Examen tracéologique : outil utilisé par la moitié proximale (fig. 6 et 7) et le tiers distal de son bord gauche pour racler une matière minérale dure abrasive (ex. grès)⁴. Un macro-émoussé et des stries caractéristiques sont visibles sur ces parties actives. La surface est trop érodée à l'échelle microscopique pour détecter d'autres éventuelles évidences d'usage.

Objet n° 10 : Le dernier objet lithique de la série est un éclat laminaire, portant sur son bord latéral gauche une succession de petits enlèvements courts et rasants, pouvant résulter de l'utilisation (fig. 4, n° 10).

Examen tracéologique : absence de traces analysables.

Objet n° 11 : Il paraît, à un premier examen, s'agir d'un poinçon aménagé par raclages successifs, sur l'extrémité distale d'un andouiller de cervidé (renne probablement). Sa section

4. Les grottes de Saint-Front sont creusées dans des calcaires coniaciens jaunes (C7a et C7b), très gréseux, à très nombreux grains de quartz plus ou moins fins, agglomérés entre eux par un ciment de carbonate de calcium (Guichard, *in* Delluc, 1983).

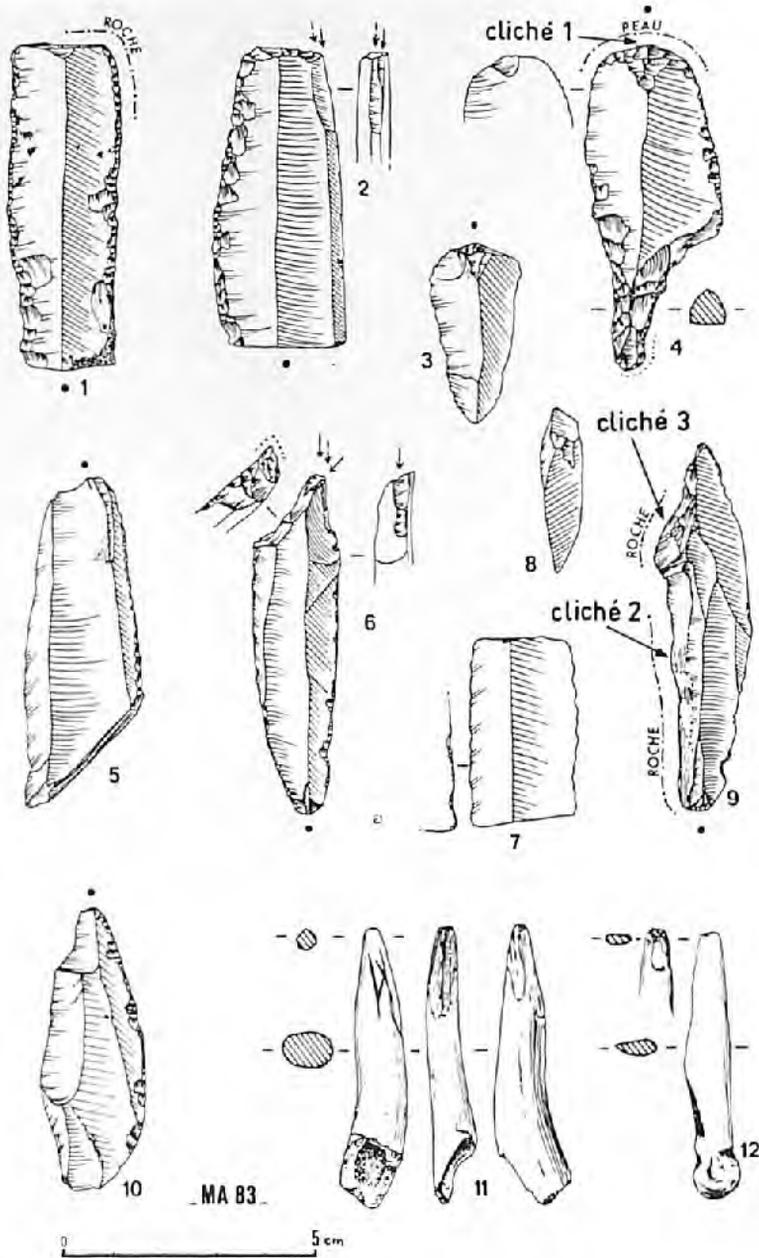


Fig. 4. *Grotte du Mammouth* Industrie lithique et objets de matière osseuse (—, — : action transversale d'après H. Plisson) avec indication des clichés techniques présentés.



Fig. 5. *Objet n° 4. Photomicrographie de l'émoussé d'usage du front de grattoir (+ ou - 4 x sur le négatif). usure attribuable au grattage de peau animale (cliché n° 1).*



Fig. 6. *Objet n° 9. Photomicrographie de l'émoussé d'usage de la moitié proximale du bord gauche, face inférieure (+ ou - 3 x sur le négatif). Usure attribuable au raclage de matière minérale dure abrasive (roche). Angle d'attaque assez rasant (cliché n° 2).*

Fig. 7. *Objet n° 9. Photomicrographie de l'émoussé d'usage du tiers distal du bord gauche, fil (+ ou - 3 x sur le négatif). usure attribuable au raclage de matière minérale dure abrasive (roche) (cliché n° 3).*

mésiale est ovalaire et sa section distale circulaire. Sa pointe, que l'usage semble avoir émoussé, présente un léger poli. La partie proximale, présentant une cassure irrégulière, ne témoigne d'aucun aménagement intentionnel (fig. 4, n° 11).

Examen tracéologique : cette pièce est vierge de traces qui puissent faire penser à son utilisation par l'homme. Les quelques stries et facettes visibles sur l'andouiller sont tout à fait comparables à celles observées sur des bois de chute ou de massacre actuels, et ont été produites du vivant de l'animal.

Objet n° 12 : Il s'agit d'un métapode de cervidé. Il n'est pas modifié par l'homme. La partie opposée à l'articulation présente, dans sa région distale, une cassure provoquée par flexion (fig. 4, n° 12).

Examen tracéologique : cette pièce ne porte pas de traces qui puissent faire penser à son utilisation par l'homme.

Origine des matériaux siliceux

Avant de conclure, nous pensons qu'il est nécessaire de dire quelques mots au sujet des matériaux siliceux utilisés pour la confection de ces objets de la grotte du Mammouth.

Cinq catégories de silex ont été individualisées : silex beige-rosé moucheté, avec zones grisées ou ocrées, voile de patine sur toute la surface (n° 1) ; silex brun très fossilifère, semi-translucide à patine mouchetante (n° 2 et 7), non patiné (n° 3, 4, 5 et 9) ; silex beige zoné opaque, avec léger voile de patine (n° 6) ; silex noir opaque (n° 8) ; silex gris verdâtre semi-opaque, avec micro-organismes, légèrement patiné (n° 10).

Tous ces matériaux semblent plaider en faveur d'une bonne homogénéité de cette série, outre le fait qu'ils ont tous pour origine géologique le Sénonien, certains d'entre eux sont tout à fait identiques, en particulier les silex bruns (n° 2, 3, 4, 5, 7 et 9), à tel point qu'ils pourraient provenir d'un même gîte, voire des mêmes nucléus. A ces matériaux, qui se rencontrent à l'état brut dans les environs proches de la cavité, peut être assignée une origine locale, à l'exception de l'objet n° 6 (burin) qui provient de l'ouest du département, c'est-à-dire de la région de Bergerac, distante d'environ 60 km.

D'autre part, nous noterons, en ce qui concerne les objets n° 2, 3, 4, 5, 7 et 9, qu'ils sont confectionnés dans un matériau très caractéristique (silex blond à brun, semi-translucide à translucide, contenant de très nombreux micro-organismes) dont la présence dans les ensembles industriels magdaléniens aquitains est pratiquement constante, alors que durant tout le reste du Paléolithique supérieur, on ne le rencontre que très exceptionnellement.

Nous terminerons en signalant l'observation faite sur l'un des objets (n° 1), qui, sur sa face supérieure, présente de petits encroûtements ferrugineux, pouvant traduire le résultat, sinon d'une illutation de la cavité, tout au moins d'une phase d'humidité.

CONCLUSION

Compte tenu du nombre réduit d'objets composant cet ensemble archéologique provenant de la grotte du Mammouth, même s'il apparaît une bonne homogénéité, il serait hasardeux de vouloir lui donner une attribution culturelle précise. Le problème posé par la série du Périgordien supérieur, pouvant provenir de la grotte du Mammouth, dont fait état, avec réserves, J.-Ph. Rigaud (Rigaud, 1980, 1982) a été exposé plus haut.

Les objets que nous venons d'examiner ne possèdent aucun élément permettant de les rapporter au Périgordien supérieur, ni même dans le style (qui ferait plutôt penser au Magdalénien). Faudrait-il en conclure que la grotte aurait été occupée à plusieurs reprises ? Il n'y a aucune objection à cela, si l'on considère la densité d'occupation de cette zone géographique et la proximité de sites présentant plusieurs niveaux archéologiques (le Flageolet, Maldidier, sites de la falaise du Conte...).

Néanmoins nous pouvons dire que ce matériel s'intègre de façon cohérente dans le contexte archéologique environnant, c'est-à-dire avec la technique des représentations pariétales de la cavité (gravures et sculptures), en particulier du fait de la présence d'outils portant des traces d'usage (fig. 4, n° 1, 6, 9 ; fig. 5, 6 et 7), rapprochables, voire analogues à celles des pièces découvertes dans d'autres cavités ornées, notamment à Gouy (Bordes et col. 1974), à Sainte-Eulalie (Lorblanchet, 1973), à l'abri Faustin (Lenoir et col. 1979), à Lascaux (Allain, 1979) et dans plusieurs grottes des Pyrénées centrales (Simonnet, 1982).

A la grotte du Mammouth de Saint-Front de Domme, ce point trouve une bonne confirmation dans l'étude tracéologique qui conclut à une utilisation de certains de ces outils sur support rocheux. La relation existant entre l'usage fonctionnel de cet outillage et la réalisation des représentations pariétales de la cavité, apparaît de ce fait des plus vraisemblables.

L'approche chronologique des œuvres pariétales des deux grottes de Saint-Front de Domme repose donc sur des bases homogènes technologiques (usage quasi exclusif de la gravure vigoureuse et de la sculpture en bas-relief) et topographiques (localisation des œuvres dans la zone éclairée de chaque cavité), ainsi que sur des arguments stylistiques (détails anatomiques des silhouettes animales, rendu de la perspective et sabots arrondis observables sur trois animaux de la grotte du Pigeonnier, co-existant avec un aspect un peu archaïque des figures). Elle plaide en faveur d'une datation des œuvres au Solutréen-Magdalénien ancien⁵.

Brigitte et Gilles DELLUC⁶

André MORALA⁷

Hugues PLISSON⁸

5. Les relations entre le style et la datation d'une œuvre doivent être considérées avec prudence comme l'a rappelé Marcel Mauss : « On prendra garde qu'il n'y a pas nécessairement de relations directes entre style et civilisation. L'étendue d'un style ne correspond pas nécessairement à l'étendue d'une civilisation : c'est une indication, ce n'est pas forcément une preuve. Rien n'est plus dangereux que ces inférences » (Mauss, 1947 et 1967, p. 103).

6. U.A. 184 du C.N.R.S. Musée de l'Homme, Paris.

7. Musée national de Préhistoire des Eyzies, Dordogne.

8. Seminar für Frühgeschichte der Universität, Basel, Suisse.

Bibliographie

- ALLAIN, J. (1979), L'industrie lithique et osseuse de Lascaux in *Lascaux inconnu* (12e suppl. *Gallia-Préhistoire*), p. 87-120, fig. 69-93 et pl. II.
- BEGOUEN, R. et CLOTTES, J. (1981), Apports mobiliers dans les cavernes du Volp (Enlène, les Trois-Frères, le Tuc d'Audoubert) in *Altamira Simposium 1979*, Ministerio de Cultura, Madrid, p. 157-187, 4 pl. 2 plans, 10 fig.
- BEGOUEN, R. et CLOTTES, J. (1982) Des ex-votos magdaléniens, *La Recherche*, vol. 13, n° 132, p. 518-520, 3 fig.
- BORDES, F., GRAINDOR, M.J., MARTIN, V. et P. (1974) L'industrie de la grotte ornée de Gouy (Seine-Maritime), *Société préhistorique française*, 71, n° 4, p. 115-118, 2 fig.
- DELLUC, B. et G. (1983) Les grottes ornées de Domme (Dordogne) : la Martine, le Mammouth et le Pigeonnier, *Gallia-Préhistoire*, 26, fasc. 1, p. 7-80, 52 fig. avec la col. de E. Bazile-Robert, B. Galinat, F. Guichard et M. Ozanne.
- DELLUC, B. et G. (1984) Notice sur la Grande grotte de Saint-Front ou grotte du Mammouth et notice sur la grotte du Pigeonnier, in *L'Art des Cavernes* (Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises), p. 102-105, 5 fig.
- DEMARS, P. Y. (1980) *Les matières premières siliceuses utilisées au Paléolithique supérieur dans le Bassin de Brive*, thèse de 3e cycle en Géologie du Quaternaire, Bordeaux I.
- GIBERT, L.-F. (1988) Domme et Cénac sous l'ancien régime, essai de topographie historique, *Bull. de la Soc. des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 32, p. 3-16, ill.
- LENOIR, M. et TERRAZA, S. (1979) Lames tronquées et usées du Magdalénien supérieur en Gironde, *Bull. de la Soc. préhistorique française*, 76, n° 1, p. 19-23, 3 fig.
- LORBLANCHET, M. et col. (1973) La grotte de Sainte-Eulalie à Espagnac (Lot), *Gallia-Préhistoire*, 16, p. 3-62 et 233-325, 116 fig., 5 tabl.
- MAUSS, M. (1947, 1re édition ; 1967, 2e édition) *Manuel d'ethnographie* (sténotypie des *Instructions d'ethnographie descriptive* de l'Institut d'Ethnologie, 1926-1939), Petite Bibliothèque Payot, Paris, 262 p.
- MORALA, A. (1984) Périgordien et Aurignacien en Haut-Agenais : étude d'ensembles lithiques, *Archives d'Ecologie préhistorique, Toulouse*, n° 7, 140 p., 42 fig.
- PLISSON, H. (1985) *Etude fonctionnelle des outillages lithiques préhistoriques par l'analyse des micro-usures : recherche méthodologique et archéologique*, thèse de doctorat, Paris I.
- RIGAUD, J. Ph. (1980) Informations archéologiques : circonscription d'Aquitaine, *Gallia-Préhistoire*, 23, fasc. 2, p. 403-405, fig. 9.
- RIGAUD, J.-Ph. (1982) *Le Paléolithique supérieur en Périgord, les données du Sud-Ouest sarladais et leurs implications*, thèse de doctorat ès-sciences, Bordeaux, 493 p., 242 fig., 17 tabl.
- ROUSSOT, A. (1984) Notice sur la grotte de Bernifal, in *L'Art des Cavernes* (Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises), p. 170-174, ill.
- SIMONNET, R. (1982) Grandes lames de silex dans le Paléolithique supérieur des Pyrénées centrales, essai sur des documents marginaux, *Bull. Soc. préhistorique de l'Ariège*, 37, p. 61-106, 12 fig., 1 tabl.

La couleur à Gabillou

par Jean GAUSSEN

La grotte de Gabillou à Mussidan est essentiellement une grotte à gravures, elle n'en compte pas moins de 225 dont plus de 150 représentations animales où dominent les chevaux, les bovidés et les rennes. Les peintures n'en sont pas pour cela totalement absentes. Leurs caractères sont assez inhabituels et leur analyse est intéressante à la fois sur le plan des techniques et sur celui du style.

Le nombre total des figures peintes découvertes à Gabillou n'est pas élevé : 15 au total, et les couleurs sont peu variées. Ce sont uniquement des rouges, des jaunes et des noirs. La pénurie des matières colorantes a pu être invoquée en pareil cas mais il ne saurait ici en être question. L'ocre rouge, l'ocre jaune et le manganèse se rencontrent à profusion dans les environs immédiats de la grotte. Leur récolte ne pose aucune espèce de difficulté. Dans la commune proche de Douzillac un filon d'ocre rouge de très bonne qualité court à fleur de terre et l'on peut en quelques heures en ramasser des centaines de kilos.

La répartition de ces peintures à l'intérieur de la galerie ne semble pas résulter du simple hasard mais, étant donné leur faible nombre, il est difficile d'être affirmatif. Les rouges, 10 au total, sont concentrées dans la première moitié de la galerie et en particulier dans la salle du cheval rouge qui en renferme 8. Les 2 autres sont situées à peu de distance. La première, à peine visible, colore par endroits un quadrillage en damier à douze carrés proche parent des blasons de Lascaux. La seconde recouvre partiellement une petite tête de la salle du grand bison.

Les peintures jaunes, elles, ne sont que deux, et les noirs, plus nombreuses avec quatre, sont réparties dans la deuxième partie de la galerie depuis la salle du grand bison jusqu'à l'extrême fond de la partie ornée. Y

a-t-il eu une organisation dans l'emplacement des peintures ou s'agit-il d'un simple hasard ? Il est bien difficile de répondre.

Les peintures rouges

La plupart des peintures rouges ont souffert de la proximité de l'entrée et la plupart sont réduites à l'état de traces mais quatre d'entre elles sont assez bien conservées. Il s'agit du cheval qui a donné son nom à la salle où il est situé, du petit cheval à l'œil rond placé à ses côtés, d'un arrière-train de bovidé et d'une tête indéterminée de la salle du grand bison. Partiellement effacées ou non les peintures rouges ont en commun une technique bien particulière. Elles sont postérieures à la gravure et cela ne souffre pas la moindre exception. Le fond des traits gravés est toujours enduit d'ocre et sur quelques figures c'est le seul endroit où la peinture s'est conservée. Il n'est pas toujours facile de procéder à des constatations précises sur des œuvres altérées par le temps mais il apparaît ici avec netteté que pas une seule gravure n'est venue griffer l'ocre rouge.

Le deuxième point est infiniment moins banal. Il n'y a aucune espèce de correspondance entre l'image gravée et la plage rouge qui la recouvre en totalité ou en partie. Il faut préciser tout de suite qu'il ne s'agit pas du débord d'un pinceau manié par une main malhabile ou de la diffusion d'un enduit coloré un peu trop liquide au sein d'une paroi poreuse. Ces hypothèses ne sauraient expliquer les énormes décalages que l'on constate sur les représentations bien conservées. Il n'est pas possible non plus de parler de superpositions à la manière des repeints. La seule représentation : c'est la gravure. La plage colorée est informe et ne paraît pas se soucier de l'œuvre sous-jacente à moins qu'elle ne veuille attirer l'attention sur elle ou encore l'effacer à la manière des coups de pinceaux sur une affiche électorale. Le débordement anarchique de l'enduit coloré affecte toutes les gravures qui ont été recouvertes d'ocre rouge. Ainsi, sur le petit cheval à l'œil rond (fig. 1) une partie de l'arrière-train et le poitrail sont vierges de tout enduit coloré alors que la tête et que l'encolure sont si largement recouvertes qu'elles n'occupent guère que le tiers de la surface qui leur paraissait destinée.

La question se pose de savoir si ces enduits colorés avaient des formes bien définies ou s'il s'agissait de simples placards sans intention figurative. Leur effacement partiel pourrait nous laisser dans une certaine incertitude mais le doute est levé avec les figures bien conservées.

La petite tête à cornes de bovidé (fig. 2) qui orne le plafond de la salle du grand bison n'a subi aucune espèce de dégradation et sa fraîcheur en est même assez étonnante. La plage rouge qui la recouvre en partie est telle que si elle avait été appliquée la veille et son analyse est très instructive sur le plan technique. L'aspect un peu dégradé des bords ne résulte pas d'un léger effacement. Une application au pinceau, quelle que soit la finesse de ses poils, ne saurait l'expliquer. Il s'agit manifestement d'une peinture soufflée et ce procédé est général pour les peintures à l'ocre rouge. Il en va tout autrement pour les autres.

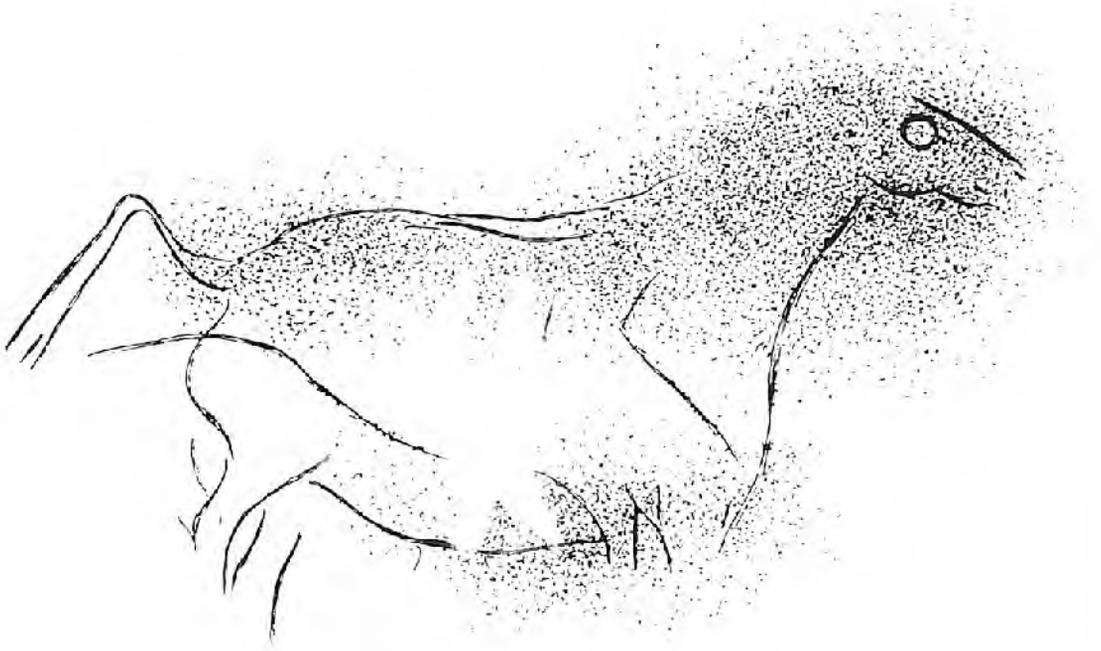


Fig. 1. — Petit cheval à l'œil rond (salle du cheval rouge).
En pointillé : enduit rouge.



Fig. 2. — Tête étrange à cornes de bovidé ? (salle du grand bison).
En pointillé : enduit rouge.

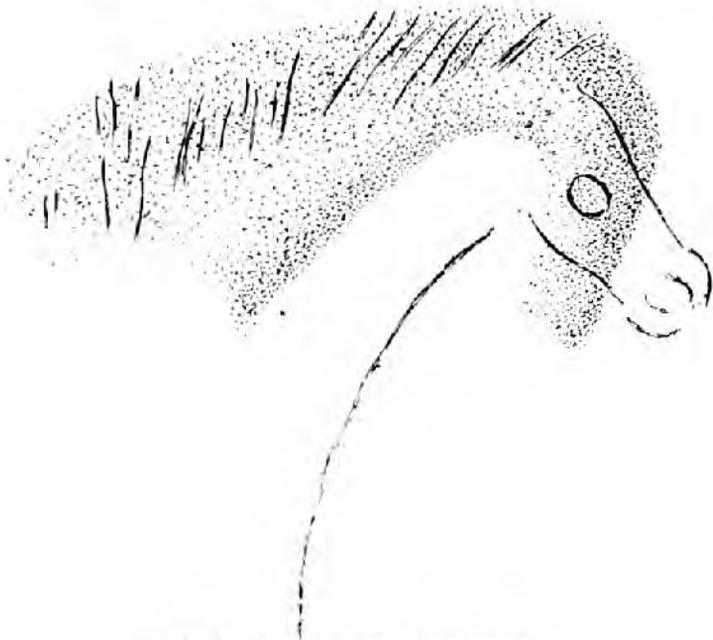


Fig. 3. — Cheval bicéphale (salle des rennes).
En pointillé : enduit jaune.



Fig. 4. — « Sorcier » et signe géométrique (dernière figure de la grotte).
En pointillé : enduit noir.

Les peintures jaunes

Gabillou ne possède que deux peintures jaunes. Elles sont situées à peu de distance l'une de l'autre, dans le fond de la salle des rennes. La première recouvre un signe géométrique du type de ceux que le Pr. Leroi-Gourhan appelle les signes complexes. Elle est très bien conservée et, à l'inverse des peintures précédentes, les bords en sont nets et manifestement faits au pinceau. La deuxième peinture jaune est, elle aussi, très bien conservée et cela met en évidence son rôle figuratif. Elle surcharge une tête de cheval (fig. 3) dont elle utilise une partie des traits gravés pour en représenter une seconde version. La peinture emprunte à la gravure l'œil et la crinière mais les deux têtes ont des positions bien différentes.

Les peintures noires

Parmi les quatre peintures noires que renferme la grotte, trois sont en mauvais état de conservation. Il s'agit du quatrième cheval de l'« écurie » et de deux petits rennes situés à mi-hauteur sur la paroi droite de la dernière salle. Bien que cela soit très probable il n'est pas possible d'affirmer que la peinture ne déborde pas la gravure qu'elle recouvre et qu'il s'agit d'un simple remplissage. Il en va tout autrement pour la peinture noire qui colore la moitié gauche du signe rectangulaire situé immédiatement en avant du sorcier. La peinture respecte le cadre qui lui est fourni et ne le déborde en aucun point. Il ne saurait donc s'agir d'une peinture soufflée (fig. 4).

Conclusion

En résumé nous avons affaire à Gabillou, dans cette grotte dont les gravures constituent l'essentiel, à quelques enduits colorés dont on ne sait s'ils participent tous à l'esthétique du décor. Les peintures rouges en effet sont projetées sur les gravures comme si elles voulaient les camoufler et cela est assez inhabituel dans l'art pariétal franco-cantabrique. Les peintures noires et jaunes se contentent de rehausser la gravure et de la mettre en valeur.

J.G.

Quelques peintures peu connues de la salle des taureaux et du diverticule axial de la caverne de Lascaux

par Thierry FELIX

Aussi curieux que cela puisse paraître, c'est au cœur même des salles les plus fréquentées de Lascaux que l'on trouve encore des peintures peu connues. Toutefois l'intention de cette note n'est pas de présenter une sorte de pseudo-redécouverte de figurations dans Lascaux. Il s'agit simplement d'attirer l'attention sur quelques peintures : certaines ont été souvent omises par mégarde dans les inventaires et publications ; d'autres en ont été écartées en raison parfois de leur état délabré ; d'autres enfin, pourtant publiées, n'ont pas toujours suscité l'intérêt qu'elles méritent.

On se limitera ici à la Salle des Taureaux et au Diverticule Axial. A cela, trois raisons.

Tout d'abord une conservation quasi totale du système pictural dans cette partie de la grotte permet d'apprécier un ensemble complet et peu dégradé. Toutes les conditions naturelles nécessaires à la préservation des peintures ont été réunies, en particulier l'existence de paramètres climatiques idéaux, stables et bien adaptés à la paroi. On s'emploie à les maintenir constants.

En deuxième lieu, l'idée qu'un souci de composition artistique a présidé à la décoration s'impose à l'esprit dès le premier coup d'œil. En fait le décor s'est créé moins simplement qu'on ne le croit d'abord, et cela en dépit d'une sensation intense d'équilibre. Le résultat n'en témoigne pas moins d'une organisation mûrement réfléchie d'où résulte un ensemble cohérent, au sein duquel chaque figure, chaque signe compte.

Enfin de nombreux travaux sur Lascaux, dus en particulier à M. Thaon, à l'abbé Breuil, à l'abbé A. Glory, à A. Laming-Emperaire et F. Windels, à A. Leroi-Gourhan, et, plus près de nous, à D. Vialou, B. et G. Delluc, ont livré l'essentiel du patrimoine pictural de Lascaux. Mais, malgre

des tentatives de classement (M. Thaon) ou de numérotation (F. Windels et A. Laming, A. Glory), il n'existe toujours pas d'inventaire précis et complet des unités graphiques de l'axe Salle des Taureaux-Diverticule Axial.

Nous effectuerons donc une visite particulière « à la recherche de quelques peintures peu connues ». Pour nous aider, nous prendrons comme repère une partie du montage réalisé par B. et G. Delluc, visualisant l'ensemble des figurés par rapport à la paroi, et les documents photographiques de l'abbé A. Glory. Alors, sans plus attendre, pénétrons dans la Salle des Taureaux.

La fresque, qui décore la rotonde, a des dimensions surprenantes et, jusqu'à présent, inégalées dans le domaine de la préhistoire. Longue de dix-huit mètres et haute de trois mètres cinquante, elle constitue un ensemble unique au monde, qui étonne autant par l'équilibre de sa composition que par sa conservation. Cette impression de composition générale est liée à la présence de très grands aurochs noirs, placés avec une certaine symétrie de part et d'autre de la salle. Quatre de ces animaux sont particulièrement en bon état, trois forment un groupe puissant, dominant et encadrant les entrées du Diverticule Axial et du Passage (n° 13, 15 et 18). Sur la gauche, le quatrième (n° 9) frappe moins le regard ; un grand cheval, rouge et noir (n° 8), et une série de petits chevaux noirs masquent son flanc. Longtemps on a vu, dans le bloc tombé à terre, les vestiges d'un cinquième grand aurochs, mais un remontage photographique de B. et G. Delluc a fait apparaître la tête d'un grand cheval (n° 3).

LE CINQUIEME GRAND AUROCHS

En revanche, à l'opposé, complètement sur la droite de cette fresque et en arrière du plus grand aurochs (n° 18), on distingue sans mal des traits de même facture que ceux des grands taureaux (fig. 1, A et 2).

Cette figure, souvent négligée dans les descriptions, ne repose pas sur le fond de calcite blanche, mais, comme l'arrière-train du grand aurochs voisin, sur la roche mère, le calcaire jaunâtre ; elle s'est donc moins bien conservée du fait de l'abrasion occasionnée par le courant d'air circulant entre l'entrée et le Passage.

A l'examen on distingue bien une tête d'aurochs de profil et tournée vers la droite (en direction d'une large tache noire) : il ne reste que le chanfrein, une partie du muse et le tracé caractéristique des cornes des grands aurochs (une en forme de parenthèse, l'autre en forme de lyre). Cette tête fait partie intégrante de la frise des grands aurochs ; on ne peut s'empêcher de la mettre en relation thématique avec la tête d'équidé (n° 1), située sur l'autre paroi, en arrière de la licorne, toutes deux sont tournées vers l'entrée et représentent les extrémités de la composition.

Les dimensions colossales des grands aurochs leur permettent de supporter la superposition ou la juxtaposition de détails un peu plus récents et leur évitent de voir leur effet amoindri. Ils sont traités en larges bandes noires ; on a l'habitude de leur opposer les chevaux (les deux grands n° 8 et 12 ou la série galopante n° 4, 5, 6, et 10) ou ainsi que les cerfs présents

au fond de la salle. Ce faisant on oublie toute une série de figures, parfois plus petites ou dégradées, mais non dénuées d'intérêt.

UN PETIT CHEVAL ACEPHALE, UN EXEMPLE DE TRICHROMIE

Peint sur le flanc du troisième grand aurochs (n° 15), à la hauteur du petit cerf noir (n° 16), ce petit cheval n'est connu que par son encolure. L'arrière-main n'a pas été tracée par l'artiste préhistorique ; l'absence de tête s'explique par la chute d'une mince écaille rocheuse (qui n'a jamais été retrouvée) (fig. 1, B et 3).

Son principal intérêt réside dans l'emploi de trois pigments différents : le noir pour la crinière, le rouge pour le poitrail et la racine des membres, le jaune pour le reste du corps.

UN SEMIS DE TRACES ROUGES : RICHESSE, COMPLEXITE ET DIVERSITE DES SIGNES DE LASCAUX

A quelques mètres de là, sous le quatrième grand aurochs et devant le poitrail du bovin rouge (n° 19 bis), on ne fait pas toujours attention à un semis de petits traits rouges. L'observation met en évidence un groupement de cinq signes que l'on retrouve ailleurs, sur d'autres parois de la caverne. Le premier en partant de la gauche était déjà — mais très discrètement — présent, en ocre jaune devant le poitrail du petit cheval acéphale. Il est aussi très proche du signe noir placé devant le cheval chinois jaune (n° 43) du Diverticule Axial (fig. 1, C et 4).

LE BISON INVISIBLE DE L'ABBE GLORY

Situé sur la banquette salie par l'argile, sous le second grand aurochs noir (n° 13), à mi-hauteur entre le sol réel et la ligne de sol imaginaire, des traces sont considérées, dans la mise à jour de l'inventaire des peintures réalisées en 1963 par l'abbé Glory, comme « une grande peinture de bison presque effacée » ou, sur le cache de la diapositive qu'il en prit, comme un « bison invisible » (fig. 1, D et fig. 5 et 6).

Il donnera en 1971 cette description : « une grande peinture de bison, placée sur le bas-côté de la salle ; encore visible à la découverte, mais presque disparu maintenant ». Il en prit une photographie, mais ne laissa aucun descriptif complémentaire ni relevé.

Aucun autre auteur n'en fait mention, mais l'existence de ce tracé n'est pas à mettre en doute. Il se distinguait encore sur la paroi lors des travaux effectués pour le passage dans le sol des gaines de ventilation et de l'électricité (Arl. Leroi-Gourhan, 1979, photo J. Lagrange, n° 38, p. 55 et photo I.G.N. n° 37, p. 54). Un examen plus détaillé, s'aidant des techniques modernes, permettrait peut-être de se prononcer sur sa nature.

Plan de la grotte de Lascaux. Emplacement
des peintures
Montage et relevés par Brigitte et Gilles Delluc.
Fond de plan par Claude Bassier.
Numérotation Windels-Laming.

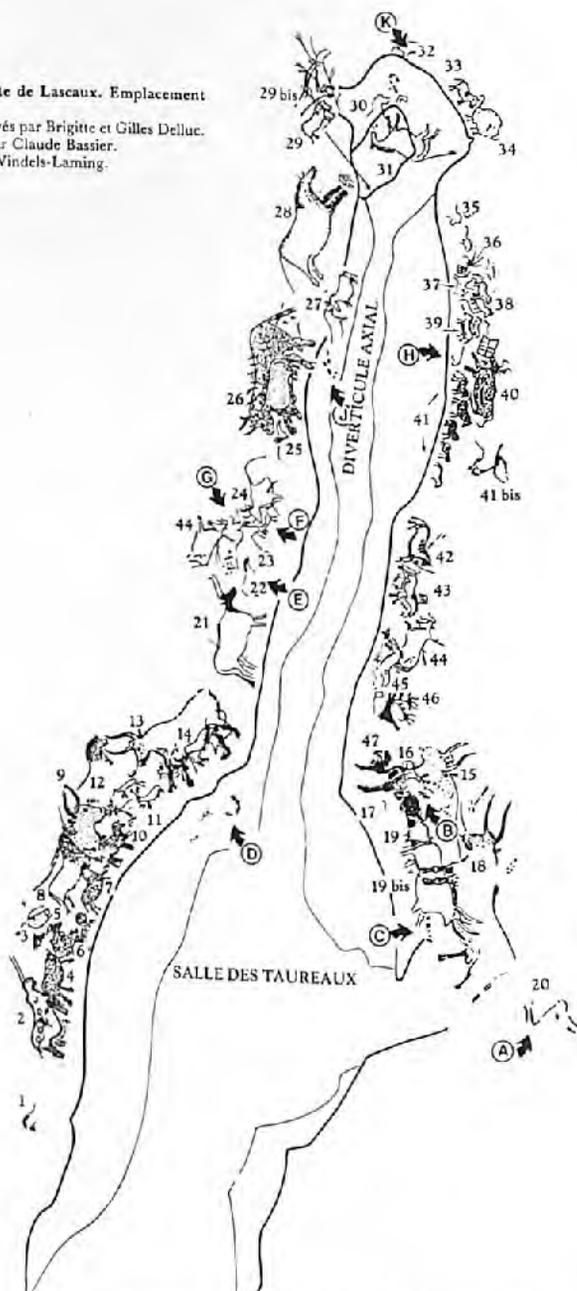


Fig. 1. — Plan de la grotte de Lascaux, avec indication des dix figures peintes peu connues, décrites ici (A à K).



Fig. 2. — Vestiges du cinquième grand aurochs : a, front ; b et c, cornes (le pointillé souligne les vestiges du tracé).



Fig. 3. — Salle des Taureaux. 1, avant-main d'un petit cheval acéphale trichrome ; 2, signe à appendice latéral ; 3, cerf ; 4, ours caché dans le contour noir du 3e grand aurochs (a : mufler ; b : oreilles rondes ; c : garrot ; d : fesse ; e : patte postérieure avec griffes) ; 5, une paire de bâtonnets ; 6, série de ponctuations.



Fig. 4. — Signes rouges.



Fig. 5. — Vestiges noirs : le « bison invisible » de l'abbé Glory.



Fig. 6. — Le « bison invisible » de l'abbé Glory. On distinguait encore, durant les travaux d'aménagement du sol, en 1957-1959 : une corne (1), la bosse (2) et un segment du dos (3). A gauche : l'abbé Glory (document J. Lagrange).



Fig 7. — Cheval jaune au contour noir. Crinière vaporeuse avec trait d'épaule.



Fig. 8. — Cheval jaune et noir, partiellement masqué par deux têtes de vaches. Noter la ligne de dos striée, la marque de pelage sur le flanc et le bout de nez (flèche).

LE DIVERTICULE AXIAL : L'OMNIPRESENCE CHEVALINE

Les célèbres chevaux « chinois » (n° 42 et 43) retiennent l'attention du visiteur. Trois autres chevaux méritent aussi cette appellation. Tout d'abord le cheval n° 45, associé au bovin n° 44 (grande vache rouge). Puis il faut changer de paroi pour trouver le reste de la composition.

En effet, deux autres équidés possèdent les mêmes caractéristiques stylistiques que les précédents. On distingue leurs silhouettes quelque peu effacées, certainement à la suite d'un écoulement d'eau : corps en ocre, crinière, ligne du dos et queue en noir pour le premier, mêmes détails pour le second avec indication du bout du nez et du naseau. Placés en direction du fond du Diverticule Axial, contrairement à leurs congénères de la paroi droite, situés à la même hauteur qu'eux et associés aux mêmes bovins rouges, ils se présentent comme leur parfait écho (fig. 1, E et F et fig. 7 et 8).

LE PETIT CHEVAL DE MARCEL RAVIDAT

Au même endroit, mais cette fois-ci au plafond, coïncé entre les trois têtes de bovins rouges (n° 23, 24 et 44), le même visiteur trouvera, à son grand étonnement, une tête d'équidé, portée par une encolure grêle, dont le traitement fait un véritable dessin au pigment rouge et non une peinture (fig. 1, G et 9).



Fig. 9. — Tête et encolure d'un petit cheval rouge, au centre de la rosace formée par les têtes des trois vaches rouges et celle d'un des chevaux chinois.



Fig. 10. — Silhouette d'un petit cheval brun-jaune, marchant vers la droite, sous les antérieurs de la vache qui saute.



Fig. 11. — Vestiges noirs : félin (?).

Très curieuse et d'une discrétion énigmatique, elle semble pourtant être la clef de voûte d'une coupole, dont les arceaux seraient représentés par les trois bovins rouges et dont les deux séries de chevaux chinois représenteraient l'assise sur laquelle repose l'ensemble.

Les figures se répondent à travers l'espace ; elles suggèrent quelque chose d'indéchiffrable pour nous.

Lors de sa première visite à Lascaux II, en juillet 1983, Marcel Ravidat, l'aîné des quatre inventeurs de la grotte, impressionné par la qualité de la reproduction, s'était mis en quête des petites figurations qu'auraient pu oublier les artistes modernes. Bien sûr ce petit cheval devenait pour lui un repère de premier choix. Arrivé à sa hauteur, il se retourna et me glissa : « Ils n'ont pas oublié le petit cheval du plafond... ».

NOYE DANS LA MASSE

Un autre équidé échappe à bien des observateurs. Située en dessous des sabots des pattes avant de la célèbre « vache qui saute » (n° 40), on devine sa silhouette peu détaillée, dont la coloration brune est devenue terne. Peu attirant, il vient grossir la troupe des équidés déjà importante sur ce panneau (fig. 1, H et 10).



Fig. 12. — Dernier cheval rouge du Méandre (fond du Diverticule Axial). 1, arrière-main du cheval n° 32 (a, ligne de dos ; b) membre ; c, queue). 2, signe sinueux. 3, tiret.

DISCRET COMME UN FELIN

En opérant une simple rotation de 180°, on découvre une autre composition monumentale s'équilibrant entre le grand aurochs (n° 26) et le cheval fuyant (n° 28). Précisément entre les deux, mais à hauteur des yeux, nous sommes confrontés à une figure noire, semble-t-il incomplète.

Sans trop d'imagination, on peut faire la comparaison avec les félins gravés dans le Diverticule des Félines. On retrouve leurs caractéristiques graphiques : le mufle de forme carrée, les deux oreilles rondes, puis le départ de la ligne de dos (fig. 1, J et 11).

L'abbé A. Glory avait conclu dans ce sens. Lors d'une visite à Lascaux, un examen avec J. Marsal, co-inventeur de la grotte et responsable de sa conservation, nous conduisit à reconnaître la justesse de cette hypothèse.

On ne peut alors s'empêcher de faire le parallèle avec la présence, tout aussi étrange, d'un ours dans la Salle des Taureaux. Deux carnivores perdus dans un univers de ruminants...

TAPI AU FOND DU MEANDRE (Fig. 1, K et 12)

Un coin de la caverne a gardé un petit secret. Pour beaucoup le cheval renversé a représenté pendant très longtemps l'ultime figure du Diverticule Axial. Les préhistoriens connaissaient cependant l'existence d'un bovin rouge (n° 34), suivi de deux chevaux de même couleur (n° 32 et 33), dans la partie la plus profonde du méandre. Peu s'étaient introduits dans cette partie terminale, et le cheval n° 32 est peu connu. Lors du tournage du *Corpus* Lascaux, M. Ruspoli et son opérateur M. Bonnat, ont noté ce dernier cheval mais n'en rapportèrent pas, à notre connaissance, d'images. L'abbé A. Glory a laissé un cliché de sa partie arrière et du signe sinueux noir qui termine la décoration de la grotte. Quelques jours après les prises de vue de M. Ruspoli, J. Marsal, connaissant mon intérêt pour Lascaux, me permit de l'examiner à mon tour¹.

Et me voilà devant lui. Bien particulier, cet équidé rouge suit, comme les deux animaux qui le précèdent, la courbe plongeante du méandre du plafond. Ainsi il se trouve peint sur une surface triangulaire coinçant son arrière-train. On observe la tête, sans détails, et une seule jambe arrière est maladroitement dessinée. Comme les animaux n° 33 et 34 qui le précèdent, ce cheval est assez sommairement traité, car le support de ce recoin, délabré et bosselé par la calcite irrégulière, n'a pas permis une expression déliée des figures.

Laissons donc à Lascaux encore un peu de ses secrets. Cette caverne mérite toujours que nous l'abordions avec patience et minutie.

Th. F.²

1. Nous le remercions ici très vivement. Notre gratitude va également au Pr H. de Lumley qui a permis l'illustration de ce travail, rédigé sous la direction de B. et G. Delluc.

2. Les Beauvillies, 24290 Montignac. La présente note est extraite d'un mémoire de diplôme d'études doctorales en cours (Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, doctorat d'Université).

Bibliographie et sources

- Archives A. Glory, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- DELLUC, B. et G. (1981) Le bloc peint de la salle des Taureaux de Lascaux, *Bull. Soc. historique et archéologique du Périgord*, 108, p. 34-47, 5 pl.
- DELLUC, B. et G. (1984) *Lascaux. Art et archéologie*, Les édit. du Périgord noir (E. Leymarie), Périgueux, 93 p., 18 fig., 4 pl., 4 plans.
- DELLUC, B. et G. (1986) L'œil du chasseur et le génie de l'artiste, in M. Ruspoli *Lascaux, un nouveau regard*, Bordas, Paris, p. 162-176 ; plan avec dessins des figures, p. 200-201.
- GLORY, A. (1971) *Lascaux, Versailles de la Préhistoire*, Imp. Jaclemoues, Périgueux, 38 p., ill. (rééd. 1978, Imp. Leymarie, Périgueux).
- LAMING, A. (1984) *Lascaux, peintures et gravures*, Union générale d'éditions (Voici), Paris, 183 p., 28 fig., 4 ill. h.-t. (édit. anglaise en 1959).
- LEROI-GOURHAN, A. (1979) Les animaux et les signes, in *Lascaux inconnu*. 12e suppl. *Gallia-Préhistoire*, p. 343-366, fig.
- LEROI-GOURHAN, A. (1984) Notice sur Lascaux, *Art des Cavernes*, Ministère de la Culture, Paris, p. 180-200, 30 fig.
- RUSPOLI, M. (1986) *Lascaux, un nouveau regard*, Bordas, Paris, 207 p., ill.
- THAON, M. (s. d.) *La grotte de Lascaux*, manuscrit, archives des éditions du Périgord noir (E. Leymarie), Périgueux.
- WINDELS, F. (et LAMING, A.) (1948) *Lascaux « Chapelle Sixtine » de la Préhistoire*, Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac, 138 p., ill.

Une nouvelle sculpture dans la falaise de l'Abri Blanchard (Sergeac, Dordogne)

par Sophie DELLUC et Thomas ROSSY

Un bas-relief pariétal, découvert à l'abri Blanchard en 1986, dans le vallon des Roches, représente sans doute un bovidé. Il rappelle certains éléments de la frise pariétale magdalénienne de l'abri Reverdit, situé à une centaine de mètres, dans le même vallon.

Localisation

Cette sculpture pariétale, découverte le 4 avril 1986 par B., G. et S. Delluc, est située à une dizaine de mètres en amont du site fouillé en 1909-1911 par L. Didon et M. Castanet à l'abri Blanchard (Delluc, B. et G., 1981 a).

L'abri Blanchard (dit aussi abri des Roches, abri Didon, abri Blanchard des Roches) est situé en rive droite du ruisseau des Roches, petit affluent de rive gauche de la Vézère, à environ 150 mètres de son confluent. Cet abri, creusé dans le calcaire coniacien C7b, est constitué d'une terrasse rocheuse s'élevant à une quinzaine de mètres au-dessus du fond du vallon et surplombée par les vestiges de l'auvent effondré. Sous ce modeste surplomb, la zone au centre de laquelle se trouve la sculpture est verticale, assez régulière. Elle s'étend sur six mètres environ et est flanquée, au nord et au sud, par deux profondes diaclases permettant l'évacuation des eaux usées du hameau de Castelmerle. La paroi regarde vers le nord-ouest et est revêtue d'une fine couche de lichen. Tous ces éléments topographiques ont relativement préservé la sculpture de l'érosion.

La sculpture

Les éléments sculptés les plus bas se trouvent à 1,15 mètre au-dessus du sol actuel très remanié (fig. 1). Au-dessous d'eux, la paroi se creuse en

une concavité de 2 mètres de long, 1 mètre de profondeur et 0,90 mètre de hauteur. La sculpture mesure 75 cm de large et 63 cm de haut. Elle comporte quatre traits particulièrement profonds (de 10 à 40 mm) et larges (de 20 à 70 mm). Trois sont à bord externe abaissé (fig. 2 et 3)¹.

Cette figure paraît bien représenter un animal regardant à droite. Le caractère massif de l'encolure plaide en faveur d'un bovidé (aurochs ou plutôt bison). Le tracé se limite actuellement à une ligne de dos sinueuse, oblique vers le haut et la droite et à une ligne de ventre horizontale. La surface endopéripigraphique est naturellement bombée (fig. 4). Le trait du dos est remarquable par sa profondeur dégagant la figure en bas-relief. On observe qu'en deux ou trois points les formes en saillie tendent à se dégager, en haut-relief, du plan de la paroi.

Les manifestations graphiques des abris du vallon des Roches

Ce bas-relief prend place parmi les manifestations graphiques de Sergeac. Dans le vallon des Roches, en effet, se trouvent six abris ayant presque tous livré des œuvres gravées, peintes ou sculptées sur blocs ou sur paroi : sur la rive droite l'abri Blanchard et, en amont, l'abri Castanet ; sur la rive gauche, d'amont en aval, l'abri Reverdit, les Rochers de l'Acier, les abris Labattut et de la Souquette.

A l'abri Blanchard ont été trouvés : dix blocs gravés de traits à section recticurviligne ou à section courbe, parfois piquetés, portant des figures animales, vulvaires ou des traits (n° 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, deux non numérotés ; numérotation Delluc 1976). Seul le bloc numéro 3 présente une courte ébauche de sculpture (traits à bord abaissé) ; deux blocs à cupules (n° 17 et non numéroté) ; deux blocs peints non figuratifs (n° 15, 16) ; trois blocs immeubles gravés de traits à section recticurviligne ou courbe, parfois piquetés, portant des figures d'animaux et de vulves (n° 6, 7, non numéroté) ; quatre blocs issus des chutes de la paroi (n° 11, 12, 13, 14) tous peints. Ces représentations sont datées de l'Aurignacien (Delluc, 1978, p. 221 à 261 ; 1979, p. 23 à 28 ; 1981, p. 77 à 95 ; 1984, p. 216-217 ; 1985, p. 179).

Les fouilles de l'abri Castanet ont donné : quatre blocs gravés de traits à section recticurviligne, courbe ou piquetés (n° 1, 3, 4, 5), portant des figures vulvaires, phalliques et des traits ; un bloc à cupule (n° 8) ; un bloc immeuble gravé de traits à section recticurviligne, courbe ou piquetés portant deux images vulvaires (n° 2) ; deux blocs peints (n° 6, 7) issus de

1. Cet aménagement de la falaise de l'abri Blanchard pourrait faire penser à un cheneau comme on en voit au-dessus des habitats troglodytiques aménagés dans les falaises de la vallée de la Vézère (disposition en oblique au-dessus d'un abri naturel ; présence d'un aménagement irrégulier sus-jacent pouvant évoquer un guide du filet d'eau ; aspect en rigole du trait principal ; absence de prolongement du tracé à l'emplacement présumé de la tête). Cependant cette hypothèse paraît peu plausible car cet aménagement de forme sinueuse, est situé en retrait sous un fort surplomb de la falaise ; aucun écoulement d'eau n'est visible dans cette zone de la falaise ; il n'y a pas de gouttière symétrique, en toit ; il n'y a pas d'aménagement troglodytique visible au voisinage (pas de trous de poutre, pas de larmier...).

la chute de la paroi. L'ensemble est daté de l'Aurignacien (Delluc, 1978, p. 261 à 277 ; 1984, p. 218-219 ; 1985, p. 203).

L'*abri Labattut* a fourni : un bloc gravé de traits à section recticurviligne, courbe ou piquetés et à bord abaissé représentant un cheval ; un bloc portant une main négative peinte en noir ; un bloc à encoches quatre galets finement gravés portant des traits et des chevaux ; un bloc provenant de la chute de la paroi, orné d'animaux peints en noir. Ces objets sont datés du Gravettien (Delluc, 1983, p. 27 à 33 ; 1984, p. 220-221 ; 1985, p. 234 ; Delluc, 1987, p. 203 à 223).

A l'*abri de la Souquette* (Magdalénien et Aurignacien), on a trouvé dans les déblais des fouilles anciennes : deux blocs piquetés à cupules et cuvette ; un bloc gravé d'un triangle sub pubien ; un bloc issu de la chute de la paroi et portant un bison gravé. Ces œuvres sont rapportées à l'Aurignacien ou au Magdalénien en fonction de leur style (Delage, 1938, p. 104 à 126 ; Delluc, 1985, p. 364-365).

Les vestiges des *Rochers de l'Acier* sont datés de l'Aurignacien mais ne comportent pas de témoignages graphiques.

L'*abri Reverdit* est orné d'une frise pariétale sculptée en bas-relief comprenant deux chevaux, trois bisons et une tête de carnassier. L'origine magdalénienne de cette frise est probable. L'abri contenait du matériel magdalénien : magdalénien à faciès ancien pour F. Delage (Delage, 1935, p. 304 à 315) ; magdalénien ancien pour H. Breuil (Breuil, 1952, p. 276) ; magdalénien moyen pour A. Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1965, p. 288) ; magdalénien III pour A. Roussot (Roussot, 1984, p. 222 à 224) ; magdalénien III type Laugerie haute pour D. de Sonneville-Bordes (Sonneville-Bordes, 1960, p. 409 à 412) ; « magdalénien ancien (III ?) » pour D. Robin (Robin, 1986, p. 241). Dans ce matériel, on observe une vingtaine de pics de silex tels que ceux qu'utilisaient les sculpteurs (Delage, 1935, p. 297). Selon A. Laming Emperaire : « En l'absence de conditions stratigraphiques favorables, la présence de gros pics de silex dans un niveau, comme par exemple dans le Magdalénien... du Cap Blanc ou de l'abri Reverdit, semble l'indice de la contemporanéité du niveau dans lequel ils ont été trouvés et de l'exécution des œuvres » (Laming Emperaire, 1962, p. 195). De plus, trois petits blocs tombés de la frise ont été trouvés dans le remanie : l'un d'eux porte la racine de deux membres — figurés en perspective — et le sexe d'un bovin (Delage, 1935, p. 304 à 315).

Commentaires

L'approche chronologique d'une œuvre isolée et de piètre conservation, comme la sculpture présentée ici, est délicate.

Sur le plan de l'environnement, sa découverte à quelques mètres d'un gisement aurignacien doit faire, avant tout, discuter son appartenance à ce gisement. Mais les éléments sculptés observés sur les blocs des abris de ce temps sont rares (un seul à l'abri Blanchard) et toujours très ponctuels, limités à la mise en relief d'un court segment d'un tracé par ailleurs vigoureusement gravé (Delluc, 1978, p. 388-389).



Fig. 1 : Falaise de l'abri Blanchard. en haut, la paroi ornée.
En bas, relevé synthétique des vestiges sculptés.



Fig. 2 : Sculpture de la falaise de l'abri Blanchard.

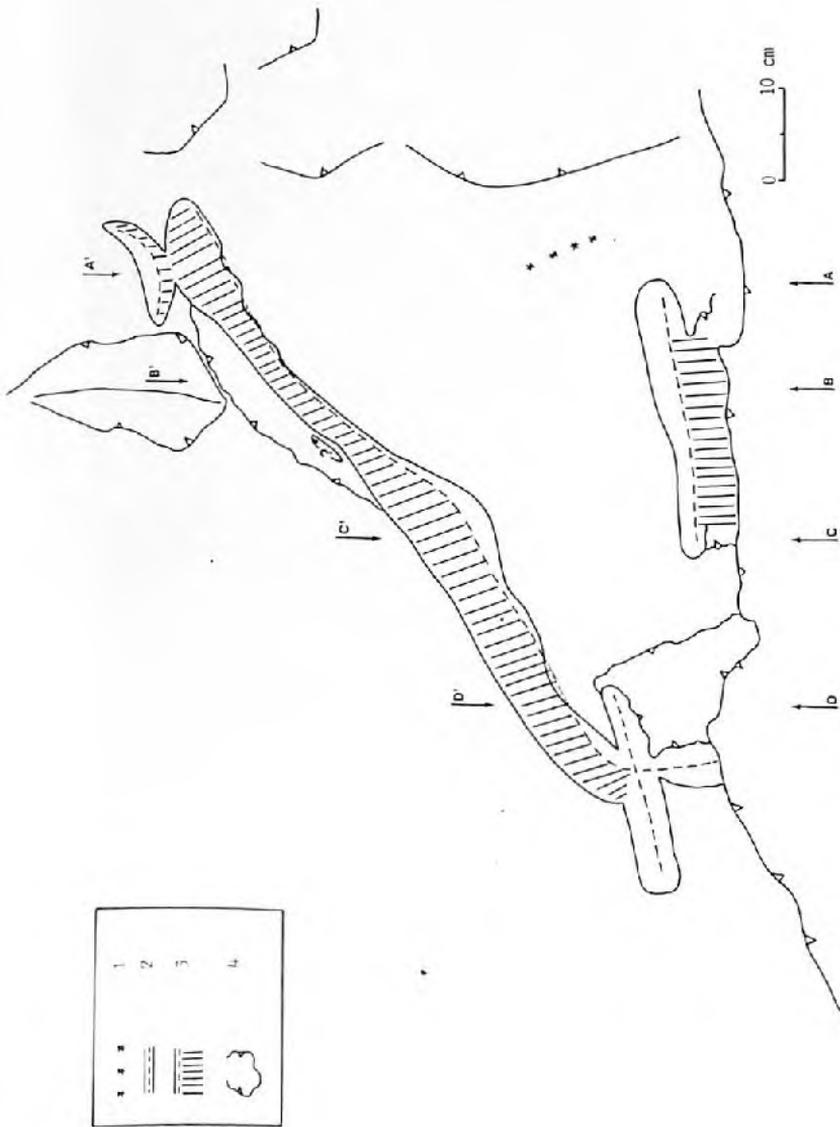


Fig. 3 : Relevé analytique de la sculpture de la falaise de l'abri Blanchard
 (1-impact de coup de pic ; 2-trait à section rectiligne ; 3-trait à section rectiligne et à bord externe
 abaissé ; 4-écaillé).

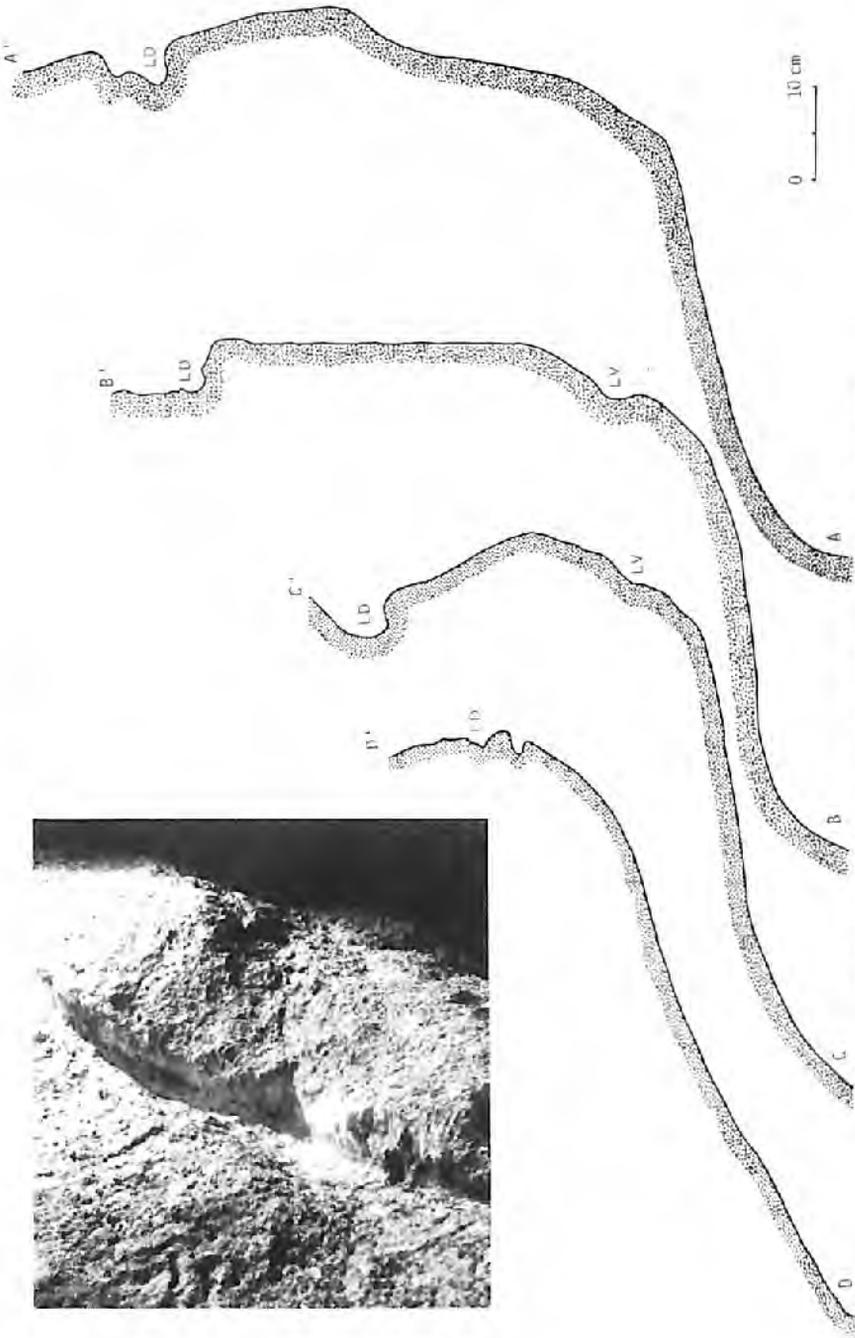


Fig. 4 : Sections de la zone sculptée (LD : ligne de dos ; LV : ligne de ventre).
En cartouche : détail de la ligne de dos.

Si de remarquables représentations sculptées d'être humains existent au Gravettien (Lalanne, 1941-1946), on ne connaît pas de figures animales ainsi traitées, susceptibles de permettre une comparaison avec le bas-relief de Blanchard. Et ce n'est qu'au Solutréen et au Magdalénien qu'apparaîtront les bas-reliefs animaux.

La présence solutréenne dans le vallon des Roches se limite à un simple passage, attesté seulement par quelques feuilles de laurier et de petits cailloux ronds et polis (Labattut et la Souquette) (Sonneville-Bordes, 1960, p. 322) et un squelette d'enfant orné de coquillages, aujourd'hui disparu (Labattut).

Sur le plan technostylistique, malgré la mauvaise conservation des œuvres, deux figures de bisons de l'abri Reverdit sont assez comparables à la sculpture de Blanchard : mêmes dégagements en fort bas-relief, mêmes silhouettes bossues.

L'abri Reverdit est situé sur l'autre rive du vallon des Roches en face de l'abri Castanet, à moins de cent mètres de l'abri Blanchard. C'est en définitive aux sculptures magdaléniennes de cet abri que ressemble le plus, à notre sens, celui de l'abri Blanchard.

S.D. et T.R.

Bibliographie

- BREUIL, H., 1952, *400 siècles d'art pariétal*, Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac, 419 p., 530 fig., 1 pl. h.-t.
- DELAGE, F., 1935, Les roches de Sergeac (Dordogne), *L'Anthropologie*, 45, p. 281 à 317, 21 fig.
- DELAGE, F., 1938, L'abri de la Souquette à Sergeac (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 65, p. 104 à 126, 10 fig.
- DELLUC, B. et G., 1978, Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne), *Gallia-préhistoire*, 21, 438 p., 96 pl., p. 222 à 277.
- DELLUC, B. et G., 1979, Le phallus sculpté de l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne), *Antiquités nationales*, 11, p. 23 à 28, 4 fig.
- DELLUC, B. et G., 1981 a, A propos de la fouille de l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne) en 1910-1911, Louis Didon et Marcel Castanet, *Bulletin de la société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies*, 30, p. 61 à 76, fig.
- DELLUC, B. et G., 1981 b, La dispersion des objets de l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne), *Bulletin de la société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies*, 30, p. 77 à 95, 4 fig.
- DELLUC, B. et G., 1982-83, La main négative gravettienne de l'abri Labattut à Sergeac (Dordogne), *Antiquités nationales*, 14-15, p. 27-33, 3 fig.
- DELLUC, B. et G., 1984, Notice sur l'abri Blanchard, l'abri Castanet et l'abri Labattut, in *Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises*, Imprimerie nationale, Paris, p. 216 à 221.
- DELLUC, G., avec la coll. de Delluc B., 1985, *L'art pariétal préhistorique de l'époque archaïque en Aquitaine*, 2 vol., 905 p., ill., cartes et plans.
- DELLUC, S., 1987, Les galets gravés de l'abri Labattut (Sergeac, Dordogne), *Actes du Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Sarlat 1986*, p. 203-223.
- LALANNE, J. et BOUYSSONIE, J., 1941 à 1946, *Le gisement paléolithique de Lausset. Fouilles du docteur Lalanne*, *L'Anthropologie*, 50, p. 1 à 161, 123 fig.
- LAMING-EMPERAIRE, A., 1962, *La signification de l'art rupestre paléolithique, méthodes et applications*, Picard, Paris, 224 p., 50 fig., 24 pl.
- LEROI-GOURHAN, A., 1965, 1re éd., *Préhistoire de l'Art Occidental*, Mazenod, Paris, 482 p., 739 ph., 804 fig.
- ROBIN, D., 1986, Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, *Gallia-préhistoire*, 29, p. 241.
- ROUSSOT, A., 1984, notice sur l'abri Reverdit, in *Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises*, Imprimerie nationale, Paris, p. 222 à 224.
- SONNEVILLE-BORDES, D., de, 1960, *Le paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux, 2 vol., 558 p., 294 fig., 64 tabl.

11

...the ... of ...

La collection céramique gallo-romaine de la B.S.H.A.P.

par Alain LACAILLE

La céramique gallo-romaine déposée à la Société historique et archéologique du Périgord provient de plusieurs dons de membres effectués dans la décennie 1950-1960. Le mobilier concerné est originaire en totalité de fouilles et de découvertes faites à Périgueux. Malheureusement, les renseignements surtout d'ordre stratigraphique le concernant sont souvent inexistantes ou peu précis, ce qui en restreint son intérêt. Il était conservé au siège de la société sans être numéroté, ni inventorié. Néanmoins, malgré ces réserves, ce matériel céramique éclaire certains points de l'occupation de la ville antique de Vésone (pl. 1).

A. — Le don Maurice Albe 1951 (pl. 2 et 3, n° 1 à 6) :

Cet ensemble de céramiques a été découvert avant 1951 entre les rues de Campniac et de Vésone (*B.S.H.A.P.* 1951, p. 119 et p. 151) lors des fouilles de M. Dandurand. Commencées en 1942/1943, prolongées de 1947 à juillet 1949, celles-ci amenèrent la découverte d'un monument isolé à deux absides en partie dégagé entouré d'un système de caniveaux (*ibidem.* 1947, p. 155, 156 — 1948, p. 5 et 1949, p. 125). Peu d'objets y furent découverts (Dandurand, 1949). Le plan général du site ne nous permet pas de les situer exactement (Grimal, 1947 et 1949). Cet ensemble ne représente qu'une partie du mobilier archéologique découvert (Grimal, 1947, p. 467).

a) *Fragment de statue de Mercure* (pl. 2)

Ce don était accompagné d'un fragment d'une statuette de Mercure en marbre blanc (bas de jambe) découvert lors de la fouille et conservé lui aussi à la S.H.A.P. Il représente en fait le début de la cuisse, une jambe et le haut

d'un pied d'une statue (longueur totale : 28 cm ; diamètre à la cuisse : environ 10,5 cm ; diamètre au pied : environ 8 cm). Ce fragment est attribué à une statue de Mercure à cause de la présence de deux ailerons à la base de la jambe, en partie réduits par l'usure, décorés d'écailles ou de feuilles d'acanthes avec nervure centrale imitant de petites plumes. Cette statue de grandeur naturelle devait être placée sur un piédestal vu l'existence en A de deux supports pour piédestal.

b) Sigillée

— N° 1 : un ovoïde de forme Déchelette 67 de facture médiocre. La pâte rouge clair dénote une production des ateliers du Centre. Le décor empâté difficilement discernable comprend : des oves inverses proches des oves B 212 (Rogers, p. 47 et 54) ; sur la panse, successivement, un terminal trifide suivi d'une rosette C282 à cinq pétales, suivi de deux formes allongées indistinctes puis de deux pétales, suivi de deux formes allongées indistinctes puis de deux bifides proches des G 324 et G 326 (Rogers, p. 98). La forme de cet ovoïde et son décor donne comme datation entre + 70 et + 150 (Hermet, p. 6, 7, pl. 4).

— N° 2 : fond de coupe sigillée Hermet 8 à pied annulaire. La pâte tout comme le vernis est marron clair-rouge clair. Présence d'une marque anépanigraphe : rosette à neuf pétales semblable à celles étudiées par M. Tilhard (*B.S.H.A.P.*), p. 20, n° 211, 213), inventoriée par R. Lombard (p. 161, pl. 4, n° 43) et par J.P. Loustaud à Limoges (p. 61, fig. 9 et 10).

c) Statuette en terre blanche :

Ce fragment n° 3 de pâte à cœur gris et franges marron finement dégraissée représente les pieds d'un personnage debout drapé à gauche. Vu l'importance du socle, ce fragment pourrait appartenir à une statuette de déesse mère assise dans un fauteuil. Dans tous les cas, cette production est typique des ateliers du Centre de la Gaule au Ier et IIe siècle (Rabeisen E. et Vertet H. ; p. 100 et sq).

d) Céramique commune :

— N° 4 : col de grand ovoïde à pâte marron clair et dégraissant moyen.

— N° 5 : col d'ovoïde proche par sa pâte du précédent.

— N° 6 : col d'ovoïde à lèvres rentrantes. La pâte gris blanc est moyennement dégraissée.

e) Autres matériaux :

A de nombreux autres fragments de sigillée et de céramique commune non dessinables, étaient joints seize tesselles de mosaïques de couleur noire ou blanche. M. Dandurand ne signale pas la découverte de ces dernières lors du bilan général de la fouille (Dandurand, 1949).

LOCALISATION DES DECOUVERTES A PERIGUEUX :

----- voirie antique

1 - Amphithéâtre

2 - Rempart du III^e siècle

3 - Temple de Vésone

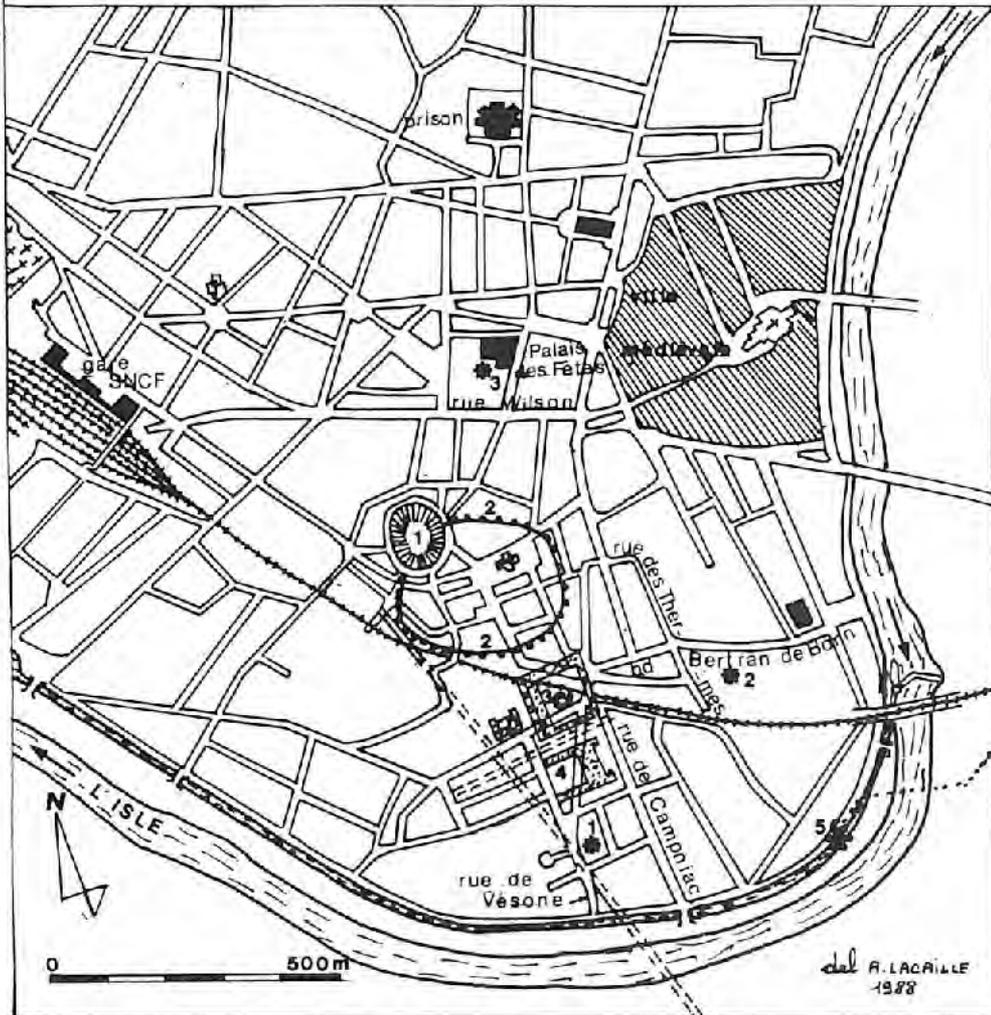
4 - Forum gallo-romain

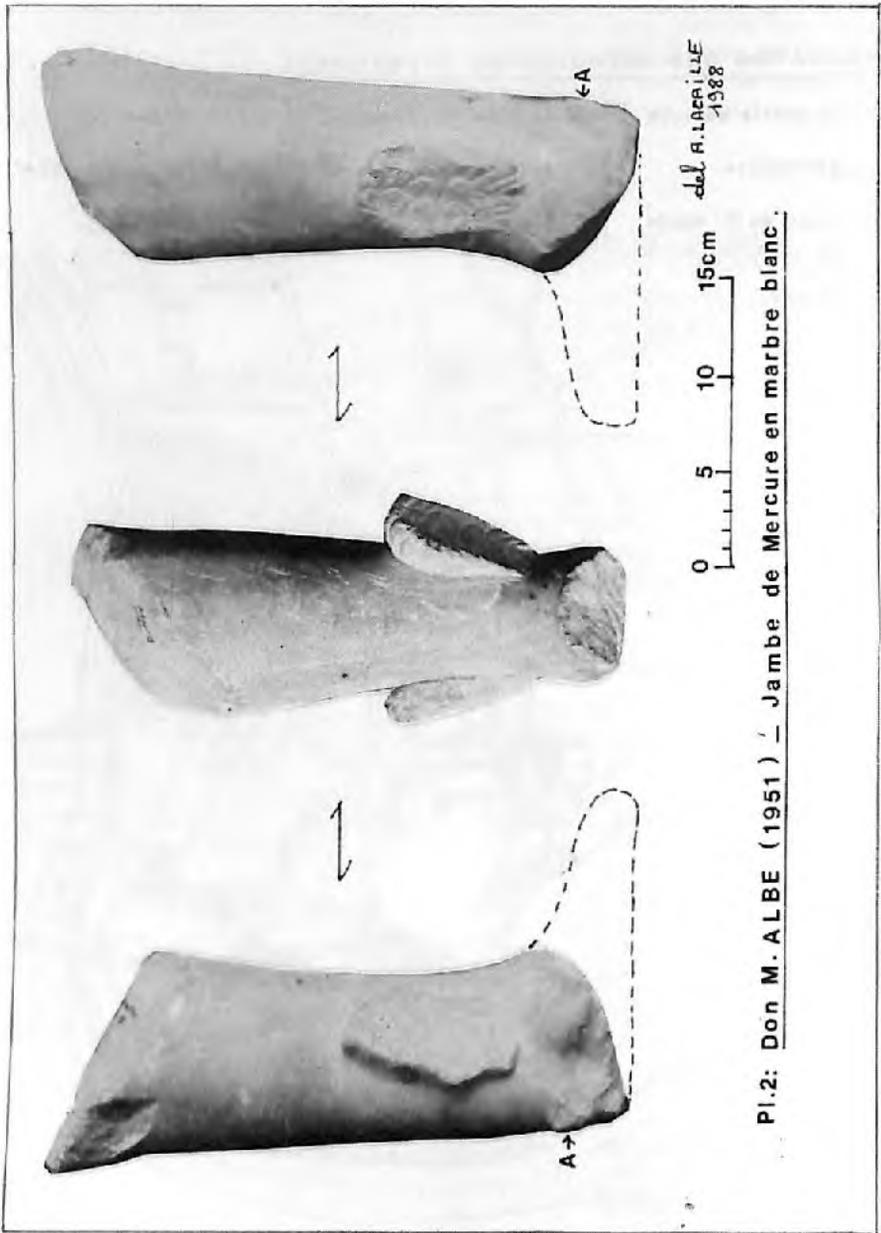
5 - Thermes

✿1 - don Albe 1951

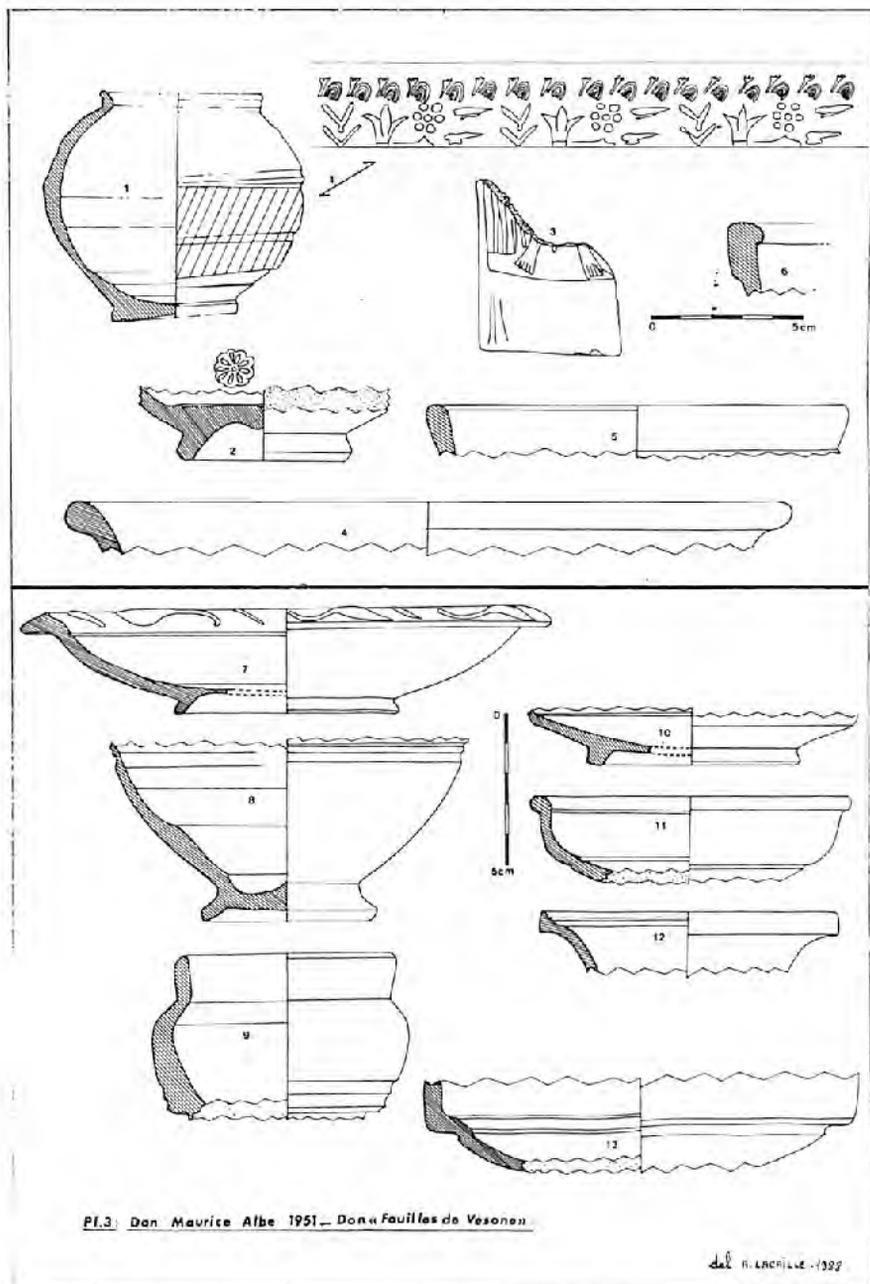
✿2 - don Ponceau 1958

✿3 - don Albe 1958



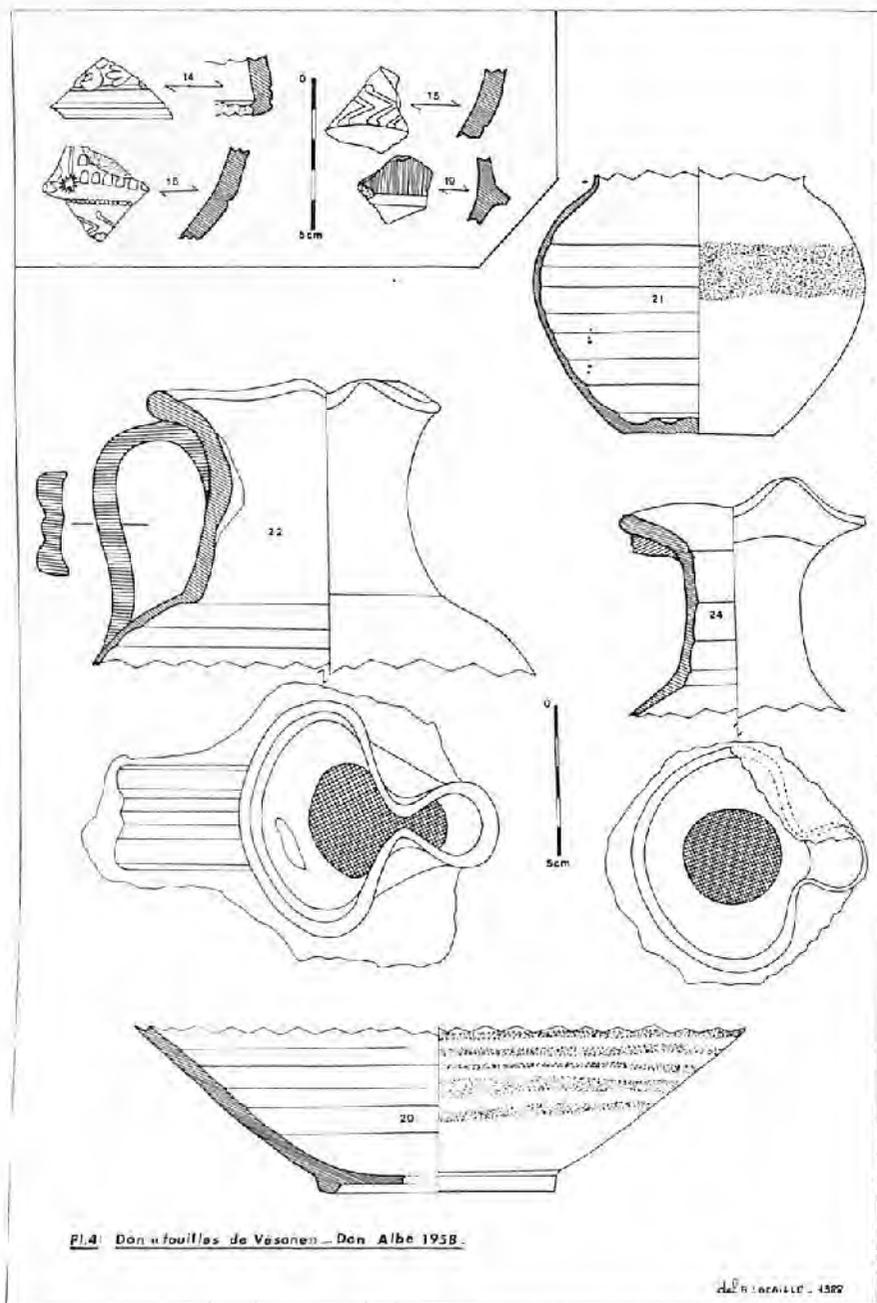


Pl.2: Don M. ALBE (1951) - Jambe de Mercure en marbre blanc.

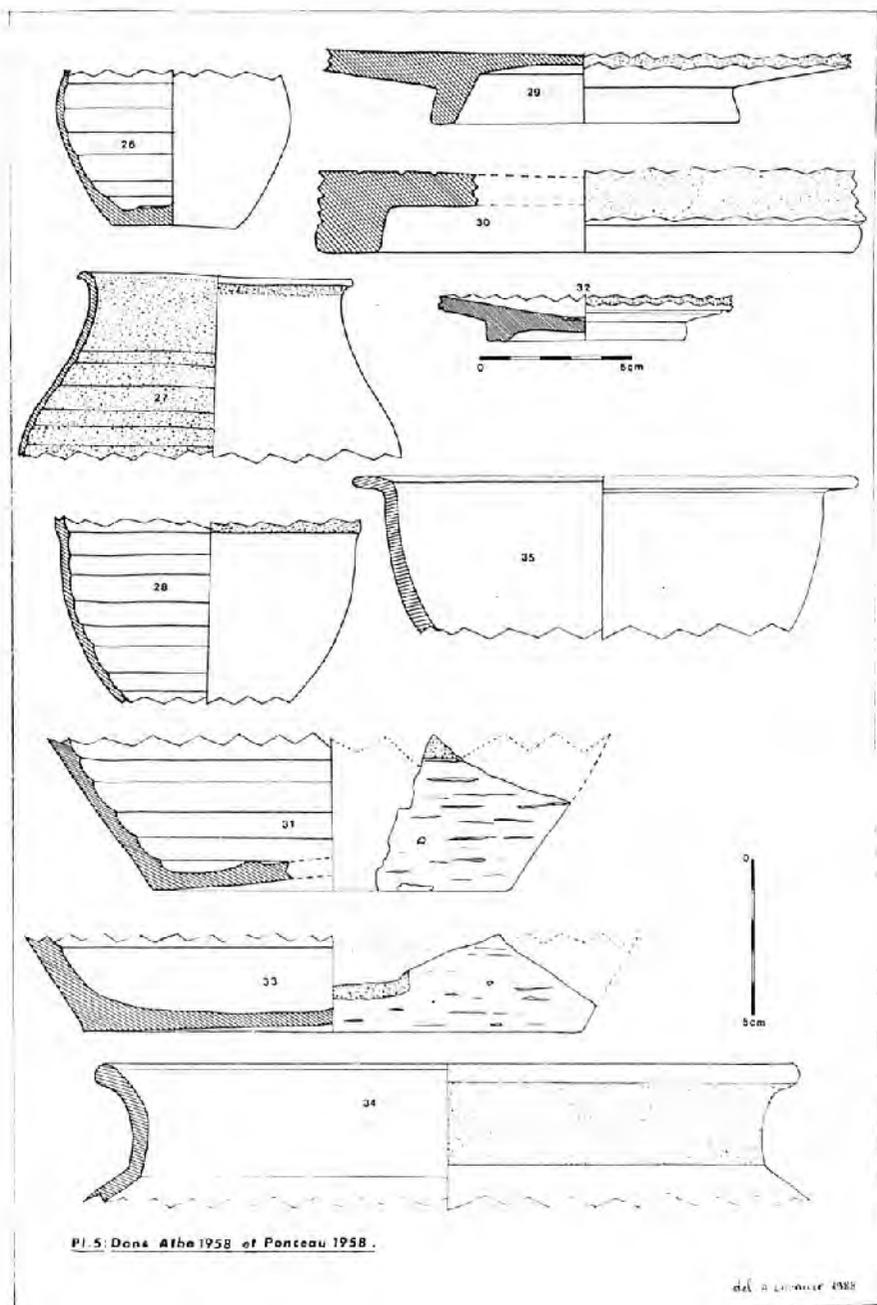


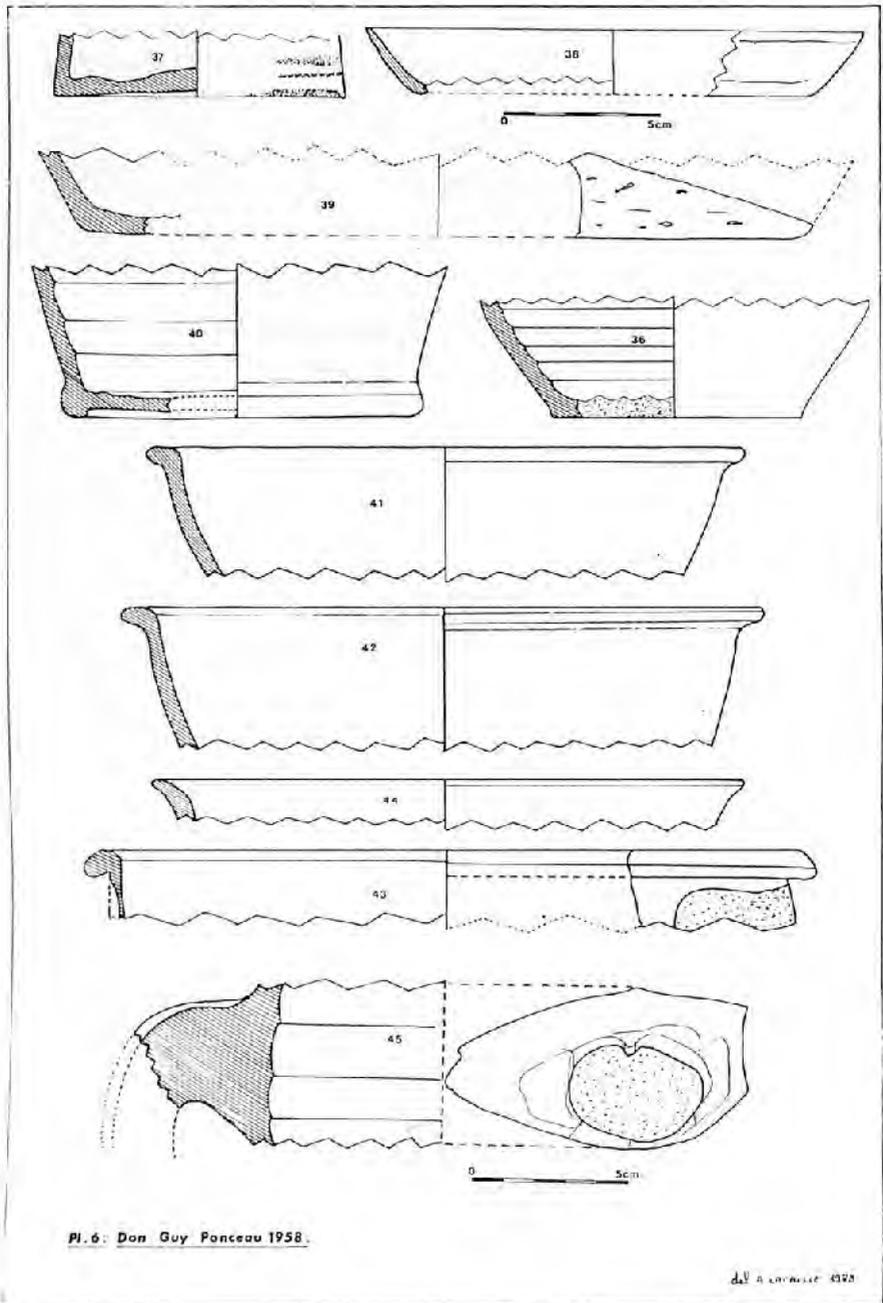
Pl.3: Don Maurice Albe 1951. — Don «Fauilles de Vesone»

del H. LANCILLE - 1959



Pl. 4. Don et fouilles de Vésanem - Don Albe 1958.





f) Conclusions :

L'ensemble du mobilier céramique de ce site montre une occupation allant essentiellement du milieu du I^{er} siècle au milieu du II^e siècle. Le fragment de statue de Mercure en marbre date lui aussi de cette période : il a dû être découvert sûrement dans les niveaux supérieurs de la fouille.

B. — Le don « Fouilles de Vésone (N° 7 à 19, pl. 3 et 4) :

Cet ensemble céramique ne comprend que des fragments sigillés. Vu la mention jointe à ce lot, il est originaire de Périgueux. Nos recherches bibliographiques menées à travers les comptes rendus des séances de la S.H.A.P. permettent de rattacher ce mobilier, soit au don Albe 1951 décrit précédemment, soit au don Ponceau 1958. Nous avons préféré le décrire séparément.

a) Sigillée lisse :

— N° 7 : coupe Drag 36 décorée de feuilles d'eau à pâte et vernis orangé typique de l'époque Trajan - Hadrien (Oswald, p. 134, pl. LIII).

— N° 8 : fond de coupe Drag 54 ou Déchelette 72 à pâte et vernis rouge orangé (Oswald, p. 178, n° 8).

— N° 9 : col d'ovoïde à col droit. Lèvre simple, pâte orange clair, surtout des formes Ludowici type sf ou type vk (Oswald, p. 148 ou p. 158).

— N° 10 : fond de plat Drag 18 (Oswald, p. 120, pl. 45) ou Curle 15 (Oswald, p. 140, pl. 56) de pâte et vernis marron clair.

— N° 11 : fragment de col de coupe Walters 79580 ou Ludowici type tl (Oswald, p. 144, pl. 58).

— N° 12 : fragment de coupe Drag 46 à pâte marron clair et vernis rouge orangé.

— N° 13 : fragment de panse de coupe Drag 15/17 à pâte marron clair et à vernis rouge orangé clair.

b) Sigillée ornée :

— N° 14 : fragment de panse de Drag 30 à pâte marron clair et à vernis orangé s'écaillant.

— N° 15 : fragment de panse Drag 37 à pâte et vernis marron foncé. Décor : guirlande bifoliée.

— N° 16 : fragment de panse Drag 37 à pâte et vernis ibidem. Décor : imbrications et guirlande bifoliée.

— N° 19 : fragment de col guilloché d'une coupe Drag 25/45 (Oswald, p. 112, pl. 40), provenance Montans - pâte marron clair et vernis rouge orangé.

c) Conclusions :

Le mobilier de ce don a été produit essentiellement du milieu du I^{er} siècle au milieu du II^e siècle.

C. — Don Maurice Albe 1958 (pl. 4 et 5, n° 20 à 28) :

Ce lot de céramiques communes gallo-romaines donné par Maurice Albe en 1958 provient des terrassements effectués lors de la construction du palais des fêtes de Périgueux, entre mai et août 1958, sur l'emplacement de l'ancien hôpital Sainte-Ursule « près d'un platane ». Nos renseignements et nos recherches ne permettent pas de mieux situer la découverte (*journal Sud-Ouest* du 24/9/1957, 24 et 25/10/1957 - plan Ponceau 1957 - *photothèque départementale*).

a) Mobilier :

Il ne se compose que de céramiques communes.

— N° 20 : Fond légèrement creux annelé d'ovoïde ou de coupe - pâte à cœur noir et franges marrons moyennement dégraissées. La surface externe est décorée de zones lissées noires alternant avec des zones réservées. Forme attribuable : Santrot 116 à 118 datées du Ier siècle (Santrot, p. 88, pl. 22).

— N° 21 : Ovoïde de pâte à cœur marron et à franges grises moyennement dégraissée. La surface externe est micacée sauf sur une zone réservée à mi-panse. Forme proche Santrot 229 à 233 (p. 128, 129, pl. 50, 51) datée du début du Ier siècle.

— N° 22 et 23 : cols de cruche à bec tréflé. La pâte blanche finement dégraissée a une couverte externe jaune clair proche du blanc. Une anse trifide s'attache sous le col. De forme Santrot 498 (p. 209, pl. 124), ce type de cruche est daté en Bordelais et en Saintonge entre les années + 40 et + 80.

— N° 24 : col de cruche légèrement tréflé à pâte marron donc à cœur noir moyennement dégraissée. La couverte externe grise est due à un lustrage. Un départ d'anse existe. Ce col est de même profil que ceux des cruches 493 à 496 (p. 207, 208, pl. 121, 122) produites durant les deux premiers siècles de notre ère.

— N° 26 : ce fond d'ovoïde a une pâte marron clair tirant vers le rouge moyennement dégraissée. Tout comme pour le n° 21, le profil est proche des formes Santrot 229 à 233.

— N° 27 : ce col d'ovoïde à pâte noire moyennement dégraissée a été lissé extérieurement. De forme Santrot 258 (p. 135, pl. 58), il a été produit entre + 50 et + 150.

— N° 28 : ce fragment à pâte grise a un dégraissant fin et une surface externe lissée noire. Cette forme fermée est à attribuer aux ovoïdes Santrot 269, 270 (p. 137, 138, pl. 61) datés fin Ier s.-IIe s.

b) Conclusions :

Ce petit lot de céramiques communes homogène donne à ce site une occupation s'étendant de + 50 au début du IIe siècle. Sa découverte en dehors du périmètre de la ville antique est, en soi-même, étonnante. Mais, vu le manque de renseignements stratigraphiques, il est fort possible que ce mobilier gallo-romain ait été amené dans des déblais lors de terrassements ou de travaux de jardinage à l'ancien hôpital Sainte-Ursule.

D. — Don Guy Ponceau 1958 (n° 31 à 44, pl. 5 et 6) :

Ces céramiques proviennent des déblais produits lors de la construction des H.L.M. entre le boulevard Bertrand-de-Born et la voie ferrée, au printemps 1958, à Périgueux. Ce don fut effectué lors de la séance du 6 février 1958 (*B.S.H.A.P.* 1958, p. 13) après les découvertes décrites succinctement lors de la séance du 5 décembre 1957 (*ibidem*, 1957, p. 198, 199). Il comprend :

a) Sigillée :

— N° 29 : un fragment de pied annulaire de plat Drag 17 à pâte jaune clair et vernis marron foncé.

— N° 30 : fragment de pied annulaire d'un grand plat forme Drag 17 (Oswald, p. 114, 115) à pâte marron clair et vernis rouge marron. A l'intérieur, il y a trace d'un ombilic fait avant cuisson.

— N° 32 : pied annulaire de coupe à pâte marron clair et engobe marron foncé.

b) Céramique commune :

— N° 31 : fond d'ovoïde. La pâte dégraissée moyennement (quartz) est gris ardoise.

— N° 33 : fond d'ovoïde. La pâte dégraissée moyennement (chaux) a un cœur gris foncé et des franges marron. La surface externe n'est pas lissée.

— N° 34 : col de grand ovoïde de forme Santrot 285 (Santrot, p. 141, pl. 67). La pâte dégraissée moyennement a un cœur gris foncé et des franges marron clair. La zone lissée sous le col donne à la surface une couleur gris bleuté.

— N° 35 : col de tripode avec engobe micacée. La pâte marron orangé a un dégraissant moyen. Ce vase a subi un coup de feu. Sa forme est proche des tripodes Santrot 151 ou 85 (Santrot, p. 74 et p. 97).

— N° 36 : fonds d'ovoïde. La pâte marron clair est feuilletée et a un gros dégraissant (quartz, mic) de diamètre égal à 5 mm. A l'intérieur, existe un dépôt gris jaunâtre.

— N° 37 : fond d'ovoïde de forme Santrot 327 datée entre + 50 et + 160 (Santrot, p. 151, pl. 76). La pâte gris clair est moyennement dégraissée. Sur le fond externe, un lissage avant cuisson a formé un ombilic.

— N° 38 : col d'assiette à pâte brun foncé dégraissée finement. La couleur externe noire est due à un mauvais lissage. Le profil est proche de celui de l'assette Santrot 41 (*ibidem*, p. 58, 59, pl. 6).

— N° 39 : fond de grand ovoïde à pâte feuilletée tendre gris clair, dégraissée finement.

— N° 40 : fond de cruche à pâte blanc jaunâtre finement dégraissée. La surface externe est brun clair.

— N° 41 : col de tripode à pâte gris blanchâtre dégraissée finement avec engobe micacée.

— N° 42 : col de tripode à pâte gris noir à dégraissant fin.

— N° 43 : col de grand ovoïde à pâte gris clair moyennement dégraissée. Les surfaces sont de couleur jaune clair.

— N° 44 : col d'ovoïde à pâte gris noir moyennement dégraissée. Les surfaces de couleur gris clair sont légèrement micacées.

c) Amphores :

Le don Ponceau 1958 a permis de conserver quatre culots d'amphores de section ronde, à pâte brun orangé clair moyennement dégraissée de quartz. Ils devaient appartenir à des amphores Pascual I¹ produites en Espagne au I^{er} siècle.

Le fragment de panse n° 45 possède un départ d'anse bifide. La pâte brun marron clair est dégraissée moyennement (quartz). Une engobe externe jaune clair assure une meilleure étanchéité. Ce fragment appartient par sa pâte et par la forme de l'anse à une amphore de type Pascual I (Berthault et Watier, p. 98 et p. 104 à 114 - Genty et Fiches, 1978, p. 75, 76).

Sont également dans ce lot, un départ d'anse d'amphore et deux fragments d'anses bifides non dessinés et comparables à celle du n° 45. Ils appartiennent eux aussi à des amphores de type Pascual I.

d) Conclusion :

Ce mobilier donné par Guy Ponceau en 1958, par sa constitution, démontre une occupation gallo-romaine s'étendant entre la moitié du I^{er} siècle et la moitié du II^e siècle. Il est regrettable qu'aucun descriptif précis des structures et de la stratigraphie découvertes n'ait pu nous parvenir.

A.L. *

* Lacaille Alain. Les Bardots, Saint-Laurent-des-Hommes, 24400 Mussidan.

Bibliographie

- BERTHAUT, F. et WATIER, B., Les amphores du Musée archéologique de Libourne, *Revue historique et archéologique du Libournais*, tome 55, n° 204, 1987, p. 97 à 135.
- DANDURAND, M., Les fouilles récentes de Vésone, *Congrès d'études régionales tenu à Périgueux*, 1949, p. 1 et 2.
- GENTY, P.Y. et FICHES, J.L., L'atelier de potiers gallo-romain d'Aspiran (Hérault) : synthèse des travaux de 1971 à 1978, *Figlina*, n° 3, 1978, p. 71 à 92.
- GRIMAL Pierre, Informations archéologiques, *Gallia*, tome 5, 1947, p. 465 à 468 et tome 7, 1949, p. 130, fig. 1.
- HERMET, F., *La Gaufresenque*, réédition 1979, 379 pages, 126 pl., 44 fig.
- LOMBART, R., Inventaire des estampilles de potiers, *Revue Archéologique du Centre*, 1972, p. 148 à 171.
- LOUSTAUD, J.P., Les estampilles de potiers antiques découvertes à Limoges, *Bull. Soc. Arch. Hist. Limousin*, tome CVII, 1980, p. 23 à 76.
- OSWALD, F. et DAVID PRICE, T., *Introduction à l'étude de la céramique sigillée*, tome II, 1984 (réédition), 95 pl., 191 p.
- Photothèque départementale*, Photos 24 x 30 en noir et blanc, Archives départementales de la Dordogne, 5 Fi.
- PONCEAU, Guy, *Plan des découvertes et des anciens bâtiments de Sainte-Ursule*, échelle 1/1.000, 1957, Archives départementales de la Dordogne, 9 Fi.
- RABEISEN, E. et VERTET, H., *Les figurines gallo-romaines en terre cuite d'Alésia*, Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines, 1986, 210 pages et 35 pl.
- ROGERS, G.B., *Poteries sigillées de la Gaule Centrale, I, Les motifs non figurés*, 18e supplément à *Gallia*, 1974, 196 p.
- SANTROT, M.H. et J., *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, CNRS, 1979, 265 p. ; 130 pl.
- TERRISSE, J.R., *Les céramiques gallo-romaines des Martres de Veyre*, 19e supplément à *Gallia*, 1972, 162 p. ; 58 pl.
- TILHARD Jean-Louis, La céramique sigillée du Musée du Périgord : catalogue des marques de potiers, *Bull. soc. Hist. et Arch. Périgord*, tome 104, 1977, p. 16 à 65.

L'inscription funéraire de Saint-Vincent-de-Cosse

par Louis CARVES (+)
et François MICHEL

C'est probablement lors de travaux agricoles que fut découvert, en 1884, dans un champ, à proximité du lieu-dit « La vieille église », sur la commune de Saint-Vincent-de-Cosse, un sarcophage provenant de l'ancien cimetière de la paroisse. L'ouverture de ce sarcophage mit au jour des ossements et une boucle de ceinture en bronze, ainsi qu'une inscription gravée sur la face intérieure du couvercle de ce tombeau. Son inventeur, Louis Carvès, en réalisa un dessin, déposé depuis dans l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, sous le n° AE 14¹.

Il est difficile d'entamer ce commentaire par une description formelle de l'inscription et de la pierre la supportant : en effet, cette dernière est perdue, mise à part l'idée de sa destination. De même, la copie qu'a faite Louis Carvès de cette inscription, si elle est grande nature, ce qui lui attribue un champ épigraphique de quarante centimètres sur douze centimètres, ne précise pas si elle était gravée en creux ou en relief. Le seul point dont nous sommes sûrs est qu'elle se trouvait gravée à l'intérieur du couvercle : ce dernier détail, exceptionnel en soi, n'en est pas pour autant unique : d'autres inscriptions, notamment à Trèves et à Metz, se signalent par cette originalité. Cette pierre présente un autre point particulier : l'inscription dont elle fut gravée ne se compose que d'un nom, plus que probablement celui de la personne inhumée : Claudia. Du reste, Louis Carvès rapporte que ce sont des ossements féminins qui furent identifiés dans ce tombeau, ce qui laisse supposer qu'il n'y eut pas de réutilisation du sarcophage. Cette inscription a été rudement traitée, tant par Edmond Le

1. CARVES (Louis), in Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, t. XI, 1884, p. 291-292.

Blant (« ...épitaphe grossièrement gravée... »)² que par Hirschfeld (« ...*Litteris barbaris...* »)³. Ces épithètes, à notre sens, ne sont pas méritées : il est notable que, même si certaines lettres présentent des formes et une gravure médiocres, le soin n'était pas absent à l'origine de cette réalisation.

Cette forme du A à la barre horizontale brisée en chevron dont la pointe atteint ou dépasse le niveau de la base des jambages, et au sommet pointu, est fréquente dans une période située entre le IV^e et le XII^e siècle. Le C angulaire ne se rencontre, en Gaule, que sur les inscriptions grossières (les marques d'exploitation) ou tardives (VI^e et VII^e siècles). Le D gravé à l'envers est fréquent en épigraphie chrétienne : sa forme ne représente pas une cacographie, mais une évolution, à savoir le passage de la capitale à l'onciale. Le V marque sa différence par son caractère classique prononcé, courant jusqu'au Xe siècle. Seules ces lettres présentent des caractères particuliers : les autres ont dans leur forme des signes d'irrégularité par rapport à leurs modèles, ce qui ne dénote que le manque d'expérience du graveur.

Paradoxalement, c'est ce manque d'expérience qui met le plus en relief le soin apporté à la réalisation de cette inscription. Cette idée tient à l'étude de la ligature par laquelle débute le mot : si la ligature entre A et V est recensée, nous notons que c'est de manière totalement artificielle que le graveur a lié le C et le L, au prix d'une part de l'allongement de la haste horizontale supérieure du C angulaire, d'autre part de l'inclinaison de la haste verticale du L. Même si c'est le goût des ligatures, très vif à l'époque mérovingienne, qui a conduit le graveur à commettre ces maladresses, il est difficilement concevable d'étudier cette inscription sans tenir compte du fait qu'elle reste unique, et donc qu'elle a nécessité un soin particulier. Il faut croire que nous sommes alors à une époque où les trois phases de la gravure définies par Jean Mallon⁴ sont désormais confondues en une seule personne, car ce sont l'ordinatio et la gravure ensemble qui manifestent des maladresses, et pourtant, un effort fait pour perpétuer la mémoire d'une personne, effort notable et très estimable de la part d'un homme qui hésite entre onciale et capitale, n'a pas aligné ses lettres sur un même plan, et enfin, a manqué de mesure dans l'enchaînement de ses lettres, au point de devoir les déformer pour réussir une ligature. Que penser en plus du fait qu'il ait gravé l'intérieur du couvercle ? Son habileté n'égalait pas sa bonne volonté !

La datation de cette inscription est fort aléatoire, car, en l'absence de tout formulaire épigraphique, seules peuvent nous donner des indications la paléographie et certaines données onomastiques générales : le nom de Claudia en lui-même est strictement indatable : cet ancien gentilice est courant et ne prouve, par sa désinence en - a, qu'une perduration des traditions antiques (l'usage du nom unique est acquis dès le IV^e siècle). De

2. LE BLANT (Edmond), *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, Paris, 1892.

3. HIRSCHFELD, *CIL XIII 1027*, Berlin 1899.

4. - rédaction d'un texte par un commanditaire
- transfert du texte sur la pierre par un dessin provisoire (ordinatio)
- exécution par gravure.

surcroît, le nom gravé constituant la totalité de l'épithaphe se rencontre fréquemment dans l'ouest de la Gaule et se date approximativement du VI^e siècle⁵. Seule l'archéologie peut à présent suppléer l'épigraphie par l'étude du matériel provenant du tombeau, et par une mise en relation du résultat de ces travaux avec le contexte humain proche.

En conclusion de cette étude, tout au plus pouvons-nous proposer une datation, réduite par les données paléographiques et les travaux portant sur des inscriptions voisines, aux VI^e et VII^e siècles. Si cette inscription a été qualifiée de « barbare » par nos prédécesseurs, il faut cependant tenir compte de l'habileté de l'homme qui l'a écrite et gravée, qualité encore rehaussée par le fait que cette inscription reste, à l'échelle du département de la Dordogne, et pour cette époque, unique en son genre.

L.C (+)
F.M. *

5. Comme en témoigne l'étude réalisée par le Pr. Louis MAURIN (*Le cimetière mérovingien de Neuvicq in Gallia*, t. XXIX, 1971, p. 151-189) que je tiens à remercier ici de l'intérêt qu'il a manifesté pour ce travail.

* 34, rue Blériot, 24660 Chamiers.

Fragment d'une croix massive trouvée à Montferrand-du-Périgord

par Paul FITTE et Michel LAUBAL

Ce fragment de croix servait de presse-papier à M. Delviel-Damaze, curé de Montferrand-du-Périgord. Il a été découvert en 1982 par l'un de nous (M.L.) dans un tiroir à double-fond de son secrétaire. Il proviendrait, selon toute vraisemblance, du presbytère de la commune.

Les caractéristiques de ce fragment de croix sont les suivantes :

- métal : plaque de cuivre de 3 mm d'épaisseur avec traces de dorure.
- décor : sur chaque face, un personnage est finement gravé. A l'avant, saint Pierre surmonté d'une date : 1201 ; au revers, un personnage ailé.
- poids de la plaque : 0,061 kg.
- hauteur totale : 0,14 m.
- hauteur du tenon : 0,02 m.
- hauteur de l'empattement arqué : 0,065 m.

Nous avons demandé, le 15 avril 1983, à Mme Marie-Madeleine Gauthier, maître de recherche au C.N.R.S., qui rédige un *Corpus des émaux méridionaux*, de bien vouloir nous en faire l'étude à partir de photographies et d'une description sommaire que nous lui avons adressées. Deux jours après, elle nous communiquait le résultat suivant :

« Il s'agit, en tout cas, pour le fragment qui vous occupe, de la partie inférieure d'une croix massive, entièrement métallique, de l'Oeuvre de Limoges et datable de la cinquième décennie du XIII^e siècle. L'inscription en chiffres arabes où je lis en effet 1201 ne saurait donc être qu'une adjonction. Les chiffres arabes en effet ne sont utilisés, au plus tôt, qu'à la fin du Moyen Age. Je soupçonne donc que la croix, une fois débitée en segments, a été remployée à un usage matériel d'outil, comme les marques de sa section supérieure le laissent augurer. Le segment peut avoir reçu cette inscription à une date fort tardive, XVI^e ou plutôt XVII^e siècle, comme la graphie le laisserait supposer. Peut-être a-t-on eu l'intention de conférer au nombre 1201 la valeur d'une date ? Cela aurait été alors le désir de commémorer la date supposée d'une fondation d'édifice ou d'autel.

« *Croix massive. Fragment : partie inférieure de la haste, comportant le tenon.*



Croix de Montferland-du-Périgord. L'avant (saint Pierre);



Croix de Montferand-du-Périgord. Le revers (homme ailé).

Platine de cuivre découpée, gravée, dorée ; figures gravées sur fond guilloché et parsemé de motifs unis.

Numéro « 1201 » gravé en chiffres arabes à l'avvers.

Saint Pierre à mi-corps, nimbé, portant les clefs de sa main droite à l'avvers (fig. 1).

Homme ailé, à mi-corps, ailes déployées vers le bas, au revers saint Matthieu (fig. 2). Le champ de la croix parcouru d'un rinceau filiforme à involutions rondes, pétales et feuilles trilobées au bout de longues tigelles.

Croix du même groupe : Dijon, Musée archéologique ; Londres, V.A.M. M. 58-1956 ; Limoges, mus. mun. inv. 52-268 ; Lugny-en-Mâconnais ; Hanovre, Kestner Mus. inv. 489.

Fragment du même genre : Genève, Mus. d'art et d'hist. inv. AD 2352, trouvé à Hermance ». (M.-M. Gauthier à Paul Fitte, le 17 avril 1983).

P.F. et M.L.

Autour d'une représentation sigillographique du pont de Montignac au milieu du XIII^e siècle

par Bernard FOURNIOUX*

Élément fonctionnel et « point chaud » d'une correspondance routière interrégionale reliant les grands centres urbains médiévaux de La Rochelle, Cahors, Toulouse, Montpellier¹, le pont de Montignac a contribué à la prospérité d'une agglomération villageoise subcastrale et outrepassé largement sa fonction de passage obligé que contrôlait un castrum dès l'an 964². Ainsi en témoigne au XIII^e siècle son appropriation sur le contre-sceau du « sigillum » châtelain, pour servir d'emblème et symboliser le lieu sous ses traits monumentaux les plus prestigieux. Cette figuration mérite donc d'être largement évoquée de par sa signification intrinsèque, mais également comme exemple sigillographique unique pour le Périgord médiéval, elle ne trouve un écho privilégié que sur les sceaux de centres urbains réputés au XIII^e siècle pour être les points de rencontre de courants d'échanges internationaux (pont Valentré à Cahors, pont Saint-Bénézet pour Avignon, pont sur le Rhône pour Lyon³).

Le premier de ces sceaux doubles scellait une charte établie en août 1242 à l'occasion de la prestation d'hommage-lige du « dominus » de Montignac « Gaufridus », vassal d'Alphonse comte de Poitiers ; le sceau armorial, signe de reconnaissance du lignage châtelain, représentait une fasce tandis que le contre-sceau de type urbain comportait un pont à six arches,

* La Besse, Milhac-d'Auberoche, 24330, Saint-Pierre-de-Chignac.

1. FOURNIOUX (Bernard), Contribution à la connaissance des grands itinéraires médiévaux périgordins, dans *Archéologie médiévale*, t. XVII, édit. du C.N.R.S., 1987.
2. LAURENT (Jean-Paul), Géographie historique du Périgord du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle, dans *positions des thèses de l'École des chartes*, 19.
3. MESQUI (Jean), *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Picard, 1986, p. 105.
DELORT (Robert), *Introduction aux sciences auxiliaires de l'histoire*, collection U, série « Histoire médiévale » dirigée par Georges Duby, p. 283.
ROMAN (J.), *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 134.

suggérant ainsi dès cette époque l'existence d'un édifice de grande stature à Montignac ; ce document naufragé est rapporté par le chevalier de Courcelles qui procéda en 1824 à sa description⁴.

Le second sceau authentifiait pour sa part le jour de Saint-Gilles 1257, une assignation de dot par le même Geoffroy en faveur de son gendre le « dominus » Archambaud de Comborn⁵. Il subsiste aujourd'hui à l'état d'un fragment de cire verte appendu sur double queue de parchemin. Ce reliquat conserve encore sur le contre-sceau l'empreinte d'un pont stylisé, offrant des caractères de similitude avec le sceau de Cahors⁶ et se réduit à deux piles surmontées de trois arches en plein cintre et d'un parapet à trois assises doté d'une belle stéréotomie. Le fait d'être gravé sur ce type de support et de représenter le seul pont médiéval périgordin dans ce cas lui confère une présence dans la hiérarchie des valeurs monumentales de cette époque. Les villes du Moyen Age qui s'enorgueillirent de détenir un pont remarquable ne manquèrent pas en effet de l'inscrire sur leur sceau comme on a pu l'observer dans les exemples précités. La signification du pont pour l'identité collective des villes a été telle que l'on a pu écrire que « la construction et l'entretien des ponts ont été l'occasion de la naissance de certains consulats »⁷. En ce qui concerne le pont de Montignac, construit à l'initiative du seigneur châtelain, il est évident qu'il a présidé à l'apparition de l'identité collective d'une population agglomérée en ce lieu, ayant pour foyer de ralliement l'« ecclesia » Sainte-Marie en 1153.

La mention manuscrite attestant la présence de ce pont n'est pas antérieure à 1283⁸, mais cet état de fait est imputable sans doute aux sources lacunaires. Une tour-porte « tour desus lo pont » interceptant le trafic et représentant la fortification la plus coutumière est mentionnée dans un texte de 1467⁹. Le pont d'Orthez en constitue l'une des rares survivances. En 1530, il est désigné « grand pont » en opposition au « petit pont » qui enjambait le fossé de la « villa » de Montignac et surplombait ainsi les eaux détournées et canalisées d'un petit affluent de la Vézère¹⁰.

Parmi les ouvrages d'art qui jalonnèrent au XIIIe siècle la transrégionale énoncée, dans sa traversée du diocèse de Périgueux, le pont de Montignac fut sans doute le plus majestueux. A titre de comparaison, les ponts de la bastide royale du Mont Domme (entre 1283-1310) et du bourg castral, dénommé « villa » en 1291, de Saint-Pardoux-la-Rivière (au XIVe siècle) étaient alors en charpente¹¹. Le pont de Montignac cependant n'était pas le seul à défier les eaux hivernales indociles de la Vézère. On a pu recenser l'existence de trois ponts contemporains qui enjambaient la Vézère

4 Arch. nationales, J 190 A, n° 16.

DE COURCELLES (Le chevalier de), *Histoire des Pairs de France, article de Pons*, Paris, 1824, p. 17.

5 Arch. Pyr. Atlantiques, E 774.

RAYMOND (Paul), *Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1874, p. 173.

6 MESQUI (Jean), *Répertoire des ponts routiers antérieurs à 1750*, Ministère des transports, p. 12, fig. 3.

7 DUBY (sous la direction de Georges), *Histoire de la France urbaine, la ville médiévale*, t. 2, p. 219.

8 Arch. dép. Dordogne, 1 MI 391, P 28, « ultra pontem de Montinhac juxta hospitale Montin. ».

9 Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 781.

DUBY (Georges), *Histoire de la France, des origines à 1348*, Larousse, p. 372.

10 Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/229.

11 *Bul. soc. hist. et arch. du Périgord*, t. 11, p. 228. « viâ qua itur de plathea versus pontem de ligno ».

Arch. nat. J 898



nent garenture. obligant nos & nra idem dicit q' pmissis omib' & singulis observandis
 et sigilli nri munimine consignati. Datum in festo beati egidii. Anno d'ni .m. cc.



REPRODUCTION
 SIGILLOGRAPHIQUE
 du PONT de
 MONTIGNAC
 prise de vue: Yan LABORIE

entre sa confluence avec la Dordogne et son entrée dans le diocèse : celui du bourg castral d'origine monastique de Terrasson mentionné dès le XIII^e siècle et lors de sa réédification en 1333¹², celui de l'abbaye du Bugue consigné à partir de 1264¹³ et celui de Limeuil, surplombé par un castrum de confluence relevant du seigneur de Montignac avant 1242, attesté tardivement sous l'appellatif de « pont vieux » en 1451¹⁴. De nouvelles traversées, issues de seconde génération, furent aménagées à Condat, en particulier, où la construction d'un « beau grand pont de bois tout neuf » est signalée en 1551¹⁵. Ces différents ponts entrèrent évidemment en concurrence dès lors qu'ils s'inséraient en parallèle dans le même contexte relationnel et leur fréquentation s'en trouva accrue bien souvent au détriment d'un homologue rival devenu momentanément inapte à la circulation (cas des ponts de Montignac et de Terrasson).

Le pont de Montignac a eu une envergure plurifonctionnelle incontestable à la lumière des sources écrites. Il a déterminé la convergence des chemins publics à longue distance et constitué le point de dispersion des chemins de desserte des centres paroissiaux englobés dans la châtellenie¹⁶. Il a été la pièce maîtresse d'une infrastructure villageoise subcastrale naissante. En exerçant son pouvoir attractif sur l'activité artisanale et mercantile, il est devenu le centre de l'animation d'une communauté et le principal facteur de sa croissance. Il a catalysé ainsi l'habitat au point de devenir un « pont à piliers de pierre, couvert », revêtissant la physionomie d'une véritable rue publique bordée d'échoppes en encorbellement et d'étaux ouverts à tous vents. Des ouvroirs sont ainsi signalés sur le pont en 1539¹⁷, ainsi que des « maisons de gret et galeries ». La concentration excessive de piles dans un intervalle entre berges relativement étroit (6 au lieu de 2 dans son état actuel) accuse d'une certaine manière cette implantation massive. Ce sont vraisemblablement des édifices en bois qui y furent aménagés, si l'on se réfère à un document de mars 1580 relatant qu'il fut « brûlé, rompu et démoli ». Son impact toponymique a été tel qu'un faubourg délimitant une unité territoriale fiscale et comptant les établissements religieux les plus importants du lieu a endossé à leur insu le nom de « barry du chiep del pont ». La « villa » même devait être supplantée dans le choix et la désignation des points de départ et d'aboutissement des itinéraires convergents. Il a représenté la porte d'accès principal et l'élément défensif avancé majeur d'un bourg castral enceint d'une muraille « clausura

12. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 158, f° 140, « *adeficio pontis Terrassonio* ». *Chronica Gualfredi prioris Vosiensis*, éd. Ph. Labbé, ch. VIII, p. 333.

13. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 158, f° 183, 1 MI 233, f° 210, « *et illum pontem praedicta abbati reparant et readificiant* ».

Arch. Dép. Dordogne, 2E 626/1, f° 82 v° (1465).

14. Saint-Allais, p. 278, t. 14.

15. Arch. dép. Dordogne, A 271.

16. Les routes de Périgueux à Toulouse et de Périgueux à Avignon en 1371-1372 s'établissaient par Montignac, Sarlat, Domme, Cahors, Montpellier.

Arch. dép. Dordogne, CC 66, f° 5, f° 11, v°, f° 13, f° 15 v°

17. Arch. dép. Dordogne, 1MI 158, f° 168 v°, f° 169 (6.05 1581, 24.01 1583).

Bul. soc. arch. et hist. du Limousin, t. 41, 1894, p. 264.

Arch. dép. Dordogne, 2 E 1828/33.

Le terme d'ancien français « ouvroir » signifie boutique, atelier, d'après Frédéric Godetroy

Lexique de l'ancien français, Paris-Leipzig, 1901.

murorum » dès 1269. Il a autorisé ainsi le contrôle direct du trafic terrestre et fluvial. Il est devenu une source appréciable de revenus par l'établissement d'un péage, mais également de dépenses souvent considérables à l'échelle de son maintien sans cesse menacé. Il a été le théâtre de folklore et le support même de sentiments religieux qu'atteste après 1580 une croix érigée sur le garde corps au centre d'un tablier alors en charpente. Il servira de support à l'exécution d'une ornementation héraldique ; ainsi pouvait-on apercevoir aux XVI^e-XVII^e siècles sur les écoinçons des quatre piles les écus supportant les armoiries les plus prestigieuses du royaume : armes de France, de Navarre et d'Hautefort¹⁸. Essence même d'un franchissement privilégié, il a offert dès le XIII^e siècle une assurance permanente sur le parcours jonché d'obstacles des itinérants venus d'horizons lointains. Il a reflété la qualité et la condition de vie de la collectivité qui le cotoyait et exprimé sa vitalité économique.

Création et otage du seigneur châtelain de Montignac, cet ouvrage d'art est passé progressivement dans le domaine de la responsabilité consulaire tout au moins civile d'un peuplement castral ayant acquis une autonomie administrative embryonnaire dès l'an 1269¹⁹.

Il a cessé de revêtir cette dimension extraordinaire, après sa reconstruction dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour ne plus répondre qu'à un besoin fonctionnel pour des gens fonctionnels et a perdu ainsi beaucoup de son dynamisme sur le plan relationnel au point de ne plus être le générateur d'antan d'un lieu humanisé.

Son édification a dû soulever en son temps l'enthousiasme de la communauté. Son jeu d'ombres et de lumières sur l'onde en mouvement perpétuel a dû enchanter des générations successives. Sa présence les a rassurés, sa ruine déconcertés, sa disparition perturbés et inquiétés, sa reconstruction après une longue période d'attente et de suppliques réitérées les a finalement comblés.

B.F.

18 Arch. dép. Dordogne, 2 E 1828/25.

19 FOURNIOUX (Bernard), *Les castrum, villa et castellana de Montignac - Occupation du sol et peuplement - Démographie médiévale* (en cours d'élaboration).

The first section of the report is devoted to a general survey of the situation in the country. It is followed by a detailed account of the work done during the year. The third part of the report contains a list of the names of the persons who have been employed during the year, and a list of the names of the persons who have been discharged. The fourth part of the report contains a list of the names of the persons who have been promoted during the year, and a list of the names of the persons who have been demoted during the year. The fifth part of the report contains a list of the names of the persons who have been transferred during the year, and a list of the names of the persons who have been retransferred during the year. The sixth part of the report contains a list of the names of the persons who have been appointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The seventh part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The eighth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The ninth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The tenth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year.

The first section of the report is devoted to a general survey of the situation in the country. It is followed by a detailed account of the work done during the year. The third part of the report contains a list of the names of the persons who have been employed during the year, and a list of the names of the persons who have been discharged. The fourth part of the report contains a list of the names of the persons who have been promoted during the year, and a list of the names of the persons who have been demoted during the year. The fifth part of the report contains a list of the names of the persons who have been transferred during the year, and a list of the names of the persons who have been retransferred during the year. The sixth part of the report contains a list of the names of the persons who have been appointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The seventh part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The eighth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The ninth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year. The tenth part of the report contains a list of the names of the persons who have been reappointed during the year, and a list of the names of the persons who have been reappointed during the year.

Le pont du bourg rural de Saint-Germain-des-Prés dans la châtellenie d'Excideuil

par Bernard FOURNIOUX

Si les ponts de Saint-Germain et de Montignac apparaissent comme les éléments constitutifs d'une même infrastructure routière, celle d'un important courant de circulation du centre-ouest de la France médiévale¹, ils se différencient cependant en raison de leur corrélation avec des types d'habitats dissemblables. Alors que le pont de Montignac, à l'image d'ailleurs de celui d'Excideuil², se caractérise par une subordination castrale du premier âge féodal, le pont de Saint-Germain se distingue par son appartenance à un bourg rural inscrit dans le ressort territorial d'un castrum (celui d'Excideuil).

Ce petit pont rural devait succéder à un passage à gué qui perdura à ses côtés. Son existence, en raison d'une pénurie documentaire, n'est évoquée qu'à partir de 1514 dans l'un des jalons extrêmes d'un tronçon routier le reliant à Excideuil³. Les textes le mentionnent à nouveau en 1534, dans l'axe d'une rue publique qui ouvrait le trafic en direction de la sortie du bourg et assurait en sens opposé une liaison directe avec la maison noble de La Salle édifée dans ce bourg⁴. Il serait surprenant que le site de traversée de Saint-Germain n'ait pas autorisé au XIV^e siècle un mouvement ininterrompu, alors que l'imposaient la nature et l'importance d'un flux continu⁵. Le roi de France, se dirigeant en novembre 1303 vers Toulouse, devait utiliser l'itinéraire médiéval ponctué par les stations périgordines de Nontron, Saint-Jean-de-Côle, Excideuil, Terrasson et ainsi traverser ce passage obligé⁶. Bernard de Clairvaux en 1153 l'avait précédé, son apostolat devait le transporter en effet de Toulouse-Cahors-Sarlat à Clairvaux via

1. BAUTIER (Robert-Henri), Recherches sur les routes de l'Europe médiévale, dans Bull. Phil. et Hist. du C.T.H.S., vol. 1, 1960, p. 114. J'adresse une pensée toute particulière à madame Grandcoire Dominique des archives départementales pour sa participation active à mes côtés.
2. GRILLON (Abbé Louis), Cartulaire du Dalon, D.E.S., déposé à la bibliothèque du C.R.O.S. univ. de Bordeaux III.
3. Arch. dép. Dordogne, 3 E 1975, n° 336.
4. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1649/72-7.
5. FOURNIOUX (Bernard), Contribution à la connaissance des grands itinéraires médiévaux périgordins...
6. BAUTIER (Robert-Henri), op. cit.

PONT RURAL de SAINT GERMAIN des Prés
VU EN AMONT



VU EN AVAL



Pont de Saint-Germain - des-près

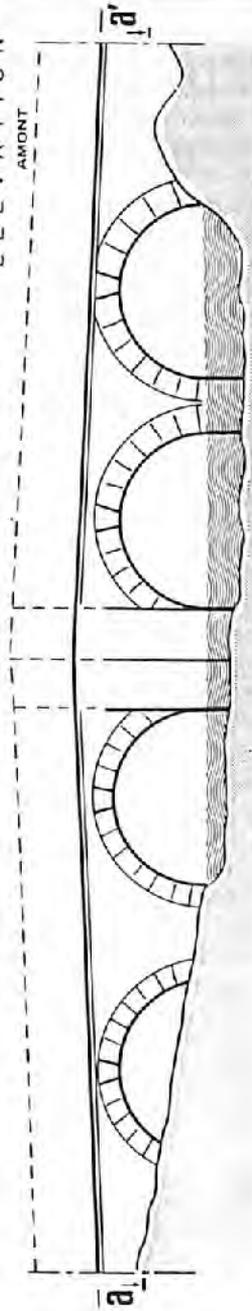


5 mètres

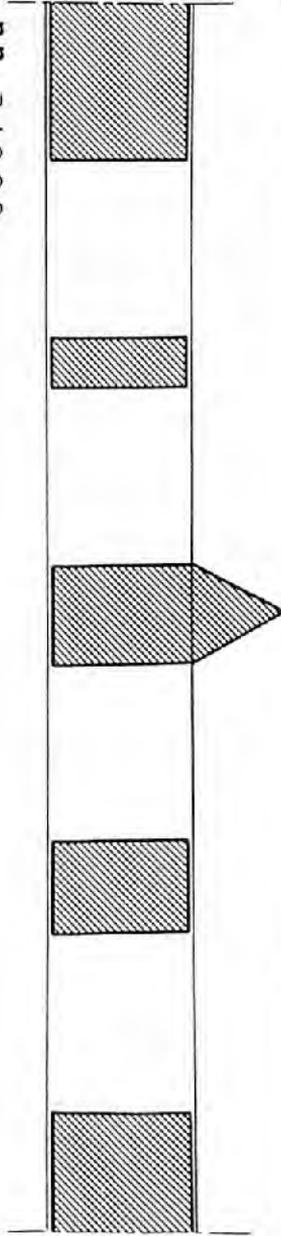


- Tablier : largeur : 2,55
longueur : 56,35
- Pilier : largeur : 2,35
- Avant-bec triangulaire : base : 1,71
côté : 1,80
- Arc plein ceintre : portée : 3,00
flèche : 1,50
- parties disparues

ELEVATION
AMONT



COUPE aa'



l'abbaye de Peyrouse placée dans le circonvoinage de la « villa » abbatiale de Saint-Jean-de-Côle⁷. Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, a probablement emprunté en 1304 le même parcours, ayant été entraîné lors de sa visite pastorale à Saint-Rabier, Excideuil, Saint-Jean-de-Côle⁸. La physionomie actuelle du pont de Saint-Germain restituée bien sa description établie en 1735 et se trouve en conformité, de surcroît, avec un état antérieur à cette date⁹. Le pont présentait en effet, en ce premier tiers du XVIII^e siècle, « quatre arceau, insin et de même quil estoit ansienemant, aveq un éperon à celui du milieu ». Sa restauration devait être entreprise à la suite d'une intervention du prieur et curé de Saint-Germain, selon un « pris fait » s'élevant à 270 livres, dans lequel étaient incluses les réparations d'un pont piéton en bois implanté en amont. Ce pont comportait jadis un parapet composé de plusieurs assises en « cartelage de la largeur de cinq pieds et de la auteur de quatre au plus bas ». Ces différents éléments furent démantelés puis dispersés, les restes émergent encore et jonchent la berge à quelque distance de là. Le tablier était revêtu d'un pavage de galets dont il subsiste quelques témoins. Les caractéristiques stylistiques de ce pont prises en considération dans l'objectif d'une insertion chronologique, doivent être traitées avec circonspection, tant elles constituent des constantes se retrouvant à toutes les époques¹⁰. Cependant, son appartenance moyenâgeuse ne peut être contestée.

Ce pont n'étant pas à l'abri des exactions du temps et de l'indifférence, il s'avérait opportun d'en faire un cliché dans les meilleurs délais. Ainsi avons-nous, pour ce faire, procédé à un relevé architectural exhaustif.

Érigé à l'arrière-plan d'un pont récent, derrière un écran de verdure il semble défier les charrois qui vont et viennent à vive allure. « Les anciens, il est vrai, vivaient dans d'autres temps, ils avaient d'autres mœurs et voyaient une autre nature »¹¹. Destitué aujourd'hui de sa fonction originelle, il conduit le passant nonchalant dans une solitude fleurie. « Il suffit de passer le pont ».

B.F.

7. *Bull. Hist. et Arch. du Périgord*, t. 113, 1986, p. 309.

8. *Bull. Hist. et Arch. du Périgord*, t. 12, 1885, p. 184.

9. *Arch. dép. Dordogne*, II C 813, f° 10 v° (21 sept. 1735). D'après minute de Me Réjou, notaire à Saint-Germain-des-Près, conservée par Me Le Barbier, notaire à Excideuil.

10. MESQUI (Jean). Répertoire des ponts routiers antérieurs à 1750. Ministère des transports. L'avant-bec triangulaire a été employé du 1^{er} au XVIII^e siècle — L'arche bloquée en plein cintre est fréquente entre le XI^e-XVIII^e siècles — Le dos d'âne résulte davantage d'un déterminisme hydraulique que d'une typologie.

11. JOUBERT (Joseph).

L'habitat fossile d'un chevalier périgordin restitué par une vue figurative du XVIIIe siècle

par Bernard et Aude-Brunissende FOURNIOUX *

La représentation graphique inédite de l'assise territoriale, alors désaffectée, de l'un de ces simples milites implantés dans les circonscriptions féodales périgordaises aux XIIIe-XIVe siècles, constitue un précieux cliché en raison de la nature de ses révélations et de son exclusivité¹. Ce type de document est en effet rarissime. Un seul d'entre-eux a été extrait de la poussière séculaire pour être édité². Il ne comporte malheureusement pas de millésime et les pièces accompagnatrices jointes vraisemblablement pour servir à la constitution d'un dossier ne peuvent servir de repère chronologique.

Cependant, le filigrane de son support compense avec opportunité cette lacune en autorisant une datation relative malgré tout assez précise en concordance avec les données paléographiques. Il conviendrait donc en toute logique d'assigner l'élaboration de ce plan figuré aux années qui ont succédé l'émission de la marque du papier, c'est-à-dire à partir de 1740³. Malgré son incorporation dans une même liasse, ce plan n'en présente pas moins l'aspect d'une pièce isolée, détachée finalement de son contexte d'origine. Il faut par conséquent être circonspect dans la détermination de sa provenance. On enregistre néanmoins une adéquation troublante avec les pièces qui lui sont associées, tendant à laisser croire en une probable résurgence des actions antécédentes, non parvenues à une solution juridictionnelle. La procédure engagée en 1453, la sentence du sénéchal de Périgord prononcée en 1619 et l'assignation des quatre cotenanciers de Larcherie à comparaître devant le parlement de Bordeaux en 1621 en emportent la conviction⁴.

* La Bosse, Milhac-d'Auberoche, 24330 Saint-Pierre-de-Chignac.

1. Arch. dép. Dordogne, 2E 1822/24-7.

2. Villages désertés et histoire économique, XIe - XVIIIe siècles, Ecole pratique des hautes études, VIe section, S.E.V.P.E.N., 1965, p. 64. Ce plan est daté de la fin du XVIIIe siècle.

3. NICOLAI (Alexandre), *Histoire des moulins à papier du S.O. de la France*, 1935, t. 2, pl. XLVI — période d'émission : 1740-1745.

4. Arch. dép. Dordogne, 2E 1822/24-5 et 6. A cette date Gabriel du Castaing, avocat au parlement de Bordeaux, juge de La Douze, Jehan Desmaizons notaire royal, Me Jehan Lamoureux sont assignés à comparaître comme possesseurs du moulin de Larcherie, et Bourdichou du village de Larcherie comme possesseur de la mothe, fossés, jardin et colombier de l'ancien repaire.

Ce document graphique du XVIII^e siècle où se cotoient dans une disproportion flagrante deux sortes de figurations, plan par projection orthogonale et élévation, est empreint de classicisme et est conforme aux méthodes représentatives de cette époque. Superposé aux informations cadastrales de 1813, ce plan fait ressortir de sensibles distorsions dues à la non détermination préalable d'une échelle d'arpentage. Cet état de fait ne nuit nullement à la compréhension et à la visualisation globale de l'agencement spatial du lieu. S'il convient cependant d'entrevoir dans la distribution des éléments figuratifs de ce plan les reflets assez fidèles de l'organisation d'un espace, on peut s'interroger toutefois sur la crédibilité à accorder au réalisme architectural qui s'en dégage, tant les édifices représentés apparaissent dans leur exécution empreints de conformité et de stéréotype. C'est à l'évidence la représentation graphique de la motte castrale, assortie de ses précieuses annotations et étayée par le témoignage des structures avoisinantes équivalentes qui requiert par sa nature intrinsèque le plus de vraisemblances morphologiques. Quoiqu'il en soit, le simple fait de révéler au grand jour l'existence d'une structure disparue lui confère toute sa valeur. En effet, sans l'appui d'une attestation aussi probante, il serait bien difficile aujourd'hui d'apporter de telles affirmations puisque l'impact de cette motte castrale est devenu imperceptible aux regards et sa présence ignorée de la tradition locale. Les limites permettant de circonscrire l'époque de sa disparition sont donc déterminées par ce plan figuré et par le relevé cadastral de 1813, qui ne la notifie plus à cette époque. Il est surprenant toutefois que cette structure n'ait pas imprimé comme le « repayrium dictum de la mota » de Lacropte (1326), ou celui de « Raymund La mota dilhac domicellus » (1309) et de tant d'autres, sa marque dans le paysage toponymique.

Le plan de Larcherie restitue au XVIII^e siècle la réserve d'un simple chevalier périgordin, alors allotie par des tenanciers. Il reproduit les vestiges du profil résidentiel fossilisé, les bâtiments agricoles situés à l'origine dans les dépendances domestiques de la « mayson noble », le moulin hydraulique, le colombier, une garenne (comprenant une chênaie et une châtaigneraie), des terres familières et des étendues herbagères. La « auteur en rond » décrivant l'« amplementement ou mothe du chasteau » est entourée d'un fossé circulaire et laisse entrevoir une structure voûtée excavée. « Un grand fossé double » surmonté au nord d'une grande muraille soutenant une terrasse englobe la réserve du chevalier d'origine. Cet ensemble pouvait bien recouvrir, aux regards des données cadastrales de 1813, une superficie d'environ 30 hectares qui égalait à peine la contenance des mas comtaux exploités par les rustres.

Larcherie est mentionné pour la première fois en 1302, à l'occasion d'une permutation opérée entre Pierre de Périgueux et Fortanier de Lacropte. Le lieu est désigné par le nom générique de « bordaria », qui évoque en réalité les annexes agricoles de la résidence du chevalier⁵.

« Lo repayre » de Larcherie constitue au XIV^e siècle un arrière-fief des comtes de Périgord. Il est tenu par un simple « miles » relevant d'un

5. Arch. dép. Dordogne, 12 J 9, 2E 1822/82-2.

« dominus » chevalier intermédiaire : P. « de Petragoris donzellus » de la Cité épiscopale de Périgueux. Ce lignage ainsi interposé dans la hiérarchie féodo-vassalique gravitait au XII^e siècle dans l'entourage des comtes et devait être gratifié en 1286⁶, après avoir obtenu des privilèges comtaux en 1226⁷, de « dilectus et fidelis meus ». Devenu en 1293 haut justicier sur ses terres, à la suite d'une concession du comte, Pierre de Périgueux reconnaissait le 21 octobre 1295 de la même autorité⁸ ce qu'il a, tient et perçoit (habet, tenet et percipit), dans les paroisses de Lacropte, La Douze... avouant implicitement sa suzeraineté sur Larcherie inclu précisément dans l'une de ces circonscriptions territoriales. Ce lignage devait être à l'instar de ses consorts « domicelli » de la Cité — les « Barrieyra » et « de Sanilhac »⁹ « domini » respectifs de Relhac (1298) et des « mota, castrum et castellania » de Sanilhac (1287), — investi d'un pouvoir haut justicier dans la zone frontalière orientale du « comitatus ». Son influence, jusqu'alors, ne débordait pas des limites du district de Périgueux et de la Cité, dans laquelle il détenait en 1347 un « hospitium » sis « ante et prope portam vocatum de Peregurs »¹⁰. Les documents écrits ne font plus mention des Périgueux au XV^e siècle, à l'exemple d'ailleurs des Barrière et Sanilhac, invoquant ainsi à cette époque leur extinction. Cet état de fait trouve, en outre, un écho dans le retour au comte de l'hommage-lige prêté par l'arrière-vassal Gaillard de Larcharia de l'honor de Vergt en 1385 et 1396¹¹. Talayrand de Périgueux damoiseau devait être en 1399 le dernier représentant de la lignée des seigneurs de Lacropte¹². Quant à la branche collatérale des seigneurs de La Douze, elle devait vraisemblablement être éteinte en 1387, tout comme les Barrière, par absence totale de postérité ou par succession féminine, puisque à cette date Adémar d'Abzac domicellus s'intitule désormais seigneur de La Douze et de Relhac¹³. Les de Périgueux devaient rendre en 1312 un hommage plain au comte et se qualifier en 1327, 1330, 1347, « dominus » de Lacropta et de La Doza. A proximité de ces centres paroissiaux respectifs étaient implantés leurs « repayrium » et motte castrale, « motha » ceinte d'un « fossat » servant alors d'assise à une châtellenie de seconde

6. Bibl. nat., fonds Périgord, t. 154, f° 61.

7. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 442, f° 36. Bibl. nat., t. 72, f° 215.

8. Arch. dép. Dordogne, EE 17, 12 J 292.

9. De COURCELLES, art. de Lur-Longa, t. V, p. 21.

En 1287, G. de Barrière est qualifié d'héritier universel d'Audoïn de Sanilhac donzel de la Cité de Périgueux (lignage éteint). Il arbore à l'orée du XIV^e siècle la qualité de « dominus » de Barrière, Relhac et Sanilhac.

10. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 442, f° 107.

11. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1822/24-3, 12 J 206 (1608).

Arch. dép. Gironde, C 4144, f° 3, 9 J 79, f° 31 bis v°.

Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 611.

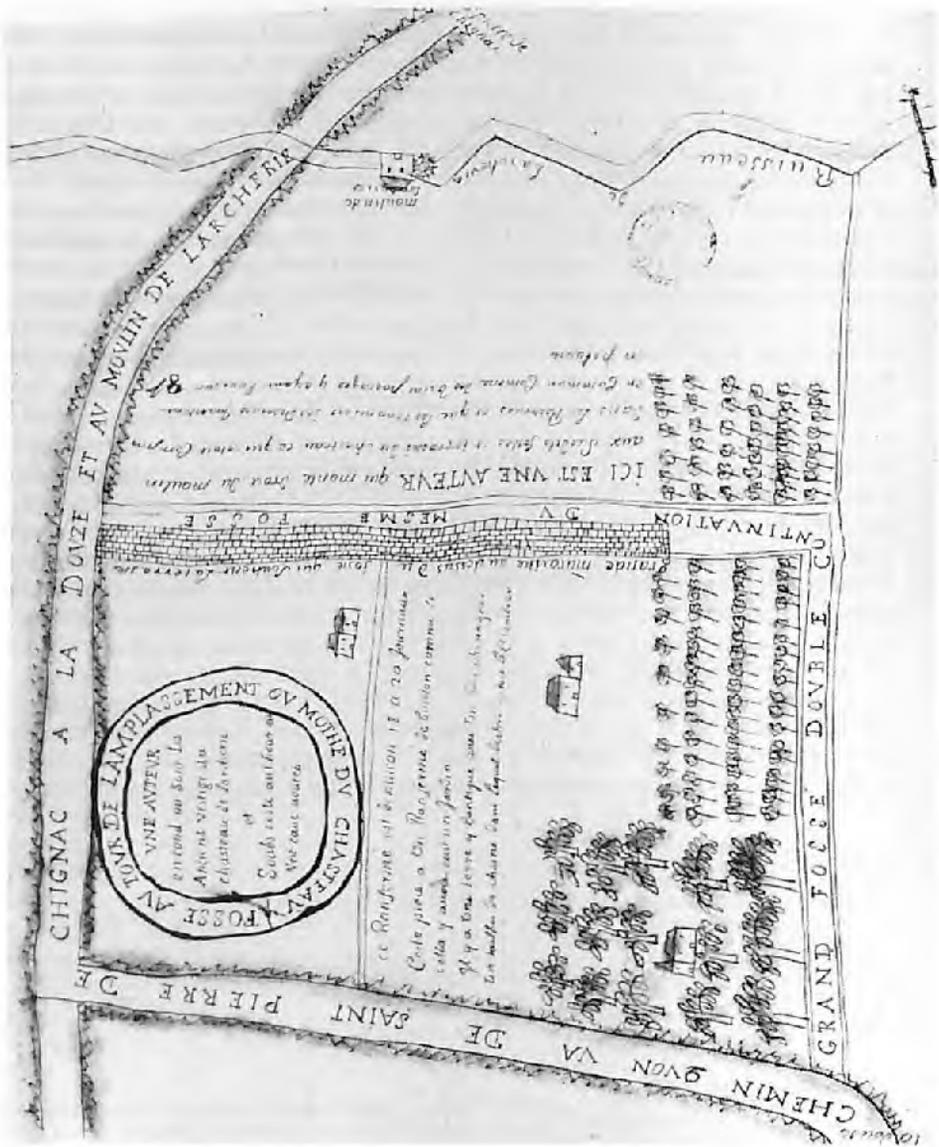
Bibl. nat., t. 115, f° 181.

Arch. nat., P 139 bis, f° 73 v°, Talayrand de Périgueux rendit hommage au comte pour les biens tenus de lui « in comitatu Petragoricensi » en 1394, il figure en tant que consul de la Cité.

12. Arch. dép. Dordogne, FF 72, 2 J 293.

13. De COURCELLES, art. d'Abzac, t. IX, p. 11 et 28.

Les possessions respectives des Périgueux et Barrière, lignages éteints faute de descendance masculine, devaient se transmettre par le jeu des alliances : en 1383, lors du mariage d'Adémar d'Abzac avec Guillemette de Boniface, veuve de Pierre de Vals alias de Périgueux dont l'alliance avec les Périgueux semble incontestable — en 1400 à l'occasion du mariage d'Olivier d'Abzac fils d'Adémar avec Jeanne de Barrière.



CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER

ICI EST UNE AVTEUR qui moule tout le moulin
 MÊME FOSSÉ
 CONTINAVATION
 GRAND FOSSÉ DOVELE
 CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER

VINE AVTEUR
 CHATEAU D'AVTEUR
 L'EMPLACEMENT D'UN MOULIN D'AVTEUR
 CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER

ce Ruisseau est de situation 18 et 20 journaux
 Cette piece a été achetée par le Seigneur de Larchier comme il
 est dit y avait autrefois un moulin
 Il y a une terre y a été achetée par le Seigneur de Larchier
 les moulins de Larchier sont tous appartenus au Seigneur de Larchier

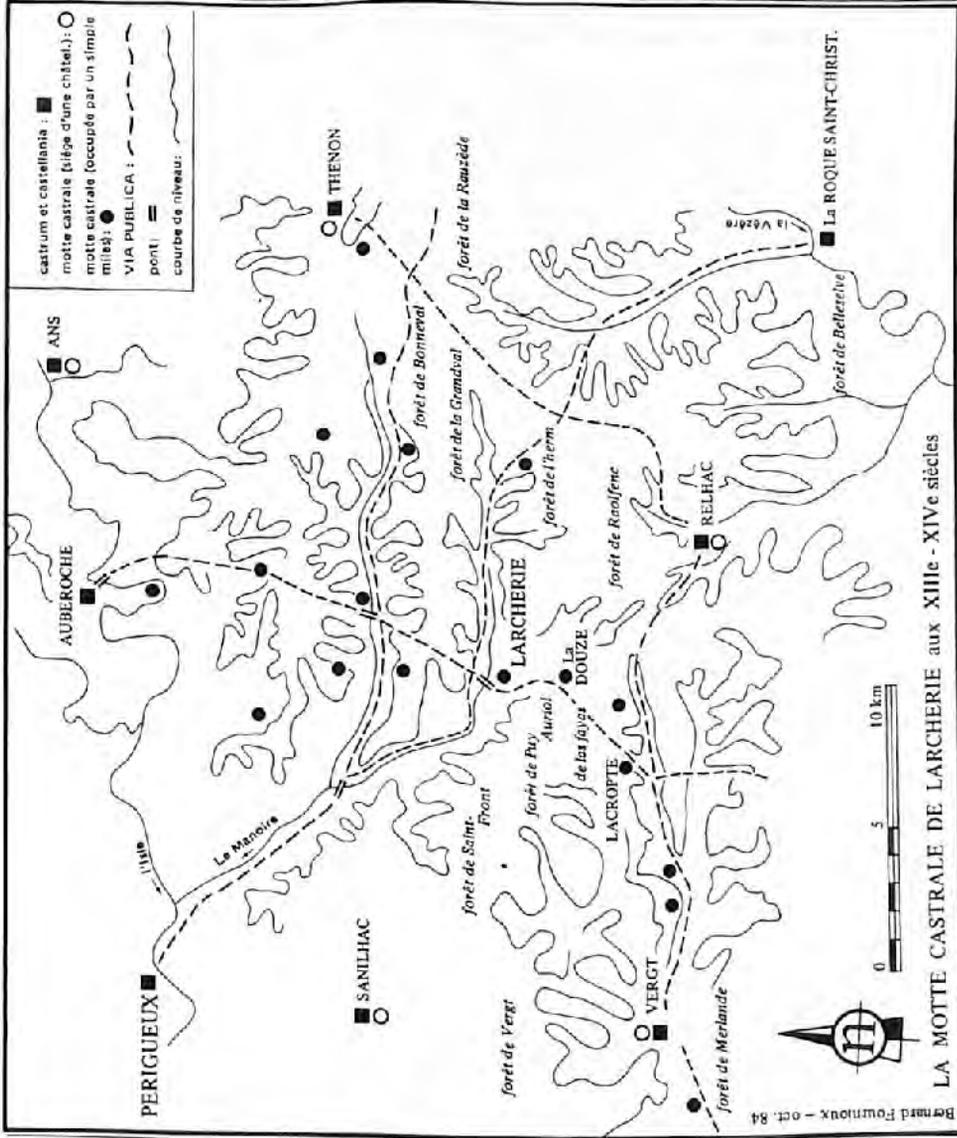
ICI EST UNE AVTEUR qui moule tout le moulin
 MÊME FOSSÉ
 CONTINAVATION
 GRAND FOSSÉ DOVELE
 CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER

Ruisseau

moulin de Larchier

CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER

CHIGNAC A LA DOZE FT AV MOULIN DE L'ARCHIER



LA MOTTE CASTRALE DE LARCHERIE aux XIIIe - XIVe siècles

Bernard Fournoux - oct. 84

génération restreinte à une circonscription paroissiale et de centre de diffusion métrologique¹⁴.

Quant aux vassaux de Larcherie situés à l'échelon le plus bas, ils apparaissent seulement à l'orée du XIV^e siècle et se succèdent sans que l'on puisse déceler avec exactitude leur filiation suggérée cependant par des indices manifestes.

Hélie « Forasterii miles », fils d'un paroissien de la Douze fut le premier en 1309 à rendre hommage aux « de Petragoris » pour la « mansum sive tenantiam vocat. de Larcharia » ainsi que pour la « tenantia vocat. veterem Archieyra »¹⁵. Helyes de Larcharia en 1327, dans son sillage, prêtait un hommage-lige à Fortanier de Périgueux domicellus seigneur de Lacropte et de La Douze en 1331¹⁶. Helie « de Rupe sive Forasteri », « alias Rulhos » qualifié en 1325, 1334, 1343, de « miles » de la paroisse de La Douze en était le détenteur en 1344¹⁷. Une enquête rétrospective effectuée en 1477 rapporte que François de Rupe, « alias Rolhoux », petit-fils du chevalier précité, fut seigneur de Larcherie et de l'Herm. Etant décédé sans hoirs « aux temps des guerres », l'« hospitium de Larcharia » devait revenir à la « domina de Fages » sa mère, qui en fit donation à Jean de Lacropte seigneur de la Faye d'Auriac¹⁸. Le repaire fut frappé par la suite d'indivision entre les Larmandie, Cothet, Foucaud, Lacropte avant que les Foucaud seigneur de Lardimalie et de Solignac devenus baron d'Auberoche en soient les seigneurs exclusifs¹⁹. Le nouveau détenteur restant attaché à son gîte ancestral préféra reconvertir ce fief d'ancien chevalier en véritable exploitation agricole par le recours à l'accensement collectif. Il devait l'accenser le 22 février 1474. La motte castrale devenue un espace vacant fut oblitérée par un aménagement agraire, et ainsi gommée peu ou prou et fossilisée. Reléguée de la sorte par ses possesseurs dans un autre décor, cette motte devait cependant survivre jusqu'à la fin de l'ancien régime à proximité d'un petit peuplement rural, « village » ayant relayé l'exploitation d'origine. « La motte et fossés appartenans au dict sieur de Lardimalhe » avec ses appartenances feront l'objet le 11 janvier 1587 d'un « arantement perpétuel et à nouveau fief » et seront soumis à une redevance en nature de 2 boisseaux de froment, 2 boisseaux de seigle et une geline²⁰. Le 2 novembre 1584, Jehan Foucaud seigneur de Lardimalie vendit au prieur de La Faye, Georges d'Abzac de la Douze, une rente foncière et directe de 9 charges de blé (moitié froment, moitié seigle), 9 livres tournois, 12 gelines et 8 journaux d'hommes sur le repaire de Larcherie, son moulin, ses appendances et dépendances²¹.

14. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 442, f° 77, f° 100 v° ; 1 MI 249 (RI), f° 174 (1334), 1 MI 247, f° 145 v° ; 12 J 50 (1444) ; 12 J 48 (1396, 1474) ; B 676 (1777).

Arch. dép. Pyr. Atlantiques, E 733, f° 78.

15. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1822/82-1 ; Bibl. nat., t. 116, f° 316.

16. Arch. dép. Dordogne, FF 87, DD 11, 12 J 9, 1 MI 442, f° 67 v° ; Bibl. nat., t. 116, f° 316, 319 v°.

17. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 442, f° 105 v°, 1 MI 383, f° 127.

18. Bibl. nat., t. 51, f° 169.

19. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 246, f° 169.

20. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1822/24-4.

21. Arch. dép. Dordogne, 12 J 47.

Le repaire de Larcherie, relève aux XIII^e-XIV^e siècles de la paroisse de La Douze et de la châtellenie comtale de Vergt, puis par la suite du paréage comte de Périgord – Chapitre Saint-Front. Il se situe aux confins du comté de Périgord et à l'orée de la vicomté de Limoges dont les limites s'appliquaient en cet endroit sur celles d'une subdivision : la châtellenie d'Auberoche. Cette position géographique lui confèrait un rôle déterminant de tout premier plan.

En l'absence de sources écrites fondamentales, on ne peut se prononcer de manière définitive sur la genèse de ce site. Cependant les paramètres du site et l'analyse de ses données concourent à laisser croire que son établissement n'a pu naître que d'une conjoncture bien spécifique. Force a été de recourir à la géo-politique de la fin du XI^e-début XII^e siècles qui a pu seul générer de telles motivations. Etablie dans une zone de contact, la motte de Larcherie s'inscrivait sur le versant d'un couloir naturel de pénétration emprunté par la civilisation médiévale qui scindait au XIII^e siècle la couverture végétale en de vastes massifs forestiers châtelains. Cette motte comme sa voisine de l'Herm pouvait aussi exercer un contrôle direct sur un important itinéraire mettant en connexion les bassins hydrographiques de l'Isle et de la Vézère et reliant dès la fin du X^e siècle le siège épiscopal de Périgueux à l'une de ses articulations stratégiques périphériques : le castrum troglodytique de la Roque-Saint-Christophe²². En outre, elle verrouillait le passage obligé d'un faisceau routier convergeant ayant les mêmes terminaux (centre diocésain-vallée de la Vézère)²³. L'instauration d'un ensemble de points d'appui destiné à assurer la stabilité territoriale d'une marche encore mal définie et fort convoitée en raison de son potentiel économique s'avérait opportune et pleinement légitimée par les manifestations d'ambitions réciproques. Une telle politique ne pouvait réellement éclore et être conduite qu'au cours de la période qui vit s'affronter entre 1070-1116 les deux dominations laïques riveraines : comtes de Périgord et vicomtes de Limoges²⁴. L'évêque de Périgueux apparemment impliqué dans cette rivalité latente dut avoir recours à l'inféodation de sa châtellenie d'Auberoche pour s'attirer la protection du vicomte de Limoges devant les visées expansionnistes comtales²⁵.

La longévité de cette motte castrale, jusqu'à la phase de sa nouvelle affectation, semble devoir être englobée dans l'intervalle chronologique XII^e-XV^e siècles. Son insertion dans le ressort agreste d'une ancienne châtellenie, à l'écart de ses centres vitaux et de ses chefs-lieux paroissiaux, plaide en faveur, il est vrai, d'une origine plus récente, dans la mesure où serait exclue son appartenance à un système auxiliaire de points d'appui stratégiques dont était doté tout castrum de premier âge féodal. Cependant

22. FOURNIOUX (Bernard), Contribution à la connaissance des grands itinéraires médiévaux périgordins, dans *Archéologie médiévale*, t. XVII, 1987, C.N.R.S.

23. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850/270-1 (1294), 2 E 1850/181-5 (1333), 2 E 1822/39-1 (1325), 12 J 48 (1396, 1470, 1490), 12 J 293 (1319), 12 J 223 (1324), 12 J 181 (1336), 12 J 9 (1321).

24. LAHARIE (Muriel), *Le pouvoir comtal en Périgord, des origines à 1317*, thèse de doctorat 3^e cycle, 1 t. p.

25. Le successeur de l'évêque fondateur d'Auberoche aurait procédé à l'inféodation de la « rocca fortis » en faveur du vicomte de Limoges probablement aux alentours de 1037-1059 (d'après sources scripturaires anachroniques établies vers 1180).

une telle option ne pourrait recueillir l'approbation des données dissuasives de la géographie politique comtale à la charnière des XI^e-XII^e siècles et de l'origine tardive de la concession du fief à un chevalier demeurant dès le XIII^e siècle dans l'orbite d'influence comtale. Le sens étymologique du nom revêtu par cette installation contribue pour sa part à renforcer les convictions et conjectures émises. Le toponyme vieille « archieyra », mentionné en 1302, évoque une fonction humaine spécialisée en rapport avec l'activité guerrière pouvant sous-entendre une vocation défensive du lieu²⁶. Si l'on se réfère à l'onomastique des repaires de chevaliers, l'attribution d'une telle valeur indicative est exceptionnelle. En effet, l'identité géographique de ce type d'habitat renvoie en général à un anthroponyme, ou à un toponyme découlant de la morphologie architecturale de cette catégorie d'habitat, de sa désignation et de son assise géologique ou de la couverture végétale et de ses défrichages. Du fait de leur archaïsme et souvent en raison de l'extinction du lignage chevaleresque possesseur, il apparaît que ce type de motte castrale ne remplissait plus en partie sa fonction résidentielle primitive dès la fin du XIII^e siècle. L'archerie semble pour sa part s'être maintenu dans sa fonction initiale plus tardivement, dans la première moitié du XV^e siècle. L'hypothèse par ailleurs d'une motte de défrichement et de peuplement semble devoir être écartée bien que le paléo-environnement recèle au Moyen Age une potentialité économique qui n'a pas échappé aux initiatives colonisatrices²⁷. Les éléments révélateurs et de définition de cette motte excluent a priori une alternative pareille.

B. et A.-B. F.

26. MATORE (Georges), *Le vocabulaire et la société médiévale*, P.U.F., p. 175.

Archiers : fabricant d'ars (arcs) et d'arbalestes — Archerie : ensemble des archers, lieu où l'on tire à l'arc.

DANIEL (Jean), *Dictionnaire périgourdin*, Périgueux, 1914.

Archère : archiero, aubaleitiero, barbacano.

27. C'est le cas précisément du site fossoyé voisin de la « capella » de Puy Auriol, et vraisemblablement de la motte du centre paroissial du Breuilh.

Du Manoire aux îles d'Amérique ou l'aventure au XVII^e siècle d'une forge à canons et de son annexe de Saint-Laurent : Chignac en Périgord

par Jean BOUCHEREAU

Le ruisseau du Manoire qui naît au pied de Thenon arrosant plusieurs localités et s'écoulant, d'est en ouest, dans une vallée naturelle de pénétration pour aller se jeter dans l'Isle, près de Lesparat, a joué un rôle économique certain au cours des âges. Nous connaissons par les documents d'archives, dès le XIV^e siècle, l'existence de nombreux moulins qui jalonnent son cours, peu éloignés les uns des autres, depuis le fief de Lardimalie jusqu'au confluent¹.

Au début du XVII^e siècle, deux de ces moulins se singularisent par l'adjonction de bâtiments nouveaux aux fins d'une industrie métallurgie en plein développement : celui, proche l'église de Sainte-Marie-de-Chignac, s'accommode d'une forge à fondre fer avec son haut fourneau, celui du bourg de Saint-Laurent-sur-Manoire, d'une forge à battre le fer. C'est un peu de leur aventure industrielle que nous voudrions conter.

La forge de Saint-Laurent, construite par les Bertin, vers 1660, à proximité du moulin médiéval villageois, remplit le rôle de forge d'appoint pour la forge de Chignac². Dans son important travail de recherches effectuées sur cette famille, G. Bussière définit ainsi, un peu sommairement sans doute, la situation particulière et complexe de cette paroisse du paréage

1. HIGOUNET-NADAL A., *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles*. Fédération Hist. du Sud-Ouest, Bordeaux, 1978.

2. LAMÉ Y., *Hommes de fer en Périgord*, la Manufacture, Lyon, 1987, pages 36 et 37.

partagée entre divers seigneurs : « La seigneurie de Bodin disséminée sur les paroisses d'Eyliac, Bassillac, Marsaneix et Saint-Laurent confinait à la seigneurie de Saint-Martin-de-Ligne dans la bourgade même de Saint-Laurent. Bodin avait le clocher et mouvait du Roi de France, à cause du duché de Guyenne, Bertin avait le château et mouvait simplement en arrière-fief de l'évêque de Périgueux. Mais Bertin avait la forge »³.

En fait, si Jean Bertin, dès la construction de la forge, acense celle-ci avec le moulin et des prés à Louis Grangevieille, maître de forge, aussi étrange que cela paraisse, Joseph Bodin, le libérateur de Périgueux sous la Fronde, seigneur de la Roudétie et de Saint-Laurent, achète le 8 mai 1669 audit Grangevieille, en difficultés financières, pour un prix de deux mille livres « une sienne forge et molin appelés de Saint Laurens et sur le ruyseau du Manoyre qui est confronté avec le *ruyseau mort* dudit Manoyre et avec les maison et clos dudit seigneur acquereur et avec autre ruyseau et avec toutes leurs appandances qui consistent en un pré appelé du molin autrement le *gour nègre*... plus un enclos de 139 escats et confronte avec le chemin quy va du pont de Niversac à la *Planche* vulgairement appelée de *Guavat*... autre appandances qui servent de pasquages appelés la *Rouchière* allant de ladite forge et molin jusques à l'endroit où se fait une séparation du grand et petit ruyseau... ».

L'inventaire qui suit le contrat de vente, effectué en présence d'un notable (juriste) et d'un homme de l'art (forgeron) dénote une forge en assez mauvais état... « la roue du marteau... l'enclume... la roue de l'affinerie... les outils... même jusqu'à la chaussée gastée jusqu'en huit endroits », doivent être repris, remis en état de marche ou d'utilisation⁴.

Jean Bertin, homme d'affaires accompli, par des artifices dont il a toujours eu le secret, redevient, dès 1690, propriétaire de la forge qu'il a dû renflouer et remettre en état. A cette date, le registre paroissial de Saint Georges mentionne un mariage contracté par un certain Jean Perret « travaillant à présent dans la manufacture de M. Bertin à Saint Laurens »⁵.

Cette forge complémentaire où, paraît-il, Jean Bertin s'initia au rude métier de forgeron approvisionnait en fers (bandages et crochets) celle à haut fourneau de Chignac spécialisée dans la fonte des canons et boulets pour la marine.

La forge de Chignac ou du Moulin Neuf, située à quatre cents mètres environ, au nord-ouest, de l'église romane fortifiée de Sainte Marie, remonterait à la fin du XVI^e siècle, créée à l'initiative de la maison de Lardimalie. Nous avons relevé quelques éléments de son passé encore difficile à cerner.

Le 10 août 1617, Henry de Foucaud, seigneur de Lardimalie et son frère Charles, sieur d'Eyliac et baron d'Auberoche, passent un contrat

3. BUSSIERE G., *Henri Bertin et sa famille*, (tiré à part B.S.H.A.P.), Périgueux, 1906.

Les seigneurs du Lieu-Dieu et de Lardimalie exerçaient leurs droits seigneuriaux dans la paroisse même de Saint-Laurent. L'église et le repaire de Saint-Laurent avec ses dépendances occupant un certain espace constituaient l'enclave dite de Saint-Martin de Ligne. Jean de Saint-Astier dit de Saint-Martin portait, en 1485, le titre de seigneur de Ligne, petit fief près de Giat au diocèse de Clermont en Auvergne, Arch. du Lieu-Dieu, 24 J 5.

4. A.D. Dordogne, 2 E 153/2. Parmi les créanciers cités dans l'acte de vente, nous relevons les noms « d'hommes de fer » bien connus. Rousset de la Roquette, Chapuilhe, de Menour, Souffron de la vallée du Manaurie.

5. A.D. Dordogne, G.G 158.

d'afferme avec maître Aymar Reynier qui doit rembourser à terme la somme de 1.500 livres représentant le rachat de la part (un tiers) de Charles dans l'entreprise. On apprend, à l'occasion, qu'un litige opposait les propriétaires à Jean et Jacques Bouchier, bourgeois et marchands de la ville de Périgueux, congédiés en août pour avoir laissé chômer la forge et causer un dommage notable au seigneur d'Auberoche⁶.

Le 14 mars 1660, le même Henry de Foucaud afferme pour cinq ans, au prix de 800 livres l'an et dès le premier mai à Jean Chièze, bourgeois et marchand de la ville de Bergerac « la forge à fer, moulin à bled et pressoir à huille par dessous ladite forge sur le ruyseau du Manoyre près le bourg de Sainte Mary de Chignac, consistant ladite forge en son estang, cours d'eau, maisons haut et bas d'icelle ladite forge, fourneau avec leur allée et tout ce qui dépend de ladite forge et en outre la grange proche de ladite halle du fourneau, terres, pré et jardin et généralement tout ce qui appartient audit seigneur, ledit moulin par dessous ladite forge tenu par afferme dudit seigneur par Estienne Géraud et Nadau Faure, père et fils pour cinq années... »⁷.

En 1668, Jean Couderc maître de la forge de Chignac y habitant, donne quittance à Jean Souffron, marchand, habitant la Faurelie, paroisse de Savignac de Miremont⁸.

De 1691 à 1695, Jean Gouyon, sieur de la Grange, et son fils Jean, sieur de Vardalle, exploitent la forge où ils demeurent. Bertin en contrôle la fabrication. Nous reviendrons sur eux.

En 1736, mention de la forge apparaît lors d'un procès, dont nous ignorons l'issue, engagé par le seigneur de Bertin (Jean II, fils) à Jean Labrousse dit Ripaud. Presque trente années après, ce dernier est tenu de prouver qu'il a livré et vendu, en 1706, trente-sept charrettes de charbon et un millier de latefeuille dont vingt-cinq au sieur Boussou, agent du sieur Bertin et douze livrées au cours du mois d'août à la forge de Chignac!⁹.

Le vingt décembre 1714, la marquise de Lardimalie accorde aux associés Meyrac et Dalvy un renouvellement d'afferme pour trois ans, dès avril prochain. L'état des lieux accuse en entretien soigneux des parties vitales (haut fourneau, affinerie, diverses roues...)

Un additif au contrat en date du cinq novembre 1716, rapporte les réparations entreprises par la propriétaire : « premièrement, le fourneau a esté tout refait à neuf de mesme que la charpente et haies d'autour dudit fourneau et les murailles aussy quy soutiennent lesdites haies et tous bien couvers de planchon partie neuf l'autre uzé, la grande rouhe du fourneau faite à neuf, la cheminée de lafinerie faite à neuf, les liens du fourneau partie neuf et les autre de bois usé, la charpente de la forge recouverte aussy depuis

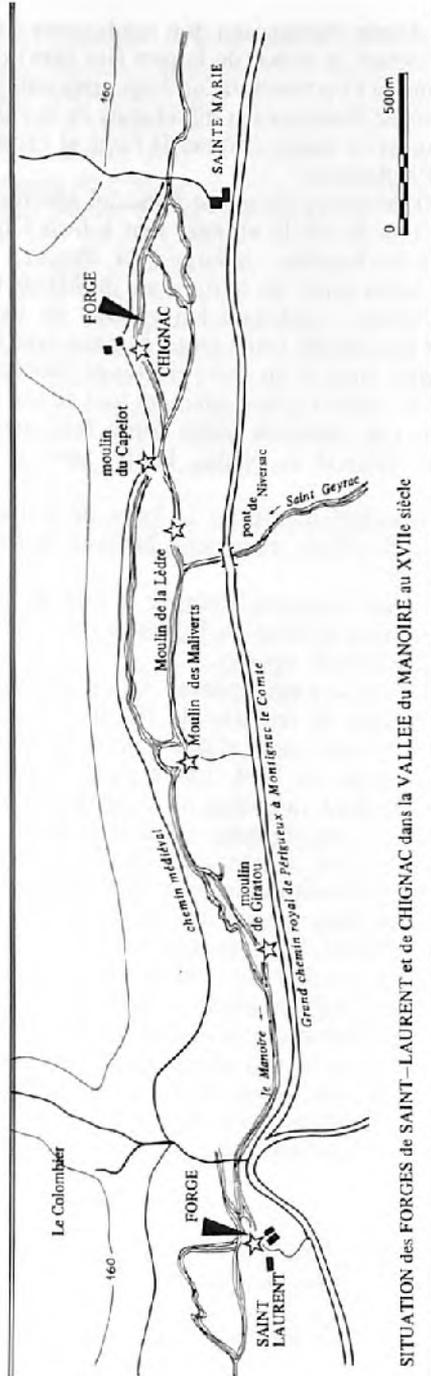
6. A.D. Dordogne, 2 E 1822/22/19.

La famille Reynier, originaire de Saint-Pierre-de-Chignac, avait un de ses membres, Simon, marchand, habitant la forge en 1648 (2 E 1822/4).

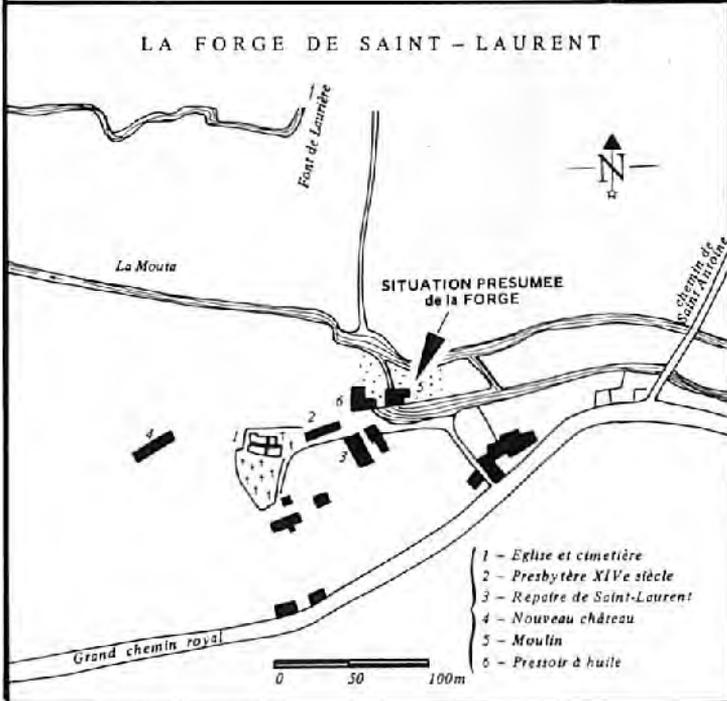
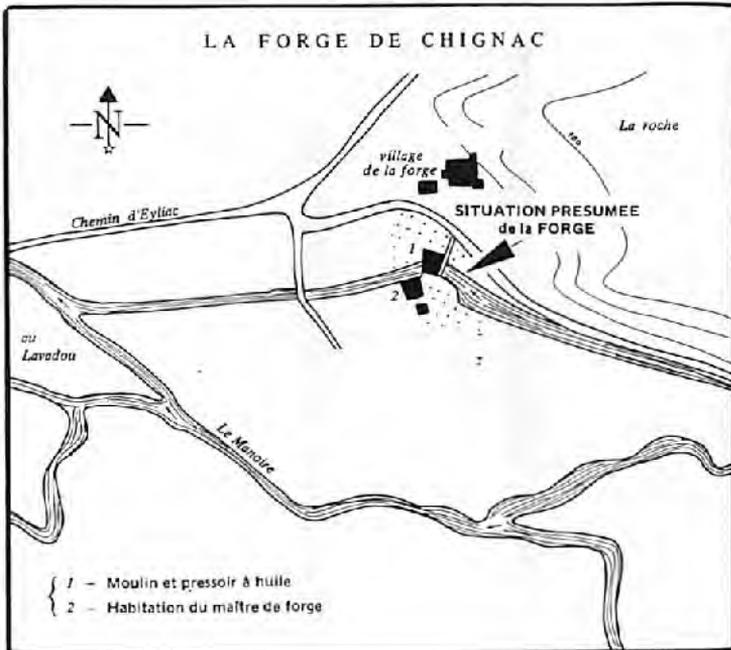
7. A.D. Dordogne, 2 E 1822/22/20. Jean (de) Chièze exploitait aussi la forge de Pont Saint Mamet près de Bergerac.

8. A.D. Dordogne, 3 E 8703.

9. A.D. Dordogne, B. 972, f° 43 v°. La famille Boussou habitait la forge en 1703. E.C. Sainte-Marie-de-Chignac.



SITUATION des FORGES de SAINT-LAURENT et de CHIGNAC dans la VALLEE du MANOIRE au XVIIe siècle





Fonte des Canons, Coupes des Cinq Calibres de l'Ordonnance.

Award de la

peu partie de thuille et partie de vieux planchon, une chanau neuve qui conduit l'eau du seau du marteau à la roue de la chaufferie racomodé, le seau du marteau e(s)t aussy racomodé, la pile de cartelage qui est près de l'arbre du gros marteau e(s)t rendue en bon estat... »

Mais, huit ans plus tard intervient le règlement de la société de la forge de Chignac. En 1725, Guillaume Dalvy, marchand et imprimeur, poursuit son associé le sieur Meyrac qui lui est redevable de la somme de deux mille livres payable moitié en argent, moitié en marchandises. Meyrac habitant Périgueux où « il tenait une boutique de fer et autre marchandises frauduleusement et furtivement de nuit et de jour, aurait enlevé meubles et effets marchandises avant de s'enfuir, sa femme et son fils étant complices »¹⁰.

Quoique son activité fut soutenue de 1690 à 1724, la forge de Chignac n'a pas livré tous ses secrets. Bien des inconnues demeurent quant aux données de la production, à l'effectif utilisé. Nous savons de façon fragmentaire que l'approvisionnement en minerai s'effectuait dans un vaste périmètre englobant Eyliac, Les Versannes, Saint-Geyrac et Saint-Antoine. En 1672, les de Foucaud exploitent la mine de Salvert. Le terrier de Lardimalie indique des minières près de Thenon, « las fossas de las minéras » entre la Chapelle et Les Versannes¹¹.

Les seuls indices de production transparaissent au niveau de quelques minutes notariales : la forge a fondu des canons de calibre allant de une livre à six livres de balle et des boulets notamment ceux à deux têtes. L'évacuation des canons s'effectuait par convois jusqu'à La Borie des Mondoux, parfois au Moustier pour être acheminé par gabarres vers Libourne ou Bordeaux.

Nous avons cité comme maîtres de forges, les Gouyon père et fils. Ces « hommes de fer » connurent des relations difficiles avec Jean Bertin commanditaire des deux forges évoquées et véritable contrôleur de fabrication au service du Roi. En 1694, Bertin fait saisir et mettre en dépôt à la Grandbaudie près de Saint-Léon-sur-Vézère, vingt-deux canons de quatre livres de balle, venant de Chignac. Le fils Guyon, sieur de la Grange, charge néanmoins le batelier buguois, Jean Soufron de les transporter au port et havre de Bordeaux. Mais Bertin prévenu dépêche son homme d'affaires Arnaud Pialat pour sommer le batelier de décharger et remiser la cargaison au Bugue¹².

« Il faut à un maître de forge, dit *L'Encyclopédie*, la connaissance de son état, de la santé, de l'ordre, de l'argent ». Tout ceci ne suffisait pas à lui éviter certains problèmes... Nous versons une pièce inédite qui établit un moment fort dans l'histoire de Chignac (texte en annexe).

10. A.D. Dordogne, B. 345, P. 105. Guillaume Dalvy, fils de Pierre, imprimeur du roi, exerça en 1716. Il obtint une commission de quêteur pour le rachat des captifs dans la paroisse de Saint-Crépin d'Auberoche B.S.H.A.P., tome 25, 1898, p. 382.
11. A.D. Dordogne, B. 252, 256, 270. Les bois et charbons qui alimentaient le fourneau de la forge provenaient des forêts voisines Puygrand à Saint-Laurent, Pey d'Andrimon à Saint-Pierre, etc. Malheur à ceux qui furent surpris à ramasser du charbon ou de menus fagots au plus fort de l'hiver ! Bertin réclamait une peine exemplaire B.S.H.A.P., tome 70, 1905, p. 402.
12. A.D. Dordogne, 3 F 8333.
BOUCHEREAU J., Forge Basse du Bugue ou l'histoire d'une forge à canons à la fin du XVII^e siècle dans *Actes du XXXIX^e Congrès d'études régionales* (Sarlat, 26 et 27 avril 1985), Sarlat et le Périgord S.H.A.P., Périgueux, 1987, p. 499.

De puissants armateurs bordelais somment, par devant notaire, le six décembre 1696, Jean Guyon, sieur de Verdalle, maître de forge à Chignac, d'effectuer la livraison prévue pour l'armement du navire le *Saint-François-de-Bordeaux* qui s'équipait pour le voyage des îles, livraison du nombre et quantité de dix-huit canons et huit cents boulets pour lesquels il avait reçu une avance de trois cents livres en juin dernier¹³.

Nous avons pu retrouver dans un registre de l'amirauté de Guyenne à Bordeaux, ce vaisseau de cent cinquante tonneaux rentrant de la Martinique, chargé de sucre, de cacao et d'indigo. Pour son prochain voyage, l'amiral de Bourbon, lieutenant-général des armées navales, a signé à Versailles, le dix-huit novembre 1696, le passeport du Roi permettant à Jean Duret, commandant le vaisseau « d'aller en nos Isles d'Amérique mesme en celles de Cayenne, la Tortue et Coste Saint Domingue eschanger, négocier aux habitants d'icelles et emporter le nombre d'ouvrier engagés et passagers qui voudront s'y embarquer ». Ce navire de commerce « armé en guerre » présente dans son état « des armes et munitions de guerre » : 20 pièces de canons, 24 fusils et mousquets, 20 pistolets, 24 sabres, 12 espontons, 12 haches d'arme, 10 quintaux de poudre, 550 boulets, 200 livres de mèches, 200 livres de mitraille, 100 livres de balles de plomb¹⁴.

Le relevé de marchandises mentionne 130 tonneaux de vin de ville, 50 pots de Frontignan, 108 aulnes de taffetas, 250 aulnes de toile grosse, 160 paires de souliers, 150 cierges, 400 livres de savon, une barrique de quincaillerie, des cordages, 100 livres de poudre à feu, 6 fusils boucaniers, 7 douzaines de bas de laine, 4 gants à femmes, 4 plats de terre, 350 litres d'huile d'olive, 400 livres de jambon, 38 barriques de farine, 4 quintaux d'huile de noix, 23 meules à faure, 100 faix de feuillards (ces trois derniers produits en provenance probable du Périgord)¹⁵.

L'équipage commandé par le capitaine « en guerre » Jean Duret d'Avalon en Saintonge, âgé de 48 ans, comporte un effectif de 37 hommes dont les âges varient de 13 à 48 ans (moyenne d'âge : 25 ans).

Le *Saint-François*, sous caution de 15.000 livres versés par le marchand Salahun et ses associés, quitte le port de Bordeaux début février pour la Rochelle afin « de joindre les convois de Sa Majesté ».

On pourrait s'interroger sur les raisons particulières qui ont contraint un navire marchand à faire relâche, près de six mois dans l'attente d'une livraison de canons. Imaginer par exemple, quelques difficultés financières ou climatiques ayant perturbé les activités de la forge.

En fait, depuis des mois, le baron de Pointis, un familier du Périgord, prépare dans la mer des Antilles, alors les Indes Occidentales d'Espagne, l'expédition, devenue célèbre, visant à s'emparer de la ville espagnole de Carthagène. Chef d'escadre, il quitte la rade de Brest, à bord du *Sceptre*, le 9 janvier 1697, suivi d'un convoi de dix-sept voiliers venus de la Rochelle, chargés d'armes et de vivres, pour l'île de Saint-Domingue qu'il atteindra le

13. A.D. Gironde, 3 E 5056 n° 1897.

14. A.D. Gironde, 6 B 77, P 206.

15. A.D. Gironde, 3 E 5058, n° 1898. Méric, marchand de Bergerac, vend 359 quintaux d'huile de noix à 22 livres le quintal. Acte du 19-12-1696.

premier mars. De là, il rejoint Carthagène qui tombera le 2 mai, après un siège de trois semaines¹⁶. Sous l'impulsion de Bertin, bien en Cour, les forges requises en Périgord pour le service du roi, s'animent particulièrement à la fin de 1696.

En particulier, le baron de Pointis a envoyé, le 29 octobre 1696, au marquis d'Ans, François d'Hautefort, propriétaire des forges d'Ans et d'Auberoche, « la proportion à respecter de tous les canons depuis le calibre 36 à celui de 4 livres de balle »¹⁷. La forge de Chignac de moyenne capacité, ne fut pas à même d'honorer deux commandes à la fois. Bertin participant financier de l'expédition lointaine accorda une priorité absolue à l'approvisionnement des navires de guerre de son ami de Pointis. Et le *Saint-François-de-Bordeaux*, navire marchand, dut attendre patiemment, au grand dam de ses armateurs, une livraison incomplète par ailleurs.

Le déclin des deux forges s'amorça après 1725. Elles devinrent de simples forges artisanales quelques années durant¹⁸.

Peu à peu, bout à bout, se dessine mieux la contribution prodigieuse du Périgord, parmi d'autres provinces dont l'Angoumois en particulier, à l'aventure industrielle de l'époque concernée. L'intérêt du document bordelais réside surtout dans le fait que nous pouvons mieux suivre dès leur lieu de fabrication, les pèrègrinations de canons fondus dans une modeste forge du Périgord.

J.B.

16. *Relation de l'expédition de Carthagène faite par les Français en 1697*, par J.B. Desjean, sieur de Pointis, commandant de l'expédition. Amsterdam, 1698.

On notera que des pièces de 26 et de 36 furent utilisées pour la prise des forts, de 18 pour battre les portes. Les forges d'Ans, de Plazac, etc. produisaient de tels calibres. Le 26-6-1692, la forge d'Ans livra des canons de 18 livres de balle pour Saint-Domingue. A.D. Dordogne, 2 E 1835/263-82.

17. A.D. Dordogne, 2 E 1835/263-88. Il était plus avantageux d'armer un navire marchand, le règlement de la livraison s'effectuant rapidement. Mais le maître de forge ne pouvait se soustraire aux commandes des autorités royales, sans doute régulières mais très contraignantes (champ d'épreuves, avance des dépenses à la charge du fournisseur, etc.).

18. La forge paraît avoir abrité, outre le maître de forge, plusieurs familles (les Boussou, marchands en 1703, les Chauris, forgerons en 1715, les Soulier en 1725). Un arquebusier exerçait à Sainte Marie en 1703 (Jean Mourniat). A proximité du haut fourneau, un hameau dont le patronyme « la Forge » a subsisté, regroupait cinq à six feu. Un arpentement de 1777 mentionne « le moulin appelé « le Moulin Neuf » où était autrefois une forge ». A.D. Dordogne, 2 E 130/5.

DOCUMENT

« Aujourd'hui, sixiesme décembre mil six cent quatre vingt seze, avant midy, par devant le notaire royal à Bordeaux et en Guienne soussigné, a été présent André Salahun, bourgeois et maître poulieur de marine, habitant la paroisse Saint Pierre de cette ville, hors les murs, lequel a dit que par polisse passée sous seing privé le ving-tuitiesme mars dernier, entre le sieur Verdale, maître de la *forge de Chinac en Périgord*, ledit Verdale aurait fait vente au remontrant pour l'armement du navire Le Saint François de Bordeaux qui s'équipait pour le voyage des Iles, du nombre et quantité de dix-huit canons de fer de fonte, scavoir six de six livres de vale, six de quatre livres de vale, deux de deux livres de bale et quatre d'une livre de vale, chacun à raison sept livres le quintal. En outre que ledit Verdale aurait vendu deux cents boulets de six livres et quarante boulets à deux têtes aussy de six livres, trois cens boulets de quatre livres et soixante boulets à deux têtes aussy de quatre livres et finalement deux cens boulets d'une livre à raison de six livres le quintal, le tout rendu sur le port et havre de cette ville quite de droits du bureau, aux frais dépens et risques dudit Verdale le quinziesme du mois de juin dernier lors prochain, sur le prix et montant desquels boulets et canons, iceluy Verdale aurait reçu du remontrant la somme trois cens livres et au lieu pour ledit Verdale de satisfaire de sa part à son obligation, il n'en a tenu ny n'en tient aucun conte, de sorte qu'encore à l'heure qu'est, il n'a fait porter ny envoyer aucune sorte desdites marchandises bien qu'il y aye six mois du terme escheu, ce qui revient au remontrant et à ses consorts à un préjudice très considérable. Parce que le susdit vaisseau est retardé desdits canons et boulets qui luy sont nécessaires pour entreprendre son voyage, et obligé le remontrant de sommer et requérir comme il somme et requiert par ces présentes ledit Verdale de sans delay porter ou envoyer le susdit nombre de canons et boulets de la qualité portée par la polisse à fin d'être mis à bord dudit susdit navire comme étant ce qui manque à iceluy pour son départ, offrant le remontrant de payer soudain la réception ce qui se trouvera deub du reste du prix et montant de ses marchandises et faute par ledit Verdale de satisfaire dans trois jours pour tout delay, le remontrant luy déclare qu'il achettera pareille quantité de canons et boulets de telle personne et à tel prix qu'il trouvera aux frais et dépens dudit Verdale, qu'à cet effet il le conviendra en justice, tant pour la restitution de ses trois cens livres reçues que pour le payement de la plus value du coust desdites marchandises, ensemble tous les despens dommages et intérêt soufferts et à souffrir par ledit remontrant et consorts qu'il metra par état et déclaration, de quoy, et dece dessus iceluy remontrant a requis acte pour être notifié et signifié audit sieur Verdale que luy a été octroyé.

Fait à Bordeaux dans l'étude dudit notaire.

Présens : Vincens Guesdon, praticien et Jean Jautard, clerc, habitans dudit Bordeaux, témoins à ce requis ».

Ont signé : Guesdon. Jautard. André Salahun.

Dufau, notaire royal.

Contrôlé à Bordeaux le 15 décembre 1696.

Le Suaire de Cadouin aux Archives municipales de Toulouse

par Dominique AUDRERIE

L'histoire du Suaire de Cadouin est complexe et riche en épisodes, où les intérêts temporels rejoignent les biens spirituels.

Les récents travaux de B. et G. Delluc, publiés dans notre bulletin, montrent que le Suaire garde une part de son mystère : si ce tissu est bien d'origine orientale, on ne sait trop affirmer dans quelle mesure il a été ou non contemporain de la mort du Christ. La création récente d'une association des Amis de Cadouin montre combien ce lieu attire, intéresse, alors même que le Suaire n'est plus exposé à la vénération des fidèles. Sans doute parlera-t-on encore longtemps de ce lieu et... du Suaire. Sans mauvais jeu de mot, le voile reste à lever.

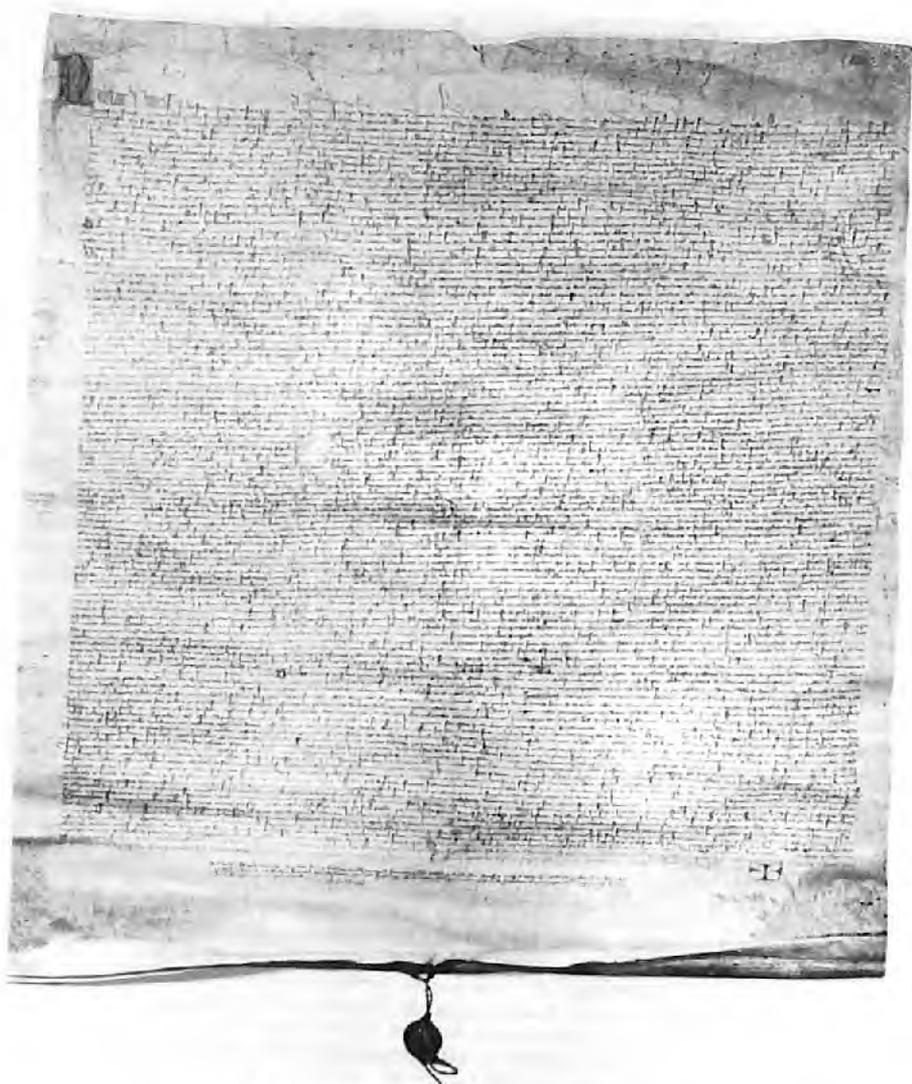
Les Archives municipales de Toulouse conservent une série de documents mal connus. Ils portent sur la garde du Suaire transférée au XIV^e siècle à Toulouse, durant la guerre de Cent Ans. Nous donnons ci-après la liste de ces documents, laissant à de doctes érudits le soin d'en faire une étude détaillée.

[1393-1394]. — Accord sur la garde du Saint-Suaire transféré à Toulouse par l'abbé de Cadouin passé en présence de celui-ci entre les seigneurs du chapitre et les abbés du Chambon et de Citeaux.

Cet accord en quinze articles fait sous réserve de l'assentiment du pape et du chapitre général eut lieu après le chapitre général de 1393 qui avait commis les abbés du Chambon et de Boulbonne, mais avant celui de 1394 auquel ces deux abbés rendirent compte de leur mandat. Cela ressort du texte de la convention du 27 avril 1395 ci-après. Il nous apprend que le suaire avait été reçu à Toulouse avec honneur et que les capitouls avaient délégué leur syndic Pierre Gasc au chapitre général de 1393 pour préparer la négociation.

Copie faite sur l'original par Jean de Falguières, clerc de Saint-Flour, notaire d'autorité apostolique et impériale. A côté du seing manuel de ce dernier se lit : *ita est frater P. abbas Campaniarum Bonorum, ita frater P. Bolbone abbas*. Autre copie ds. GG 790. fol. 25-30.

1395, 27 avril. Toulouse. — Convention entre les capitouls et les commissaires du chapitre général de Citeaux sur la propriété et la garde du Saint-Suaire.



Un des documents concernant le suaire de Cadourin.
(Cliché Archives municipales de Toulouse)

Acte retenu par Dominique de Saramejan et B. Fabri, notaires ; sont insérées la procuration donnée aux abbés de Citeaux et du Chambon, leurs lettres de réformation, celles du syndic P. Gasc datées du 23 avril 1395.

Copies du GG 790 et ds. GG 791. Cf. II 632. Inventaire Sandral, S n° 2.

1399, 12 décembre. Toulouse. — Engagement mutuel pris par les capitouls et l'abbé de Cadouin pour la garde du Saint-Suaire.

Les capitouls s'obligent sous peine de mille marcs d'or à laisser toute liberté à l'abbé dans la garde du suaire, et à n'intervenir que s'il les en requiert. L'abbé et les moines s'engagent de leur côté à maintenir toujours le suaire à Toulouse. Les parties constituent leurs procureurs les syndics des quatre ordres mendiants pour valider ces engagements.

Actes retenus par B. Fabri et G. Arnaud Porcapelle, notaires publics.

Une note du 28 février 1400 signée de *Barbasano* atteste la qualité des notaires et annonce le sceau de la viguerie.

Sceau intact conservé dans une boîte ronde en buis dont le couvercle manque, cire jaune, une fleur de lys ; légende : *S. MIMUS VICCARI THOLOSE*. Cf. II 632. Inventaire Sandral, S n° 4.

1402 n. st., 6 mars. Toulouse. — Expédition de cinq accords passés entre les capitouls et l'abbé de Cadouin.

Il s'agit de la convention du 27 avril 1395 et d'un acte du 8 juin 1396 par lequel il fut décidé que le suaire resterait au Taur jusqu'à l'Assomption. Comme à la suite de cet acte la convention d'avril 1395 ne pouvait plus être observée, le suaire ayant été changé de place, l'abbé de Cadouin dégagea par acte du 3 septembre 1396 les capitouls de leurs obligations envers lui. Ceux-ci par un nouvel accord du 6 juin 1399 lui donnèrent leur syndic, un assesseur et trois cavaliers pour l'accompagner dans son voyage à Paris où il craignait de se rendre seul. A son retour avec le suaire l'abbé fit le 25 novembre 1399 avec les capitouls un autre accord dans lequel il fut décidé qu'il garderait le suaire jusqu'au 24 janvier 1402 dans une maison proche de Saint-Bernard. Plusieurs tentatives de vol ayant été faites — après l'une d'elles le suaire fut retrouvé à 3 lieues de Toulouse chez un seigneur de Caraman qui refusa de le rendre — un dernier accord fut conclu le 6 mars 1402.

Copie établie par B. Fabri. Cf. II 632. Inventaire Sandral, S n° 3.

Même date. — Autre expédition des mêmes accords.

1402, 22 mai. Toulouse. — Ratification par l'abbé et quelques moines de Cadouin d'une part, les capitouls d'autre, de leur accord du 6 mars précédent passé à la suite du vol du suaire commis au mois de janvier précédent par deux frères rebelles, Pierre de Forn et G. de Puygaures.

L'accord avait été approuvé le 6 avril par le prieur et la communauté des moines. Sa ratification fut rendue nécessaire par des lettres du duc de Berry du 24 février qui avaient prescrit de confier la garde au chapitre de Saint-Etienne. Dans la suite le duc informé de l'accord, avait autorisé l'abbé par un mandement du 4 mai adressé au sénéchal et au viguier, à garder le suaire dans la maison où il habitait à condition qu'il fut enfermé dans un coffre dont lui-même aurait une clef, le juge-mage une autre, les capitouls une troisième.

B. Fabri. Cf. II 632. Inventaire Sandral, S n° 9.

1402, 31 mai. Cadouin. — Approbation de l'acte précédent par le vicaire de l'abbé, le prieur et les moines de Cadouin.

Acte retenu par Jacques de Lascone, notaire public de Toulouse, qui l'expédia sur le même parchemin que le précédent.

[Après le 5 février 1403]. — Libellé par articles présenté à la cour du sénéchal de Toulouse par le syndic de l'abbaye de Cadouin contre les héritiers de Jacques de Malcasal.

Procès portant sur la *borio* d'Avignonnet située dans les territoires de Montaigut-sur-Save et de Saint-Paul.

Rouleau de papier. Cf. II 632. Inventaire Sandral, S n° 6.

1432. — Arbitrage entre l'abbé de Cadouin et les capitouls à propos du déplacement du suaire.



Vue extérieure du cloître de Cadouin prise à la chambre obscure par M. A. Charrière.
Document conservé dans l'iconothèque de la Soc. hist. et arch. du Périgord.

Le litige avait été porté devant la cour du sénéchal. Au verso ratification de cet acte le 21 août 1432 par les parties, et quittance de cent écus d'or donnés par les capitouls à l'abbé le 27 août par suite de cet arbitrage.

Rouleau de papier, langue d'oc. Cf. II 632, Inventaire Sandral, S n° 7.

1459, 2 mai, Toulouse. — *Vidimus* par le viguier Jean Amic d'un mandement de Charles VII au parlement en date du 4 avril 1459.

Ce mandement prescrivait une enquête sur le vol du suaire dans l'église Saint-Bernard l'année de la peste — 1457-1458 —, sur le honteux trafic qui s'en était suivi jusqu'à son rachat pour 200 écus d'or par ses actuels détenteurs qui offraient de le revendre à la ville pour 12.000 écus d'or. Si cela se révèle être vrai le roi ordonne de le faire rendre à la ville, au besoin par la contrainte : saisie de temporel, prise de corps, en cas d'opposition ordre de déposer le suaire entre les mains du roi sous garantie qu'aucune restitution ne sera faite avant que la justice ne se soit prononcée.

Dans la clause de corroboration le viguier indique qu'il a fait sceller ce vidimus du sceau authentique de sa cour, et l'a fait approuver par le seing manuel d'un notaire juré de sa cour. Mention de collation souscrite : *A. Masduyern*.

Sceau cire jaune sous enveloppe de papier, simple queue.

1556, 16 octobre, Bourges. — Mandement royal adressé aux sénéchaux de Quercy, d'Agenais, de Rouergue et de Guyenne.

Le roi fait connaître le vol du Saint-Suaire le 16 septembre à Toulouse, prescrit une enquête et les mesures à prendre contre les coupables ; il précise les dispositions à adopter pour la garde de la relique qui sera conduite à Périgueux et confiée à la garde de l'évêque et des consuls de ce lieu.

Par le roy à la relation des gens de son grand conseil. Payé. »

Le sceau manque, simple queue au bout de laquelle se lit : *Pichon*.

D.A.

Les ruines du Vieux Breuil à Paussac

par Dominique AUDRERIE

Sur la commune de Paussac-Saint-Vivien, au nord-ouest du bourg, non loin de l'actuel hameau du Breuil, les cartes signalent la présence de ruines au lieu-dit le Vieux Breuil.

Quittant la route, un chemin taillé à même la pierre, où se lisent encore les traces des allées et venues des lourds convois, conduit à la carrière. Ou plutôt les carrières, devrait-on dire, car la pierre de Paussac, connue et réputée depuis des siècles, est extraite et expédiée dans toutes les régions alentours.

Le Vieux Breuil est un lieu aujourd'hui déserté, seulement fréquenté à la saison par les chasseurs, qui savent le gibier tout proche.

Creusé dans la roche, et donc situé dans une sorte de fosse en dessous du niveau naturel, une série de petites maisons, curieusement disposées les unes à la suite des autres, profitent au mieux des structures de l'ancienne carrière. Certains murs correspondent en effet à des pans de roche laissés en place¹. D'autres sont faits de gros blocs, extraits sur place, simplement empilés. Cette structure sommaire et presque hors d'échelle, a permis pourtant la conservation d'une grande partie de cet habitat, d'un type inhabituel.

De dimensions réduites, bien que plusieurs soient pourvues d'un étage, ces maisons devaient servir d'abris temporaires aux carriers.

Leur datation est malaisée. La tradition locale, toujours généreuse, leur donne un âge plusieurs fois séculaire. En fait, les restes d'une toiture encore en place invitent à plus de prudence.

C'est dans ce même secteurs du Riberacois, que s'est constitué un centre d'escalade important et fréquenté par de nombreux grimpeurs régionaux, attirés au milieu de sites magnifiques et sauvages, par ces falaises calcaires abruptes, propices à ce sport.

D.A.

¹ Le plan de la première maison troglodytique a été levé (Gondatroy A. et Dordoquin R. (1977-1982). *Bull. du Spéléo-club de la vallée de l'Isle*, n° 1. B 84).



Mur pignon, qui surgit de l'ancienne carrière, au milieu des broussailles.



Les blocs de pierre sont simplement posés les uns sur les autres.



Détail d'une porte

Au sujet d'une aquarelle et d'un dessin de Gabriel Bouquier ou à la recherche du Périgord d'antan

René LARIVIERE

En juin 1866, le docteur E. Galy assistait, à Terrasson, à la vente aux enchères, par la direction de l'Assistance publique de Paris, de la succession de Zénobie Bouquier, en sa maison, dans l'ancienne abbaye.

Zénobie était la fille de Gabriel Bouquier, peintre, homme de lettres, et, en son temps, conventionnel.

Il y achetait — à son aveu à moins de un sou la feuille — « ...deux à trois cents dessins des vieux maîtres italiens, hollandais, flamands et français, un millier d'études et d'aquarelles de Gabriel Bouquier, plus de quatre mille estampes des graveurs célèbres de toutes les époques, à commencer par Lucas de Leyde et à finir aux charmants aqua-fortistes des règnes de Louis XV et Louis XVI... » Il a dû retourner souvent à Terrasson, car il a eu, indubitablement, connaissance des manuscrits de Bouquier avant que l'administration de l'Assistance publique ne les enterre dans ses archives. Il en a tiré une biographie¹, publiée en 1868, de Gabriel Bouquier, où puiseront largement — à copier des pages entières, l'Histoire s'écrit avec des ciseaux — et Gabriel Lafon et Eugène Defrance² et ² bis. Biographie erronée, nous le savons maintenant à la suite de la découverte de documents inconnus alors, mais qui tient compte de sources et de traditions, elles, disparues depuis.

1. Dr E. GALY : *G. Bouquier, député à la Convention nationale, peintre de Marines et de Ruines*, Dupont, Périgueux, 1868.

2. Gabriel LAFON : *Gabriel Bouquier, de Terrasson, député à la Convention nationale, peintre*, Ferret, Bordeaux et Lafon, Terrasson, 1915.

2 bis Eugène DEFRANCE : *La conversion d'un sans culotte, Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel*, Mercure de France, Paris, 1912.

Dans ce millier d'études et d'aquarelles de Gabriel Bouquier, les croquis, notes et études de route de Paris à Terrasson de 1765, les vues du Périgord, de ses villages et de ses églises «... la tour de Chavagnac, le pont ogival de Terrasson, la grotte de Saint-Sour, les ruines des châteaux de Montignac et de Carlux, les rochers de Condat... », les rives de la Dordogne à Calviac, tous répertoriés dans un catalogue de l'auteur qui ne nous est parvenu, figurent-ils ?

Sans doute, puisqu'E. Galy note la perte d'une suite de quinze dessins de Saint-Michel-de-Montaigne et de ses environs, inscrits au même catalogue.

Or, si le musée du Périgord et notre société se partagent les vues du voyage en Italie, de ces œuvres périgordaises de Bouquier — à une exception près : la vue des ruines du château de Montignac que possède notre iconothèque³ — il ne reste rien.

C'était notre conviction, lorsque nous eûmes la surprise de trouver une petite aquarelle (18 x 14 cm) signée *Bouquier Gab.* et datée de l'an 4 (*Sic*).

Elle représente une tour carrée, au soir ; par devant, à gauche, une petite tour ronde, à droite, une maison où culmine une cheminée, au devant, une grange qui ne montre que son portail, puis un mur en ruine ; au-delà du mur, des femmes et des enfants ; devant, deux hommes en pantalons, l'un portant un rateau, tous les deux coiffés d'un bonnet. Il s'agit bien d'une œuvre représentant un paysage, et non d'une composition ; mais de quel site ?

Le Terrassonnais compte trois tours carrées : celle du château de Cousages, celle de Chavagnac, celle de Jayac, bien mutilée.

Il ne saurait y avoir là une représentation de Cousages, où la tour, relativement en état extérieur, porte d'autres détails architecturaux, et était le donjon d'un château sis sur une pente.

Chavagnac a deux latrines situées sur sa face sud, et non une sur la face est. La tour n'a jamais possédé cette fenêtre romane trilobée. Enfin l'aquarelle ne montre pas les lourds corbeaux des machicoulis qui subsistent à Chavagnac. Pourtant Galy et Lafon font état d'une aquarelle ou d'un dessin de la tour de Chavagnac, que tous les deux datent du séjour à Terrasson entre 1765 et 1772. Lafon a sans doute eu l'occasion de voir la présente aquarelle. A-t-il confondu avec Chavagnac ou n'a-t-il pas su la regarder ?

Reste donc Jayac : d'autant que dans le gribouillis qui suit le prénom ou les premières lettres du prénom de Bouquier, l'on semble pouvoir lire : ...*ayac*.

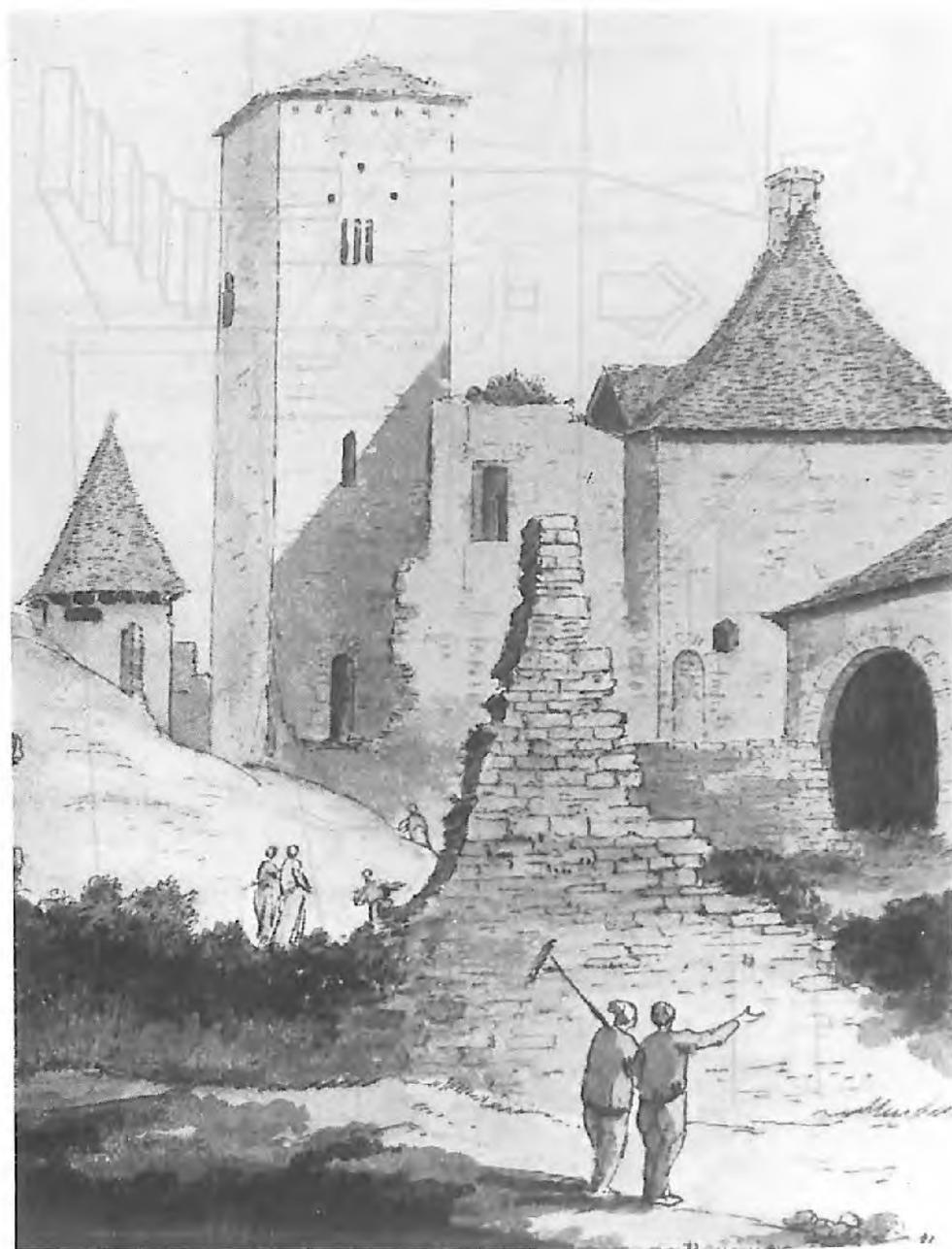
Que reste-t-il, deux cents ans après, de ce tableau champêtre ?

Las ! en paraphrasant Nerval :

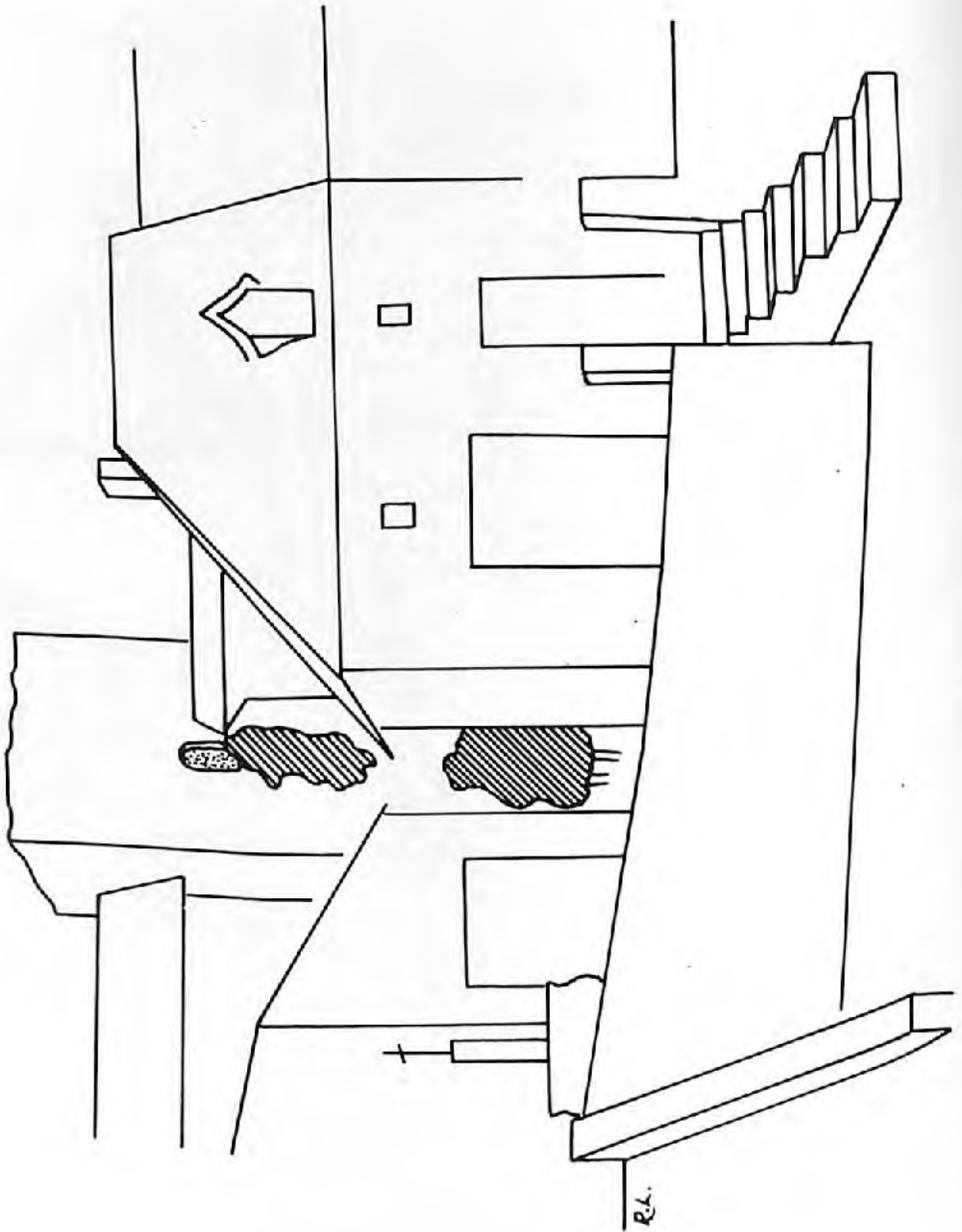
« ...Le baron de Jayac a la tour abolie ».

A Jayac, l'examen et la comparaison des plans du cadastre de 1827 et de l'actuel montrent que le site a été bouleversé.

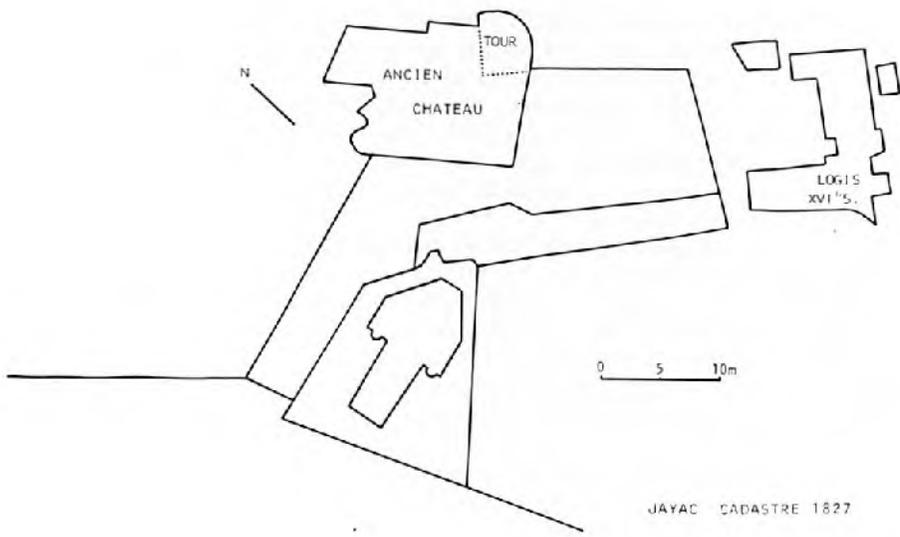
3. Jean SECRET - Inventaire de l'iconothèque de la société historique et archéologique du Périgord, B.S.H.A.P. (tiré à part), 1970. Le dessin y est inscrit sous le n° 14.



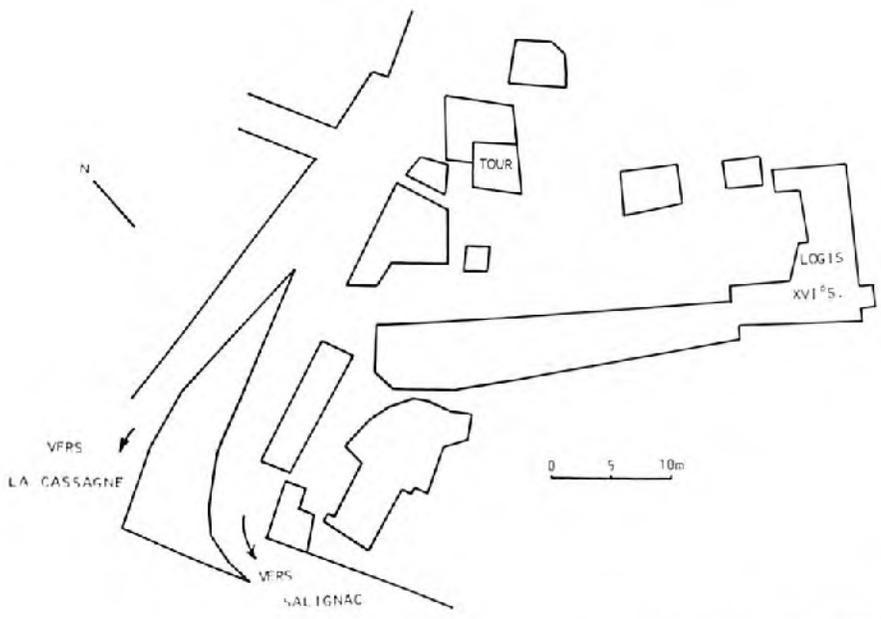
L'aquarelle de Gabriel Bouquier : la tour de Jayac vers 1770.



Etat actuel de la tour de Jayac et des bâtiments voisins.



JAYAC CADASTRE 1827



JAYAC CADASTRE ACTUEL

Extrait du cadastre de Jayac. En haut : 1827. En bas : aujourd'hui.

D'après les anciens, la tache compacte du vieux château correspond aux anciennes limites de la forteresse et non aux bâtiments. En fait il y avait là un amas de constructions hétéroclites et plus ou moins ruinées ; ce que corrobore l'aquarelle de Bouquier : rien de médiéval dans la maison et la grange sis au devant de la tour. En 1880, Christophe, baron de Carbonnières (1819-1892) morcelle la terre de Jayac entre ses enfants⁴, et, à la suite abandonne à la commune la partie de l'ancien château nécessaire pour faire passer la route de Salignac.

Est-ce à la suite du partage que les maisons et masures ont été plus ou moins délaissées ? La tour apparut alors comme une carrière commode et bon marché. Sa démolition avait-elle débuté auparavant ?

On a commencé par le plus facile en la décrochant, en faisant descendre ou choir les pierres du sommet. Mais, c'était long, fastidieux, peut-être risqué. N'était-il pas plus simple de tout faire tomber d'un coup ? Pour cela on creusa dans la masse des murs, à l'ouverture à mi-hauteur et au niveau du sol.

L'exercice se révéla vain. Le vieux donjon était trop solide, et puis il y avait la crainte pour les mineurs de le voir tomber sur leur tête, et de se trouver ensevelis sous ses pierres.

L'inscription de la tour sur l'Inventaire supplémentaire des sites interviendra en 1948. Il faut penser que les Jayacois avaient acquis la conscience qu'elle faisait partie de leur patrimoine historique et que la bêtise agissante avait porté ailleurs ses méfaits.

Quant à la jolie petite tourelle, à gauche, son souvenir a perduré dans la mémoire des habitants du village, car la trace arrondie de sa base ne s'est effacée que lentement ; elle était encore visible dans les années 40, à proximité de la croix qui figure sur notre croquis. Le mur en ruine qui devait marquer les limites de l'ancienne forteresse a disparu. Ses pierres ont sans doute servi au soulèvement de la route. A son devant, là où se trouvent les deux paysans, il y a toujours un pré qui précède la cour de la mairie-école, construite au nord-est, sous la troisième République, probablement en même temps que la route, dans les années 80.

C'est de son emplacement qu'un soir de messidor de l'an IV, le soleil déjà bas sur l'horizon — les gens du lieu sont formels sur l'époque : ce n'est qu'en juillet que l'ombre se porte ainsi sur la tour — Bouquier peignit son aquarelle.

*
* *

L'identification du christ de La Villedieu⁵, nous avait montré que les dessins dont Bouquier a parsemé ses manuscrits, n'étaient pas toujours sans signification et pouvaient avoir un rapport avec le texte ainsi orné. Une pièce de vers — de mirliton — dédiée pour sa fête, elle se prénomme Charlotte,

4. Dr Paul VILLATTE, *Histoire du canton de Salignac*, réédition de l'Amicale laïque de Salignac-Eyvignes, 1986.

5. René LARIVIERE : Une peinture de Gabriel Bouquier : le christ de La Villedieu, *B.S.H.A.P.*, 1984, t. CVI, p. 151-161.

18.

-A-

elle fut toujours vertueuse,
 et respectable par sa modestie,
 son âme noble et généreuse
 du fort éprouva les rigueurs,
 Mais l'Éternel en justice, un jour, un jour peut-être,
 la main sans pitié le traître,
 le ministre don la louante,
 La bassesse et l'avidité,
 par une trame criminelle
 tentèrent de flétrir une épouse fidèle
 et de ravir sa liberté.
 ainsi qu'un de Romis et soudain il se quanda...
 Vers le séjour des bienheureux
 il dirige son vol; mais un démon facheux
 l'égara et le conduisit au pender.
 Dans, sans son égarement,
 il se mit à songer, je ne sais trop comment
 aux beaux yeux de sa bien-aimée
 et votre feu dès ce moment
 pour amuser Egle fit un conte plus fort,
 d'un saint Charles Bonome.



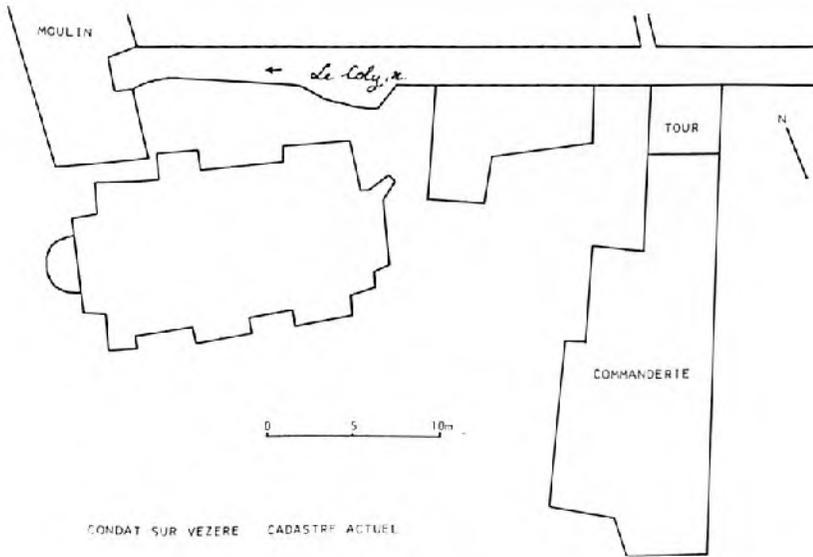
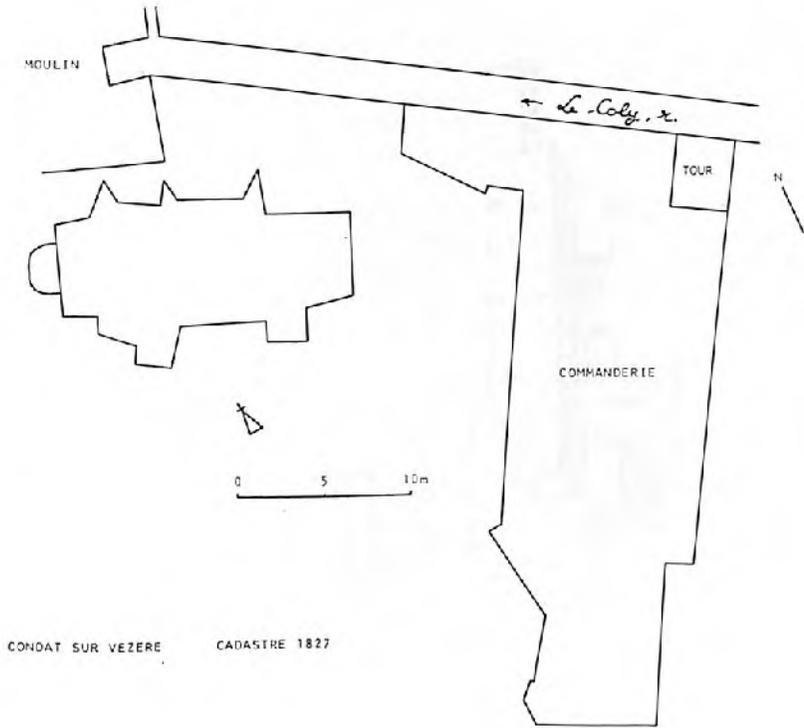
-B-

Le poème à Mme la comtesse de M... avec, en cul-de-lampe, le dessin de G
 Bouquier
 (en bas : agrandissement du dessin)

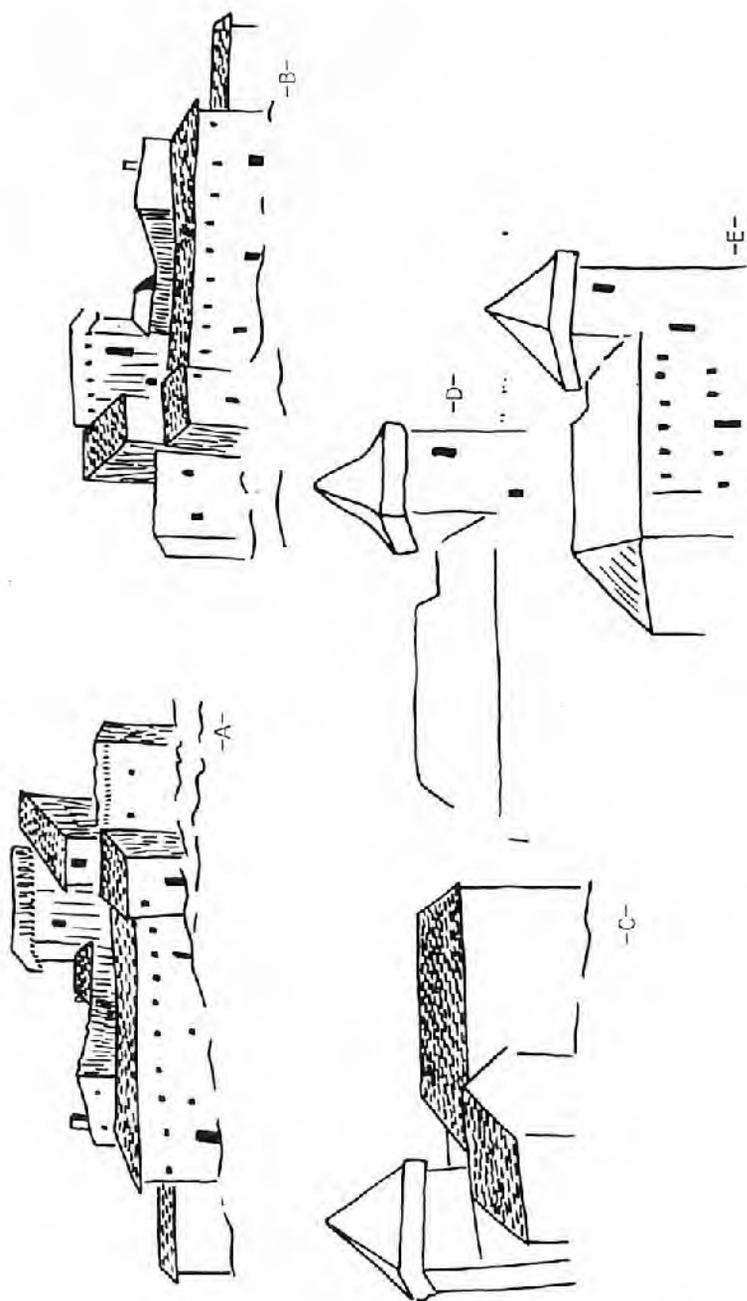
A MADAME LA COMTESSE DE M...
LE JOUR DE SA FETE

*La veille de l'anniversaire
des saints qui sont au Paradis
Et de ceux qui sont sur la terre
Ariste rencontra Damis.
Dans quatre jours mon cher poète
Dit-il en l'abordant, on célèbre la fête
Du saint dont Charlotte P...n
a l'honneur de porter le nom,
Cherche, rumine dans ta tête ;
j'attends un plat de ta façon.
Vous en aurez dit le poète,
Charlotte a droit par ses malheurs
De toucher, d'attendrir les cœurs.
Elle fut toujours vertueuse
Et respectable par ses mœurs
Son âme noble et généreuse
Du sort éprouva les rigueurs.
Mais l'éternel est juste, un jour, peut être
Sa main saura punir le traître
Le monstre dont la cruauté
Par une trame criminelle
Tentèrent de flétrir une épouse fidèle
Et de ravir sa liberté.
Ainsi parle Damis et soudain il se guinde...
Vers le séjour des bienheureux
Il dirige son vol ; mais un démon facheux
l'égare et le conduit au Pinde.
Il se mit à songer, je ne sais trop comment
Aux beaux yeux de sa bien aimée
Et notre fou dès ce moment
Pour amuser Eglé fit un conte plaisant.
Adieu saint Charles Borromée.*

Gabriel Bouquier



Extrait du cadastre de Condat-sur-Vézère. En haut : 1827. En bas : aujourd'hui.



La commanderie de Condat.
 A : dessin de G. Bouquier. B : dessin inversé. C : état actuel, croquis pris des rives
 du Coly (Du nord-ouest)
 D : croquis pris du sud-est. croquis pris de l'est.

à madame la comtesse de M... figure dans ces manuscrits. Sous ce poème, on voit le dessin de constructions comprenant une tour carrée qui ressemble à celle, toujours debout, de la commanderie de Condat. La comtesse de M... serait-elle de Mirandol, et les bâtiments ceux de la commanderie dans leur état au confluent du XVIIIe et du XIXe siècle ? Le rapprochement est tentant.

En ce qui concerne une éventuelle Charlotte de Mirandol, les registres de catholicité et ceux de l'état-civil de la paroisse et de la commune de Condat sont muets. Certes, elle a pu naître, se marier, mourir ailleurs, mais nombreux sont les Mirandol, dans la première moitié du XIXe siècle, inscrits sur ces registres ; pas de trace d'une Charlotte parmi leurs ascendants.

Reste qu'en nos pays, jusqu'à nos générations, le prénom usuel n'était que rarement celui du baptême et de l'état-civil. Cette Charlotte a pu s'appeler Marie, Joséphine, Antoinette, Euphrasie... sur les registres paroissiaux de baptême, seuls les registres d'état-civil existant en son temps.

Quant aux bâtiments de la commanderie, les deux cadastres nous montrent qu'ils ont subi d'importantes modifications. Elles se sont effectuées essentiellement sur la façade ouest. La partie sud a été assez largement amputée pour laisser passer une route. La façade est, avec la tour, hors les bâtiments qui lui ont été enlevés au sud, n'a pas changé. La tour actuelle de la commanderie a une toiture d'ardoise. Sur le croquis de Bouquier, la cour carrée est découverte, mais nous savons que la couverture actuelle que l'on voit à Condat n'est que du XIXe siècle.

Les comparaisons que nous avons effectuées avec les croquis que nous avons dressés des différents points de vue possibles sont assez décevantes. Le prolongement de l'abside de l'église au XIXe siècle réduit sensiblement l'ouverture de l'angle que l'on pouvait avoir des rives du bras du Coly qui coule vers le moulin. C'est encore la vue prise de l'est de la commanderie qui se rapproche le plus du dessin de Bouquier.

Il demeure que celui-ci n'est pas un croquis pris sur le vif, mais un dessin fait de chic, au hasard de la plume, peut-être une composition, une fantaisie s'ordonnant autour de la tour carrée, en partant de souvenirs plus ou moins précis.

S'agit-il d'un autre château ? Cette œuvrette troussée par Bouquier dans sa retraite, après son retour de la Convention ne peut avoir été inspirée que par une bâtisse périgorde.

Qui dira, si ce n'est pas Condat, laquelle, et qui reconnaitra cette Charlotte, comtesse de M... qui avait

« ...droit par ses malheurs
de toucher, d'attendrir les cœurs
... » ?

... in the ... of the ...
... the ... of the ...

... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...

... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...
... the ... of the ...

Le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux (1548-1559)

par R. AMIET

Point n'est besoin d'être un grand clerc pour comprendre que, dans les livres liturgiques, le calendrier est une pièce maîtresse. Dépositaire fidèle de la tradition, il renferme dans ses très brèves lignes, des indications intéressantes la liturgie, l'hagiographie et l'histoire en général. A lui seul, et indépendamment d'autres critères, il permet, dans la grande majorité des cas, d'identifier l'ouvrage qui le porte, de le localiser et d'en percevoir les particularités concernant le culte des saints. En un mot, il est la clé très précieuse permettant de procéder à des investigations plus poussées sur le volume dont il ouvre les pages, ce qui souligne son importance capitale.

J'ai publié, naguère dans le *Bulletin* de notre société, un long article sur les livres liturgiques des diocèses de Périgueux et de Sarlat ¹, dans l'introduction duquel je notais douloureusement que pas un seul manuscrit du rit diocésain n'est parvenu jusqu'à nous. Quant aux imprimés antérieurs au XVIIe siècle, aucun ne subsiste pour Sarlat, et quatre seulement pour Périgueux, à savoir : deux rituels (1490 et 1536), un ordo (1548) et un livre d'heures (1550). Ces deux derniers seulement contiennent un calendrier liturgique, le premier limité à un semestre et le second étant complet ². J'ai le plaisir de pouvoir ajouter les extraits du calendrier du *Breviarium secundum verum usum ecclesie cathedralis Petragoricensis* de 1559 ³, dont l'unique exemplaire connu a péri dans un incendie en 1886, extraits relevés en 1771 par le chanoine Guillaume Leydet et comportant 56 mentions d'intérêt inégal ⁴. La conjugaison des renseignements fournis par ces trois sources, infiniment précieuses, vu la pénurie presque totale que je viens de

1. Tome CXII (1985), 128-163.

2. *op. cit.*, p. 144-145.

3. *op. cit.*, p. 145.

4. Paris, Bibliothèque Nationale, Collection Périgord, vol. 25, fol. 51^o.

signaler, permet de dresser en toute certitude le tableau complet et exact du calendrier du diocèse de Périgueux en 1548-1559⁵.

Le calendrier qui fait l'objet de la présente étude, reflète certainement un état du culte des saints qui lui est notablement antérieur, car il n'a encore subi aucune des modifications qui lui seront infligées à partir du XVIIe siècle et qui en altèrent tant soit peu la physionomie. En vertu du solide conservatisme liturgique bien connu, il n'y a aucune témérité à affirmer qu'il reproduit fidèlement le calendrier de Périgueux du XVe siècle, en sorte qu'il permet une vue plongeante sur le sanctoral périgourdin du bas Moyen Age, soulignant *a contrario* la malheureuse absence des missels de 1525 et 1541⁶, comme celle du bréviaire de 1559.

Tel qu'il se présente ici, le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux est très évolué. Il comporte le chiffre global de 320 célébrations, dont 13 vigiles, 28 octaves et 279 fêtes de saints. Sur le nombre de ces dernières, 206 appartiennent au vieux tronc commun carolingien, gélasien et grégorien, amplifié aux Xe, XIe et XIIIe siècles de célébrations admises à peu près partout, dont je ne m'occuperai pas, et 73 constituent l'apport lent et parfois capricieux de siècles médiévaux. Afin d'être parfaitement clair, je diviserai cet apport en trois groupes de personnages. D'abord les saints venus de diocèses éloignés, de notoriété très inégale, arrivés en Périgord par des voies plus ou moins obscures ou imprévues, puis les saints des diocèses rapprochés, dont la présence par osmose s'explique plus facilement, et enfin les saints locaux spécifiques les « bons vieux saints de chez nous » qui constituent le très intéressant propre *stricto sensu* du diocèse de Périgueux. Sur les deux premiers groupes, je me bornerai à une simple énumération, plus que suffisante, réservant de m'étendre plus longuement sur le troisième, où palpait — et palpite encore — le cœur liturgique du terroir périgourdin.

I. — DIOCESES ELOIGNES

Je les classe très simplement par ordre alphabétique en indiquant pour chaque cas les noms du ou des saints qui en sont originaires avec leurs dates liturgiques.

Amiens - Honoratus (16.V)

Chalon-sur-Saône - Marcellus (4.IX)

Cluny - Florentia (20.VI), Consortia (22.VI)

Lyon - Alexander (24.IV)

5. L'ordo de 1548 contient, jour après jour, toutes les indications concernant la récitation du bréviaire par les prêtres diocésains. La confection de ce calendrier liturgique incombait deux fois par an au synode diocésain, qui se réunissait rituellement au mois d'octobre et à Pâques, en sorte que chaque livraison ne couvrait que six mois de l'année. Le précieux fascicule contient les indications nécessaires entre le 14 octobre 1548 et le 4 mai 1549. De plus, en vertu d'une disposition demeurée très longtemps en vigueur, lorsque certaines fêtes tombaient en occurrence avec une fête d'un degré supérieur, au lieu d'en faire une simple commémoration, on en transportait la célébration à un « jour sans », c'est-à-dire à une date ne comportant aucune mention de saints. Notre ordo illustre cette manière de faire, puisque pas moins de 40 célébrations sont ainsi déplacées, d'une façon parfois surprenante. C'est ainsi, par exemple, que saint Dominique (5 août) se retrouve au 27 février, ou encore que saint Christophe (25 juillet) est fêté le 19 janvier ! Inutile de dire que j'ai remis ces malheureuses « personnes déplacées » à leurs dates propres.

6. *op. cit.*, p. 143-144

Maastricht - Lambertus (17.IX)
 Le Mans - Iulianus (27.I)
 Meaux - Fiacrius (30.VII)
 Metz - Arnulfus (18.VII)
 Nantes - Martinus de Vertou (24.X)
 Orléans - Anianus (14.VI et 17.XI)⁷ Auitus de Micy (17.VI), Evurtius
 (7.IX), Maximinus de Micy (15.XIII)
 Paris - Germanus (28.V), Clodoaldus (7.IX)
 Poitiers - Radegundis (13.VIII)
 Sens - Theobaldus (1.VII), Lupus (1.IX), Maturinus (8.XI), Columba
 (31.XIII)
 Toul - Aper (15.IX)
 Trèves - Maximinus (29.V)
 Troyes - Patroclus (21.I)
 Vienne - Desiderius (23.V), Ferreolus (18.IX)

Cette liste très hétérogène, sinon hétéroclite, montre que Orléans et Sens ont fourni quatre saints. Lyon, Paris, Vienne et l'Abbaye de Cluny deux, et les onze autres diocèses un chacun, soit 27 saints pour 17 diocèses.

II. — DIOCESES RAPPROCHES

Agen - Caprasius (20.X)
 Aire - Quiteria (22.V)
 Albi - Salvius (10.IX)
 Angoulême - Eparchius (1.VII)
 Bourges - Sulpitius (17.I), Austregisilius (20.V)
 Cahors - Neupharius (P12.XI)⁸
 Clermont - Bonitus (15.I)
 Comminges - Bertrandus (16.X)
 Limoges - Martialis (30.VI), Valericus (7.VII) Aredius (25.VIII) Pardul-
 phus (6.X), Leobonus (13.X), Silvanus (16.X) Leonardus
 (6.XI) Iustus (26.XI), Valeria (10.XII)
 Lodève - Guillelmus de Gellone (28.V)
 Marseille - Victor (21.VII), Lazarus (17.XII)
 Narbonne - Paulus (12.XII)
 Saint-Flour - Geraldus d'Aurillac (13.X)
 Saintes - Eutropius (30.IV), Gemma (20.VI)
 Toulouse - Saturninus (29.XI)

Cette liste, plus homogène, montre les rapports étroits entre Périgueux et Limoges, avec neuf saints. Bourges, Marseille et Saintes fournissent deux saints, et les onze autres diocèses un chacun, soit 26 saints pour 15 diocèses.

7. Saint-Aignan était le patron de deux prieurés dans le diocèse de Périgueux.
 8. Orthographe défectueuse de Namphasius, qui figure dans les livres cahorsins.

III. — SAINTS PERIGOURDINS

Comme je viens de le dire, nous sommes ici au cœur de ce terroir, et le lecteur comprendra que je m'y attarde quelques instants avec complaisance. J'examinerai successivement les vingt célébrations spécifiques du diocèse de Périgueux, en les groupant méthodiquement sous neuf titres distincts.

1. *Saint Front, « Apôtre » du Périgord.*

La plus ancienne mention de son culte se trouve dans la Vie de saint Géry de Cambrai, lequel, de passage à Périgueux vers l'an 600, vint prier dans l'église abritant le tombeau de « saint Front confesseur ». La *Vita P* de ce personnage, qui remonte au VIII^e siècle, a fourni le thème de l'éloge conjugué dans le martyrologue lyonnais anonyme, du début du IX^e siècle, qui fixe sa fête au 25 octobre⁹. Notre calendrier contient trois autres célébrations se rapportant à saint Front : l'invention de son corps (30 avril) et deux translations (22 mai et 5 octobre). La première de ces deux dates correspond à la grandiose cérémonie de l'élévation ou exaltation de la chasse, qui eut lieu le 22 mai 1463.

2. *Compagnons de saint Front.*

La *Vita P* donne à saint Front un compagnon du nom de *Georgius* (10 novembre), qui deviendra, selon la légende plus tardive, le premier évêque de Velay, c'est-à-dire du Puy¹⁰. La *Vita III^e*, considérablement amplifiée, met en scène trois autres compagnons, à savoir *Silanus* (2 janvier), *Severianus* et *Severianus* (5 janvier) et *Frontasius* (29 avril), très probablement légendaires.

3. *Saint Léonce, évêque de Périgueux.*

Le culte de ce *Leontius episcopus*, tout à fait inconnu de toutes les sources hagiographiques, est certainement très ancien à Périgueux (19 novembre). On le trouve déjà mentionné au XIII^e siècle, dans un sacramentaire de ce diocèse, aujourd'hui perdu, mais dont certains formulaires ont été sauvés de l'oubli par le chanoine Leydet, dont celui de saint Léonce.

4. *Anachorètes périgourdins.*

Selon une tradition totalement légendaire, saint Astier (*Asterius*), aurait vécu à une époque indéterminée dans une grotte au bord de l'Isle, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Périgueux. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dès le début du XI^e siècle, un monastère bénédictin s'éleva en ce lieu, qui avait pris son nom. Sa fête se célébrait le 21 octobre¹¹.

9. *Vie de saints et des bienheureux* par le R.R.P.P. Bénédictin de Paris, IX, 861.

10. *Ibid.* XI, 308.

11. *Ibid.* X, 671.

Saint Cyprien (*Cyprianus*) est un authentique saint périgourdin, contemporain de Grégoire de Tours (fin du VI^e siècle) qui le mentionne comme étant « Abbé en la Cité de Périgueux ». Le martyrologe d'Adon, qui reproduit Grégoire, a fixé sa fête au 9 décembre. Selon une tradition remontant au moins au XI^e siècle, Cyprien se fit ermite dans le Sarladais, de concert avec saint Sour et saint Amand. Sur son tombeau fut élevée une église, et le village qui s'aggloméra autour d'elle prit son nom¹².

Saint Amand (*Amandus*), compagnon du précédent, pratiqua longtemps la vie érémitique en un lieu retiré, au bord du Coly, au nord de Sarlat. Sur son tombeau se fonda le monastère augustinien de Saint-Amand-de-Coly, qui le fêta solennellement le 25 juin¹³.

Saint Sour enfin (*Sorus*), compagnon des deux précédents dans la vie anachorétique, se retira dans une grotte située près de Terrasson. La légende veut qu'il ait guéri le roi Gontran de Bourgogne de la lèpre, et que, à sa mort, ses deux amis soient venus lui rendre les honneurs funèbres. Sa fête est célébrée le 1^{er} février¹⁴.

5. Reliques des saints Innocents.

Selon une tradition fabuleuse, le diocèse de Périgueux se glorifiait de posséder les corps de deux des Innocents qui périrent à Bethléem par le glaive du roi Hérode pendant la fuite en Egypte de la sainte Famille. Le premier, saint Mémoire (*Memorius*), était vénéré à la cathédrale le 26 mai, sans qu'on puisse préciser à quoi se rapportait cette date¹⁵. Ce jeune martyr, qu'Eugène Chaminade appelait « notre petit saint Mémoire » avec une véritable tendresse¹⁶, avait donné son nom à une foire imposante qui se déroulait à l'occasion de sa fête. Le second, saint Sicaire (*Sicarius*) faisait la gloire de l'abbaye de Brantôme, qui prétendait en avoir reçu les reliques de Charlemagne en personne. Sa fête, élevée au rang de fête patronale, s'y célébrait en grande pompe le 2 mai, sous le rite de 1^{re} classe avec octave : *Fit autem festum eius tanquam de patrono*¹⁷. On voit dans la superbe église abbatiale, devenue paroissiale après la Révolution, deux beaux reliefs en bois sculptés au XVII^e siècle, représentant l'un le massacre des Innocents et l'autre la réception des reliques données à l'abbaye par l'empereur à la barbe fleurie.

6. Sainte Alvère, vierge et martyre.

Nos trois calendriers portent, à la date du 9 mars, la mention d'une sainte (*Alvera*) qui est spécifique du sanctoral périgourdin et ne se retrouve nulle part ailleurs. On aimerait avoir quelques précisions à son sujet, mais il faut constater qu'aucun document hagiographie ni aucun martyrologe ne

12. *ibid.* XII, 294.

13. *ibid.* VI, 421.

14. *ibid.* II, 20.

15. *ibid.* VII, 7.

16. *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et Sarlat*, 44 (1910), 800.

17. ASS Mau., 3^e éd. t. I, 187-188.

parlent d'elle. Elle constitue un *nudum nomen*, comme aiment à dire les Bollandistes pour signifier leur ignorance, enveloppée qu'elle est d'un mystère total.

7. *Saint Sardot, patron de Sarlat.*

Ce personnage, nommé *Sacerdos*, fit profession monastique à l'abbaye de Calabre, dans le Sarladais, et en devint le père abbé avant d'être élu au siège épiscopal de Limoges. Sentant sa fin venir, il voulut terminer ses jours à Calabre, mais la mort le surprit en cours de route et son corps fut ramené et inhumé dans l'abbaye (720). Celle-ci ayant été dissoute au début du IX^e siècle, ses reliques furent transportées à l'abbaye Saint-Sauveur de Sarlat et déposées dans l'abbatiale, qui devint la cathédrale Saint-Sardot en 1317. Sa fête est célébrée le 5 mai, anniversaire de son *natale*¹⁸.

8. *Translation de saint Léon, pape.*

Selon une tradition aussi immémoriale qu'invérifiable, la cathédrale de Périgueux aurait reçu des reliques du pape saint Léon II (+ 683), et elle fêta chaque année cette translation le 14 novembre. Aucun document ne parle d'un semblable transfert¹⁹.

9. *Translation de saint Etienne, protomartyr.*

C'est en l'année 415 qu'eut lieu en Palestine la très célèbre invention du corps de saint Etienne, qui fut suivie d'une incroyable multiplication de ses reliques, beaucoup d'églises désirant en posséder quelques parcelles. Un grand nombre de cathédrales se placèrent sous son patronage, dont, pour le Midi de la France, celles d'Agde, Agen, Arles, Cahors, Limoges, Toulouse, et, bien sûr, Périgueux, toutes prétendant posséder un trophée du protomartyr. Nos calendriers présentent curieusement deux dates de translation, à savoir le 7 mai et le 18 novembre, et il est impossible d'en discerner la raison, qui se perd dans la nuit des temps. Je remarque seulement que ces deux dates se retrouvent à Limoges et à Auxerre, que la seule date du 7 mai figure aussi à Agen, Angoulême, Cahors, Metz et Toulouse, et que la seule date du 18 novembre existe aussi à Bourges et à Tulle. Je laisse à plus savant que moi le soin d'élucider l'origine de ces deux intéressantes et curieuses indications.

Concluons. A défaut de missels et de bréviaires, manuscrits ou imprimés, du diocèse de Périgueux, ce qui nous prive de renseignements certainement fort intéressants sur les vingt célébrations périgourdines que je viens d'examiner, il faut s'estimer très heureux de pouvoir quand même, grâce à

18 *Vie des saints*, V, 93.

19 Dans l'église Saint-Pierre-aux-liens de Périgueux a été retrouvée au siècle dernier une inscription portant les mots LEO PAPA. Il n'est pas impossible qu'il y ait un lien entre elle et la translation que je viens de mentionner. Cf. A. de Rouméjoux, *Saint-Pierre-aux-liens de Périgueux*, in BSHAP 16 (1889), 286 271. (Communication de mon collègue M. Claude Lacombe).

nos trois calendriers de 1548, 1550 et 1559, plonger un regard dans le sanctoral de Périgueux du Moyen Age finissant. Ce coup d'œil montre clairement le fait que, bien loin d'être renfermé sur lui-même, dans un solipsisme plus ou moins glorieux, le diocèse était singulièrement ouvert sur l'extérieur, accueillant très volontiers des fêtes et des célébrations venues, de près ou de plus loin, pour enrichir l'éventail de sa piété. Aussi et surtout, la présente étude met en évidence la dévotion extraordinaire de nos ancêtres envers les saints de leur terroir. En découvrant, en lisant et en étudiant ces vieux calendriers, témoins d'un passé à jamais aboli, je me suis pris à imaginer les foules qui se pressaient dans la splendide église à coupes qui abritait, dans une somptueuse chasse, les reliques de l'« apôtre » de leur région, saint patron et protecteur de la cité et du diocèse, pour la « fête nationale » du 25 octobre. A travers l'épaisseur des siècles, j'ai cru entendre encore, dans le silence sacré de cette collégiale devenue cathédrale, les ardentes supplications adressées par les Pérocoriens à « leurs » saints tutélaires, qui étaient pour eux à peu près le seul et unique recours contre l'adversité : *sancte Fronto, ora pro nobis ; sancte Cypriane, ora pro nobis ; sancte Memori, ora pro nobis...*

R.A. *

* Facultés Catholiques de Lyon.

Le dernier voyage de saint Bernard en Aquitaine

La piété des Périgourains, l'utilité des dimanches et la vitesse du cheval de saint Bernard

par Gilles BOUNOURE

« La dévotion de la population périgourdine, qui pourrait l'expliquer ? » s'exclame Geoffroy d'Auxerre, le secrétaire et futur biographe de saint Bernard, en envoyant d'Albi ou de ses alentours la lettre qui annonce au chapitre de Clairvaux le retour du saint et décrit les moments marquants de son voyage¹. La réponse à cette question, Geoffroy semble l'avoir donnée non pas dans cette lettre, mais dans le passage parallèle de la *Vie* du saint qu'il rédigea une vingtaine d'années plus tard, pour nourrir le dossier de canonisation : l'abbé de Clairvaux avait ramené à l'orthodoxie les habitants du sud du Périgord, qu'il savait séduits par des hérétiques², en prodiguant des miracles d'une telle ampleur qu'ils avaient suscité l'enthousiasme des foules, avides de guérisons, ou de spectacles à sensation ; sans doute avaient-elles du même coup retrouvé le zèle des néophytes³. Mais il y a encore bien des détails à expliquer dans ce dernier voyage de saint Bernard en Aquitaine, dont la date même est restée longtemps une belle bouteille à l'encre : dès le XVII^e siècle, Baronius, puis Mabillon développaient des conjectures contradictoires, etc. au siècle suivant, les bénédictins de Saint-Maur reproduisirent leurs hypothèses en les juxtaposant, dans le *Recueil des Historiens de la France* et dans l'*Histoire littéraire de la France* : au XIX^e siècle, les éditeurs de saint Bernard situaient volontiers sa mission toulousaine entre juin 1147 et mars 1148⁴, mais aussi parfois en 1146⁵. C'est pourquoi des savants du XX^e siècle ont encore situé ce voyage en 1147⁶. Il est vrai que les textes médiévaux prêtent parfois à confusion : la

1. *Epistula Gaufredi*, 4, in *S. Bernardi Vita I, pars III, P.L.* 185 col. 411. A la différence de Fiche, Foreville et Rousset, *Histoire de l'Église*, t. 9 I, 1948, p. 99 et n. 1 ou des auteurs cités par G. Penaud, *Histoire de Périgueux*, 1984, p. 59, on évitera de confondre ce moine cistercien avec Geoffroy de Léves, évêque de Chartres, ancien légat pontifical : il était certes du voyage avec l'autre Geoffroy ; avait déjà accompagné saint Bernard en Aquitaine, mais il n'a laissé aucune « relation » de cette mission.

2. Geoffroy, *Vita I*, III, VI, § 18, P.L. 185, c. 313-314.

3. Voir ma mise au point à paraître dans le *BSHAP*, « Saint Bernard et les hérétiques du Sarladais ».

4. Par exemple P. Ratisbonne, *Histoire de saint Bernard*, 1841, Ravelet, *Oeuvres de saint Bernard*, 1870, etc.

5. P.L. 185, *passim*.

6. Ainsi S. Runciman, *Le manichéisme médiéval*, tr. fr., 1948, p. 108.

Chronique d'Albéric date par exemple l'événement de l'an 1148⁷. Aujourd'hui, ces hésitations sont en passe d'être oubliées, et l'on s'accorde à dater de l'an 1145 cette équipée dont le but était d'aller combattre l'hérésie henricienne à Toulouse et alentour.

Deux documents corroborent cette datation : une charte attestant le passage de Bernard à Bordeaux en 1145, et un passage de la *Vita secunda* qui ne peut s'appliquer qu'à cette année. La charte bordelaise, sous la dictée de l'abbé de Saint-Romain de Blaye, enregistre la réconciliation opérée par l'abbé de Clairvaux entre l'archevêque de Bordeaux et son chapitre, qui l'avait contraint à un long exil. Elle fut d'abord publiée inexactement dans la *Gallia Christiana*⁸ avec la conclusion suivante : « Actum hoc atque Fimatom in praesentia et in manu D. Legati et D. Clarae-Vallis (...) anno ab Inc. Dom. MCXLVI non. Julii ». Une nouvelle lecture de la copie, toujours conservée à Bordeaux, révéla une date compatible avec la *Vita secunda* : « MCXLV VI non. Julii », soit le 2 juillet 1145⁹. Quant à la *Vita secunda*¹⁰, elle indique que « bien avant que le même serviteur de Dieu revint de Toulouse, la nécessité où se trouvait l'Eglise d'Orient émut beaucoup d'âmes et surtout celle du roi Louis le Jeune. C'est ce pour quoi le serviteur de Dieu fut sollicité maintes fois par ledit roi ; mais il refusa de se plier à sa volonté et à sa requête jusqu'à ce qu'enfin il fût mis en demeure d'exposer aux peuples et aux princes une lettre générale du souverain pontife en personne ». Ainsi, la nouvelle de la prise d'Edesse par l'émir de Mossoul, en 1144, avait réveillé l'esprit de croisade en Occident, mais les Cisterciens auraient prudemment attendu la bulle d'Eugène III, en date du 1er décembre 1145, pour entamer leurs prêches. Toutes réserves faites sur la véracité de la bonne excuse accordée ici par l'apologète à saint Bernard, qui n'aurait patronné que sous la contrainte cette croisade malheureuse dont l'échec lui sera ensuite imputé, l'indication chronologique offerte par ce texte est d'une sûreté définitive.

Peut-on préciser davantage la durée de ce voyage de 1145 ? La lettre de Geoffroy, déjà évoquée, semble elle-même datée¹¹ : le récit qui la conclut narre le prêche que prononça Bernard à Albi « le jour de la Saint-Pierre ». Précédemment, Geoffroy annonçait aux frères de Clairvaux le retour de leur abbé qu'ils devaient attendre peu après le 22 août, « non longe post octavam Assumptionis beatae Mariae »¹². E. Griffe, se fondant sur ces deux indications, a proposé la chronologie suivante¹³ : des trois Saint-Pierre de calendrier (22 février, 29 juin, 1er août), seul le 29 juin conviendrait, la fête d'hiver étant à exclure, et celle du 1er août étant encore une solennité de

7. *R.H.F.*, t. XIII, 701.

8. *G.C.*², t. II, c. 814-815.

9. Ch. Higounet, d'après E. Griffe, *Les débuts de l'aventure cathare en Languedoc*, 1909, p. 32.

10. *Vita I*, XXVII, § 75, *P.L.* 185, c. 516, qu'il me semble être le premier à citer en ce sens.

11. *Vita I*, III, *Epist. Gaur.* 10, *P.L.* 185, c. 414 D.

12. *ibid.* 6, 412 D.

13. *O.C.*, pp. 32 et 41 n. 35 : il ne fait ici que perfectionner, sans l'évoquer, la chronologie de Vacandard, dans sa célèbre *Vie de saint Bernard*, à laquelle je renvoie d'après la 3e éd., 1902, t. II, pp. 226-244. En bref, n'appuyant la date de 1145 que sur la charte bordelaise (226 n. 1) et décidant que l'abbé de Clairvaux était à Albi le 28 juin (239) Vacandard a dû corriger la charte et la vieillir d'un mois (*junii* au lieu de *julii*) Le Pr. Higounet ayant confirmé la lecture *julii*, il fallait remplacer l'argument de Vacandard devenu caduc.

deuxième ordre à Albi au XIII^e siècle, outre qu'on verrait mal Geoffroy envoyer une lettre à Clairvaux si peu de temps avant le retour annoncé. Si Bernard était à Albi le 29 juin, il ne pouvait être à Bordeaux le 2 juillet, et la charte bordelaise ne saurait être alors qu'un document « commémoratif » du passage de la mission cistercienne dans cette ville, à situer en fait vers le mois de mai. Pourtant, faut-il objecter, la charte bordelaise dit expressément « actum hoc atque firmatum in praesentia et in manu D. Legati et D. Clarae-Vallis », et il ne serait pas moins invraisemblable de supposer, en ce siècle si avide de témoignages physiques, que matérialisaient seings et sceaux, que l'abbé de Blaye ait couché sur une charte des garants notoirement absents, tout en se prévalant de leur présence.

Or voici ce que dit Geoffroy du séjour des Cisterciens à Albi : « dans la cité d'Albi survint un miracle auquel nous croyons devoir donner, non sans raison, la préférence sur les autres. Car la population de cette cité était, plus que toutes celles que (Bernard) visita, contaminée par la folie hérétique, à ce que nous apprîmes ; au point que ses habitants vinrent à la rencontre du seigneur légat, arrivé deux jours avant nous (qui per biduum ante nos venerat) avec des ânes et des tambours, et que, lorsqu'on sonna les cloches pour appeler la population à venir célébrer les « solennités des messes », il vint à peine trente fidèles (et cum signa pulsarent ad populum convocandum ad Missarum solemnitas celebranda, vix convenere triginta). Le troisième jour, le seigneur abbé fut accueilli en grande liesse par la population (Tertia die, dominus abbas cum multa populi laetitia susceptus fuit). Mais il avait appris tant de mal sur leur compte qu'au fond de lui-même il n'accepta pas leurs marques de dévotion. Toutefois, le jour suivant, comme c'était la fête de saint Pierre, une telle foule s'assembla pour entendre la parole de Dieu que la grande église ne put la contenir (Sequenti vero die, cum Beati Petri solemnitas esset, tanta ad audiendum verbum Dei multitudo convenit ut non caperet eos grandis ecclesia) ». A ce premier miracle s'en ajouta un autre : par son préche, Bernard convertit l'assistance : à sa requête, elle leva unanimement la main droite « en signe d'unité catholique ». Ainsi se termine cette lettre (Et nos quoque epistolam terminemus. Valet).

Cet épisode est célèbre, mais personne, semble-t-il, n'a cherché à se le représenter concrètement, en recourant par exemple à un calendrier perpétuel. Si, comme le suppose E. Griffé, Bernard prêcha à Albi le vendredi 29 juin 1145, y étant arrivé le jeudi 28, on comprend mal pourquoi une messe devait être célébrée le mardi 26, jour de la Saint-Jean-et-Paul, à grande sonnerie de cloches ; était-ce pour fêter l'arrivée du légat Alberic d'Ostie ? Bernard jouissait d'un prestige à tout le moins équivalent et l'accueil que lui firent les Albigeois aurait alors dû se conclure aussi d'une messe. Elle n'eut pas lieu, et E. Griffé s'est trompé de Saint-Pierre. C'est bien le mercredi 1^{er} août, jour de la Saint-Pierre-aux-Liens, que Bernard prononça son sermon ; il était arrivé dans la ville le mardi 31 juillet, et Geoffroy non seulement ne confondait pas la Saint-Pierre avec la Saint-Pierre-et-Paul, dont l'usage médiéval est de donner le nom complet, mais ne se répétait pas dans son récit (per biduum, tertia die) : *tertia die* a souvent le sens de mardi, *tertia feria*. Quant au légat, il était entré à Albi le dimanche

29 juillet au matin, pour y célébrer la messe. Les « Missarum solemnia » désignent bien le dimanche, que rythment plusieurs messes, pour les laïcs comme pour les clercs. A quoi servait le dimanche pour une mission catholique en pays hérétique ? A compter les fidèles, qui furent, ce dimanche-là, « à peine une trentaine » !

Quant aux Albigeois de 1145, qu'ils fussent encore henriciens ou déjà cathares, ils ne voyaient en tout cas dans la messe dominicale qu'une « ânerie » de prêtres, bien propice à un charivari des dimanches. Dans l'esprit des missionnaires, il convenait d'éprouver les sentiments catholiques des Albigeois en envoyant le légat en avant-garde, et en réservant pour plus tard les ressources du thaumaturge. Les hérétiques durent prendre les festivités dominicales pour une provocation ; ils y répondirent par les outrages que l'on sait. Bernard en fut informé (ut audivimus, tanta mala de illis audierat), et c'est en toute connaissance de l'hostilité de la population qu'il vint à la rescousse du légat, comme il avait sans doute été convenu ; en distillant durant deux jours des récits de miracles, le légat avait probablement su piquer la curiosité populaire, et l'éloquence de Bernard vint parachever la conversion passagère des Albigeois. Le miracle avait été bien préparé, et Geoffroy pouvait s'extasier « non sans raison » du pouvoir qu'avait eu son abbé à remplir une église en pays hérétique un mercredi, alors qu'elle était vide le dimanche.

Douterait-on que les « Missarum solemnia » ne se déroulent ordinairement que le dimanche, qu'on en trouverait confirmation, par exemple, dans la *Vita secunda* ou dans un autre passage de la lettre de Geoffroy¹⁴. Il faudrait également tenir compte de la rareté de la communion, ou de l'office eucharistique au XIIe siècle, y compris chez les clercs et les moines. A Toulouse, pour s'en tenir au récit de Geoffroy, Bernard guérit miraculeusement une femme affligée par le démon de douleurs cérébrales, puis de vomissements qui durèrent trois jours et l'empêchèrent de s'alimenter. Présentée au saint, elle reçut de lui eau et pain bénits ; puis, sur son ordre, elle passa la nuit dans une chapelle proche du lieu où dormaient les missionnaires ; au cours de cette veille, elle fut prise de délire, le démon proclamant à toute l'assistance qu'il ne sortirait pas d'elle tant que l'abbé de Clairvaux ne serait pas venu. Bernard, alerté, vint vite calmer la patiente par sa seule présence : « puis, le matin très vite arrivé, en célébrant les « solennités des messes », il la fit communier, et la renvoya chez elle définitivement guérie (Et protinus mane facto celebrans Missarum solemnia dedit ei communionem sanctam et incolumem remisit in domum suam) ». Or, comme le montrent les statistiques d'une récente étude sur les miracles des XIe et XIIe siècles¹⁵, la plupart des veillées licites ou des incubations organisées, et c'est ici le cas, dans les églises, avaient lieu à cette époque dans la nuit du samedi au dimanche, afin que les guérisons éventuelles jouissent de la publicité de la messe dominicale, et en agrémentent les « solemnia ».

14 *S. Bernardi Vita II XXI, P.L. 186, c. 504* « Instabat dies dominica et voluit Vir Dei per edictum episcopi populum ad ecclesiam accersiri. Cum ipsa die maximus populus ad ecclesiam convenisset, inter Missarum solemnia... » Pour la lettre de Geoffroy, *o.c.*, 8, col. 413-414.

15 P.A. Sigal, *L'Homme et le miracle*, 1985, pp. 126-129 et *passim*.

La chronologie du voyage de saint Bernard peut alors être établie ainsi : venu de Poitiers, il était bien à Bordeaux le 2 juillet 1145, en compagnie du légat, comme en fait foi la charte de l'abbé de Blaye. Il mit un temps indéterminé à gagner Toulouse, but de son voyage et repaire des henriciens qu'il allait combattre. Il remonta ou longea la Dordogne jusqu'à Bergerac, s'arrêta à Sarlat puis à Cahors, et rejoignit enfin Toulouse. Il ne passa ni à Périgueux ni à Tulle comme l'imagine J. Duvernoy¹⁶, probablement sur la foi de lectures hâtives : Geoffroy parle seulement, on a vu pourquoi, de la « dévotion de la population périgourdine »¹⁷ ; quant à Tulle, qui eût coûté un fameux détour, il ne peut s'agir que d'une confusion avec les miracles opérés par Bernard à Toul, et dont Geoffroy parlait juste avant de reproduire sa lettre à Archenfred et au chapitre de Clairvaux¹⁸. Tous les biographes anciens et modernes s'accordent à dire que la mission séjourna quelques jours à Toulouse¹⁹, mais on ne saurait affirmer que le miracle résumé plus haut y survint le 15, ou plutôt le 22 juillet 1145 (le 8 paraissant trop proche du départ de Bordeaux, le 29 trop voisin de l'arrivée à Albi). Ce séjour fut occupé à restaurer la foi de la population toulousaine, et à visiter les bourgs voisins dans l'espoir d'y arrêter l'hérésiarque Henri. Sa fuite fut si rapide qu'elle découragea ses poursuivants²⁰, et le courrier reçu de Clairvaux décida en outre les missionnaires à hâter leur retour²¹. De Toulouse, les Cisterciens gagnèrent Albi en passant par Verfeil et Saint-Paul-Cap-de-Joux.

Ne mentionnant que les faits ou les lieux les plus mémorables, c'est-à-dire les plus miraculeux, l'itinéraire de Geoffroy et sa chronologie sont à l'évidence trop sommaires pour autoriser la moindre évaluation de la vitesse de saint Bernard en pays hérétique. Tout au plus peut-on supposer qu'elle fut ralentie par l'hostilité de la population, contraignant les missionnaires à accumuler les précautions et à multiplier les prêches : le détachement envoyé en mission de renseignement et de « préparation du terrain », à Albi, sous la conduite du légat, appliquait sans doute une tactique plusieurs fois éprouvée au cours de la mission. En revanche, l'annonce que fait Geoffroy, écrivant sa lettre d'Albi le 1er août ou peu après, du retour de Bernard à Clairvaux le 22 août ou peu après fournit une indication précieuse sur la vitesse journalière présumée par les Cisterciens eux-mêmes pour ce trajet « cum omni festinatione ».

16. *L'Histoire des Catharis* : 1986, p. 204. Il n'est évidemment pas le premier à promener Bernard à Périgueux. Vacandard l'avait fait avant lui (*o.c.*, t. II, p. 234 et n. 2), assez joliment : « du séjour de Bernard à Périgueux nous ne savons presque rien. Mais nous apprenons par le moine Hénbert (...) que cette ville fut bientôt envahie par une secte... ». En fait, on ne sait rien du tout de ce passage à Périgueux, qui aurait détourné la mission : aucun document ne le prouve. D'autre part, le moine Hénbert (voir mon édition dans « Les Diables apostoliques ») ne parle que du territoire périgourdin, et une vingtaine d'années plus tard ! Enfin, quelle logique y a-t-il dans le lien de cause à effet avancé par Vacandard et copié par tant d'autres ? Quoique de détail, de tels sophismes doublés de fautes de lecture font douter du sérieux de leur auteur. L'exemple venant de haut, il m'a paru inutile de répéter ici les auteurs locaux qui se sont liés à ces inventions de « spécialistes », en y ajoutant parfois les leurs.

17. Cf. supra, n. 1.

18. *Vita* I, III, XVII, c. 409-410.

19. « Per aliquot dies », dit la *Vita* II, XXVII, c. 514.

20. « Henricum fugientem secuti et persecuti sumus, sed ille eo amplius fugiebat », *Epist. Gaufr.* 4, c. 412.

21. *Ibid.*, 6, c. 412 : « cum omni festinatione revertetur » (Bernardus).

Que signifiait voyager à toute vitesse au XIII^e siècle ? On commençait probablement par prendre au plus court. Suivant que l'on passe par Clermont et Nevers, ou par le Puy et Autun, la distance d'Albi à Clairvaux par les routes les plus sûres et les plus directes varie aujourd'hui entre 700 et 720 km²². Supposé, comme il est peu probable, que les routes médiévales aient été moins directes, et plus longues de 10 %, on obtiendrait une distance de 800 km au plus. A suivre la chronologie avancée par E. Griffe, Geoffroy, écrivant d'Albi le 29 ou le 30 juin, aurait eu en vue un voyage de plus de cinquante jours, à la moyenne de 14 à 16 km par étape, soit l'équivalent de trois heures de marche à pied par jour. Même en tenant compte du franchissement toujours difficile du Massif Central, de la chaleur estivale et des retards que pouvaient provoquer les foules attirées par le thaumaturge, ou les visites à rendre en chemin, une telle moyenne ne saurait être prêter sans absurdité à un retour en toute hâte. En écrivant aux alentours du 1^{er} août, c'est une moyenne bien supérieure qu'envisageait Geoffroy, avec une vingtaine de jours de route et des étapes de 35 à 40 km. A la même vitesse, les missionnaires, s'ils étaient partis de Bordeaux le 2 juillet 1145, en suivant l'itinéraire indiqué par Geoffroy (350 km par les routes modernes), n'auraient guère pu gagner Toulouse avant le 11 ou 12 juillet, au plus tôt²³. Pour s'approcher davantage de ce qu'on nomme aujourd'hui rapidité, cette vitesse est-elle encore vraisemblable ?

Si l'on en croit l'*Exordium magnum*²⁴, les frères de Clairvaux procurèrent à Bernard, en vue de sa mission toulousaine, une monture meilleure qu'à l'accoutumée, et capable de suffire à pareil voyage (*paraverunt ei fratres equitaturam solito meliorem, quae tam longo itineri sufficere posset*). Son cavalier sut apparemment la ménager lors du voyage d'aller : au cours d'un prêche en pays toulousain, il se fit reprocher l'embonpoint et la forte encolure de son cheval (*cervicosus et pinguis*), auquel son interpellateur henricien opposa la monture plus modeste de l'hérésiarque. Sans nier l'évidence, Bernard éluda la contradiction en dévoilant son cou décharné, et en invitant à en comparer l'embonpoint avec celui de l'ancien moine Henri²⁵. Ainsi Bernard semble avoir préféré le cheval à la voiture. Était-ce par souci de rapidité ! Je ne connais pas d'étude des vitesses comparées des moyens de locomotion médiévaux, mais l'Antiquité fournit évidemment de bons termes de comparaison. Selon la synthèse la plus récente, « il est probable qu'un cavalier circulant à ses frais ne dépassait pas 25 ou 30 km

22. On a pu imaginer un retour moins direct d'après l'indication vague de Geoffroy, *Vita I*, III, VI, 18, *P.L.* 185 c. 314, expliquant que la ferveur des Périgourdiens fut telle que « *Vir sanctus per vicina loca regrediens ob concursus intolerabiles declinaverit et timuit illo ire* ». Cette phrase peut-elle s'appliquer au retour d'Albi à Clairvaux ? La lettre de Geoffroy décrivant le voyage dans le même ordre (*Ep. Gaufr.* 4) fait justice de cette hypothèse, par cette indication parallèle : les Périgourdiens étouffaient le saint ou peu s'en faut, « *paulominus suffocabant eum adeo ut necesse habuerit clam discedere ab eis* », de sorte qu'il dût s'éloigner d'eux en cachette. Le terme *regrediens* ne s'applique donc pas à un retour par le Périgord, concordant mal avec un voyage « *cum omni destinatione* », mais à une « boucle » au cours du voyage aller, dont il est impossible de fixer le détail.

23. J'ai bien sûr cherché à préciser la date du passage à Bergerac, à Sarlat et à Cahors, mais aucun élément des *Vies* ne le permet.

24. Ch. XVII, *P.L.* 185, c. 427-428.

25. Premier exemple d'une anecdote vite devenue classique en pays hérétique, où les missionnaires catholiques se voyaient souvent reprocher leur luxe, ou le prix de leur monture ; dans ses *exemple*, le dominicain Étienne de Bourbon en donne ainsi trois variantes. Cf. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques*, etc., 1877, n° 82, 83 et 255, ainsi que la note p. 217.

par jour », à l'époque romaine, tandis qu'en voiture « on ne dépassait presque jamais, pour de longs parcours surtout, la moyenne quotidienne de 60-70 km », mais que la vitesse des courriers officiels pouvait atteindre 60, voire 120 km par jour²⁶. A pareille moyenne, la lettre de Geoffroy aurait déjà pu précéder d'une dizaine de jours au moins le retour de la mission de Clairvaux, et cette vitesse aurait suffi à justifier son envoi même à la veille de ce retour.

Mais Bernard, dont Geoffroy indique qu'il fut affaibli par la maladie dès l'approche de Poitiers²⁷, n'aurait-il pas eu avantage à circuler dans une voiture ou une litière, qui lui assuraient des déplacements plus rapides et plus confortables ? On peut expliquer sa prédilection pour le cheval de selle par des raisons pratiques : la voiture se prêtait mal aux pauvres chemins et aux pentes raides que l'abbé de Clairvaux s'attendait à trouver en Languedoc, mais également à l'aller et au retour. En outre, grâce à des innovations dont Lefebvre des Noëttes fut le premier à souligner l'importance, le cheval médiéval et son cavalier résistaient mieux à de plus longs trajets : « chaussant à fond ses étriers, soutenu par des arçons surélevés, maîtrisant son cheval par un mors de bride aux branches très allongées, le cavalier médiéval jouissait d'un confort et d'une stabilité que les Anciens n'ont jamais connus »²⁸. C'est aussi pourquoi Bernard et son cortège, même atteints par la maladie ou par la fatigue, purent soutenir les étapes de 35 à 40 km prévues par Geoffroy sans pour autant crever leurs chevaux, habitués eux aussi à ces efforts prolongés.

Mais une autre explication, plus sérieuse que l'inconfort des voitures du temps ou l'étroitesse des chemins auvergnats, est à tirer de la typologie religieuse. Quelque résistance que fit Bernard à avouer sa sainteté lors même qu'il opérait (et mettait en scène) des miracles, lui-même et tous les clercs de son époque ne pouvaient hésiter entre le char des rois fainéants et le cheval du saint militaire, dont la représentation était omniprésente. Le cheval, qui « se retrouve fréquemment dans l'ornementation de l'église romane », s'il est blanc, est alors « le symbole de la majesté », observe MM. Davy²⁹ qui ajoute : « il est le plus souvent monté par celui qui est nommé « Fidèle et Véritable » (*Apoc.* XIX, II), c'est-à-dire par le Christ. Suivant le texte de l'Apocalypse, les armées célestes qui l'accompagnent chevauchent des coursiers blancs ». Le cheval de l'abbé de Clairvaux était-il blanc ? On ne sait. En tout cas, son cavalier miraculeux semblait bien appartenir à cette milice céleste. Tel un saint Georges terrassant le dragon hérétique, ou surtout comme un saint Martin, modèle que décalquèrent tant d'hagiographes du XII^e siècle, parce que l'époque voyait en lui la réunion des vertus militaires, ou nobles, et des grâces ecclésiastiques, le « futur saint » Bernard ne pouvait circuler qu'à cheval, préparant ainsi, comme tant d'autres avant et après lui, son « héroïsation équestre »³⁰.

G.B.

26. P. Vigneron, *Le cheval dans l'Antiquité gréco-romaine*, 1986, t. 1, pp. 157-176.

27. *Ep. Gaufr.* 2, P.L. 185, c. 410.

28. P. Vigneron, *o.c.*, p. 162 n. 2.

29. *Initiation à la symbolique romane*², 1977, p. 220.

30. Cf. Benoît, *L'Héroïsation équestre*, Gap, 1954, P. Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*, 1910, *Negotium perambulans in tenebris*, 1922, F. Cumont, *Lux Perpetua*, 1949, etc. De toute antiquité, le cheval est lié à la mort, et assure à son cavalier un « bon passage » dans l'au-delà.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be the main body of the document.

Third block of faint, illegible text, continuing the main body of the document.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate section.

Fifth block of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or signature area.

Les albigeois en Périgord selon Chevalier de Cablanc

transcriptions et notes par Jean-Pierre BITARD

Joseph Chevalier fut maire de Périgueux durant la deuxième moitié du XVII^e siècle. Très intéressé par l'histoire locale, il a laissé une histoire manuscrite de la ville de Périgueux qui est à la Bibliothèque municipale (manuscrit 127 pour les tomes 1 et 2, manuscrit 16 pour le tome 3). Sa vie et son ouvrage ont fait l'objet d'un article de Dujarric-Descombes dans le Bulletin de la S.H.A.P. de 1882.

Ce manuscrit totalise près de 1.200 pages écrites en caractères minuscules et irréguliers, ce qui explique qu'il n'en a été publié que de courts fragments : les spécialistes, comme P.-M. Bercé, ont utilisé ses indications concernant les révoltes des Croquants, dont la dernière eut lieu quelques dizaines d'années avant qu'il n'écrive.

En cherchant si, par hasard, il n'aurait pas parlé des albigeois — comme on disait alors — ou cathares, j'ai eu la surprise de trouver les pages transcrites ci-dessous, toutes du tome I du manuscrit. Il s'agit de surprise, parce que les quelques textes connus qui parlent des cathares en Périgord ne portent que sur le Sarladais.

Pour situer ces notes, il faut préciser que les auteurs contemporains parlant des albigeois en Périgord se comptent sur les doigts d'une main. Ils sont rappelés par J. Duvernoy dans *Le Catharisme. 2 : Histoire des Cathares* (Privat, 1979), pp. 206-208, par Léon Dessalles *Histoire du Périgord* (Périgueux : R. Delage et D. Joucla, 1883), pp. 289-294 puis 305-306 et par J. Maubourguet *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370* (Cahors : impr. A. Coueslant), pp. 91-92. Deux historiens sont contemporains de Chevalier de Cablanc : Jean Tarde et le père Jean Dupuy. Le travail du premier, édité seulement il y a cent ans, n'a pas été connu de Chevalier de Cablanc. En revanche le père Dupuy, dont l'ouvrage s'intitule *L'état de l'église du Périgord depuis le christianisme* (Périgueux : Pierre et Jean Dalvy,

1269), lui, est bien connu. Il utilise largement son texte dans les passages que nous avons transcrits et le cite même page 180 du manuscrit.

Les crochets carrés [] indiquent des mots ou membres de phrases « vraisemblables » : l'écriture est telle que parfois il faut deviner. L'orthographe a été modernisée.

CHEVALIER DE CABLANC Tome 1

p. 108 : « en 1017 les avant-coureurs des Petrobrusiens et Albigeois parurent et il y eut dès lors quelques-uns des hérétiques qui, depuis, firent tant de maux en Aquitaine et Périgord ».

En fait diverses hérésies ont touché la Guyenne dès le début du onzième siècle. Le père Dupuy mentionne aussi pour l'année 1073 que « l'archevêque Gosselin (archevêque de Bordeaux) avait assemblé les évêques à Saint-Maixent en Poitou contre les fauteurs de l'hérésie de Bourges, qui déjà gâtait la basse Guyenne ».

p. 133 : Mentionne la prise et la destruction de Gavaudun sous la direction de l'évêque d'Asside.

p. 147 : « En 1159 les Petrobrusiens, avant-coureurs des Albigeois venus du côté de Toulouse par le Quercy commencèrent d'infecter le Périgord ».

p. 153 : « 1178... Cette même année le concile de Latran continua le [questionnaire] des Albigeois et les déclara hérétiques ainsi que les Vaudois ».

p. 163 : « 1199... En cette même année l'hérésie albigeoise continue plus que jamais à faire du bruit dans le monde. Elle avait commencé depuis près de cent ans et continuait de se répandre en bien des endroits... »

Les textes portant sur les années 1017 à 1178 ainsi que les deux premières phrases de cette page portant sur 1199 sont à peu près copiés sur le père Dupuy, qui ajoute (p. 54) pour 1154 : « Nous trouvons aussi que de ce temps le comte de Périgord fit bâtir une forte et haute tour près de l'amphithéâtre, peut-être pour se munir à l'encontre des incursions des Rouptiers, méchants hérétiques qui bientôt nous donneront de la peine ». La supposition du père Dupuy ne repose sur rien de précis ; mais les « rouptiers » sont, non pas les routiers brigands de grands chemins, mais les « ruptarū », « rompeurs » de crucifix et d'autels dont le père Dupuy parle à propos de Gavaudun, citant Pierre le Vénéral, abbé de Cluny.

pp. 163-164 : « Il y en avait déjà près de cinquante [ans] ou environ qu'elle tenait [levait les cornes (lecture due à C. Lacombe)] en Périgord et cherchait à s'y établir.

Les habitants de Périgueux étaient trop zélés pour la pureté de leur religion pour ne pas se déclarer d'abord ennemis de cette nouveauté. Ils avaient fait la guerre à ces hérétiques dès le moment qu'ils avaient paru et continuaient à les presser dans toutes les occasions qui s'étaient présentées. Ils n'en laissèrent pas perdre une [] qu'ils ne l'embrassassent avec chaleur pour la destruction de ces malheureux qu'ils ne laissèrent jamais approcher de leurs limites »

p. 171 : « Héliès de Malbec, maire de Périgueux en l'an 1200.

Il ne fut pas véritablement le premier maire de la ville, suivant ce que

nous avons dit ailleurs, mais il est bien sans doute le premier dont le nom a pu parvenir à notre connaissance.

Il était un homme d'une grande sagesse et l'a employée dans les affaires. Son zèle pour la religion le rendit particulièrement recommandable. Il parut dans les grandes fatigues qu'il prit pour empêcher l'hérésie d'approcher des limites et par la vigueur avec laquelle il repoussa les partisans toutes les fois qu'ils voulurent se montrer dans notre voisinage.

Etienne de Juvénals, maire en 1202.

Ne fut pas moins animé contre les albigeois, ni moins ardent à les mortifier dans toutes les occasions qui se présentèrent ».

p. 174 : « En 1207 l'hérésie albigeoise continua de se répandre et il y eut quelques gentilhommes de la province qui s'en laissèrent [en fasciner].

En 1208 cette même secte se fortifiant de jour en jour donna lieu à notre évêque et à nos habitants de marquer plus amplement leur zèle pour la religion par les nouvelles démarches qu'ils firent pour s'opposer à son agrandissement.

En 1209 les albigeois nonobstant toutes oppositions se fortifièrent de plus en plus dans la province ».

Ces lignes qui parlent des maires ayant lutté de 1199 à 1209 contre les albigeois sont tout à fait neuves. Elles attestent la présence et la pression des cathares dans le Périgord au nord de la Dordogne, présence peu évidente jusqu'à maintenant. Martin Algaï à Biron, dont nous reparlerons, dispose de 1.000 cavaliers et 2.000 fantassins. Les cathares posent problème avant même l'ouverture de la croisade. Malheureusement le manuscrit manque — c'est le moins que l'on puisse dire — de précisions, mis à part le nom des maires impliqués, et ne fait que se répéter. Nous ignorons les sources de Chevalier de Cablanc, qui écrivait — rappelons-le — 450 ans après les faits. Peut-être a-t-il eu en mains des documents aujourd'hui (trois cents ans après qu'il eut écrit son histoire) disparus. Peut-être a-t-il eu des raisons « politiques » pour souligner l'attachement des Périgourdins à la religion catholique.

p. 174 : « Jean Meymi, maire en 1210.

La puissance des albigeois ayant augmenté considérablement et paraissant chaque jour plus redoutable, le Saint Père [entreprend] contre eux une croisade, dont le comte Simon de Montfort, déjà fameux par mille beaux exploits, fut fait général. Lequel ne fut pas plutôt à la tête de ses troupes qu'il commença à remporter sur eux de grands avantages... En 1212... il entre en Agenais où il ne trouve de résistance qu'en la ville de Casseneuil qui [se fit battre].

Après la réduction de cette place il entre en Périgord pour en chasser les hérétiques rebelles et leur fit une cruelle guerre ».

Chevalier de Cablanc se contente là encore de reprendre ce que dit le père Dupuy qui ne mentionne pas l'attaque et la prise en 1212 du château de Biron par Simon de Montfort. Biron était tenu par un Martin Algaï, dont on ne sait pas grand chose, peut-être espagnol et capitaine de routiers, époux d'une Gontaud. Les soldats d'Algaï, affolés par la puissance des croisés livrèrent leur chef à Montfort qui le fit tirer à la queue d'un cheval.

puis pendre, pour plus de sûreté probablement. Montfort était d'autant plus furieux de la rébellion d'Algaï que ce dernier l'avait d'abord accompagné parmi les croisés. Dans cette affaire, comme dans celles de B. de Cazenac et G. de Beynac, il est vraisemblable, comme le souligne Maubourguet, que la fidélité au suzerain (le comte de Toulouse) de ces féodaux périgourdins leur a coûté la vie ou leurs fiefs. Quant à leur adhésion à la religion cathare...

pp. 175-176 : « En 1213 il s'avança vers la ville de Domme autrement nommée Domnis, qu'il trouva que les ennemis avait abandonnée. Il fit raser la grande tour du château et de là s'avança vers le château de Montfort, qui était commandé par Bernard de Casnac [Cazenac], beau-frère du vicomte de Turenne, lequel, encouragé par sa femme encore plus cruelle que lui, avait exercé mille [inhumanité] dans tout le voisinage.

Les deux [fanatiques] par crainte des catholiques ayant fui sur les premières nouvelles de son arrivée, il donna ordre de faire tomber leur maison et s'achemina vers Castelnaud, place forte et dangereuse, qui n'était pas éloignée de là. Le comte trouvant celle-ci abandonnée comme les autres, bien loin de la vouloir faire démolir, fit faire de nouvelles fortifications et y établit une bonne garnison pour tenir le pays en bride ».

Ce fut la première des trois destructions du château de Montfort. Plus heureux qu'Algaï, Bernard de Casnac s'échappa et conserva son château d'Aillac : son beau-frère le vicomte de Turenne « récupéra » le château de Montfort, pour lequel il rendit hommage à S. de Montfort. Selon le texte d'une enquête de 1258, citée par Maubourguet, Cazenac reprit d'ailleurs Castelnaud en 1215, mais une troupe de croisés menée par l'évêque de Bordeaux le lui reprit. Décidément les évêques de ces siècles agités ne se bornaient pas à un rôle religieux et débordaient largement de leur diocèse : Gavaudun pour Jean d'Asside depuis Périgueux, Castelnaud depuis Bordeaux. B. de Cazenac participe activement en 1219 à la défense de Toulouse lors de son deuxième siège.

p. 176 (suite) : « De là fut à Beynac, où il ne trouva pas non plus de résistance, le seigneur du lieu s'étant retiré pour ne pas tomber entre ses mains. Comme c'était un insigne pillard, qui avait pillé plusieurs églises et en avait emporté quantité de biens ecclésiastiques, le comte de Montfort lui envoya l'alternative ou de rendre aux églises ce qu'il leur avait pris ou de s'attendre à voir mettre son château par terre et lui marque un temps pour cela. Beynac tarde longtemps à faire une réponse dans le jour fixé, dans l'espoir qu'il laisserait son château, comme le précédent, pour servir de frontière des Français contre les Anglais ; si bien que le comte voyant le jour passé, en commanda la démolition, [sans balancer interminablement] des tours et des murailles ».

Dans ce texte Gaillard de Beynac n'est pas attaqué en tant qu'hérétique, mais en tant que pilleur des biens de l'Église. On comprend les interventions des évêques contre ces seigneurs plutôt bandits. A moins que, là encore, cette accusation n'ait été qu'un prétexte : qui veut noyer son chien... G. de Beynac, fidèle à son suzerain le comte de Toulouse, participa aussi à la défense de Toulouse six ans plus tard (voir M. Roquebert, *L'Épopée cathare*, tome 2, p. 171). Il conserva d'ailleurs son château et son

fief ; la tour détruite en 1213 aurait été celle dite des Sarrazins dont les vestiges subsistent, au milieu des ronces, au pied du roc de Beynac.

p. 176 (suite) ; « Les quatre places qu'on appelait alors la retraite de Satan ayant été réduites, le général des croisés passa en Limousin et y fut suivi par un bon nombre de nos [citoyens] du Puy-Saint-Front, qui l'avaient déjà servi fort utilement lors de la conquête des places ci-dessus. L'expédition du Limousin fut bien vite faite, le comte de Montfort se pressa de la terminer pour aller faire [?] du comte de Toulouse ».

p. 177 : « Robert La Porte, maire en 1215.

Le concile de Latran, qui déclara S. de Montfort comte de Toulouse, se tient cette année. Cependant le Périgord, l'Agenais, le Quercy et le Limousin n'étaient plus travaillés par les hérétiques, depuis que le général des croisés en avait nettoyé leur pays ».

A nouveau cette notation de la participation des Périgourdins du Puy Saint-Front à la croisade de S. de Montfort, mention qui ne se trouve que là. Mais Chevalier de Cabranc, à la différence du père Dupuy ne cite pas ses sources.

Le catharisme semble bien avoir persisté en Périgord quelques dizaines d'années. En effet en 1217 le pape désigne le cardinal Bertrand pour chasser l'albigeïsme du Midi et en particulier de l'Agenais et du Périgord. En 1223, neuf ans après la prise de Beynac un document des Archives nationales (J627 n° 6 ter), présenté en 1987 à l'exposition *Le Périgord et les rois de France* montre les Périgourdins du Puy-Saint-Front promettant au roi de France de lui être fidèles dans l'affaire des albigeois.

Deux ans plus tard une lettre de Raoul de Las Tour, évêque de Périgueux au roi de France Louis VIII (Archives nationales J292 Périgord n° 1, citée par L. Dessalles et présentée aussi à l'exposition) demanda au roi un sénéchal et dit : « comme la plus grande partie du diocèse est infectée par la contagion de la déviation hérétique ».

Le père Dupuy pour l'année 1241 dit : « Johannes Balistarius Lymosin, conduisant les premiers religieux de son ordre [à Périgueux] depuis peu établi par saint Dominique pour l'antidote de la secte albigeoise qui encore repullulait de tous côtés ».

Enfin L. Dessalles mentionne aussi que les chartes de fondation des bastides prévoient que « les consuls seront catholiques ». Peut-on en déduire, comme lui, que cela signifiait que le « danger cathare » n'était pas alors écarté. Rappelons que la première bastide, Domme, date de 1281...

Des recherches aux Archives nationales entraineraient peut-être d'autres découvertes. Il semble quand même, à la lueur de ces quelques lignes de Chevalier de Cabranc et du père Dupuy, que les hérésies (celles des cathares et de leurs précurseurs) aient duré au moins trois siècles en Périgord, que les cathares aient été à la fois plus nombreux et se soient étendus plus loin qu'on ne l'a dit. Il semble qu'ils furent nombreux sur les terres dépendant peu ou prou du comte de Toulouse, mais aussi au nord de la Dordogne sur celles du comte de Périgord et même jusqu'au Limousin.

J.-P.B.

Un partage de succession en 1261 à Périgueux

par Arlette HIGOUNET-NADAL *

Les actes qui accompagnent la fin de la vie, et tout spécialement celle du chef de famille, sont de première importance pour l'histoire de la vie matérielle et des mentalités. Ce sont essentiellement les testaments, les partages de succession ou les inventaires de biens. Dans certaines régions, par exemple à Dijon, les inventaires de biens sont encore nombreux dans les archives. Ils sont rares à Périgueux. Aussi, est-il utile de faire connaître ceux qui nous restent. Le partage de succession que nous présentons est très proche d'un inventaire de biens, à la différence près que le mobilier, les vêtements, les bijoux et les réserves alimentaires n'y sont pas détaillés. En revanche, l'énumération des biens fonciers est plus complète que dans un testament. En effet, ces derniers, la plupart du temps, ne révèlent pas de façon précise la totalité des biens ; le testateur, en règle générale, énumère un à un les legs de peu d'importance tandis que la part principale de l'héritage est englobée dans la formule « tout le reste reviendra à X..., mon héritier universel ».

Le partage de succession que nous signalons ici est intéressant à plusieurs égards d'autant plus que, en ce milieu du XIII^e siècle, les documents conservés sont encore relativement peu nombreux à Périgueux. Nous avons pensé que ce témoignage significatif d'une société devait être révélé. Acte émanant de la justice consulaire, il est rédigé en langue vulgaire. Nous le présentons dans sa traduction moderne, le plus près possible du texte original, et allégée cependant des formules passe-partout, pour préciser ensuite les enseignements que l'on peut en dégager.

* 9, rue Ségulier, Bordeaux.

Cet acte concerne le partage des biens de Guilhem (ou W.) de Lachapelle. Cette famille est l'une des plus anciennes du Puy-Saint-Front. Son nom est lié très vraisemblablement à la chapelle Saint-André qui, suivant la tradition, aurait été édiflée par la petite-fille du comte Wolgrin, Eyna, au cours du IXe siècle, au nord de la place de la Clautre et de Saint-Front¹. Au XIIIe siècle, les Lachapelle avaient encore des maisons dans ce secteur de la ville du Puy-Saint-Front.

*Le document*²

Janvier 1261 n.st

Na Peironelle, veuve de W. Lachapelle, pour elle et au nom de W. et Grimoart et Rampnolf et Olivier ses fils a introduit une requête auprès des consuls contre Hèlie Lachapelle fils dudit W. Lachapelle au sujet du partage entre Hèlie d'une part et elle-même et ses fils d'autre part, des biens et héritages qui avaient appartenu audit Wilhem Lachapelle. Elle demande aux consuls de faire ce partage. Elle disait que ledit W. l'avait établie et laissée dans son dernier testament dame et seigneuresse de ses enfants et de leurs biens et qu'il lui avait reconnu et laissé dans ce testament 65 livres périgourdines en raison de son mariage et ledit Hèlie disait qu'il était de son droit de prendre cette part. Hèlie et Peironelle demandent aux consuls que ce partage soit fait devant eux et que les consuls leur donnent des prud'hommes et que les biens soient partagés avec leur conseil. Après mûre réflexion, les deux prud'hommes désignés par les consuls pour faire ce partage furent Pierre Landric et Wilhem Sudor.

Le partage des biens de Wilhem Lachapelle fut ainsi fait :

W. Lachapelle avait été marié avec Na Claria Despes qui fut la mère de Hèlie.

Biens échus en partage à Hèlie pour raison de la « frairescha » :

— 110 livres tournois sur tous les biens de son père, biens qu'il avait du fait de sa mère et de leur mariage

— la « estatga » de la Clautre avec la « taula » qui s'y ouvre et toutes ses autres appartenances, dessus et dehors, mitoyennes d'autres *estatga* et *taula*

— la maison de la Limogeanne que l'on appelle de Chaichat avec toutes les appartenances et tous les « vaicheus » et tous les « urdilhs »

— les cens et acaptes dûs par les tenanciers suivants :

- B. de Varro, 5 sous de la vigne de la Mazade

- Pierre Delpon 4 sous de la vigne qui tient avec la vigne dudit B. de Varro.

- 3 deniers de la maison qui tient à la maison de P. Vezi et Ayna de la Vaure veuve de Hèlie del Chairo

- 10 sous de la maison de feu Pierre del Verdier contigüe à celle de feu W. Albert.

1 Arlette et Charles Higounet. Les origines et la formation de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux. *Annales du Midi*, 1978, p. 259.

2 Cet acte provient de la Bibl. nat., ms. lat. 9138 où il porte le n° 10. Il est daté de janvier 1260, c'est-à-dire 1261 n. st., que le style suivi alors ait été celui du 25 mars, comme cela est habituel dans les documents postérieurs, ou que l'on ait compté par l'année consulaire qui débutait le 11 novembre.

Hélie Lachapelle devra payer pour ladite *estatga* et ses appartenances 10 sous de cens et l'acapte quand elle s'ouvre, qui sont dûs à Saint-Front et en plus pour ladite maison de la Limogeanne et ses appartenances 9 sous et 3 deniers de cens et l'acapte quand elle s'ouvre qui sont dûs : 3 sous 6 deniers à la famille Salas, 4 sous 5 deniers à Saint-Front et 16 deniers à Pierre d'Armanhac.

A Peironelle :

pour raison de son mariage et à ses fils susdits au nom de la « frairescha » sont échus dans ce partage :

— toutes les maisons de la Clautre avec les *estatgas* et toutes les appartenances de ces maisons, contigües à d'autres maisons et *estatgas*

— 68 sous 8 deniers de cens (et avec les acaptés) dûs disent-ils par les tenanciers qui sont nommés ci-dessous :

- B. Dalas, 3 sous 6 deniers de sa maison de la rue Ebesqual près le four Brugairoi
- P. Vigos, 3 sous 6 deniers de sa maison, au même endroit
- W. La Costura, 3 sous 6 deniers de sa maison, même lieu
- Hélie Autiers, 12 den. de sa maison
- Vinhals 4 den. de sa maison rue Ebesqual
- Na Gondana, 2 s. de son jardin de devant la « peyniere » de Landric
- P. del Cros, 2 s. id.
- B. Prestre, 20 den. id.
- Na Bateada, 20 den. id.
- Hélie d'Apzac, 10 den. de la vigne de la Rivière del Mosnar
- des maisons qui sont au-delà de la Tournepiche, 6 s. 6 den.
- Hélie Girbert, 4 s. de la maison de l'Aiguillerie
- Hélie Lechabous, 12 den. du jardin des Plantiers
- B. Magorns, 18 den. de la vigne de Beonat
- Hélie Vigiers, 6 s. 6 den. de sa maison du four Brugairoi
- Hélie et W. d'Antissac, 5 s. 6 den. de leurs maisons du four Brugairoi
- B. Jolias, 3 s. de sa maison même lieu
- P. Dagues, 18 s., maison même lieu
- Johan de Clarens, 3 s. 6 den. id.
- W. de Sudor, 3 s. 6 den. de la maison qui fut de Papayo même lieu
- Stève Domenes, 18 den. de sa maison même lieu
- P. Peiriers, 18 den., id.
- Hélie Vinhariers, 13 de., id.
- P. Rossel, 10 den., id.
- B. de Gordo, 6 den. id.
- Hélie Vigiers, 5 den. et maille, id.
- P. Blaes, 6 den. id.
- Malfre et Na Goda, 21 den. de leur vigne de Poj Abrit
- Arnaud Portier, 12 den. du jardin de la fontaine St Georges
- Hélie Sabato, 18 den. de la maison de la Limogeanne

— Peironelle et ses fils ont eu de plus dans ce partage la quatrième partie de la maison qu'ils ont en commun avec Johan de Clarens et le jardin de l'Aiguillerie, le jardin qui est au-dessus de la Recluse de Larsaut, et le jardin que l'on appelle de Lagulho, le jardin qui est près de la fontaine Saint-Georges et tout le drap et le « urdilh » qui sont dans lesdites maisons où ladite Peironelle et ses fils demeurent. Et pour ces maisons et les *estatgas* qui leur sont échues, ladite Peironelle et ses fils devront payer 52 sous de cens et l'acapte, quand elle s'ouvre, à Saint-Front et 3 setiers de mixture et un setier de froment de cens qui sont dûs à la Charité de Pentecôte et ils

devront garantir en tout temps à Hélié Lachapelle et aux siens ladite *estatga* de la Clautre et ses appartenances et ladite maison de la Limogeanne et ses appartenances.

Grimoart, fils de Peironele reconnaît tout cela pour lui et ses frères ; et sa mère et lui jurent sur les saints Evangiles et aussi Hélié, de respecter tout cela, en présence des consuls de la ville.

*
**

Les enseignements du texte

Le principal intérêt de ce texte est de nous faire connaître un patri-moine bourgeois dans sa presque totalité. Presque totalité, puisque nous ne sommes pas en mesure d'estimer ce que contiennent les magasins et les habitations. Le mobilier et l'équipement intérieur sont désignés globalement par les deux termes assez vagues *urdilh* et *vaicheus*. Sans autres détails, la relation avec la fortune, le train de vie et le prestige social ne peuvent pas être précisés.

Deux parties sont en présence et en opposition : Hélié, fils d'un premier lit, Peironelle deuxième épouse avec ses quatre fils.

Cette convention de partage est un acte de justice civile : l'affaire est portée devant les consuls qui doivent arbitrer le différend. Le partage doit se faire devant eux. Ils seront assistés de deux prud'hommes désignés par eux qui leur donneront conseil.

Les données démographiques méritent d'être considérées. Guilhem Lachapelle laisse à sa mort cinq fils. Peironelle est dite « dame et seigneuresse » de ses enfants, formule plus vague que les termes de tutelle ou de curatelle qui permettent lorsque cela est exprimé, de mieux cerner l'âge des enfants : on sait, en effet, que les orphelins de père ont un tuteur jusqu'à 14 ans et ensuite un curateur jusqu'à 25. On peut néanmoins penser que ces quatre fils sont relativement jeunes puisque leur mère a la gestion de leurs biens. Néanmoins, elle n'est pas qualifiée de tutrice, ce qui permet de faire l'hypothèse que ces quatre fils ne sont pas, à cette date, de tout petits enfants ; on peut leur attribuer entre 14 et 25 ans, la formule « dame et seigneuresse » étant une sorte d'équivalent de curatrice. On peut se demander pourquoi c'est Grimoart qui agit aux côtés de sa mère et au nom de tous ses frères. Rien ne permet d'affirmer ni d'infirmer qu'il soit l'aîné. Certes, il n'est pas le premier dans l'énumération des quatre fils du second lit. Mais l'ordre de l'énumération n'est pas forcément l'ordre de venue au monde. Le plus âgé, Hélié, fils unique d'un premier lit, agit seul. Donc, d'après ce que l'on sait des coutumes de Périgueux, il a 25 ans ou plus. On peut faire l'hypothèse plausible que c'est à l'occasion de ses 25 ans entraînant la rupture de la communauté qu'il a pu demander le partage, mais le texte ne le stipule pas. Le cas des enfants du second lit est plus complexe. Grimoart qui agit à côté de sa mère peut donc être supposé avoir moins de 25 ans. La date — et le texte — du testament de Guilhem Lachapelle qui auraient

permis d'affiner nos conclusions ne nous sont pas connus. On ne peut pas aller plus loin sur ce problème de l'âge des enfants.

Du point de vue de la composition de la famille, on peut remarquer, à l'exclusion bien sûr de la mère, l'absence d'éléments féminins. Trois hypothèses se dégagent de cette observation : ou bien il n'y a jamais eu de filles, ou bien il n'y en a plus de vivantes, ou bien, déjà mariées ou entrées en religion, elles ont été, suivant la coutume, désintéressées par leur dot de toute participation à l'héritage. Ce ne serait pas un cas isolé. L'image de la composition de la famille médiévale est ainsi très souvent essentiellement masculine.

De toute façon, cette famille d'au minimum cinq enfants vivants à la mort du père, est une famille nombreuse. Elle se situe de façon significative dans le mouvement démographique ascensionnel de ce temps qui a eu pour aboutissement le surpeuplement de la fin du XIII^e siècle.

Du point de vue de la condition féminine, c'est un exemple de plus du rôle dévolu à la veuve. Toujours assistée de son mari dans la gestion de ses biens propres, la femme n'acquiert de personnalité et d'autonomie que dans le veuvage. Il est probable que la famille médiévale a gagné en solidité dans ces pouvoirs de la veuve.

Comme on pourrait s'y attendre, le plus intéressant de cet acte réside dans la composition du patrimoine. On ne saurait en effet trop insister sur ce genre d'inventaires, sur leur importance sociale et économique et sur les références que chaque région et chaque période peuvent offrir. Cet acte concerne une famille ancienne, nous l'avons déjà dit, mais d'une richesse assez moyenne. Néanmoins, nous manquons d'éléments de comparaison en nombre suffisant, même à Périgueux, pour apprécier à quel niveau économique relatif se situaient les Lachapelle dans la société de ce temps.

Une première constatation s'impose : c'est la faiblesse des biens fonciers ruraux : deux vignes seulement pour Hélie, une dizaine de jardins et quatre vignes pour Peironelle et ses fils. Ces biens ne font pas l'objet d'une culture directe par les domestiques de la maison, ou par des salariés. Ils ont été donnés à cens à de petits tenanciers. Le revenu en est faible. La rente est prévue en argent, non en nature ce qui pourrait être un indice supplémentaire de leur désintérêt pour la terre. La propriété bâtie est plus importante et caractérise nettement les Lachapelle comme des urbains. Ces immeubles ont trois attributions différentes : habitation privée, lieu de travail et placements antérieurs produisant des rentes.

Hélie se voit ainsi attribuer les éléments d'une vie urbaine ; une maison que selon toute vraisemblance il habite ou va habiter. Il la reçoit avec tout ce qu'elle contient. Sa part inclut par ailleurs sur la place de la Clautre les locaux de son activité économique, c'est-à-dire un ensemble qui comprend une « estaga » ou boutique et une « taula » ou bureau de changeur qui témoignent d'une activité commerciale et d'une activité bancaire. Ces deux aspects, comme on le sait, ont été souvent unis chez le marchand médiéval. Les deux boutiques sont mitoyennes et communiquent entre elles. Elles étaient selon toute vraisemblance minuscules et s'intégraient sur la Clautre dans un groupe d'autres boutiques spécialisées dans ces deux mêmes

activités. Deux autres immeubles urbains complètent sa part qui peut-être ne lui appartiennent pas en totalité et sur lesquels il a seulement une rente au moins pour l'un d'eux. La portion de son héritage constituée par le numéraire n'est pas très importante. Il reçoit 110 livr. tournois qui représentent la dot de sa mère — chiffre moyen — et le total des rentes annuelles s'élève à 19 sous 3 deniers.

Or, sur cet ensemble, somme toute assez réduit, des charges pèsent : 10 s. sur la boutique et 9 s. 3 den. pour la maison qu'il habite, soit 19 s. 3 d. au total dûs au Chapitre de Saint-Front. Cette somme réduit à zéro le profit qu'il reçoit de ses vignes.

En conclusion, si l'on s'en tient au texte, mise à part la dot de sa mère, il reçoit le nécessaire pour habiter et travailler, formule qui nous semble devoir être mise en relief. La concordance du chiffre des rentes reçues et versées si elle est exacte, pourrait inciter à faire l'hypothèse d'un calcul qui aurait assuré l'équilibre comptable par un simple transfert de fonds sans lien avec la comptabilité commerciale.

Qu'en est-il de la part attribuée à Peironelle et à ses quatre fils ? Les biens globalement attribués au groupe constitué par la veuve et ses fils restent, par le fait du groupe, imprécis quant à leur répartition par tête. Il est vraisemblable d'ailleurs qu'il n'y aura pas de répartition par individu et que ce groupe de cinq sera maintenu ainsi jusqu'à la majorité définitive des enfants.

Ces biens comportent d'abord les maisons de la Clautre — où demeurent Peironelle et ses enfants — avec leurs boutiques. Puis, un ensemble de biens acensés qui se répartissent en maisons, jardins et vignes. On constate simplement que le montant des cens de ce deuxième groupe est plus élevé dans sa totalité que les rentes de Hélié, mais plus faible pour chacun des héritiers. On décompte une vingtaine de maisons (ou du moins de tenanciers), sises à l'intérieur de la ville, dans le quartier du four Brugayrol (c'est-à-dire en Verdu entre ce qui est aujourd'hui la Place du Marché aux Bois et le musée du Périgord)³. Dans le faubourg de Tournepiche, des maisons dont le nombre n'est pas précisé, s'ajoutaient à l'ensemble immobilier urbain de rapport. Huit jardins et quatre vignes acensés également complétaient cette mosaïque de biens.

La répartition topographique des biens ruraux ne paraît pas avoir résulté d'un plan prémédité. Peu importait que ces parcelles soient dispersées puisqu'elles étaient confiées à des tenanciers. Cette dispersion toutefois mérite d'être soulignée parce qu'elle témoigne dès cette époque d'un grand effritement de la terre dans les alentours immédiats de la ville. Le patrimoine des Lachapelle n'en est pas le seul exemple. On n'insistera pas sur l'apport de ce texte à la toponymie ancienne du Puy-Saint-Front et de sa banlieue : nous avons déjà utilisé ces données⁴.

Il faut enfin noter dans cette énumération la présence du mot « drap » et en souligner la valeur. Sans doute, la présence de boutiques dans chacune

3. Higounet-Nadal A., *Périgieux aux XIVe et XVe siècles. Étude de démographie historique*, Bordeaux 1978, p. 71-73.

4. *Ibid.*, p. 54, 85, 95, 99.

des deux parts était-elle déjà indicative d'activités commerciales. La précision supplémentaire qu'apporte la mention d'un stock de drap permet de situer cette famille dans la catégorie professionnelle des marchands drapiers qui se situaient alors, au Puy-Saint-Front, au sommet de la hiérarchie sociale.

Parmi les quelques termes caractéristiques de ce texte, il faut retenir le mot « *frayrescha* ». On sait qu'on considère la frèrèche comme un groupe familial large, surtout fréquent d'ailleurs à la campagne, où ces communautés de frères et beaux-frères surtout, exploitaient dans l'indivision⁵. Ici, le mot a peut-être un sens plus particulier. Il semble bien qu'on devrait le traduire par fraternité ou qualité de frères. Il est possible et même vraisemblable qu'il y a eu vie commune dans cette famille jusqu'à la date du partage et probablement exploitation commune de la maison de commerce. Mais, peut-être, y a-t-il un sens plus particulier de « relation fraternelle entre demi-frères ». C'est du moins le sens que je proposerais ici, qui pourrait être confirmé par deux ou trois autres textes. Toutefois, ce problème de vocabulaire et de recherche d'une définition, peut-être locale, de ce terme devra faire le sujet d'une recherche particulière mais délicate à réaliser.

Toujours dans les apports du vocabulaire, la description et la situation des locaux professionnels de la Clautre précisent « avec leurs appartenances dessus et dehors ». Le souci de la reconstitution du paysage urbain médiéval du Puy-Saint-Front trouvera là un élément qui suggère, en effet, que la Clautre devait être bordée de maisons à étages. On sait que les emplacements étaient très recherchés en ce centre vital des affaires. Et tous les textes concordent pour suggérer que les largeurs des immeubles y étaient très exigües. On a donc très bien pu gagner en hauteur pour les usages complémentaires (bureau et entrepôts).

Enfin, on ne saurait le négliger, ce texte apporte une contribution à l'histoire de la vie politique du Puy-Saint-Front en faisant figurer en totalité les noms des consuls de l'année qui ont constitué le tribunal. Cette liste de 1260-61 n'est connue que par ce seul document. Or, on sait combien il serait nécessaire pour l'étude de la société urbaine de pouvoir retrouver pour les périodes antérieures au XIV^e siècle les noms des familles qui ont accédé au Consulat et donc dirigé les affaires de la ville.

Ce texte très riche en lui-même, ne représente cependant qu'un maillon à une date donnée, d'une recherche ouverte et qu'il faudrait étoffer. D'ores et déjà, cependant, il constitue une référence. Une vingtaine d'années seulement après l'Union des deux Villes, ce parchemin très soigné dans sa forme et dans sa rédaction et parfaitement conservé, témoigne aussi du sérieux et de l'administration consulaire et de sa chancellerie si élémentaire soit-elle. Il permet de mettre l'accent sur le comportement de marchands qui se consacraient totalement aux activités mercantiles, la terre ne représentant que des placements productifs de rentes.

A.H.-N.

⁵ *id.*, *ibid.*, p. 131, 165, 300 et R. Aubenas, Le *confrat d'alframentum* dans le droit provençal au Moyen Âge, *Rev. hist. de droit français et étranger*, 1933, p. 478 et s.

... ..

... ..

... ..

...

Les croix de la Passion

par Robert FAYEMENDIE

A une époque où l'évolution des rites religieux et les transformations qui en résultent voient l'abandon de tout un mobilier jugé archaïque, désuet, ou incompatible avec de nouvelles règles liturgiques, on peut attirer l'attention sur les croix de la Passion, emblèmes d'art sacré autant qu'objets d'art populaire.

Ces croix sont ainsi nommées à cause de leur ornementation où figurent des instruments qui précédèrent et accompagnèrent la mort du Christ. Les croix de bois servaient (certaines servent encore) lors des cérémonies religieuses des quatorze derniers jours du Carême qui composent le temps de la Passion.

Durant cette période liturgique, on voilait de tissu violet, les crucifix et images des saints en signe de deuil.

Puisque de ce fait, il n'était plus possible de montrer le crucifiement jusqu'au jour de la fête de la Résurrection le dimanche de Pâques, les croix ornées des instruments symbolisant la Crucifixion et les événements qui l'ont précédée, rappelaient la Passion du Christ, notamment au reposoir élevé le Jeudi Saint et lors des processions de chemin de croix.

Les croix et les figurations naïves des objets qui les ornent sont très vraisemblablement l'œuvre d'artisans locaux : menuisiers, charpentiers, serruriers qui les décoraient selon leur imagination et leur habileté manuelle, choisissant parmi les instruments de la Passion les plus faciles à reproduire ou les plus familiers, leurs outils de travail notamment : tenailles, clous, marteau. Ces œuvres ne paraissent pas très anciennes, tout au plus de la fin du XIXe siècle ; toutefois, certaines remontent jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Certaines, de dimensions réduites, comme celle dont nous allons parler ont pu être fabriquées et vendues, les jours de fêtes ou de foires à des particuliers. D'autres ont dû être commandées par des prêtres pour leur église ou pour

un lieu de pèlerinage, mais aussi par des fidèles pour leur tombe familiale.

Il s'agit alors d'œuvres de professionnels du bois, du fer ou de la pierre. En effet, on trouve des croix en bois, presque toutes portables avec des dimensions allant de 50 cm à 2 mètres.

Il en existe quelques-unes en pierre, mais le plus grand nombre est en fer forgé, toutes scellées, bien sûr à cause de leur taille (jusqu'à 5 m.) et de leur poids).

La croix présentée (photo n° 1) (trouvée dans une vieille maison à La Fayolle, commune de Javerlhac), vraisemblablement en châtaignier, ne mesure que 52 cm sur 25 cm. La hampe se termine en pointe à la base, probablement pour être fichée sur un support. Elle est assez grossière, l'assemblage à mi-bois des deux parties n'étant pas à l'équerre. Elle porte sept objets ou représentations également de fabrication grossière et sans grand respect des proportions :

- le titulus sans inscription ;
- la lance,
- le glaive, très reconnaissables ;
- l'objet allongé, disposé symétriquement à la lance par rapport à la hampe présente une tête de clou mais représente peut-être aussi la tige d'hysope - le soleil est bien petit face à la lune représentée lors de son premier quartier et leur découpage est hésitant ;

- enfin le Christ est une représentation naïve en métal avec la tunique bien visible et une auréole découpée en dents de scie qui rappelle l'ostensoir rayonnant du Saint-sacrement que l'on trouve fréquemment au centre des croix d'autel ;

- quant au titulus, on a très certainement voulu écrire INRI, mais avec tellement de fantaisie que seules les lettres N et I sont parfaitement reconnaissables ;

- enfin deux pitons sont fixés sous la partie transversale de part et d'autre du centre (un seul est bien conservé). Ils servaient pour accrocher *le fouet de la flagellation* et *les cordes* (pour entraver Jésus ou pour descendre son corps). On peut penser qu'ils ont pu servir aussi pour orner la croix avec des chapelets ou des guirlandes durant les processions.

Quels sont les objets rappelant la Passion du Seigneur d'après les récits des évangélistes ?

Ils se rapportent à des événements que l'on peut classer en quatre temps forts.

1. L'arrestation de Jésus.

Après l'accueil triomphal du dimanche des Rameaux à Jérusalem, Jésus voulut réunir une dernière fois ses apôtres. Il célébra alors légalement le festin que firent les Juifs en souvenir du repas de leurs pères à la sortie du désert égyptien, mais en lui donnant une signification supérieure par l'institution de l'Eucharistie. C'est la fameuse Cène située le mardi ou le jeudi, suivant les traditions. Il y eut aussi l'Episode du lavement des pieds.



Croix trouvée à La Fayolle, commune de Javerlhac.

La veille du jour de sa mort, Jésus voulut lui-même laver les pieds de ses apôtres et leur laisser ainsi une leçon d'humilité.

Le *bassin* est un des objets que l'on peut trouver sur les croix de la Passion mais très rarement d'autant plus que la Passion ne commence vraiment qu'après cet événement.

Le jeudi soir Jésus se rendit dans un jardin de Gethsémani au mont des Oliviers accompagné par Pierre, Jacques et Jean. A minuit, une troupe armée de soldats romains arriva guidée à la *lanterne* par JUDAS ISCA-RIOTE, l'un des douze apôtres dont il était le trésorier et qui semblait assez avaro. Il trahit Jésus en le vendant aux prêtres juifs contre une *bourse de trente deniers* et le désigna aux soldats par un baiser (baiser de Judas, de traître). D'ailleurs accablé de remords, il se pendit après avoir jeté l'argent dans le Temple. Bref, Jésus fut arrêté et chargé de liens (*Chaines – Cordes*). Pour protéger son maître, Pierre donna un coup de *glaive* à un soldat romain nommé Malchus et lui coupa l'oreille que Jésus aurait recollée miraculeusement. Il ordonna aussi à Pierre de rengainer son glaive, lui retirant ainsi son pouvoir temporel, lui laissant seulement le glaive du pouvoir spirituel (théorie des deux glaives).

2° *JESUS devant le SANHEDRIN*, collège formé par les prêtres juifs transformé en tribunal présidé par le grand prêtre Caïphe (de 18 à 36). Il conseilla de faire périr Jésus parce qu'il avait eu l'audace de s'affirmer fils de Dieu et aussi roi des Juifs. Alors que Jésus tentait de s'expliquer, l'un des gardes lui dit : « C'est ainsi que tu réponds au grand prêtre ? » et lui donna une gifle. Jésus lui répondit avec calme : « Si j'ai mal parlé, dis-moi ce que j'ai dit de mal ? Si j'ai bien parlé, pourquoi me frapes-tu ? » Cet épisode est quelquefois représenté par *une main*. Jésus connut ensuite la couronne d'épines et la flagellation avec le *fouet* et la *colonne* souvent représentés. Pierre qui suivait les événements prit peur car il était connu pour être un familier de Jésus ; afin de ne pas être arrêté lui aussi, il renia trois fois son maître au premier chant du cop. C'est le *coq du reniement* placé très souvent au sommet de la croix. Le *coq* symbolise aussi la « mémoire solaire » entre le crépuscule de la mort et l'aube de la résurrection, ainsi que la résurrection elle-même. Quant à Pierre, il regretta sa faute toute sa vie qu'il passa à prêcher et à convertir au nom du Christ. Il fut crucifié la tête en bas à Rome sur l'ordre du Néron en 64. Il s'appelait en réalité Simon, mais Jésus dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église ». Il est considéré comme le premier pape.

3° *JESUS devant Pilate*.

Ponce Pilate était le procureur romain seul habilité à prononcer une sentence de mort légale. Il inclinait à prendre la défense de Jésus, mais ne voulait pas mécontenter l'empereur Tibère en provoquant la colère des Juifs. De plus à l'occasion de la Pâque, on avait coutume de faire grâce à un prisonnier désigné par les Juifs ; ceux-ci firent délivrer un bandit nommé Barabbas et non Jésus. Pilate pour décharger sa conscience se contenta de se faire apporter de l'eau dans une *aiguière* et de s'y laver les mains en disant

« je suis innocent du sang de ce juste » après avoir prononcé la sentence de mort et son application immédiate. Un soldat attendri mit alors un roseau dans la main de Jésus : c'est *le roseau de la dérision*.

4° LA MORT DE JÉSUS.

On lui fit faire plus de 600 m en portant la croix sur son épaule aidé par un passant nommé Simon et « réquisitionné » par les soldats. Une femme juive, Véronique, lui essuyait le visage avec un linge blanc sur lequel serait gravé l'empreinte de ses traits. C'est *le voile de sainte Véronique et la Sainte face* représentée quelquefois au centre des croix. Après avoir gravi le calvaire, Jésus fut *cloué* à midi sur la croix élevée au sommet du mont Golgotha entre deux larrons (le Bon et le Mauvais) crucifiés eux aussi. Un soldat lui transperça le côté droit avec *la lance* : on lui fit respirer de temps à autre *une éponge* imbibée de vinaigre fixée au bout d'une *tige d'hysope*, pour l'empêcher de défaillir trop vite. Vers trois heures, Jésus poussa un grand cri, le ciel s'obscurcit et le voile du temple qui séparait le Saint des Saints du reste de l'édifice se déchira. L'ensevelissement eut lieu le jour même dans le tombeau voisin de Joseph d'Arimatee (sous l'actuelle basilique du saint Sépulcre). C'est évidemment la crucifixion elle-même qui fournit le plus d'objets représentés sur les croix de la Passion.

La croix elle-même : instrument de supplice utilisé par presque tous les peuples de l'antiquité. Il s'agit de la croix latine (avec une branche plus longue que l'autre) inconnue des Juifs à l'origine et importée par les Romains. C'est le « patibulum » qui est toujours le plus chargé de représentations. On connaît seulement un exemple de représentation de la crucifixion sur une croix en tau T c'est le Christ dérisionnaire du mont Palatin à Rome :

le titulus INRI (Jésus Nazarenus Rex Indaerum) Jésus de Nazareth — roi des Juifs.

le marteau de la Crucifixion.

les clous

la lance

le calice dans lequel aurait été recueilli le sang du Christ peut-être aussi symbole de l'Eucharistie.

l'éponge,

la tige d'hysope : les Juifs se servaient aussi d'une tige d'hysope, qui est un arbuste méditerranéen de la famille des labiées, et, au bout de laquelle ils attachaient un chiffon pour marquer les portes des habitations avec le sang d'animaux sacrifiés.

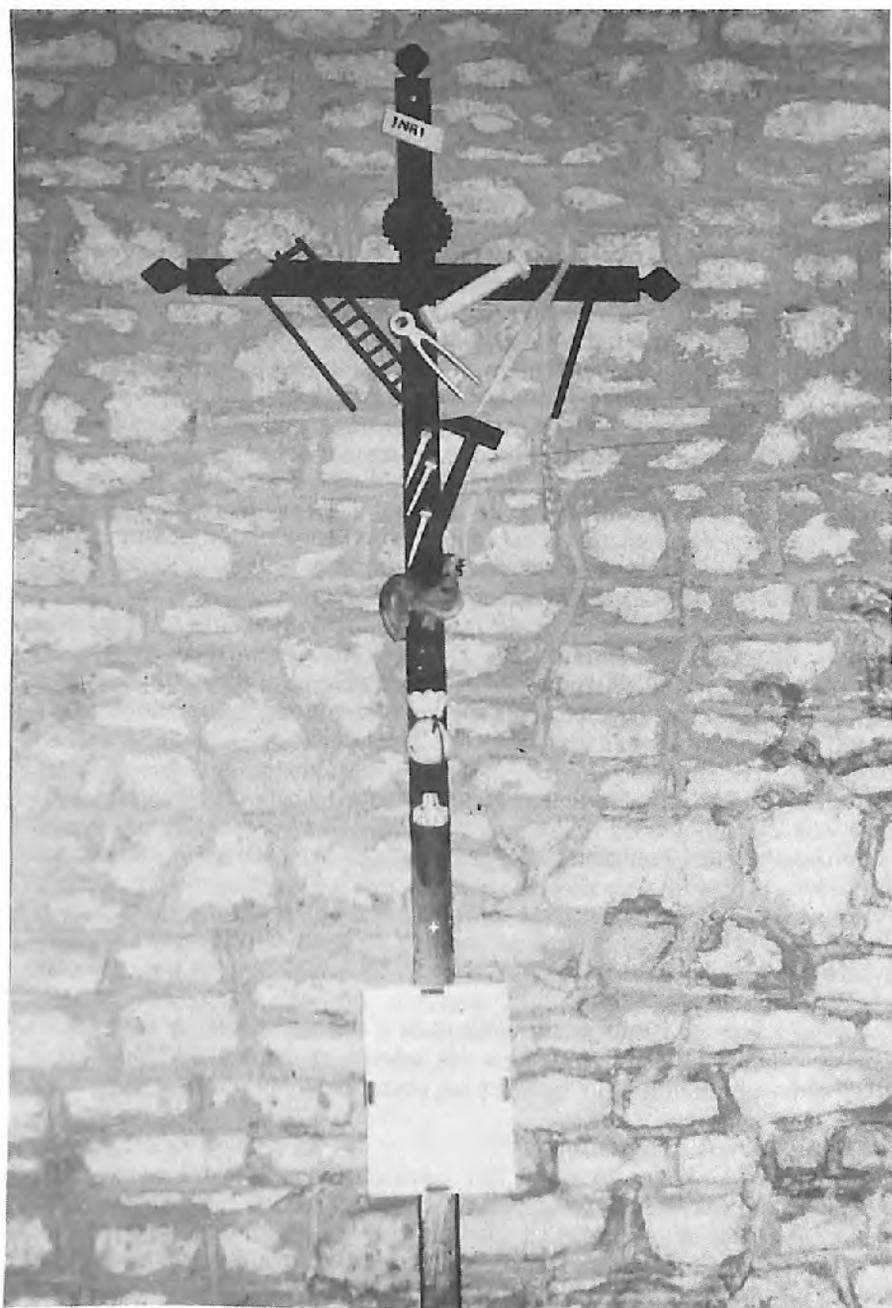
les tenailles de la Déposition,

l'échelle,

et les cordes pour descendre le Corps,

la tunique et les dés pour la tirer au sort.

Jésus crucifié, les soldats se partagèrent ses vêtements en les déchirant ; mais la tunique était d'un seul tissu, sans coutures ; ils la tirèrent au sort pour ne pas la mettre en pièces. La tunique a représenté l'unité de l'Eglise. On trouve aussi représentés :



Croix en bois, église de Champsac (haute-Vienne).

le soleil indiquant sans doute que la terre était inondée de lumière avant la mort du Christ et

la lune rappelant par opposition les ténèbres qui recouvrirent le monde après cette mort. Quelquefois, au pied de la hampe, *une tête de mort* vient signifier la victoire du Christ sur la mort. Cette liste n'est pas exhaustive et d'ailleurs il ne nous a pas été possible de désigner certaines représentations.

Remarque. Le Christ n'est jamais représenté sauf en miniature ou seulement par la Sainte Face. Nous croyons que l'on y voit peut-être une réminiscence du début de l'ère chrétienne.

En effet, la représentation du Christ sur la croix n'est apparue qu'assez tard dans l'iconographie chrétienne ; on répugna longtemps à figurer le supplice en raison de son caractère infamant. L'idée du sacrifice est donc seulement aux origines, évoquée par la représentation de l'agneau ou de la croix seule. Ce n'est seulement qu'au Ve siècle que l'on commence à représenter le Christ sur la croix, mais c'est le Christ vivant et triomphant, droit et les yeux ouverts. A partir du XIe siècle, trahissant une sensibilité nouvelle de la dévotion, le corps s'affaisse, la tête tombe sur l'épaule droite, les yeux se ferment, le supplicié est mort. Sur les croix de la Passion, on a fait preuve d'une certaine pudeur en ne représentant plus du tout le Christ en croix. D'autre part certaines croix de la Passion portent le mot « Mission » et son aussi des croix de mission.

QUELQUES EXEMPLES EN BOIS

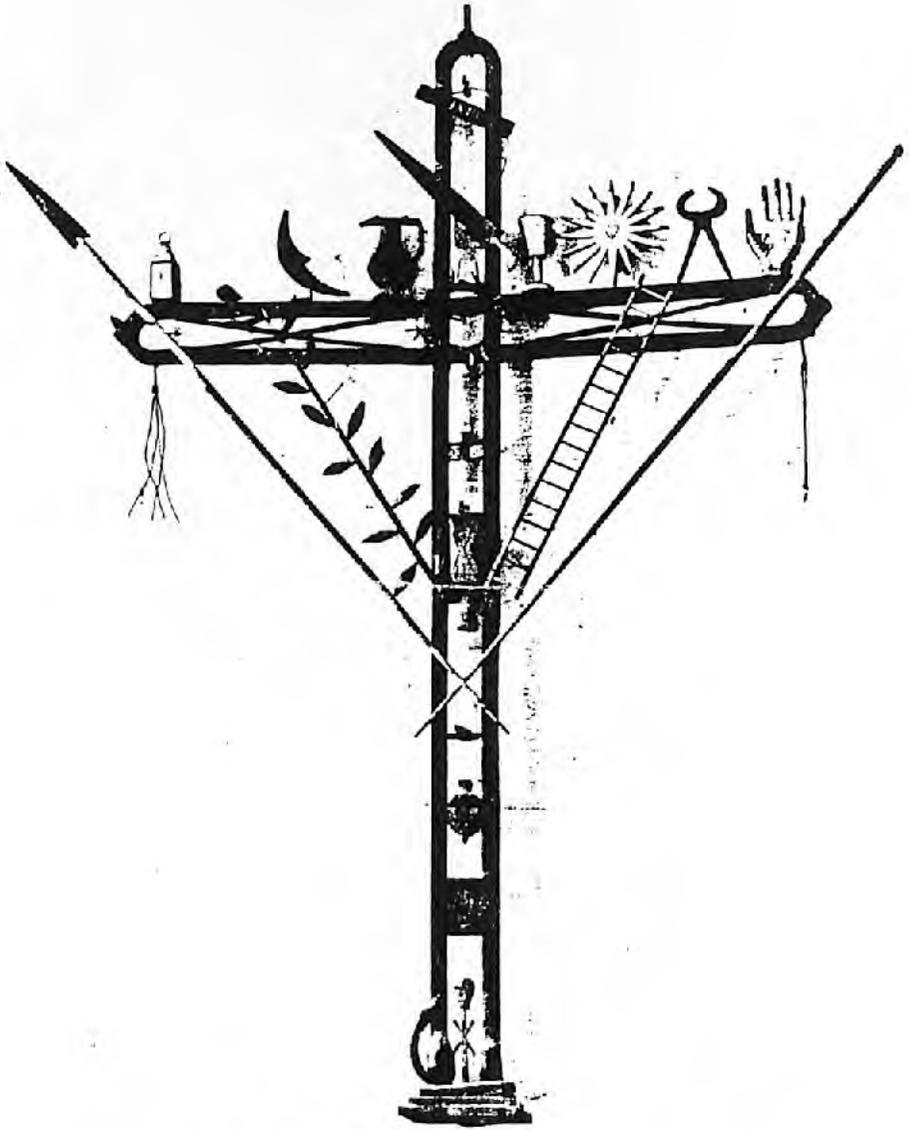
Eglise romane gothique de Champsac (Haute-Vienne) (photo n° 2).

Très belle croix portable en bois verni avec 14 représentations sur une hampe de 2 m 18 et une transversale de 85 cm. (extrémités du patibulum cléchées) refaite et complétée en 1983 grâce au talent d'un pasteur luthérien de Dietenhoffen (Allemagne) dont la commune et la paroisse sont jumelées avec Flavignac (Haute-Vienne).

TITULUS
 COURONNE D'EPINES
 EPONGE AVEC ECHELLE COLONNE DE LA FLAGELLATION
 TIGE D'HYSOPE GLAIVE - FOUET

TENAILLES
 MARTEAU
 3 CLOUS
 COQ
 BOURSE AUX 30 DENIERS
 DES

Nous avons observé d'autres croix de la Passion en bois portables dans les églises de Boisseuil, Nexon et Vayres en Haute-Vienne, de Collonges-la-Rouge en Corrèze. Une croix en bois mais fixée au sol existe au lieu dit Carmel à Lunas en Dordogne, mais il ne reste que le Titulus et le marteau.



Eglise Saint-Pierre de Caillou — commune de Beychac et Caillou (Gironde).

FER FORGÉ (croix fixes)

Eglise Saint-Pierre de Caillau (comune de Beychac et Caillau en Gironde (fin du XVIIIe siècle).

C'est la plus chargée avec 21 représentations.

TITULUS

GLAIVE

LANTERNE

DE JUDAS MARTEAU LUNE AIGUIERE COURONNE D'ÉPINES

CALICE SOLEIL TENAILLES MAIN

FOUET FOUET

LANCE ROSEAU ECHELLE TIGE D'HYSOPE

DES

TUNIKES

?

BOURSE aux trente deniers

TÊTE DE MORT

Les croix en fer forgé sont les plus nombreuses : mur de l'église de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) ; Voutezac, Eygurande, Tulle, Collonges-la-Rouge, Saint-Robert (Corrèze), Montestruc, Fleurance, Lectoure (Gers) ; Sasint-Palavy (Lot) ; Layrac, Agen, Foulayronnes (Lot-et-Garonne) ; en Dordogne nous citerons Villamblard, Le Fleix et Monceau.

PIERRE (Croix fixes)

Puy-Champ, commune de Saint-Paul-d'Eyejeux (Haute-Vienne). En granit et en croix de Malte et non en croix latine, érigée en 1830 sur un socle en maçonnerie, 1 m 18 de haut et 46 cm d'envergure. Le fût de 19 cm de largeur est encadré à la base par deux boules dont nous ignorons la signification ; il porte sculptés :

– sur la face antérieure (photo) l'échelle bien visible et le roseau,

– sur le côté droit : les tenailles et le marteau,

– sur la face postérieure : la lance et la tige d'hysope.

La croix de Malte porte sculptés :

– sur la face antérieure (photo) : un anneau symbolisant sans doute la couronne d'épines - trois clous à forme triangulaire, le troisième étant placé entre deux croissants de lune,

– sur la face postérieure : une colombe peu visible, figurant sans doute le Saint Esprit.

Nous citerons trois autres croix en pierre dans le Lot à Esclauzels (1761), Aujols (XVIIIe), Martignac (1848).

Nous n'en avons pas trouvé en Dordogne.

CONCLUSION

Les croix de la Passion sont finalement beaucoup plus répandues que nous ne l'avions pensé, même si elles restent souvent méconnues.



Croix en pierre, Saint-Paul-d'Eyeaux (Haute-Vienne).

Il en existe un peu partout en France, surtout au sud : bassin de la Garonne, pourtour méditerranéen, Alpes, Pays de Loire.

On les trouve dans ou à l'extérieur des églises, dans les cimetières, sur les places publiques, aux carrefours (où elles sont assimilées quelquefois à des croix de mission) et même en pleine campagne.

Cette modeste étude, qui ne se prétend pas exhaustive, veut seulement être l'occasion de rappeler la signification de ces curieux et intéressants témoins de la foi populaire.

R.F.

N.D.L.R. Il est fait appel à la sagacité de nos confrères pour révéler d'autres exemples en Dordogne.

Un « castenau » en Périgord Blanc : Lisle du Moyen Age à nos jours

par Claude LACOMBE *

A la limite du Périgord Blanc, sur les bords du ruisseau de la Donzelle, non loin de son confluent avec la Dronne, la petite ville de Lisle a réussi à conserver de nombreux souvenirs de son passé qui s'offrent à la curiosité du visiteur au hasard de ses promenades dans les ruelles de la cité.

Cette partie du Périgord doit son nom aux assises crayeuses du Crétacé supérieur, pourvoyeuses de pierres blanches pour les constructions du voisinage. Sous l'ardent soleil d'été les paysages aux teintes claires s'y estompent de chaleur. E. Reclus présente la Dronne qui l'arrose comme une rivière « propre, avenante, jolie, délicieuse, fraîche, franche et inépuisable. Ce n'est plus un torrent d'eau funèbre (comme en Limousin), mais une grande source qui coule, une fraîcheur qui va, parce que des flots purs sont venus des sources du fond qui jaillissent dans son lit même »¹.

Aux origines du castelnau

Une charte de 1101, de Pierre, évêque de Limoges, administrateur de l'évêché de Périgueux en l'absence de son titulaire participant à la Croisade, nous révèle l'existence d'un *Stephanus de Laisla* parmi les seigneurs les plus éminents du Périgord². Etienne de Lisle qui appartenait à l'illustre famille des Saint Astier avait installé sur la terrasse alluviale son château qui sera à l'origine du Château-Haut. A la même époque, il établissait aux abords un castelnau³ qui, regroupant la population, sera à l'origine de la ville de Lisle.

* Claude Lacombe, Le Bourg, 24590 Archignac.

1. FENELON P. (1982) *Le Périgord*, Ed. Privat, Toulouse, p. 20.

2. FARNIER (Abbé E.) (1945), *Histoire de Lisle* (Réédition 1986), Lafitte, Marseille, p. 17.

3. CHEVALIER H. (1982), *Villes et villages du Périgord Occidental au Moyen Age*, DEA Université Bordeaux III, 1 vol. Voir p. 12-13.

Plus tard, sera érigé, à l'opposé et en contrebas par un de ses vassaux, le Château-Bas, comme un fortin avancé, qui défendait la ville du côté de la Dronne. Aujourd'hui détruit, le Château-Bas originel devait être entouré de fossés en eau, comme en témoigne le cadastre de 1842. On trouve la première mention de la fondation de ce castelnau dans une donation faite par les seigneurs de Lisle à Gérard de Montalvat, abbé de Chancelade, entre 1129 et 1143, l'acte étant rédigé « *ante portem castelli de Laylla* »⁴. L'ensemble du castelnau et du château était enserré par un fossé globalement circulaire (environ 150 m de diamètre) ou dans une enceinte de terre. Une muraille construite en partie grâce à une aide de 1.700 livres de l'abbaye de Chancelade succédera à cette enceinte à la fin du XII^e siècle⁵. Les fortifications appuyées sur le Château-Haut à l'est étaient percées d'au moins deux portes, l'une au sud en direction de Tocane et l'autre au nord vers Bourdeille.

Le succès de ce castelnau ne fut probablement pas immédiat, peut être en raison d'un attrait insuffisant, d'une faiblesse du peuplement alentour ou d'une préférence de celui-ci pour l'habitat isolé. L'observation du plan cadastral permet même de noter que les ambitions des Saint-Astier furent limitées en surface car l'espace défini par les anciens remparts ne permet pas le développement d'un gros bourg. L'habitat à l'intérieur des limites a été assez ténu, en effet un seul quartier, près de l'église peut se prévaloir d'un plan assez régulier et de rues parallèles. Ce n'est qu'un peu plus tard au XIII^e siècle qu'un faubourg s'étendra hors les murs⁶.

À Lisle, les Saint-Astier ne sont pas les seuls maîtres : ils partagent la justice et la seigneurie avec au moins deux autres familles : les de La Porte qui sont établis au Château-Bas, et les Vigier de Lisle. Si la châtellenie est limitée à la seule paroisse, la commanderie d'Andrivaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem possède, dès 1211, sous l'appellation « *hospitale* », le hameau et la chapelle de Dourles qui comprend en 1365 dix feux et demi.

À la suite d'un différend entre la communauté et les seigneurs pour des questions de libertés économiques et de juridictions⁷, le roi Philippe le Bel octroie, en juillet 1309⁸, à la ville d'*Insula* (Lisle) une charte de coutumes et de franchises qui régleme l'administration de la communauté confiant toute juridiction à une municipalité de recteurs, confirmant, par exemple, le marché hebdomadaire et créant une foire annuelle de quatre jours. Le roi s'engage aussi à construire un château et à réparer les murailles, ce qu'il ne fera jamais⁹. Par contre, il ne fut pas en reste pour demander sa part des

4 Arch. dép. Dordogne, 2 E 1834.

CHEVALIER H. (1979), *L'occupation du sol et peuplement dans la vallée moyenne de la Dronne — entre Brantôme et Lisle — des origines au XV^e siècle*, TER Université Bordeaux III, 2 vol. Voir tome 1, p. 150.

5 FARNIER (Abbé E.) (1945), *Op. cit.*, p. 21-22.

CHEVALIER H. (1979), *Op. cit.*, tome 1, p. 149 et 184.

6 CHEVALIER H. (1979), *Op. cit.*, tome 1, p. 150-151.

7 Arch. Nat. Coll. Périgord, tome 23.

8 Arch. dép. Dordogne 2 E 1834/52-12. L'original de cette charte se trouve aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Il en a été fait de nombreuses copies conservées aux Archives départementales de la Charente, dans la Collection Périgord (tome 23), dans la bibliothèque de la Société Historique et Archéologique du Périgord. L'abbé Farnier en donne la transcription (p. 328-332) et la traduction intégrale (p. 26-32).

9 On a beaucoup dit, le premier l'abbé Farnier, que le Château-Haut était l'œuvre de Philippe le Bel. Bien qu'il soit tentant de s'attribuer un tel parrainage, il ne correspond pas à la vérité historique : le château est en effet attesté par des textes bien antérieurs à 1309, on ignore cependant tout de son plan.

amendes et la levée d'une milice urbaine. On ne sait trop pourquoi, on a confondu cette réaffirmation d'anciennes coutumes avec une fondation de bastide. L'original précise bien que la ville devait « *un service de 25 hommes d'armes sur réclamation du roi pas plus, à moins que ne soit créé là une bastide* ». Cela ne veut pas dire que le monarque n'ait pas essayé de procéder à cette création pour faire pendant à la bastide comtale de Tocane fondée vers 1309, car quelques mois après les bourgeois protestaient auprès de lui¹⁰.

De 1345 à 1387, pendant la guerre de Cent Ans, la petite cité de Lisle sera par deux fois prise par le parti anglais et par deux fois reprise par le parti du roi de France. Du XIV^e au XVI^e siècles, les rois Charles V, Louis XI, Louis XII et François Ier confirmeront les privilèges de la communauté.

Les guerres de Religion et la Fronde

Les guerres de Religion seront l'occasion à partir de 1569 d'occupations successives de la ville par les protestants et par les catholiques. Du 13 au 28 juillet 1593, la cité de Lisle sera assiégée par l'armée royale protestante d'Henry IV, alors qu'un régiment de 500 dragons de la Ligue catholique défend la ville. La chronique dit que 600 coups de canon seront tirés pendant quinze jours contre les remparts et les principaux monuments de la ville... Le 28 juillet, le sénéchal du Périgord, David Bouchard d'Aubeterre, commandant l'armée royale sera, dit-on, mortellement blessé d'un coup d'arquebuse par Marguerite Peyrou, la fille du fournier de Lisle, alors qu'il montait à l'assaut du rempart non loin du Château-Haut. Transporté par ses soldats au Moulin du Pont, le sénéchal mourra quelques jours plus tard. Ce sera alors la levée du siège. Le jour où Marguerite Peyrou tirait le coup d'arquebuse salvateur, le roi Henry IV abjurait le protestantisme à Saint-Denis.

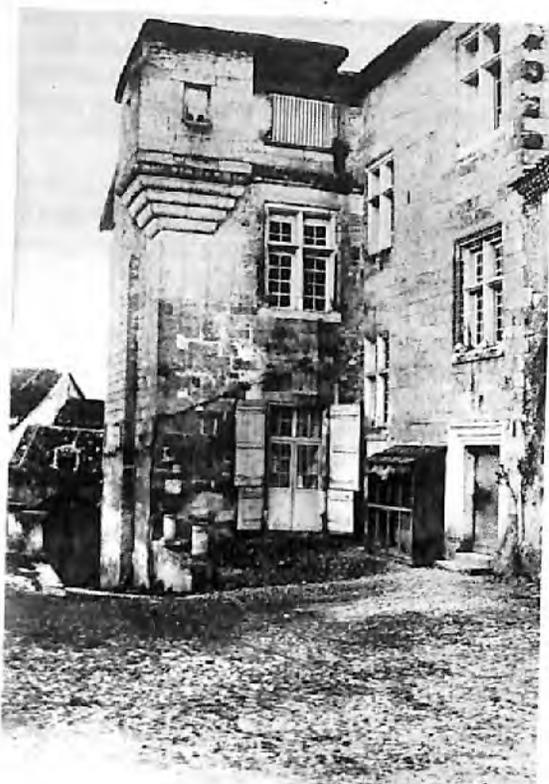
Une tradition familiale voudrait qu'un siècle plus tard, Louis XIV ait offert à la famille Peyrou une plaque de cheminée à son effigie, plaque dont il sera fait don à la mairie de Lisle en 1939. Aucun document d'archive ne vient confirmer l'authenticité de ce bien hypothétique royal cadeau.

Le XVI^e siècle verra la reconstruction de la plupart des bâtiments ruinés à l'occasion du siège comme en témoigne l'architecture de bon nombre de bâtiments, de l'église au Château-Haut.

En juin 1594, la foule des Croquants, des paysans en révolte, après s'être réunie à plus de 10.000 entre Château-l'Évêque et Biras, s'avancera sur Lisle et s'emparera du Château-Haut après en avoir chassé la garnison.

En 1652, la Fronde se fera sentir à Lisle. En effet, l'armée des princes, sous le commandement d'un lieutenant de Condé, qui occupait la ville, devra céder la place aux troupes royales qui séjourneront dans la place dix-sept jours, vivant de rapines, tout comme les Frondeurs. Les uns comme les autres commettront « *quantité d'actes d'hostilité, même en la personne des prêtres et de leurs églises, forcé filles et femmes, même en les lieux les plus saints, qu'ils avaient convertis en écuries et boucheries* ».

10. Arch. dép. Dordogne CC 46.



ISLE (Douégué) - Le Château haut - Cour intérieure

LISLE (Dordogne). - Du Champ de Foire. - Les Banquettes



LISLE (Dordogne) - Entrée (Côté Sud)



Documents extraits de l'Iconothèque de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord.

Le 17 avril 1672, l'église de Lisle sera interdite par ordonnance de Mgr Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux. Les offices religieux seront célébrés, pendant quelques mois, dans la chapelle Notre-Dame du cimetière. Cette interdiction était le résultat d'une mauvaise plaisanterie. On avait enfermé un chat dans le tabernacle du maître-autel...

Lisle à la veille de la Révolution

En 1730, la ville de Lisle reçoit la visite du chevalier de Lagrange-Chancel qui décrit de manière assez crue la petite cité ¹¹ : « ...Après que j'eus traversé la forêt de Marouatte, je montai un rude et fâcheux terrier, au haut duquel je découvris dans la plaine la ville de Lisle. Puis, traversant des bois et des vignes, je descendis vers la rivière de Dronne... ». Au bout du pont de Lisle, « je passai sur une longue chaussée, pavée tant bien que mal, bordée de fossés et de prairies, car l'hiver est très mauvais jusqu'aux portes de la ville... La ville était à l'antique ainsi que ses murs, fort en désordre. Suivant une vilaine rue pavée de petits cailloux, passant entre la porte de l'église paroissiale et la halle, j'en sortis par une autre porte qui communiquait à un petit faubourg peuplé, mais sale, mal pavé, infecté par les cochons et le peuple malpropre... Le château est très délabré, ainsi que les maisons de cette pauvre ville, ruinée par les fréquents logements des troupes qui vont vers Bayonne et les frontières d'Espagne. Aussi a-t-elle été un temps abandonnée de la plupart de ses habitants...

La vision qu'a François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures, en mai 1778, de « ce trou du Périgord » — comme il le dit lui-même — n'est guère moins noire ¹² : « C'est une petite ville, ou qui l'a été, car ce n'est plus rien qu'un vilain bourg. Les bourgs, les murs, les maisons, tout y a un air de délabrement qui jure avec le riant et la fertilité de ses environs où serpente la Dronne, et avec les jolies allées de peupliers qui y conduisent... »

Une partie du « délabrement » de certaines maisons du bourg était très certainement dû aux inondations successives consécutives aux débordements de la Dronne aux XVII^e et aux XVIII^e siècles (en 1661, 1688, 1725, 1735 et 1787). De cette dernière, Pierre Poumier de la Siboutie écrit ¹³ : « La paroisse de Lisle, principalement le faubourg, éprouva toutes les horreurs de l'inondation la plus cruelle, laquelle dévasta toutes les campagnes, se porta ensuite sur les maisons du faubourg qu'elle remplit à la hauteur de 8, 10, 11 pieds (2,62 m, 3,24 m ou 3,56 m) d'eau. La perte qu'a éprouvée cette paroisse s'élève à plus de 200.000 livres ». Trois autres inondations seront à déplorer pour le XIX^e siècle, en 1848, 1875 et 1876 ¹⁴.

A la veille de la Révolution, la ville de Lisle comme ses faubourgs et la campagne environnante foisonnent d'artisans ¹⁵. En 1760, on recense ainsi

11. DUJARRIC-DESCOMBES A. (1916). Extrait du 2^e volume des voyages du Chevalier de Lagrange-Chancel. Voyage de Paris pour le Poitou, Angoumois et Périgord (2 avril 1730). *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome 43, p. 269-291.

12. LATAPIE F. de P. (1803). L'industrie et le commerce en Guienne sous le règne de Louis XVI. Journal de tournée de François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures, en 1778. *Archives Historiques du département de la Grande*, 38^e volume, p. 460-461.

13. DURIEUX J. (1911). *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, Tome 38, p. 50-51.

14. FARNIER (Abbé) (1945). *Op. cit.* p. 64.

15. FARNIER (Abbé E.). (1945). *Op. cit.* p. 69-71.

6 menuisiers, 2 sabotiers, 7 tisserands, 5 tailleurs, 1 sargetier, 1 peigneur de chanvre, 2 maréchaux ferrants, 1 serrurier, 3 maçons, 3 meuniers et 2 marchands.

Dix ans plus tard, le catalogue est encore plus varié : il comprend 4 menuisiers, 1 billardier, 8 tisserands, sergeurs ou peigneurs de chanvre, 1 teinturier, 4 cordonniers, 1 sellier, 4 maréchaux ferrants, 1 serrurier, 1 armurier, 1 maître pintier, 4 voituriers, 7 meuniers, 5 boulangers, 11 marchands, 3 marguilliers, 2 avocats, 1 notaire, 1 officier de santé, 2 apothicaires, 2 praticiens, 3 chirurgiens et 10 aubergistes...

Le 4 mars 1789, lorsque la population lilloise se réunit pour rédiger son cahier de doléances, elle comprend 281 feux, soit environ 1.120 habitants. Le contenu du cahier n'aura rien de subversif, les Lillois plaçant toute leur confiance dans l'esprit de justice et d'équité du roi afin qu'il réprime les abus dont ils estiment avoir à se plaindre. Lisle connaîtra avant l'heure sa Terreur, toutes proportions gardées ; trois journées d'émeutes, du 16 au 18 août 1791, durant lesquelles le maire Antoine de Malet du Pont et M. de la Brousse, de la Monnerie, seront pris à partie par la foule en colère demandant l'abolition des rentes féodales.

La vie à Lisle au début du XIXe siècle d'après l'enquête de Brard

Si les recensements évoqués précédemment donnent une assez bonne idée de l'activité de la communauté lilloise, un aspect reste dans l'ombre, celui qui concerne la paysannerie. Un document du début du XIXe siècle, l'enquête faite sous l'égide de l'ingénieur Cyprien Brard¹⁶, réalisée en 1835, apporte des éléments d'informations au travers des réponses faites par le maire aux 122 questions¹⁷.

La première réponse nous apprend qu'il n'existe pas à Lisle « *quelqu'homme instruit qui s'occupe de l'histoire, des antiquités ou des curiosités du pays* ». L'enquête nous confirme ensuite la variété et la bonne qualité des sols pour la culture mais la médiocre qualité de la pierre extraite des carrières avoisinantes sauf celle des Lauderries d'où provient un calcaire très dur « *propre pour les marches d'escalier* ». Après avoir évoqué la fontaine du Bullidour, « *très abondante et remarquable par la légèreté de ses eaux un peu sulfureuses* » et la fontaine pétrifiante du moulin de Roufelier, le maire Fargeot signale que l'air est « *généralement très sein* » (sic) sur tout le territoire de la commune et souligne les espoirs qu'il met dans l'insertion de sa commune dans un réseau de routes départementales, « *sa position lui permet d'espérer qu'avant peu une route servant de complément aux routes*

16. Arch. dép. Dordogne. *L'écho de Vézère*, 4 décembre 1836. Nous avons extrait de la notice nécrologique parue dans les colonnes du journal des éléments biographiques suivants : M. Brard (Cyprien Prosper), ingénieur civil des mines, membre de la Légion d'Honneur, âgé de 52 ans, est mort au Lardin, le 28 novembre 1838, à la suite d'une maladie longue et cruelle. Aussi savant qu'il était modeste, sa vie a été une longue suite de travaux utiles qu'il accomplit sans éclat et sans bruit. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages fort estimés dans les sciences et dans les arts, et notamment de divers traités élémentaires et populaires. La maladie qui l'a emporté l'a surpris mettant la dernière main à la statistique du département de la Dordogne, ouvrage qui lui avait été confié par le conseil général, et dont il lui avait présenté la table lors de sa dernière session.

17. Arch. dép. Dordogne, 6 M 539 à 541.

départementales de Périgueux à Nontron et de Périgueux à Ribérac la traversera ».

Pas moins de 71 questions concernent l'agriculture. Elles s'intéressent tout d'abord à la nature des cultures, nous permettant de savoir que l'on considère que les prairies naturelles sont de première qualité, qu'en ce qui concerne les prairies artificielles qui sont peu nombreuses, « le seigle en vert, la jarosse, le petit maïs et les raves sont le fourrage le plus ordinaire »¹⁸.

Les céréales cultivées sont alors le froment, le seigle, le maïs, l'avoine et le baillarge. Le partage des terres labourables se fait de la manière suivante entre les différentes cultures : « pour le froment 2/5e des terres, pour le seigle 1/10e, le maïs 1/6e, le baillarge 1/30e, la pomme de terre 1/15e, le sainfoin 1/15e, la vigne 1/15e, les légumes, le jardinage et le chanvre 1/15e¹⁹. Le froment s'exporte, le maïs, le seigle, le baillarge, l'avoine, la pomme de terre et les légumes se consomment dans la commune. Après qu'on a récolté le froment, en labourant le chaume on y met des raves qui servent de fourrage pendant l'hiver et surtout en mars et avril, on cultive des haricots, des pois et autres légumes. La culture de la betterave champêtre a été essayée et n'a pas réussi. Aux environs de Lisle, on cultive l'ail avec avantage ; dans les jardins on cultive des choux de toutes espèces, des laitues, des carottes, des salcifix, des scoronnères, des asperges, des artichaux, des cardes, de la chicorée, du céleri, des betteraves, des oignons, etc... La culture de la pomme de terre a fortement augmenté depuis trente ans », soit depuis 1800-1805. On a essayé la culture du lin qui n'a pas réussi ; le chanvre s'y cultive et réussit mal, malgré les plus grandes précautions. On récolte les châtaignes pour la consommation, mais on n'en fait point sécher.

On n'est pas dans l'usage d'enfouir des récoltes en vert pour remplacer le fumier « quoique généralement cette méthode soit connue ». Et comme fumier, on utilise « la paille, la bruyère, l'ajonc, les feuilles de châtaignes et de chênes, les bruyères et ajoncs viennent des communes de La Chapelle-Gonaguet et de Bussac ». On essaye par contre sur plusieurs points de la commune la culture de la betterave, « son peu de réussite la faite abandonner. on préfère la rave ».

Pour ce qui est de la vigne, on découvre une variété de cépages qui peut surprendre aujourd'hui. Pour la qualité, on cultive en rouge, le « Pied de perdrix, le Pinaud, le St Rabier, le Côte rouge, la Douce noire, le Fer, le Verdo ; en blanc, le Chevrier, la Douce blanche, les Sauvignons (terme du pays) ». Pour la quantité, on cultive en rouge, le « Fou, le St Rabier, la Côte verte, le Pousse vinette ou Picapoux ; en blanc, le Fou, la Pinette, la Grosse Grune ou Navaries ». Pour la table, on cultive le « Fontainebleau, le Blanc

18. Quelque trente ans plus tôt, A. de Fayolle note que « l'état actuel de l'agriculture dans le département de la Dordogne ressemble, dans presque toutes ses parties, à ce qu'il était il y a trente ans (soit vers 1770), si l'on excepte la culture des pommes de terre, qui commence à se répandre, et celle du sainfoin semé en petite quantité et dans quelques endroits seulement. Aucune branche nouvelle de culture, aucune plante utile à l'homme ou aux bestiaux n'a augmenté le nombre de celles connues depuis longtemps, et, jusqu'à ce jour, l'ancienne routine a constamment prévalu et prévaut encore sur les exemples que donnent quelques propriétaires intelligents », FAYOLLE (A. de) (1939), *Topographie agricole du département de la Dordogne, ci-devant Périgord*, p. 47.

19. Soit en pourcentage : 40 % des terres cultivées sont utilisées pour le froment, 10 % pour le seigle, 16,7 % pour le maïs, 3,5 % pour le baillarge, 6,7 % pour la pomme de terre, 6,7 % pour le sainfoin, 6,7 % pour la vigne et 6,7 % pour les légumes, le jardinage et le chanvre.

de Blois, le raisin de Grèce ou Petit chasselat, les Muscats rouge et blanc, le Malaga. Cependant, il n'y a point de crus renommés²⁰. On vend à Périgueux, la plus grande partie de la production se consomme dans la commune ou se vend dans les cabarets de la ville, aux foires et marchés ». En conclusion, le maire considère que cette branche d'industrie agricole n'a aucun débouché.

A la question : fait-on cuire à la vapeur ou autrement la nourriture des bestiaux ? la réponse est lapidaire : *Non, on est trop arriéré !!...*

L'enquête fait état de certaines croyances ou habitudes culturelles, ainsi « quand le terrain est sec, qu'il tombe une petite pluie, on évite avec soin de remuer la terre de crainte de (rachander) c'est à dire de gâter la terre qui ne produit alors que des mauvaises herbes, particulièrement le coquelicot, on pense qu'elle est gâtée pour 7 ans au moins. Les terres remuées dans la gelée et suivie d'un dégel immédiat sont également gâtées. Les cultivateurs pensent et assurent que quand on sème le maïs, les pommes de terre, les fèves et le chanvre, ces plantes ont trop de vigueur et ne produisent pas de fruit, ils ne sèment d'autre part qu'après la pleine lune de mars tout ce qui a rapport au jardinage ». On travaille la terre « généralement avec la charrue ; cette méthode plus prompte que la pioche et ne demandant pas tant de bras n'est cependant pas reconnue avantageuse pour la quantité ». Il s'agit alors d'une charrue très simple à laquelle on a adapté une courbe en fer.

« Lorsque le propriétaire ne cultive pas lui-même, il fait cultiver les terres par des colons avec quelques conventions. Généralement, le maître donne son bien à cultiver à moitié en prélevant une quantité de froment avant partage dite rente ou convention, les autres récoltes sont par moitié de même que les profits sur les bestiaux, on a l'habitude de laisser presque toutes les pommes de terre pour la nourriture des cochons. enfin les contributions se payent par moitié ».

Le recensement, même approximatif, des animaux élevés dans les fermes de la commune de Lisle est intéressant à noter. On compte ainsi, en 1835, 29 chevaux, 85 ânes, 41 mulets, 220 bœufs²¹, 48 vaches, 1.140 moutons²², environ 270 cochons et 5 chèvres pour 52 propriétaires de fermes, ce nombre ayant augmenté d'un tiers depuis la Révolution.

Quant à un éventuel comice agricole, le maire du moment n'a aucune illusion car il note « l'insouciance des habitants du canton fait craindre qu'il ne s'en établira pas de longtemps ».

Quelques tentatives d'innovation sont aussi évoquées ; ainsi depuis deux ou trois ans, soit depuis 1832-1833, « un particulier a semé du pin des Landes qui paraît réussir, il faut espérer que son exemple sera suivi. Il n'existe

20. Cela semble être l'illustration de ce que notait déjà A. de Fayolle en 1801 lorsqu'il écrit : « On plante sans distinction toutes les espèces qu'on peut se procurer ». Il précise que dans l'arrondissement de Ribérac tout proche, « il y a beaucoup de vignes plantées en jaelles ou jolats : c'est le nom qu'on donne à des vignes attachées et fixées sur des traverses qui sont soutenues par des piquets ; quelquefois même on emploie à cet usage des arbres courbés dès leur jeunesse. Le vin qu'on retire de ce raisin, surtout de celui qui mûrit sur les arbres, conserve une saveur âpre, qu'on appelle dans le pays goût de « branche » ; il ne peut se farder et il faut le boire dans l'année ». FAYOLLE (A. de) (1939), *Op. cit.*, p. 84.

21. Dans ce dernier nombre il faut tenir compte des bœufs utilisés pour le labourage et les charrois de fumiers et de moissons.

22. Ce qui correspond tout à fait au rapport noté en 1801 par A. de Fayolle. Il écrit en effet : « on compte environ 10 brebis, agneaux ou moutons par paires de bœufs dans chaque domaine ». FAYOLLE (A. de) (1939), *Op. cit.*, p. 111.

plus d'autre part que deux muriers blancs dans la commune. Ces communes furent plantées avec plusieurs autres, par les ordres de M. de Bertin, ministre, propriétaire dans la commune, qui voulut essayer d'introduire le vers à soie. Son entreprise n'eut pas de succès ».

Seize questions s'intéressent à l'industrie locale, telle quelle se concevait au début du XIX^e siècle. Dès la première, on apprend qu'il n'y a point de fabrique dans la commune, comme il n'y a ni four à chaux, ni tuilerie.

Il n'y a par contre que 8 métiers battants à tisser qui permettent de faire « *de l'étoffe nommé cadis en laine cardée, de la raze ourdie en laine peignée et tissée en laine cardée* ». On fabrique aussi des sabots en bois de noyer qui ne se vendent que dans la commune, tout comme des paniers d'osier et de clématite. Il y a aussi quelques ruches à miel, dont la cire sert à un fabricant de cierges.

Il n'y a d'autre part que des moulins à eau sur la commune de Lisle : 3 sur la Dronne et 2 sur la Donzelle, en tout 14 meules. Trois pressoirs à huile ne sont occupés que pendant le mois de décembre, les propriétaires vendant l'excédant de leur huile à Périgueux.

La truffe est alors considérée comme un produit industriel, on en cueille pas moins de 2 quintaux chaque année... Et de préciser, « *on trouve dans la commune 6 espèces de truffes. La truffe de marque, qui se trouve en octobre, ainsi appelée parce que l'œil exercé l'aperçoit dans les truffières au premier aspect, en grossissant elle fait fendre la terre ; elle est grise, bonne, mais moins odorante que la noire et la grise tardive. La noire, la grise, à nuances peu distinctes, ce sont les meilleures pour le moelleux et le goût. La marbrée à couleurs distinctes et tranchées est mauvaise truffe au parfum désagréable. La blanche peu estimée, sans parfum. La meilleure truffe vient à l'ombre du chêne noir, du genièvre et de la vigne. Celles qui viennent à l'ombre des charmes et des peupliers noirs sont peu estimées. On dit que la pluie de mai produit la truffe de marque. Les pluies d'août produisent les autres ; si la pluie a lieu dans les premiers jours du mois d'août, la truffe est hâtive, si elle a lieu sur la fin elle est tardive. Généralement, les truffes ne sont bonnes qu'après les premières gelées* »²³.

Dix-sept questions s'intéressent à l'hygiène et à la santé publique. On y précise que les habitants de la commune sont, en général, d'une bonne constitution. Ils se nourrissent habituellement « *de pain, de maïs, de pommes de terre et de vin, de viande de mouton, de veau, de cochon, d'un peu de bœuf, et de quelque peu de vache. On n'emploie point la pomme de terre dans le pain. On y met des haricots, des fèves, des petits pois et du seigle sur le froment qui domine toujours* ».

Presque tous les paysans boivent du vin et de la piquette mais on ne compte que de 3 à 6 ivrognes reconnus dans la commune. On fait généralement chabrol « *et on s'en trouve bien* ».

Les vêtements journaliers des paysans sont « *en hiver, de cadis et de rase, et l'été de toile grise assez grosse et des étoffes en coton* ».

On relève, en 1835, la présence de 2 officiers de santé et d'une sage-femme dans la commune de Lisle alors qu'il n'y a plus de matrones

23. LARIVIERE A. (1979). Enquête sur la truffe en Périgord en 1835. *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, tome 97, p. 91-116. Voir p. 106 où R. Lanvière s'interroge sur le sens du terme « *torroia* ».

pour assister les femmes en couches. Ainsi arrive-t-on à aller jusqu'à l'âge de 80 ou 90 ans. On ne compte que 6 pauvres ne vivant que d'aumônes dans la commune et le nombre en a beaucoup diminué. On ne connaît aucun mendiant qui ait quitté le pays.

La dernière rubrique comprend 7 questions qui s'intéressent aux antiquités et aux curiosités. On n'y signale aucun château ou église en ruines dans la commune. De même, on n'y signale aucun dolmen ou menhir. Le maire note pas contre « *qu'en faisant des fouilles, on trouve quelques tuiles romaines, quelques vases antiques* » sans préciser malheureusement le lieu de ces découvertes. En ce qui concerne les anciens chemins, il note qu'il « *n'y a que l'ancien chemin boiné (voie romaine) qui soit connu pour avoir traversé la commune laissant quelques traces et une arche d'un pont en pierre de taille de petit volume, sur la Dronne, ce pont très étroit est appelé pont d'Ambon* ». Une seule grotte est signalée dans la commune, celle de La Rochette, pour laquelle le rédacteur de l'enquête précise : « *C'est peu de chose...* ». Quant à une tradition historique qui existerait dans la mémoire des Lisois, elle concerne le siège de la ville par les Huguenots en 1593 qui se terminera par la mort du sénéchal du Périgord tué par une femme.

Toute une série de travaux réalisés durant le XIXe siècle donneront à la ville de Lisle le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. Ainsi, entre 1838 et 1842, sera reconstruit le pont permettant la traversée de la Dronne en direction de Montagnier. A la même époque le cimetière qui s'étendait du monument aux morts actuel à la place des Tilleuls sera transféré à l'extérieur de la ville. Entre 1846 et 1856 sera construite la halle que l'on peut voir devant le portail de l'église, elle remplace celle qui avait vu se dérouler depuis plus de deux siècles de nombreuses assemblées populaires. L'imposant lavoir public de Bullidour, alimenté par une source au débit impressionnant, sera restauré et recouvert en 1879²⁴.

Comme la plupart des villes de France, la commune de Lisle devra payer son tribut aux deux guerres mondiales qui marqueront la première moitié du XXe siècle. A la même époque, l'abbé Jean Eugène Farnier, né en 1873 à Négrondes, nommé curé de Lisle en 1926²⁵, s'attachera à écrire l'histoire de la cité dont il a la charge, sous la forme d'un volume de près de 350 pages qui paraîtra en 1945.

Au terme de ce survol, malgré tout rapide, de l'histoire médiévale et moderne du castelnau de Lisle, on ne peut que constater qu'elle est à l'image de celle d'un grand nombre de petites villes du Périgord ce que permettrait d'affiner une série de monographies du même type sur d'autres villes ou villages du département. Malgré des moments difficiles les responsables

24. Arch. dép. Dordogne 12 O Lisle. Lavoir public à Lisle. Projet de construction d'un toit-abri.

25. Nous devons aux archives de l'évêché, que nous nous devons de remercier ici pour leur accueil, les renseignements suivants concernant la vie de l'abbé Farnier :

L'abbé Jean Eugène FARNIER est né à Négrondes le 12 avril 1873. Il sera successivement professeur à Saint-Joseph à Périgueux en 1894 et à Bordeaux en 1895. Il sera ordonné prêtre le 29 juin 1896 au grand séminaire de Périgueux. En juillet 1896, il sera nommé vicaire à Ribérac. Le 13 janvier 1898, il prendra en charge la cure de Coutures, puis celle de Saint-Aigne à côté de Mouleydier le 7 septembre 1899. Ce sera ensuite la cure de Piégut le 4 novembre 1907, puis celle de Ligueux le 25 juillet 1923 et enfin celle de Lisle le 20 avril 1926. Il se retirera à la maison de retraite de La Tour-Blanche en 1948 où il décédera le 13 février 1949.

successifs de la communauté ont su gérer au mieux ses intérêts en lui permettant de traverser les crises successives qui ont marqué entr'autres son évolution démographique²⁶. L'éloignement des grands axes de communication n'a pas encouragé l'implantation d'industries, peut-être qu'aujourd'hui la promotion touristique de ce coin du Périgord lui permettra d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

C.L.

26 Bien que Lisle ait perdu environ 20 % de sa population entre 1886 et aujourd'hui.

Mgr Gabriel Du Mas, 60^{ème} évêque de Périgueux, de 1486 à 1500 et sa famille

Par Michel SOUBEYRAN

Le 4 juillet 1961, le musée du Périgord s'enrichissait d'un document, la « Pierre de Saint-Augütre », peu spectaculaire sans doute et passablement dégradé, mais d'un intérêt documentaire non négligeable pour l'histoire de Périgueux.

La signification de cette dalle en calcaire, recueillie au Saut-du-Chevalier (commune de Coulounieix-Chamiers) a été développée par le chanoine Brugière dans notre Bulletin¹ et précisée par le marquis de Fayolle, trente-sept ans plus tard². Nous ne rappellerons donc que brièvement les faits.

A l'issue d'un procès entre la commune et l'évêché de Périgueux, commencé en 1382 sous l'épiscopat de Pierre Tison et terminé en 1491 sous celui de Gabriel Du Mas, des bornes furent plantées pour délimiter les juridictions respectives des deux parties. De section rectangulaire, elles portaient, sculptées en bas-relief, sur une face, les plus anciennes armes de Périgueux connues à ce jour, sur l'autre, les armes de la famille Du Mas qui sont « d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois tourteaux d'azur, deux en chef, un en pointe » ainsi qu'elles figurent sur un Roman de Tristan du musée Condé à Chantilly. S'agissant d'un évêque, elles sont surchargées de la crosse et de la mitre.

De ces bornes, trois subsistent aujourd'hui dont celle du musée est la mieux conservée.

Qui donc était ce prélat, 60^{ème} évêque de Périgueux, qui eut le mérite ou la bonne fortune de mettre fin à un interminable procès ? Les archives.

1. *B.S.H.A.P.* tome II (1875), p. 363 et tome IX (1882), pp. 213 à 218.

2. *B.S.H.A.P.* tome XLVI (1919), pp. 164 et 165.

hélas, sont discrètes à son sujet. On peut même se demander si, pendant les quatorze ans de son ministère périgourdin, il résida longtemps dans son diocèse.

Originaire d'une noble famille berrichonne dont nous reparlerons, et non provençale comme le crut Joseph Mallat³, il naquit sans doute dans le château familial de l'Isle (com. de Touchay) sur les bords de l'Arnon, affluent du Cher. Voué à l'Eglise en sa qualité de cadet, nous le trouvons d'abord, abbé cistercien de Notre-Dame-des-Pierres, au diocèse de Bourges, près du Mas Sarrazin, berceau de sa famille et, selon Mallat⁴, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il fut ensuite investi du siège épiscopal de Mirepoix en Ariège puis, en 1486, de celui de Périgueux par grâce royale, son prédécesseur Geoffroy de Pompadour étant muté au Puy. Mais alors, les choses se compliquent. En effet, le chapitre cathédral de Périgueux n'accepta pas ce changement de titulaire et se pourvut en cour de Rome, pourvoi rejeté un an plus tard. Le chapitre refusant de s'incliner, Geoffroy de Pompadour resta pendant douze ans administrateur du diocèse de Périgueux dont Gabriel Du Mas était régulièrement investi. Voilà qui explique que ce dernier ne fut installé solennellement que le 20 janvier 1498 selon un cérémonial minutieusement détaillé dans un procès-verbal déposé aux archives de la famille d'Abzac de la Douze⁵.

Pourtant, de 1486 à 1498, il ne resta pas inactif. En 1490, il avait un sceau à ses armes surmontées d'une mitre et d'une crosse et timbrées du chapeau épiscopal⁶.

En 1492, il donna des lettres d'investiture conférant à Guillaume d'Abzac, la cure de Saint-Victor de la Force et en 1497, Hugues de Savar, seigneur de Lacôme, se rendit à Bourges pour prêter hommage à son évêque suzerain⁷.

Et puis il y eut l'achèvement du long procès ci-dessus évoqué. Selon Mallat, la municipalité périgourdine aurait accepté une transaction à seule fin d'être désagréable aux chanoines du chapitre hostile à son évêque.

Contrairement à ce qu'écrivit l'abbé Jarry⁸, confirmé par le marquis de Fayolle⁹, l'épiscopat de Gabriel Du Mas ne s'acheva pas en 1497 mais bien en 1500, date de sa mort dans sa patrie berrichonne. En effet, une lettre de Louis XII aux maire et consuls de Périgueux, datée du 15 juillet 1500, nous dit que le roi ayant appris le décès de Gabriel Du Mas, veut le faire remplacer par Geoffroy (II) de Pompadour¹⁰.

Ayant eu la chance de correspondre avec Mme Bouquerot, institutrice honoraire, domiciliée à Chantilly mais originaire de Touchay comme Gabriel Du Mas, je dois à ses patientes recherches, à sa vaste érudition et

3. *B.S.H.A.P.* tome XXI (1894). Geoffroy de Pompadour, par Joseph Mallat, p. 228.

4. *B.S.H.A.P.* tome XXI, *op. cit.*

5. A.D. de la Dordogne. Fonds Chevalier de Cablanç 2 E 1812 (77) transcrit dans les *Actes de l'Académie royale des Sciences et Belles lettres et arts de Bordeaux*, 1841, pp. 97 à 111.

6. *Sigillographie du Périgord*, par Ph. de Bosredon, 2e éd. n° 1040, p. 359.

7. *B.S.H.A.P.* tome XXI. J. Mallat, *op. cit.*

8. Abbé Jarry *Nos évêques*. Périgueux, Ribes, 1917, p. 54.

9. *B.S.H.A.P.* tome XLVI (1919), p. 165.

10. Archives municipales de Périgueux FF 186/1 et *B.S.H.A.P.* Tome XXII (1895), p. 123.



Le château de Lisle.

à sa générosité intellectuelle, les renseignements inédits et véritablement passionnants qui vont suivre, touchant la famille de notre évêque.

La publication de ces informations qui constitue l'hommage que je désire rendre à Mme Bouquerot, éclaire d'un jour nouveau, sinon la personnalité, du moins la dimension sociale du personnage et le situe dans son contexte politique. Ce n'est pas sans intérêt, nous semble-t-il.

Les Dumas ou Du Mas sont originaires du Mas Sarrazin (commune de Préveranges, département du Cher) d'où ils tirent leur nom et où on les rencontre dès le XI^e siècle.

Au XV^e siècle, Pierre Du Mas réside au château de Lisle, à une quarantaine de kilomètres, au sud de Bourges. Décédé en 1456, il fut inhumé ainsi que son épouse Jacqueline, en l'église de Touchay. De leur mariage sont issus cinq enfants, quatre frères, Jean, Jacques, Pierre et Gabriel et un sœur, Jeanne.

Nous trouvons l'ainé, Jean Du Mas, jeune encore « escuyer d'escurie », de Pierre de Beaujeu, le futur gendre du roi de France, pour l'heure au service de Charles d'Orléans, le poète, en sa cour de Blois. En 1465, il prit une modeste part à la Ligue du Bien Public contre Louis XI qui, lui pardonnant cet écart, se l'attacha en qualité de chambellan et lui confia d'importantes missions.

En 1476, le roi ayant décidé d'en finir avec les trahisons de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, le fit assiéger en sa forteresse de Carlat, par Pierre de Beaujeu. Tout naturellement, Jean Du Mas participa à l'expédition et reçut sa part des biens confisqués au traître capturé. C'est ainsi qu'il se trouva en possession de neuf manuscrits parmi lesquels une *Bible* et un



La borne de Saint-Augôtre aux armoiries de Périgueux.
(Musée du Périgord)

Roman de la Rose dont il s'empessa de remplacer les ex-libris de Jacques d'Armagnac par les siens. Nemours exécuté à Paris en 1477, Jean Du Mas recueillit son enlumineur, Everard d'Espinques, qui réalisa pour lui un *Roman de Tristan* en trois volumes (Chantilly : Musée Condé) et un *Livre des propriétés des choses*, véritable somme des connaissances de l'époque, actuellement à la Bibliothèque nationale.

Douze manuscrits ayant appartenu à Jean Du Mas, se trouvent aujourd'hui au musée Condé après être passés par la librairie d'Anne de Montmorency à Chantilly ou Ecouen, par celle de Louis II de Bourbon, le Grand Condé, fils de la sœur de Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632. Après la mort du dernier Condé en 1830, le duc d'Aumale en hérita et les légua à l'Institut de France.

Jean Du Mas continua à servir pendant la régence des Beaujeu et conserva sa charge de chambellan sous Charles VIII qui y ajouta celle de Grand Maître des eaux et forêts de France. Il accompagna son souverain pendant les guerres d'Italie et mourut en 1495 à Florence où l'avait laissé le Roi après son retour en France. Les registres de la Santissima Annunziata de Florence, conservent le détail des services religieux célébrés en son honneur. On ignore où il fut inhumé.

Son frère, Jacques Du Mas, également d'épée, participa lui aussi, en 1465, à l'indécise bataille de Montlhéry comme écuyer dans l'infanterie du comte de Charolais et les chroniqueurs assurent qu'il était déjà connu pour sa bravoure.

Le comte de Charolais devenu le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, fit de Jacques Du Mas son porte-étendard. A ce titre, en 1476, à la bataille de Morat, il tenait déployée la bannière de Bourgogne pour ramener les fuyards et « ce très hardi et vaillant gentilhomme ne voulut oncques tourner le dos aux ennemis, ni rebourser ». Couvert de blessures, il expira près de son maître « et mourut ce bon et vaillant escuyer, Jacques Du Mas, l'étendard du duc de Bourgoingne entre ses bras, que oncques ne voulut habandonner » (Olivier de la Marche). Ses biens qui étaient considérables, passèrent à Jean, son aîné.

Les deux derniers furent d'église comme il était de règle dans les familles nobles. Pierre Du Mas entra dans les ordres. Il fut le 35ème abbé de Chezal-Benoît, non loin de Touchay, dans le Cher. Profitant de la grande faveur de son frère Jean auprès de Louis XI, il put restaurer son monastère fort désolé, pillé et incendié pendant la guerre de Cent ans. Il entreprit ensuite de réformer la règle monastique qui, avec le temps, avait subi un certain relâchement, rétablissant dans sa rigueur le vœu de pauvreté. Il mourut en 1491 et fut enseveli dans le chœur de son église.

Nous ne reviendrons pas sur l'évêque de Périgueux, Gabriel Du Mas dont nous avons, ci-dessus, évoqué la carrière.

En religion également fut Jeanne Du Mas dont on ne trouve d'autre mention qu'une lettre de Charles VIII à la municipalité de Bourges, donnée à Saint-Germain, le 13 janvier 1493¹¹. Le roi y exprimait le vœu que la

11. Bibliothèque du musée Condé, à Chantilly. Tome III, p. 329. Recueil de Bernard de Mandrot, d'après les archives municipales de Bourges (AA Lettres missives).

sœur de son chambellan ordinaire, prieure de Saint-Lasdre, soit élue abbesse de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, en remplacement de la titulaire mourante.

Ainsi s'éteignit une famille dont les derniers membres illustrèrent leur nom et leurs armes dans les grands événements historiques qui marquèrent la fin de la féodalité en France et l'avènement de la centralisation monarchique. Son rayonnement s'étendit aussi en Périgord et, peut-être, désormais, aurons-nous plus de considération pour l'écusson qui s'inscrit en opposition à celui de Périgueux, sur les bornes parvenues jusqu'à nous.

M.S.

Bibliographie

- *Essais historiques et généalogiques sur le château de Lisle-sur-Arnon et ses seigneurs*, par Fr. Deshoulières (propriétaire du château à la fin du XIX^e s.)
- *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1897, par M. de Cazenove (descendant des Du Mas ?).
- *Philobiblon Miscellanée* par le duc d'Aumale.

Les actes du consistoire de l'église réformée de Mussidan de 1593 à 1599

par Jean VALETTE *

L'église réformée de Mussidan¹ a déjà fait l'objet, pour les XVI^e et XVII^e siècles, d'un certain nombre de travaux. Le dernier en date, de Noël Becquart, est paru dans notre Bulletin en 1973². D'autres ont paru antérieurement dans le Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, qui, tous, avaient éclairé certains points de l'histoire de cette église³.

Peu de choses, somme toute, eu égard aux sources existantes. Aux Archives départementales de la Dordogne, dans la série B, comme l'a excellemment montré N. Becquart ; aux Archives départementales de la Gironde, dans la sous-série 1B - Parlement, qui mériterait d'être mieux utilisée qu'elle ne l'a été jusqu'ici ; à la Bibliothèque de l'Arsenal ; à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français ; aux Archives nationales, enfin, dans la série TT (TT 257-13).

C'est dans ce carton TT 257 (dossier 13) qu'est conservée copie du *Livre des Actes du Consistoire de l'église réformée de Mussidan pour les années 1593, 1594, 1595, 1596 et 1597 et années suivantes*, qui fait l'objet de la présente contribution.

* 13, rue d'Aviau, 33081 Bordeaux cedex.

1. Dordogne, ch. I, c. arr. de Ribérac.

2. Becquart (Noël), Un épisode des guerres religieuses à Mussidan (1680), dans *B.S.H.A.P.*, t. C (1973), p. 123-126.

3. T. III (185), p. 120-121 : brevet de Louis XIV, du 10 décembre 1696, donnant aux hôpitaux de Périgueux les biens des consistoires du diocèse de Périgueux (dont celui de Mussidan) ; t. XXXIV (1865), p. 479, sur le pasteur F. Gommard (ou Gommard) ; t. XXXVII (1886), p. 202 ; sur les biens du consistoire de Mussidan (1696) ; t. LIII (1904), p. 412, où est publié le journal de Pierre de Vernejoul (1673-1691) dans lequel il est question du procès en Parlement (en 1679) de Jean Mizaubin, pasteur à Mussidan ; t. LXXIII (1924), p. 58, sur le pasteur Escoffier ; t. LXXIII (1924), p. 360-361, sur la famille protestante de Longua ; t. LXXXVI (1927), p. 109, où sont signalés, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, un registre paroissial (Mss. 6561) et divers documents (mss. 6564).

Il s'agit d'une pièce d'un grand intérêt, même si elle est fragmentaire, tant par la rareté même des documents de ce genre⁴ que par ce qu'elle nous apprend de la vie d'une communauté protestante et de la façon dont était administrée cette communauté à la fin du XVI^e siècle⁵.

Comme on peut en juger, et en s'en tenant au strict plan de la religion, les actes du consistoire de Mussidan pour les années 1593-1599 nous apportent d'intéressants renseignements tant sur sa composition et son fonctionnement que sur ses activités.

I. — Composition.

Elle apparaît par trois fois, sans qu'il nous soit donné de pouvoir affirmer que nous connaissons avec précision le nombre et le nom des anciens :

au 28 novembre 1593 trois d'entr'eux entrent en charge : de Renaudières, Massonneau, Du Puy ;

au 10 août 1597, nous connaissons le nom de neuf anciens : de La Couronne, de Dignac, Billaud, Body, Du Rieu, Chabannes, Laurent Borros, de La Couronne aîné et Le Maristre, ces deux derniers déjà membres du consistoire ;

au 6 juin 1599, « considérant qu'il y avoit deux ans qu'il estoit en charge » le consistoire propose de nouvelles nominations : outre de La Couronne aîné et François Renaudière, maintenus, il s'agit de Bouquet, Joubert, Massonneau⁶, Thessandier, Martin Signac, Dalphon, Renaud Delage et Forio, soit dix anciens.

Il est difficile de connaître le nombre exact des anciens, d'autant que nous ignorons le mode du renouvellement, soit par tiers, soit, plus probablement, par moitié. Si l'on s'en tient à cette hypothèse, nous aurions un consistoire composé de vingt anciens, ce qui dénote une population protestante importante, et un fort renouvellement puisqu'en 1597 et en 1599 deux seulement des renouvelables sont reconduits. Notons d'ailleurs des nominations isolées, pour pourvoir sans doute à des décès, telle celle, le 14 juin 1598, du « juge de Monpont ».

Les actes nous renseignent aussi sur le trésorier de l'église, charge qui paraît être annuelle⁷ : Gabriel Billaud, en avril 1597 ; Martin Signac le 14 juin 1598 ; à nouveau Billaud le 6 juin 1599⁸.

4. Nous ne conservons que très peu de registres de procès-verbaux de consistoires des XVI^e et XVII^e siècles. Ces registres ont en effet été presque tous détruits après la révocation de l'Edit de Nantes. Ceux que nous connaissons le sont par des copies plus ou moins complètes établies vers 1660-1680 à l'occasion des procès intentés aux Eglises par les autorités religieuses catholiques ou les autorités royales tendant à obtenir l'interdiction du culte et la démolition des temples comme étant contraires aux stipulations de l'Edit de Nantes.

5. La fréquentation d'un *conseil presbytéral* du XX^e siècle — équivalent institutionnel des *consistoires* des XVI^e-XVII^e siècles — permet de saisir l'évolution qui s'est manifestée dans l'esprit et dans les attributions de l'institution.

6. Le même que le *Massonneau* de 1593, ou de la même famille.

7. De mars à mars.

8. Notons la reddition des compte de Gabriel Billaud pour la période du 16 mars 1597 au 16 mars 1598 : 613 l. 12 s. de recettes ; 615 l. 10 s. de dépense, soit un déficit de 38 s.

II. — Fonctionnement.

Véritable exécutif de l'église, le consistoire, qui avait, nous le verrons, de multiples attributions, se réunissait souvent. Le 31 mars 1597, il était décidé que ce serait « tous les jours de mercredi à l'issue du sermon » et si nécessaire après le diner. Le 10 août de la même année, la réunion est fixée à « tous les premiers dimanches du mois l'après disner », sans que l'on puisse savoir si la réunion du dimanche remplaçait celle du mercredi ou s'ajoutait.

III. — Attributions.

Il est possible d'étudier quelles étaient les attributions du consistoire, ou tout au moins celles qui apparaissent dans les fragments ainsi conservés.

Ces attributions sont de trois ordre :

a) *religieuses* : établissement de la liste des religionnaires appelés à la Communion ; célébration des mariages (le différent de La Touche-de Romigli est à ce sujet fort intéressant) ; assistance au culte et à la Cène ;

b) *financières* : contribution des fidèles aux dépenses de leur église ; participation à l'aide aux pauvres, qui semble retenir particulièrement, et sur plusieurs plans, le consistoire ;

c) de police, de loin les plus importantes. Sous ce terme nous plaçons tout ce qui intéresse la vie même de la communauté, et tout ce qui concerne le mode de vie et les mœurs des paroissiens.

Les mœurs des paroissiens retiennent fort le consistoire. A vrai dire, ils ne paraissent pas irréprochables ! Paillardise de Renaudières et de Chappelou, et engrossement de la chambrière de Gast (4 novembre 1595) ; relations coupables entre Jalais et sa chambrière (mercredi... avril 1595) ; adultère de M. de Moziac (24 avril 1586) ; faute non précisée (31 août 1598) ; « débauches » commises lors du carême 1599.

Mention particulière doit être faite des relations entre catholiques et réformés. En particulier l'affaire Sandillon, paroissien qui fait élever son fils chez les chartreux de Vauclaire (25 avril 1596) ou chez les jésuites (1597), et qui ne l'enlève des colleges catholiques qu'après avoir résisté aux objurgation de ses coreligionnaires ; Me Guion, qui va écouter prêcher un jésuite (mars 1597) ; Venot La Court qui assiste à la messe, Jean de La Court qui marie sa fille avec un catholique (août 1598).

Et aussi disputes entre paroissiens, qui entraînent des heurts parfois violents : Sandillon - M. de Longua (23 et 24 avril 1596) ; Chabanneau - Du Puy (25 avril 1596) ; Moze, Seigneur et Billaud (avril 1597), et Moze et Teyssandier (*Idem*).

IV. — Terminons cette courte note par l'étude du ressort de la paroisse à l'époque considérée : Mussidan, naturellement ; Longa⁹ ; Saint-Ger-

9. Que notre texte écrit *Longua* Dordogne, hameau de la com. de Saint-Médard-de-Mussidan. Repère noble.

main-de-Salembre ¹⁰ ; Moziac ¹¹ ; Barrière ¹² ; Montpon ¹³ ; Vincent-de-Connezac ¹⁴, noms de lieux cités dans les *Actes*.

Et par les noms des pasteurs de cette paroisse : Zacharie de Verteuil (en novembre 1594) ; de Lambert (en août 1595) ; Escoffier (1597-1598). Il conviendra, ultérieurement, de reprendre la biographie de ces pasteurs, lorsque nos connaissances en la matière se préciseront.

J.V.

10. Dordogne, cne, c. de Neuvic, arr. de Périgueux.

11 et 12.

Non identifiés

13. Auj. *Montpon-Ménéstérol*, Dordogne, ch. l. c., arr. de Périgueux.

14. Dordogne, cne, c. de Neuvic, arr. de Périgueux.

Livre des actes du consistoire de l'église réformée
de Mussidan pour les années 1593, 1594, 1595, 1596 et 1597
et années suivantes

Mr. Bouguet se transportera jusques au chasteau pour parler a Mr. de Cersay et luy demander la liste des soldats de la Religion qui sont avec luy à cause de la Cène.

Du 28 novembre 1593

Suyvant la nomination et élection de MM. de Renaudières, Massonneau et Du Puy ayans esté nommez et proposéz au peuple, personne n'ayant rien rapporté contre eux et pourtant n'y ayant eu opposition, ont esté ce jourd'huy lesd. susnommez receux en la charge d'anciens avec promesse qu'ils ont fait de s'acquitter deuement d'icelle.

Du 4 novembre 1594

Michel Renaudières et Gabriel Chappelou ont esté appelés au consistoir et interrogés sur la paillardise dont ils sont accusés, l'ont confessés et après avoir esté grièvement censurés ont déclaré en avoir grande repentance et résolution n'y tomber jamais plus avec l'aide de Dieu. A esté arresté que pour en oster le scandale qui est en l'église ils en feront recognoissance publique samedi prochain à l'issue du prêché telle que nous avons admise.

Jehan Gast, appellé sur un bruit commun qu'il avoit engrossé une chambrière qui s'en alla accoucher en sa maison en présence de sa mère, après plusieurs obstestations a persévèramment nié n'avoir jamais eu cognoissance charnelle de lad. chambrière et en avoir instamment interrogé sad. mère qui luy auroit respondu n'en scavoir rien et que ce qu'elle s'en est dans la maison estoit pour avoir fait accroire à sad. mère que elle avoit la fievre et la prioit de lui faire du feu, n'ayant preuve contraire n'avons jugé devoir procéder plus avant en ce fait, ains l'avons envoyé en sa conscience et n'avons trouvé occasion de l'exhorter à poursuivre sa justification devant le magistrat, le procureur de la juridiction ce devant faire.

Zacharie de Verteuil
Ministre de la parole de Dieu
conduisant l'action.

2^o v^o)

Le 12 d'aoust 1595

Pour ce qu'à la sollicitation de monsieur de La Touche et par résolution du consistoire les annonces de mariage auroyent esté proclamées d'entre led. sgr de La Touche et mademoiselle de Romigli, (celle-ci) advertie de ceste proclamation, auroit communiqué avec Mrs. de Lambert, ministre de la Parole de Dieu, et Barraud, ancien de ceste église, et les auroit suppliez d'avertir le consistoire qu'elle prioit qu'on ne passât outre, autrement qu'elle s'y opposoit. Le tout réfère au jour que dessus aud. consistoire a esté arresté que veu son opposition on ne passera point outre à la proclamation desd. annonces, mais que parce qu'elle a prié d'estre supportee en son affaction pour ne se presenter en personne qu'en présence de Mr. Bardi et de Me Guyon elle donneroit son opposition par escrit pour estre envoyée aud. sgr. de La Touche, Monsieur de Longua a esté prié du consistoire d'en escrire aud. sgr. de La Touche et luy envoyer l'escrit que lad. damoiselle de Romigli a escrit et signé de sa main pour y estre pourveu comme de raison. Et led. escrit a esté ici coppié pour en garder la teneur et faire foy pour le consistoire comment on a procédé en ceste affaire.

« Messieurs du Consistoire de l'église de Mucidan, j'ay entendu que dimanche dernier vous aviez publié des annonces de M. de La

Touche et de moi. Je vous déclare que je m'oppose ausd. annonces qui se sont faites et se pourroyent faire pour l'advenir, promettant d'en dire mes causes d'opposition en temps et lieu. Fait à Mucidan ce douzième d'aoust 1595. Par votre très humble servante. C. de Livron ».

Lambert

pour avoir esté présent.

(3 r^o)

Du mardy 23 avril 1596

Sur la proposition faicte de la plainte que faict Sandilion contre Barraud, l'un des enciens, parce qu'il luy a reffusé attestation de sa vie et même pour aller participer a la Cène au lieu de La Force ¹, d'autant que led. Sandilion disoit qu'il estoit resolu de ne venir en ce lieu à cause de la haine que luy porta Monsieur de Longua, voire qu'il avoit escript au Sr. Moziac que là où il trouveroit led. Sandilion il luy feroit une charge.

Le consistoire ayant ouy Mond. Sr. sur lad plainte qui a faict responce que combien que led. Sandilion luy eust baillé diverses occasions de ne l'aymer point et dict ce qu'en touche son faict particulier tout ainsi que ce-devant et luy a remis et oublié tout ce qui s'estoit passé et faisoit de mesme et n'empeschoit qu'il ne continua l'exercice de sa religion en ce lieu. Led. Barraud aussi ayant respondu et accordé le susd. reffus parce que led. Sandilion n'estoit point de sa propre volonté de nos assemblées et qu'il estoit chargé de plusieurs choses ausquelles il falloit que led. Sandilion respondit aud. consistoire.

A esté arresté que Du Puy parlera aud. Sandilion et l'advertira de ce trouver au consistoire qui a ses fins se tiendra à Mussidan demain a telle heure que led. Du Puy baillera.

Du mercredy 24 dud. mois

Le susd. Du Puy a dict avoir adverty en présence de du Canet led. Sandilion de se trouver aud consistoire qui se tiendroit à Mussidan attendu le reffus qu'il faisoit de venir aud. lieu de Longua et que led. Sandilion luy avoit faict responce qu'il ne s'y trouveroit du tout point toutefois parce que depuis il a changé d'avis. Selon le rapport qu'en a faict Bardy a esté ordonné qu'il sera adverty de se trouver demain en la maison dud. Bardy à Mussidan où ce consistoire s'assemblera environ midy pour vacquer à son offre.

A esté ordonné que Pierre de Jou sera adverty se trouver au consistoire pour en sa présence estre faict certaines remontrances à son second filz et à Gabriely Chapelles chargés de crimes importants et pour ce faire led. Bardy les advertira tous trois.

(3 v^o)

Monsieur de Longua et M. Pichonneau ont esté priés de parler à Monsieur de Moziac touchant l'adultère duquel on le soupçonne et luy faire les remontrances en tel cas requises, ensemble l'admonester d'estre plus modéré aux jeux de cartes qu'il n'a esté ci-devant.

Sur le differens proposé d'entre MM. de Lisle et Massonneau avant passer outre a esté ordonné que M. Dignac, qui a esté présent aud. differens, sera ouy demain matin.

¹ Dordogne, ch. I. c., arr. de Bergerac.

Du jeudy 25 avril 1596
au logis de Bardy

Sandilion s'est présenté et après les remontrances à luy faites sur les faictz ci-devant proposés et aultres et ouy sur l'advis que Monsieur de Longua avoit eu des entreprises qu'on avoit fait contre le chasteau de Mussidan et garnison establee en iceluy pour le service du Roy pour l'exécution desquelles led. Sandilion a esté chargé après qu'il a déclaré avecques juremens n'avoir jamais assister à nulle entreprise faite contre led. chasteau despuis qu'il est soubz la charge de Monsieur de Longua ny à quelque fasson que ce soit dict ne fait chose qui le peu offencer ne désirant que d'estre son serviteur et qu'aussi il a dict estre très marry de ce qu'il s'estoit privé de noz assemblées et prières publique par ung prétexte si léger, désirant à l'advenir faire mieux son debvoir qu'il n'avoit fait par le passé et de communigner dimanche prochain à la Sainte-Cène. Le consistoire a loué Dieu de sa repentance et bonne affection pour l'advenir et l'a reçu comme frère et membre de l'Eglise et accordé qu'il seroit admis à la Sainte Cène moyenant la promesse par luy faite de retirer son filz d'entre les mains des Chârtreux de Vaulclaire² et de le faire instruire en la vraye religion.

A esté aussi arresté que la déclaration faite par led. Sandilion seroit notiffée à Mgr de Longua qui seroit prie vouloir aymer led. Sandilion qui ne desiroit autre chose que luy faire services.

(4^{re}) Ledict jour 25 avril Jacques Chabannes, seindicq dud. Mussidan, et led. Du Puy ayans esté ouys sur le différent qui avoit esté ci-devant entre eux ont esté réconciliés et rendus bons amis.

Du vendredy 26 avril 1596

Le dict Du Puy ayant rapporté que suivans la charge a luy bailhé il avoit adverty lesd. de Jou père et filz et Guabriel Chappelou de se trouver au présent consistoire et que led. Jou père a dict qu'il avoit quelques affaires qui l'empeschoient cest heure et que les autres ont déclaré qu'ils n'y viendroient point ne voulant participer à la Cène, mesmes que led. Chappelou a dict qu'il se rendroit plutost catolique romain que de venir aud. consistoire.

A esté bailhé charge aud. Du Puy de rechef les summer de ce trouver aud. consistoire demain à six heures du soi et que lad. summation soit faite en prsence de tesmoins.

Depuis se sont présentes et recogneu leurs fautes.

(4^{ve}) Du dernier jour de mars 1597

Monsieur d'Escoffier conduisant l'action, a esté arresté ce qui s'en suit :

Doresnavant l'ung des enciens recullira à l'issue du presche les deniers des povres, lesquelz ne pourront estre distribués par le scenciens comme on avoit accoustumé aux povres qui ce trouveroient à la porte, may sera fait estat par chacun de la récepte pour après par l'advis du consistoire les distribuer aux necessiteux et principalement aux domestiques de la Foy.

A este arreste que tous les jours de mercredi à l'issue du sermon le consistoire s'assemblera pour communiquer tous ensemble des affaires de l'église et y expedier ceux que l'on pourra et ce qui restera à fère qu'il sera advisé on remettra l'après-disner du mesme jour au logis de Monsieur d'Escoffier.

2. La chartreuse de Vaulclaire (fondée fin XIV^e siècle) est située dans le commune de Montpon-Ménéstérol, Dordogne, ch. l. c., arr. de Périgueux.

Moze, Martin Seignac, Gabriel Billaud et Me Jean Teyssendier seront advertys par Du Puy de ce trouver mercredi prochain au consistoire pour estre ouys sur les haines et differens qu'ilz ont ensemble.

Sera fait le semblable à Jehan et Antoine Gourenchier, frères.

Monsieur d'Escoffier a esté prié de remonter en présence de l'ung des enciens à Sandillon la faute qu'il a fait d'avoir envoyé son filz à Périgueux pour estre instruit par les Jésuites et l'exhorter de l'en retirer.

A esté baillé charge à Me Guion de remonter au régent des fauxbourgs la faute qu'il fist dimanche dernier d'aller ouyr le jesuite qui preschoit au temple Saint-George et l'exhorter de n'y retourner plus.

Du mercredi... d'avril 1597

M. Arnaude Jalais, de Saint-Germain, a esté appelé et interrogé en la présence de son gendre sur la paillardise commise avèques sa chambrière et l'ayant confessée en a esté censuré selon le mérite du fait et ayant donné tesmoignage de repentance d'autant néantmoins que l'acte est de fraîche mémoire et a esté suspendu de la prochaine Cène.

Le susdict jour ont comparu au consistoire assemblé au logis de M. Escoffier lesd. Moze et Seignac, beaux-frères, ensemble Gabriel Billaud, lesquelz ayant esté ouys en présence les ungs des autres sur tous leurs differens ont enfin fait déclaration vouloir vivre en amitié et oublier toutes choses passées et en signe de réconciliation se sont baillés les mains les ungs aux autres.

Comme semblablement lesd. Moze et Teyssendier ayans fait un long et grand récit tant des proces qu'ils ont ensemble que des rapports qui leur auroient esté faits l'ung contre l'autre et que chacun d'eux et après diverses remontrances qui leur ont esté faits ils ont esté reconciliés et promis vivre en amitié, et pour vuidier lesd. procès et differens ce sont accordés de Messieurs de Body, La Couronne et Barraud au jugement desquels ce sont remis avèques promesses d'entretenir tout ce qui sera par eux jugé et arbitre.

Parce que Toni Gourenchier a comparu au consistoire et que Jehan Gourenchier son frère a déclaré ne vouloir venir et n'en avoir loisir, a esté ordonné que derechef led. Jehan sera adverty pour la seconde fois de se trouver au présent lieu demain heure de midy où aussi led. Toni a promis se trouver.

Leurs femmes aussi seront adverties de fère le semblable.

Gabriel Billaud sera prié de prendre la charge de fère la recepte des deniers qu'il convient promptement lever pour les affaires de l'église et ce suivant le rolle qui leur en sera delibré, ce que despuis il a accordé et promis de fère.

(6 r^o) Du 10 aoust 1597

Suivant l'élection qui a este ci-devant faictes des enciens qui exerceront cy-aprés leur charge et après la ratification qui en a esté faicte par l'église en général se sont présentés au consistoire :

MM. de La Couronne, de Dignac et Billaud qui ont volontairement accepté la charge et promis fère leur devoir ;

Monsieur Body a fait le semblable qui aura lieu sur la maison de Moziaac et lieux circonvoisins ;

Monsieur du Rieu, procureur de Barrière, a promis faire de mesme ;

Reste à fère venir M. Chabannes et Me Laurent Borros. Monsieur de La Couronne l'aisne et M. Le Maistre demeureront encore en leur mesme charge.

Ledit jour a esté arresté que tous ceux du Consistoire du présent lieu que de Montpaon, Barrière et Moziac se trouveront en ce lieu tous les premiers dimanches du mois l'après disner pour communiquer ensemblement des affaires de l'église.

(7 r^o) De la Cène de Pentecoste, 1597

Le Consistoire de l'église de Mussidan, assemblé la semaine devant l'administration de la Cène, donne charge au Sr. Escoffier, ministre en lad. église, de parler à Sandillon pour retirer son filz de la ville de Périgueux qui estoit là instruit par les Jésuites. Promet de le retirer aussi tost qu'il auroit là achevé son terme et moiennant lad. promesse fut reçu à la Sainte Cène.

Actes du Consistoire tenu le 9 de novembre.

De la Cène de septembre aud an.

Le dimanche devant la célébration de la susd. Cène, les sieurs Du Mast et Sandillon furent tous deux appellés au consistoire pour ouir la remontrance qu'on avoit à leur faire sur ce que leurs enfans estoient à Périgueux au collège des Jésuites. Le susd. Sr. Du Mast dit qu'il ne pouvoit encore retirer sond. filz à cause de quoy il fut privé de la Cène. Et le susd. Sandillon, ne se voulant trouver au consistoire, fut aussi privé de la Cène.

Le sieur Chabany a eu charge d'appeler le susd. Sandillon pour se trouver au consistoire comme il avoit esté desja auparavant. Lequel a refusé à toutes les deux fois d'y venir. Et pourtant le sr. de Renaudières a eu charge de parler à luy pour l'avertir de se trouver au consistoire suivant.

(7 r^o) Charge a été donnée au sr. Renaudière de signifier au susd. Sandillon de se trouver au consistoire. Lequel a fait responce qu'il ne s'y trouveroit d'un an.

Du dernier de novembre

Charge a esté donnée à M. de La Couronne d'avertir le susd. de l'intention du consistoire, ce qu'il a fait et promis d'y satisfaire.

1598

Le premier de febvrier le susd. Sandillon s'est présenté au consistoire, lequel a déclaré qu'il ne pouvoit retirer son filz d'avec les Jesuites jusques à ce qu'il ait parachevé son terme qui est de six mois et qu'après ce terme il le retirera.

Le consistoire, assemblé le 8 dud. mois, a advisé et demandé là-dessus l'advis du Colloque.

Le 4 octobre 1598

Et dimanche 4 d'octobre 1598, en la maison de M. Bourgade, après le Presche toute l'église de Mussidan assemblée, feu M. de Longa fit une remontrance et admonition à tout le peuple tendante aux fins et à ce que chascun fust cottizé pour fournir aux fraiz qu'il convient de faire pour l'entretienement de l'église. A quoy ils s'accorderent et en tesmoignage de consentement levèrent la main et suivant ceste connexion le roolle en fut dressé en la maison de Me Aimeric du Siege.

(8 r^o) Du 14 juin 1598

Le 14e dud. Martin Signac a accepté de lever les deniers pour l'entretienement de l'église suivant le roolle qui luy a esté donne.

Il a esté advisé que Teissandier et Michaut Renaudière seroient appellés pour procéder à leur réconciliation, ce qui a été fait.

On a escript au nom du consistoire à M. le juge de Montpont pour le prier de vouloir accepter la charge d'ancien suivant la nomination qui en esté faite en lad. Compagnie.

Du 2 aoust 1598

Le consistoire assemblé a esté advisé devoir deux escus à M. de Mardidieu pour faire tenir à M. Ricotier qui s'est trouvé au Synode national au nom de la province tenu à Montpellier au moys de may 1598, l'église de Mussidan ayant esté cottizé à lad. somme.

Du pénultième d'aoust 1598

Venot La Court, de Saint-Vincent-de-Connezat, a fait recognoissance publique en ceste église de la faute qu'il a commise retournant à la messe ; et aussi Jean de La Court pour avoir marié sa fille hors de la religion.

Du deuxième de septembre 1598

A esté advisé que... La Court demeurant à Saint-Vincent fera recognoissance publique de ce qu'il a marié sa fille en l'Eglise romaine.

a esté arresté que... La Court demeurant à Neufvi fera recognoissance publique pour avoir fait baptizer son enfant hors l'église. On escriira à M. Lambert pour le prier de faire les excuses de ceste église au Synode national assemblé à Nérac sur ce qu'elle n'a peu envoyer personne aud. synode et par mesme moien demandera advis aud. synode touchant le personnage agé de vingt ans qui en tems de trouble auroit esté baptizé par un maistre d'escole pour scavoir s'il doit estre déclaré nul et led. personnage baptizé et de quelle forme il faudra user.

A esté advisé qu'on parlera à Monsieur pour le bastiment du temple et s'il faudra le proposer en l'assemblée dimanche prochain.

(8 v^o) Actes du Consistoire assemblé le premier de novembre 1598

A esté arresté qu'on fera un roolle de tous ceux dehors et ceux qui sont rangt à ceste église. La charge de ceux de dehors a esté donnée à Messieurs le juge de Montpont, Du Rieu et Body qui sont tous trois anciens de cette église.

Le sr. Martin Signac a charge d'achepter quelques drap pour faire une robe à la Bourdillotte.

1599

Du moys de mars le VIII 1599

Le consistoire assemblé, fut arresté que ceux et celles qui s'estoient masqués au commencement du Caresme seront appellés au consistoire et censurés et charge a esté donnée aux anciens de les appeller. Noms de ceux qui ont esté nommez et recogneuz : M. de Chastraumet, les deux Lambertys, Michaut La Renaudière, M. de La Couronne, Benjamin de La Couronne, Chazot, Jehan de Cotty. Noms de celles qui ont esté nommez : la vieille Philippe, Marye Du Pont, hostesse du Cheval blanc, la fille de Mademoyselle Jeanne la jeune et sa chambrière, Jacqueline, fille de Izabeau de Profy, Marie Renaudières.

A esté advise qu'on enverra un escu à quoy l'église de Mussidan a esté cottizée pour l'impression des livres de M. de Logucs, ce qui a esté exécuté.

Du 14e de mars 1599

Les deux filz de Mademoyselle de Lamberty et M. Renaudière se sont présentés au consistoire et ont promis de ne s'entremestre désormais des desbauches qui furent faits dernièrement au commencement du Careme.

A esté arresté que la maison de Mademoyselle Lamberty sera appellée pour se réconcilier avec celle de M. le juge de Gensac et aussi M. de Beausoleil, ce qui a esté fait.

(9 r^o) Et depuis le sr. Gandillon s'est présenté au consistoire, lequel avoit retiré son filz d'avec les Jésuites et aians recogneu sa faute au Consistoire a promis de ne retomber jamais en telle faute noienant la grâce de Dieu et sur ceste promesse a esté reçu a la Cène.

Du sixiesme de juin 1599

Le consistoire assemblee a ouy les comptes de la recepte faite par Gabriel Billiod depuis le 16 de mars 1597 jusques au 16 de mars 1598, lequel a receu six cens treze livres douze solz. Sur quoy a payé six cens quinze livres dix solz et pourtant la mise surpassant la récepte de trente-huict solz luy est deu la susd. somme de 38 solz.

De Saintct-Pierre, G. Bilhaud pour avoir faict lad. récepte et mise, et Chabanis pour avoir ouy les contes.

Nous anciens sousignés avons arresté à louer le logis de M. Emeric pour troys ans suivants à commencer au septiesme de juillet 1599 pour le pris et somme de sept escus par an. En tesmoignage de ce que dessus avons signé le present article le 8 juin 1599.

Saint-Pierre G. Bilhaud Chabanis

(9 v^o) Les anciens qui recevoient les deniers des povres se sont trouves avoir de reste sept livres 14 s. 6 d. qui a esté mise entre les mains de M. Escoffier pour en tenir compte et les deniers qui seront receus ez jours des Cènes seront aussi mis entre ses mains aux charges et conditons que dessus.

Le consistoire, considerant qu'il y avoit deux ans qu'il estoit en charge, a advisé de faire une nouvelle nomination pour la proposer à l'eglise le dimanche suivant, ainsi a nommé MM. de La Couronne l'aisné et Francoys Renaudière, les prians de continuer en leur charge, ce qu'ils ont accepté, et ont nouvellement nommé Messieurs Bouquet, Joubert, Massonea, Thessandier et Martin Signac. Pour Montpont on a nommé M. Dalphon, pour Saint-Germain Renaud Delage et pour Barrière M. Forio.

A esté arresté que désormais chacun prendra son morceau de la main de son ancien et le prendront avant pénétrer au lieu où se faict le presche.

Actes du consistoire assemblee le 4 juillet 1599

Les anciens qui auront exercé leur charge les années précédentes depuis l'an 1597 jusques à l'an 1599 ont esté remerciés et les autres qui ont esté nommes ont esté receuz en leur charge et promis de s'y employer fidellement.

La compagnie a trouve bon d'assister a la vefve de Violet jeune pour sa nourriture comme aussi pour paier celui qui la pense de sa vessie.

Le consistoire a ouy les comptes de Martin Signac qui a commencé le 26 de mars 1598 jusques à l'an suivant 1599 et fini au 16 de mars. sa récepte monte a la...

THE STATE OF TEXAS,

COUNTY OF _____

Know all men by these presents, that _____ of the County of _____ State of Texas, for and in consideration of the sum of _____ Dollars, to _____ in hand paid by _____ the receipt of which is hereby acknowledged, have granted, sold and conveyed, and by these presents do grant, sell and convey unto the said _____ of the County of _____ State of Texas, all that certain _____

Quelques incidents au cours de cérémonies à Périgueux pendant la Révolution

par Michel DUVERGER

M'étant intéressé aux fêtes célébrées à Périgueux pendant la Révolution, j'ai relevé quelques incidents qui sont survenus à l'occasion ou au cours de celles-ci.

Le premier a lieu le 3 juin 1790. On est le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, la procession du Saint-Sacrement va se dérouler à Saint-Front. A son arrivée à la cathédrale le maire de Salleton, apprend la décision prise par le commandant de la Garde nationale Hilaire Gilles du Roc, de faire porter le dais par deux officiers de sa troupe et deux élus. Pas question pour la municipalité de se laisser déposséder de ce qu'elle considère comme un de ses droits. D'où le nouveau refus opposé au capitaine Chrétien qui fait part une seconde fois de cette résolution. Puisqu'il en est ainsi la Garde nationale passera outre et s'en chargera. Les édiles, pour éviter tout esclandre, laissent donc faire, bien décidés cependant à porter l'affaire devant l'Assemblée nationale.

Le 29 juin le maire, les officiers municipaux, les notables ont été invités par Gilles du Roc à assister à la confédération de la troupe de la ville avec celles des autres groupements du département.

Au moment où Pouyadou de Latour, un des conseillers municipaux élus en mars, s'avance pour prononcer le discours, du Roc lui souffle la place et fait prêter le serment. Pouyadou, vexé, répond qu'il n'a rien à dire quand Pipaud des Granges veut, après, lui donner la parole.

Le procès-verbal sera rédigé sans que la ville y soit associée et c'est Saint-Front, et non la maison commune, qui sera choisi pour garder le drapeau.

Pour la célébration du 14-juillet de Salleton propose un protocole à l'assemblée électorale. Malgré toutes les formes qu'il y a mises on lui refuse la participation des notables au défilé.

Le 30 juillet le même corps électoral (réuni pour préparer les élections primaires) organise une cérémonie pour le retour de la bannière, qui a représenté la Dordogne à la fête nationale de la Fédération. Il a été décidé qu'on irait la déposer en grande pompe à l'église des jacobins. La municipalité, qui a pourtant pris des précautions pour être informée, n'apprend cette célébration qu'une fois celle-ci commencée, elle s'y précipite. Nouveau camouflet pour elle : elle n'a pas été invitée.

Ces premiers accrochages ont déjà été relatés, en partie, par Georges Bussièrre. Je crois les suivants inédits.

Le 9 thermidor an IV on célèbre, avec quelques jours de retard, le 14 juillet. Le président de l'administration intra-muros prononce son discours, « mais cette douce jouissance a été troublée un instant par le citoyen Renaud, capitaine de la colonne mobile ». « Le dit citoyen Renaud qui d'après les discours prononcés s'est avancé avec cet air audacieux que tout le monde lui connaît en face du président de l'administration intra muros il lui a dit avec le ton le plus arrogant, vous nous avez invité de venir à cette fête et nous l'avons fait avec plaisir, cependant j'ai à vous observer que votre fils est de la première réquisition et qu'il n'a jamais joint sous de faux prétextes, comme vous êtes bon republicain nous espérons que vous le ferez partir ».

Suit la défense du maire. « Cette insulte publique est d'autant plus audacieuse et criminelle, eût égard au lieu, au temps et aux circonstances, qu'elle est gratuite et sans fondement, puisque le fils de ce magistrat est placé au su de tous ses concitoyens par l'autorité du gouvernement dans un atelier de manufacture d'armes à Bergerac... ». Le rédacteur de ce procès verbal fait observer qu'une telle accusation est encore plus déplacée dans la bouche d'un « officier de la colonne mobile surveillant du bon ordre », qu'elle aurait dû être adressée, si elle avait été dictée par un zèle patriotique au commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département, et que le dénonciateur ne pouvait ignorer la chose vu ses fonctions.

Quelles sont les personnes en cause ? Le maire c'est Alexis Thouverez. Son fils : Jean-Baptiste, alors âgé de 26 ans 1/2, il succédera à son père comme horloger bijoutier. Malgré toutes mes recherches je n'ai rien trouvé sur son affectation spéciale¹. Guillaume Renaud était cordonnier (il y a plusieurs Renaud cordonniers, tous plus ou moins parents, tant à Périgueux que dans les environs), il fut capitaine de la colonne mobile de floréal an IV au 26 frimaire an V, c'est tout ce dont je suis absolument sûr à son sujet. Quant aux insinuations qu'il prononce contre le père d'avoir planqué son rejeton, elles ne sont pas dénuées de vraisemblance, tout en faisant remarquer que les horlogers intéressaient Lakanal.

Le lendemain on commémore la chute de Robespierre, « fête si chère à tous les vrais republicains amis de l'ordre, de la tranquillité et de la constitution de quatre vingt quinze » est-il précisé. Le président de l'administration extra muros a prononcé le premier discours. Celui de l'adminis-

tration *intra muros* (Thouvez) lui succède. « Tandis que ce dernier parlait on s'est aperçu qu'il déplaisait à quelques anarchistes sans doute, sur tout à ces phrases de son discours où il peignait de la manière la plus touchante les malheurs qui sous le règne décenviral avait trop long temps désolé la France et lorsqu'il a dit qu'un fils avait été condamné à mort pour n'avoir pas dénoncé son père, le citoyen Javerzac officier nouvellement retiré de l'armée du Nord a crié à haute voix, c'est parcequ'il était royaliste, à bas les chouans et un jeune homme nommé Brunier, employé aux fourrage a crié à bas les terroristes ; à quoi Javerzac a répondu oui je suis terroriste et je m'en fais gloire puisque j'ai porté la terreur chez les Autrichiens ».

Malgré cette interruption le maire ne se laisse pas décontenancer. Il lance un appel à la concorde : « ...qu'on n'entende plus prodiguer sans raison ces noms odieux d'aristocrate, de royaliste, de chouan et de terroriste à des citoyens paisibles qui ont toujours été soumis aux lois de la République. Pourquoi ces distinctions frivoles nous sommes tous citoyens, aimons nous comme des frères, chérissons nous comme des hommes dignes de la liberté ».

Il n'y a aucun renseignement relatif à ce Javerzac dans les ouvrages du lieutenant de Cardenal et de Joseph Durieux.

Un mois après on honore les vieillards. Les citoyens Maurice et Chancel Lagrange « homme de lettres recommandable par ses talens ses mœurs et les vertus » ont été désignés comme les dignes représentants de cette génération. « ...Mais à l'approche de la maison commune le citoyen Chancel a été apostrophé par un groupe posté sur la place et qui criait à bas les nobles à bas les pères d'émigrés quoi qu'il soit vrai que le citoyen Chancel n'ai point d'enfant compris dans les listes d'émigrés il crut qu'il serait prudent pour sa sûreté de se retirer et il se retira en effet... ».

Le Lagrange Chancel en question c'est Victor, le fils de l'auteur des *Philippiques*, il a alors 84 ans. Pierre Barrière est plutôt réservé sur la valeur littéraire de ses œuvres. « Peut-être faut-il y chercher un certain fonds d'inspiration populaire qui pourrait leur donner quelque intérêt » concède-t-il cependant.

le 18 floréal an V on fête les préliminaires de paix avec l'Autriche. Le cortège va de place en place et on s'y arrête pour une lecture du message adressé par le directoire exécutif. Pendant la traversée de la rue Eguillerie « on a entendu des bourdonnements et des murmures partant du côté de la force armée qui avaient assez l'air de provocations faites à divers citoyens qui se trouvaient aux croisées, sans cependant savoir quels individus en étaient les auteurs ». Autre incident au même endroit : « La rumeur publique nous a appris qu'un citoyen ayant voulu dans la rue Légullerie prendre son rang dans la garde nationale avait été insulté, provoqué, traité de chouan de royaliste, et même menacé par quelques individus d'être frappé s'il persistait à vouloir entrer dans le rang ».

Place Francheville, à la Pelouse « les bourdonnements et les murmures » se répètent et sur cette dernière « il a été tiré trois coups de fusils sans qu'on ait pu distinguer quels étaient ceux de la force armée qui les avaient tirés ».

Enfin la municipalité apprend le lendemain que « des citoyens honnêtes de cette commune avaient été exposés pendant la nuit à être injuriés de la part de quelques individus et qu'ont s'était porté même à lancer des pierres contre leurs fenêtres et leurs portes... ». L'explication officielle de ces événements est la suivante : c'étaient les « fruits sans doute de l'égarement et qui pouvait provenir de la suite d'un repas qui s'était donné de citoyen à citoyen dans la salle du cidevant club où quelques uns d'entre eux avaient sans doute pris un peu plus de vin qu'à l'ordinaire ».

Tels sont les faits que j'ai trouvés. On peut à leur sujet faire quelques commentaires.

Il y a lieu de noter qu'ils surviennent les premiers en 1790, les autres en 1796 et 1797. Aucun n'est signalé durant la période de 1793-1795, il aurait fallu être fou pour contester ouvertement quoi que ce soit durant ces années-là.

Les attaques, dont sont l'objet les dirigeants en place, ne viennent pas des partisans de l'Ancien Régime. Pipaud des Granges, Gilles du Roc n'apprécient pas la municipalité issue du scrutin de 1790, les perturbateurs de l'an IV et V sont des nostalgiques de la Terreur. Si le discours de Thouverez, le 10 thermidor, reçoit l'assentiment « de tous les bons citoyens qui en ont témoigné leur satisfaction par des applaudissements », les violentes critiques qu'il adresse contre Robespierre ne peuvent que déplaire à ceux pour qui l'Incorruptible reste un modèle. Le 23 thermidor an II l'image que l'on avait donnée de lui n'était pas plus flatteuse, mais personne n'avait protesté. Cela prouve qu'il y avait moins de risque, deux ans plus tard, à manifester publiquement ses opinions. Thouverez et Germilhac sont républicains mais aussi des bourgeois modérés, ils font tout pour ne pas envenimer la situation.

Malgré l'appel à la concorde lancé l'année précédente les passions restent vives en l'an V, comme on peut le constater le 18 floréal. « En vain a-t-on cherché à découvrir les individus coupables, il ne nous a pas encore été possible d'en avoir la moindre notion et d'ailleurs pas un des citoyens qui ont été provoqués et injuriés n'en a porté sa plainte devers les autorités compétentes ». Il est impensable que dans une ville comme Périgueux, où les gens se connaissent, les auteurs de trouble n'aient pas été identifiés. On ne tient pas à le faire, on ne veut pas de martyrs ! Les personnes prises à partie ne désirent pas plus se faire remarquer. Il faudra des années encore pour apaiser les esprits.

M.D.

- A.D. D4 - délibérations du corps municipal 1 et 2.
- BARRIERE, Pierre. *La vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800*, Delmas.
- BUSSIERE, Georges. *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Librairie historique des provinces, Emile Le Chevalier, Paris, 1903.
- CARDENAL, lieutenant de. *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire, 1789-1801*, Joucla, Périgueux.
- DURIEUX, Joseph. *Général et soldats de la Révolution et de l'Empire*, Castanet, Bergerac.
- LABROUE, Henri. *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II*, Librairie ancienne Honoré Champion, Paris.

Janvier-février 1790 : Le carnaval de la liberté

par Guy MANDON

Le jour de la Chandeleur 1790, effectuant une tournée dans les parages de Saint-Pierre-de-Chignac, le brigadier de la maréchaussée, « l'infatigable Paignon », comme l'a qualifié Georges Bussière¹, peut dresser un rapport au contenu particulièrement suggestif :

« Nous avons appris par la voye publique... qu'il y avait actuellement dans la paroisse de Saint-Geyrac, un attroupement de gens armés au nombre de 800 et que ledit marquis (de Lardimalie) venait de faire descendre les girouettes de son château et recevoir par un expres un lettre de tenon (sic)... Sur quoy nousdits cavaliers, nous nous serions transportés dans la paroisse de St-Gérac et chemin faisant, nous aurions rencontré 3 ou 4 particuliers armés de bâtons qui a la première vue, nous auraient annoncé qu'ils venaient avec l'attroupement et qu'ils avaient planté un arbre qu'ils avaient baptisé mai de joye. Effectivement, en passant devant la porte de l'église, nous avons aperçu un grand arbre dont la simme est faite en forme de potence en y ayant attaché deux mesures de blé, la rasoire, un sac, un écriteau et une plume avec cette inscription : quittance finale des rentes, ainsi que la girouette de M de Saint-Gérac était attachée a la simme dudit arbre².

Ce rapport alarmiste émane de la seule force coercitive qui n'ait pas été balayée par la tornade qui, au lendemain du 14 juillet a fait s'écrouler l'édifice institutionnel de l'Ancien Régime. C'est que, depuis le mois de mai, la maréchaussée et la prévôté se sont vu reconnaître la connaissance des cas de « séditions » qui se sont multipliés. Ce qui se passe, en ce carnaval de 1790³ a de quoi retenir notre attention et ceci pour au moins deux raisons : il s'agit d'un mouvement de grande ampleur et dont la nature donne lieu a beaucoup de conjectures⁴.

1. BUSSIÈRE G., *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Paris, 1903.

2. Arch. dép. Dordogne, B 842.

3. Par carnaval il faut entendre l'ensemble de la période allant de la fête des Rois aux Cendres.

4. BOUTIER, J., *Les révoltes paysannes en Aquitaine (décembre 1789 - mars 1790)*, in *Annales E S C.* juillet-août 1979.

LE DERNIER SOULEVEMENT CROQUANT ?

Regardons un instant *le mai* que nous décrit Paignon : trois remarques s'imposent. La plantation du mai relève d'une coutume dont on ne sait pas très bien préciser l'origine historique ni géographique. Mais elle est d'abord un signe de joie comme cela est souligné ici. Nous sommes à la période de l'année qui est celle des fêtes, celles où l'on fait les noces et les seuls grands repas de l'année, le temps où l'on consomme le cochon. Et cette plantation des mais s'est effectivement dans tous les cas accompagnée d'une mise à contribution volontaire ou forcée de ceux qui sont censés posséder : le noble, le curé, l'un fournissant le vin, l'autre le pain et les bourgeois un peu cossus quelques pièces pour finir à l'auberge vosine, alors le cabaret, la fête.

Mais, l'arbre planté a une autre signification : il est aussi la potence, celle qui se substitue au poteau de justice du seigneur et sur lequel on affichait les rentes : souvent choisi de très haute taille (les témoins parlent d'arbres de haute futaie) il symbolise bel et bien la fin d'un régime, de l'Ancien Régime dont tous les symboles sont ici, textuellement, cloués au pilori : l'annonce des temps nouveaux et de l'abolition des rentes est venue. Ce que le brigadier n'évoque pas ici, c'est le dernier aspect, celui de l'incendie des bancs où s'asseyaient le noble et quelques bourgeois qui pouvaient acquitter une redevance pour en bénéficier, symbolisant ainsi la hiérarchie au village et ce que l'on a appelé la « cascade de mépris ». C'est bien ce que rappelle un des habitants de Salon-de-Vergt, le nommé Negrou qui, face à un notable, justifie cet incendie « en voulant toucher sa culotte : votre culotte n'est pas sale, mais voyez la mienne, elle est toute malpropre et s'il n'y avait pas dans l'église de tabouret, la culotte ne serait pas sale »⁵.

Pour reprendre une expression de l'historien des Croquants, Y.M. Bercé⁶ nous pourrions dire que fête et révolte s'entremêlent ici. Tout en réalité a dépendu de l'environnement et selon les lieux, on peut distinguer trois types de situations.

DU SARLADAIS AU PERIGORD CENTRAL,
L'ITINERAIRE DE LA REVOLTE

C'est en Quercy que le mouvement a trouvé ses origines, avant d'embraser le Sarladais méridional. Décrit par l'abbé de Mondésir dès 1790, il sème l'effroi à l'Assemblée nationale et les représentants du Périgord, Foucault en tête, ne sont pas les derniers à s'en émouvoir avec force. Il est vrai qu'ici la violence a atteint un haut degré et a abouti en particulier à une marche sur Sarlat. En gagnant vers la Vézère, elle a provoqué des échauffourees sérieuses à la Chapelle-Aubareil, Valojoux ou Thonac. Et puis, sur la rive droite de la Vézère, dans les derniers jours de janvier, le mouvement s'est répandu de villages en villages, encadré par les notables, à travers la

5. Arch. dép. Dgne, B 845.

6. BERCE, Y.M., Fête et révolte. Paris, 1976.

forêt Barade : de proche en proche, Plazac, Fleurac, Rouffignac, puis Saint-Geyrac et Milhac. Ce sont d'ailleurs ces notables qui viendront témoigner sur ces séditions et tous, sauf le curé de Rouffignac⁷, en souligneront le côté pacifique et mettront l'accent sur la place qu'ont tenu dans les « cortèges » qui se sont formés pour aller visiter les autres villages, voir si selon l'expression « tout y était en ordre », c'est-à-dire en particulier si l'on avait descendu les girouettes, les « honnêtes gens ». L'effervescence atteint son sommet la semaine de la Chandeleur. Elle se propage ensuite vers le Paréage, la région de Vergt et passe très peu au Nord : vers le 7 nous repérons les échauffourées à Savignac-les-Eglises. Mais cette troisième séquence est encore différente : cette fois les notables ont pris leurs dispositions et décidé de faire usage de la loi martiale : à Savignac, le récit de la défense de la porte de l'église par le commandant de la garde nationale est on ne peut plus significatif de cette énergie « bourgeoise ». On voit la conclusion que l'on pourrait en tirer : du vieux conflit tiers contre nobles du Sarladais, on est passé à l'opposition bourgeois/paysans en Périgord central et le symbole du drapeau rouge pourrait constituer un point de repère très significatif.

ROUGES OU CROQUANTS ?

En fait un rapide essai d'explication peut nous conduire à deux conclusions. Il est vrai qu'après un an de Révolution de nouveaux clivages s'installent : à n'en pas douter, le fait que ces émeutes se soient produites au moment même où s'effectuaient les élections municipales, a contribué à renforcer ce sentiment d'exclusion des « passifs » au sens légal du terme, de ceux qui selon l'expression citée plus haut « Salissaient leur culotte dans l'église ». Pourtant, le problème central est ailleurs. Il est lié aux retombées de 1789. Or celle-ci est toute à la fois l'année de la tragédie et de l'espoir. De la tragédie dans la mesure où l'hiver qui a précédé a ruiné les récoltes en froment et, pire encore, celles de châtaignes : trop d'arbres ont gelé pour qu'ici le désastre ne soit pas de plus longue durée. Et c'est au cœur de cet hiver 90, alors que les greniers sont vides et que les bourses sont plates qu'il faut payer les rentes. Mais qui peut penser qu'on les doit encore puisque le 4 août est passé par là, qu'on a dit sa misère au roi un an plus tôt et que l'Assemblée est à l'œuvre. Si l'on paie encore c'est parce que l'on est trompé par ceux qui sont censés rapporter les décisions de l'Assemblée, les lisent probablement à moitié et, qui plus est, les affichent dans une langue qu'on ne peut lire ni comprendre. Alors il faut agir. Et c'est en cela que nous retrouvons le mouvement croquant qui est bien la tentative de faire triompher ce qui est perçu comme légal contre ce qui est arbitraire. Comme les communes du Périgord en 1636, les paysans de 89 croient agir dans le sens de l'ordre et nous laissons la conclusion à l'un de ces paysans, enfermé après les séditions et qui de sa geôle adresse à la justice la supplique suivante :

« Personne n'ignore, en effet que dans cette province, les ennemis du repos public avaient suggéré au peuple simple et crédule qu'en se conformant aux premiers décrets de l'Assemblée nationale concernant les droits de

l'homme et pour mettre le monde dans un parfait degré d'égalité, il fallait enlever les bancs et les chaises qui paraissent encore conserver a quelque citoyens des distinctions mortifiantes, même ces ennemis de la tranquillité publique avaient poussé la malisse jusqu'à répandre dans les campagnes, que c'était par les ordres mêmes de l'Assemblée nationale que les anciennes distinctions devaient être supprimées, qu'il était venu des ordres de paroisses pour brûler les bancs et que ces impressions s'étaient si fortement ancrées dans plusieurs cantons de Périgord que plusieurs particuliers se sont laissés entraîner par le torrent et se sont laissés emporter à ces sortes de voies de fait sans croire faire aucun mal parce qu'on avait su leur inspirer que c'était là un privilège de « l'égalité des hommes »⁷.

G.M.

⁷ Arch. dép. Dordogne, B 842.

Les origines sociales du conventionnel Allafort

par Pascale MAROUSEAU

La commémoration du bicentenaire de la révolution de 1789 a vu la mise sur pied de dictionnaires biographiques qui cherchent à savoir d'où venaient les hommes qui, par vagues successives depuis les Etats généraux jusqu'au Directoire, ont constitué le personnel politique de dix années chargées de péripéties. Les Archives départementales ont reçu en don récemment¹ un ensemble de documents dont la plus grande partie est constituée par la correspondance d'un député à la Convention puis au Conseil des Anciens, Jean Allafort. Or ce fond documentaire ne peut être exploité de façon fructueuse que grâce à une bonne connaissance des correspondants, c'est-à-dire du milieu social de ce « représentant du peuple » qui ne vint sur le devant de la scène qu'à un âge avancé — il avait 51 ans en 1792 — et quasiment à son corps défendant. Cette première et incomplète étude esquisse une reconstitution de sa famille propre sur quatre générations.

Les ancêtres de Jean Allafort sont, semble-t-il, fixés dans la paroisse d'Etouars depuis le début du XVIII^e siècle, puisque les quatre enfants mentionnés de Pierre Allafort, son grand-père, sont tous nés à Etouars à partir de 1700. Un acte du 10 septembre 1670² passé au bourg d'Etouars, dans la maison de Germain Allafort, notaire royal, mentionne un Pierre Allafort, aussi notaire, père du premier. Contrairement à ses frères Léonard et Charles, qui ont exercé des fonctions dans le cadre des justices locales — l'un et l'autre ont été par exemple procureurs d'office du marquisat du Bourdeix —, Charles Allafort, sieur de Lascoux, le père de Jean, s'est

1. Sous la cote J 1981 - J 1990. Un article a été consacré par M. de Séze dans le *Bulletin* de 1988, p. 67 à 75, au conventionnel.

2. Copie d'un acte du notaire Laforge, se trouve dans les documents mentionnés en 1.

toujours cantonné dans sa tâche de maître de forges à Etouars. C'est en 1740 que les Allafort apparaissent sur les registres paroissiaux du Bourdeix, la forge se trouvant aux confins des deux paroisses. La famille avait, en effet, ses tombeaux dans l'église du Bourdeix, et le curé rappelle, à l'occasion d'un enterrement le 4 avril 1740, que ce droit de sépulture remonterait à un acte du 26 septembre 1633 passé devant le notaire Bourrien. La date de cette installation aux forges d'Etouars est corroborée par René Pijassou³, puisqu'en 1740 le propriétaire des forges, Paul Clément Hugon, les loue à Charles Allafort.

Jean succédera à son père, continuant à habiter aux forges, de 1769 à 1778, alors que depuis 1776 celles-ci ont été vendues à Alexis de Maillard de la Faye. Jean Allafort quitte Etouars pour s'installer à Chanédières, dans la paroisse de Bussière-Badil. Il reste dans le même secteur d'activité, travaillant à la forge de la Chapelle-Saint-Robert. Il avait pourtant fait des études de droit à l'université de Poitiers de 1759 à 1762, ayant obtenu une licence. Antérieurement, son père l'avait mis en pension à la Rochefoucauld de 1754 à 1756 puis à Angoulême à partir de 1757. Son contrat de mariage, passé le 9 janvier 1769 au Bourdeix devant Boyer ne nous apprend rien sur sa fortune ni sur celle de sa femme. Il se contente de faire don à sa femme d'une pension viagère de 300 livres exclusivement s'il meurt avant elle (il était parent avec elle au deuxième degré). Nous avons essayé de tirer des renseignements complémentaires en observant les alliances contractées durant quatre générations.

Les MARET de la Rochefoucauld

Léonard Maret, dont on ne trouve que des mentions dans quelques copies d'actes, ne nous apprend rien, ses deux fils sont marchands à la Rochefoucauld et l'un d'eux « Charles, est tanneur et bourgeois.

Les MONSALARD

Il ne nous est pas possible dans l'état de la recherche de prouver la filiation avec la famille Monsalard implantée à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e à Nontron et Bussière-Badil, car l'acte de mariage de Charles sieur de Lascaux n'a pu être retrouvé, et celui de Jean ne mentionne que le nom des parents de sa femme. Notons qu'en 1776, un Joachim Monsalard habite aux forges d'Etouars. Nous retrouvons ce même prénom porté en 1725 par un Monsalard docteur en médecine qui assiste à la bénédiction de la grosse cloche de Bussière-Badil. Il s'agit là d'une longue dynastie de médecins, qui est signalée dès 1608 à Piégut.

3. PIJASSOU, René. *L'ancienne industrie du fer en Nontronnais du XVII^e à la fin du XIX^e siècle*. Etude de géographie humaine et économique. Diplôme d'études supérieures de géographie. Dactylographie, s. d., 344-XXp. Voir p. 93 et 94 la notice sur la forge d'Etouars ainsi que celles sur les forges de la Chapelle-Saint-Robert, p. 88-89, Firbeix, 101-102 et Lambertie, p. 104.

Les VERNEUIL

A l'inverse de la présence discrète des Monsalard, les Verneuil sont partout dans les paroisses voisines d'Etouars. Ils sortent de la paroisse d'Augignac, au village de la Peyre, sont propriétaires terriens, se parent dès 1670 du titre de *sieur de*, qualifiant leur lieu d'origine de *maison* (1700) ou *lieu* (1763) *noble*. L'aisance de la famille s'explique peut-être par l'office de notaire que quelques-uns de ses membres ont exercé à la fin du XVII^e siècle.

En 1743, c'est Charles Allafort, sieur de la Pradelle, qui épouse à Saint-Estèphe (*alias* Saint-Etienne-le-Droux) Catherine Verneuil.

Puis en 1766 Marie la sœur du futur conventionnel épouse Jean Verneuil de la Peyre, chirurgien, fils d'Aubin Verneuil, sieur de la Vallette et de Marie Filiout. Les liens entre les deux familles sont en même temps des liens d'affaires si étroits qu'un procès opposera Jean Allafort et son associé Mathieu Beynaud, sieur de langlardie à Souadat, fermier des forges de Ruelle, à Hélié Verneuil de Sauveroché puis à son fils, Jean sieur de Lagarde, celui-ci leur devant encore en 1787 respectivement 8.000 et 11.000 livres pour des ventes de fer. Il fut successivement peu avant la révolution maître des forges de Firbeix puis de Lambertie à Miallet.

Lorsque Verneuil Lagarde doit céder, en 1787, pour éteindre les poursuites, à ses deux principaux créanciers, Allafort et Baynaud, ses métairies de Boisbernard à Teyjat ¹, Il évalue sa fortune à 43.775 livres, dont 24.000 pour Boisbernard, 6.000 pour les biens à Saint-Paul en Angoumois, 2.000 à Champniers. A l'approche de 1789, les petites forges, loin d'enrichir leurs fermiers, les couvrent de dettes.

Les GROLHIER

Jean-Baptiste Michel Grolhier, fils de Pierre et de Marie Mazaud de Nontron, épouse à Souffrignac en Charente, le 24 brumaire an 6, Marie Allafort. Son frère Antoine est notaire. La famille, originaire de Nontron, compte quantité de notaires et de médecins.

Les Janet de LAFON

Maitres chirurgiens en 1658 à la Rochebeaucourt, les revoilà en 1708 à Bussière-Badil où ils sont devenus *sieurs de Lafont* du nom d'un lieu de la paroisse de Beaussac. Le père de Raymond Jenet, Pierre, meurt en 1784 après avoir été juge de Connezac et Hautefaye puis juge du prieuré royal de Bussière.

Si l'on ne peut nier une certaine aisance dans la famille Allafort, cette fortune reste modeste. dans son testament du 22 août 1768 devant Boyer, Charles, le père de Jean, laisse à sa fille Marie — il ne reste plus que deux enfants vivants — un legs de 1.500 livres payables trois ans après son décès. Lors du mariage de celle-ci, il lui avait apporté 5.000 livres.

Depuis la génération de Charles, la situation sociale paraît avoir stagné ou régressé. Faut-il en attribuer la faute à la forge, au tempérament de Charles puis de Jean, qui continuent à honorer des commandes qu'on ne

leur paie pas ? Jean travaillera à la forge de la Chapelle-Saint-Robert en 1780 et 1781, mais est-ce en qualité de maître de forge ?

A cette époque, c'est lui qui signe les billets pour les voituriers qui transportent les canons au port de l'Houmeau. En revanche, les documents très rares concernant la forge d'Etouars ne mentionnent jamais la fonte de canons, mais des livraisons de fonte à d'autres forges, surtout celle de Busserolles. Lorsqu'arrive la Révolution, Jean est endetté, et lorsqu'il part pour la Convention en septembre 1792, il a dû vendre — par acte du 8 juillet devant Grolhier — ses métairies de Bussière-Badil pour 21.600 livres, dont 16.000 serviront à payer des dettes. En 1788, il a emprunté à Baynaud 6.500 livres qu'il n'aura toujours pas remboursées en 1794.

On voit se dégager le milieu social dans lequel évolue Jean Allafort, milieu de propriétaires terriens chacun à la tête de 3 ou 4 métairies, liés par des mariages multiples avec le milieu des hommes de science — apothicaires puis chirurgiens, ou médecins — des juristes — notaires et hommes de loi, juges et procureurs d'office — et des maîtres de forge. C'est avec ce cercle élargi de familiers que le conventionnel va entretenir une correspondance ainsi qu'avec ses anciens collègues de la municipalité de Bussière-Badil et du directoire du district de Nontron, où se noua sa destinée.

Le *cursus honorum* de cet homme nouveau est des plus simples.

P.M.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Les chanceladais de Saint-Cyprien à l'épreuve de la Révolution

par Robert BOUET

Si Mgr de Beaumont voulut léguer son cœur à son pays natal de Saint-Cyprien, il en est d'autres dont le cœur reste aussi très attaché à cette petite cité sarladaise, et Mme Sadouillet-Perrin est certainement du nombre. C'est pour rendre hommage à toute la sollicitude historique qu'elle ne cesse d'apporter à cette localité que cet article a été écrit. Il voudrait simplement donner quelques compléments, s'il était possible, aux nombreuses pages que cet auteur a rédigées sur Saint-Cyprien, son couvent et son prieur¹.

Après un mot sur le prieuré et ses effectifs au moment de la Révolution, je voudrais essayer de parcourir la vie et surtout le destin révolutionnaire de chacun de ces chanoines réguliers.

Ce prieuré, affilié à l'abbaye de Chancelade en 1666, est présenté ainsi par la fameuse « commission des Réguliers » en 1768 : « Prieuré des augustins réformés de Chancelade - 12 religieux - Revenus : 5.989 livres - A ne pas supprimer »². Quand Prunis en prend possession en 1782, nous ne trouvons plus « demeurant conventuels dans le présent prieuré de Saint-Cyprien » que 7 religieux (sans compter le nouveau prieur), tous « profex de l'abbaye de Chancelade » : 6 prêtres et un diacre³. Et lorsqu'en 1790 le prieur doit fournir les effectifs de son couvent en vue de l'établissement des

1. Voir Bibliographie de Mme Sadouillet-Perrin.

2. LECESTE (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, Picard, 1902, p. 39.

3. B.S.H.A.P., 1884 (264-265).

pensions, il mentionne « un prieur (lui-même, Prunis), un curé (le curé de Saint-Cyprien, Guary), un sous-prieur (peut-être Soury ?), le curé de Castels (Bosredon) et 4 chanoines remplissant les fonctions du ministère »⁴.

Sur les registres paroissiaux de Saint-Cyprien, en particulier ceux de 1789, nous trouvons en effet les signatures de ces chanoines comme Foucaud, Géraud, Pradines, Rochebrune. Un document de 1790, la pétition de Saint-Cyprien à l'Assemblée nationale pour sauver son prieuré, mentionne également en plus de Prunis et Guary « les chanoines réguliers au nombre de sept »⁵. Mais au début de 1791, lors du règlement des pensions, nous ne trouvons, en plus du ci-devant prieur et du curé, que Pradines, Foucaud et Sicard comme « ci devants chanoines réguliers de Saint-Cyprien »⁶. Comme on le voit les comptes d'effectifs sont toujours délicats, surtout en cette période (1789-1791), pour tous ceux qui sont en passe de devenir des « ci-devants ».

Claude Bost.

A preuve, voici d'abord un chanoine qui n'a encore paru sur aucune des listes ci-dessus et qui est pourtant bien « du chapitre de Saint-Cyprien ». Il s'agit de Claude Bost (écrit parfois Bos ou Boste).

Il a été prieur curé de Castels de 1745 à 1782, remplacé alors, il continue cependant à exercer dans cette même paroisse et signe de nombreux actes de 1783 à 1787. Puis il signe des actes sur les registres de Meyrals de 1788 à 1791 avec le titre d'« ancien prieur de Castels ». Après la suppression de son chapitre, il continue d'assurer du service à Meyrals, aussi, en plus de sa pension de religieux, il va réclamer en juillet 1792 un supplément comme vicaire de Meyrals. Il obtient 1.200 livres annuelles qui lui seront versées régulièrement du 1er trimestre 1791 au 3e trimestre 1793⁷. Pour toucher pareil traitement si longtemps et assurer du ministère, il a sûrement prêté serment, au moins celui de Liberté de 1792. Le 16 fructidor II (2-9-1794) avec beaucoup d'autres, il fait une pétition pour « exercer librement le culte ». Mais la liberté n'est pas encore au rendez-vous, « considérant, dit l'autorité départementale, qu'il n'y a plus de prêtres en activité, plus de vases sacrés », sa pétition n'obtient d'autre réponse que d'être déposée aux archives⁸. Puis, il n'est plus question du chanceladais Bost, et je n'ai pu encore trouver trace de son décès qui dut avoir lieu pendant la Révolution.

4. *B.S.H.A.P.*, 1969(253).

5. AN, D XIX 49, pièce 87.

6. AD Dordogne, IL 652 (3-2-1791).

7. AD Dordogne, IL 652, 10L 3 (240), IL 158 (301), Q18 (124), 10L 29 (531, 672), IL 652, IL 655.

8. AD Dordogne. Q20 (1107).

Pierre Bosredon.

Le nom de cette famille (écrit aussi Bosredon, Borredon, Bauredon), est porté au moins par quatre prêtres au moment de la Révolution : les deux frères Joseph, vicaire de Bourdeilles et Jean-Baptiste, vicaire de la Force, François, curé de Grand-Castang et notre Pierre, prieur curé de Castels⁹.

Ce dernier est né le 9-6-1758 à Périgueux. Il fait profession à Chancelade le 15-6-1779¹⁰. En novembre 1788, le voici curé de Castels, mais faisant partie du chapitre de Saint-Cyprien comme on l'a vu plus haut. Présent à l'assemblée du clergé à Périgueux en mars 1789 en plus de sa voix il y apporte celles de deux autres chanceladais en ministère paroissial comme lui-même, Formigier prieur curé de Castelnaud et Maraval prieur curé de Meyrals¹¹. En août 1790 il démissionne de son prieuré-cure pour cause d'infirmité et il y est remplacé par un autre chanceladais, Jean-Baptiste Geraud. N'ayant plus de ministère paroissial, il peut prétendre à la pension de « ci-devant chanoine ». Effectivement il va toucher 900 livres annuelles à partir de 1791 jusqu'à messidor II. Mais il a déjà quitté la région et après avoir reçu son 1er trimestre 1791 sur le district de Nontron, il perçoit les suivants à Périgueux où il réside sans doute au sein de sa famille¹². N'ayant pas été tenu à prêter le serment constitutionnel en 1791, il prêtera en revanche celui de Liberté le 2-10-1792¹³. Le 5 germinal II (25-3-1794) il abdique même et s'excuse de ne pouvoir en même temps remettre ses lettres de prêtrise « qu'il dit avoir laissées à Prunis »¹⁴. Toujours à Périgueux, le 24 vendémiaire IV (16-10-1795) il prête le serment au Peuple souverain et le 29 brumaire VII (19-11-1798) celui de Haine¹⁵. Jusqu'au Concordat, il restera un fidèle pensionné du canton de Périgueux intra. Dès l'an X il est auxiliaire de l'ancien curé de Saint-Front, Desbordes, fraîchement revenu d'Espagne¹⁶. Après avoir adhéré au Concordat, il reste à Périgueux, sans nomination officielle, mais assurant du culte à Saint-Front. Il aura même un temps le titre de « sacristain majeur des cérémonies de la cathédrale » avec une modeste pension de 267 livres¹⁷. Vers 1819 on le fiche comme « aimable, de bonne moralité, on ne sait s'il s'est rétracté, travaille peu »¹⁸. Ce qui lui permet sans

9. FROIDEFOND (Alfred de), *Armorial de la noblesse du Périgord*. Laffitte Reprints 1976, tome 1 96, tome II 25.

10. AD Dordogne, V 16, Arch. Municip. Périgueux, I 5 (N° 4).

11. AD Dordogne, C6 C 38.

12. AD Dordogne, IL 652, IL 655, 8 L 143.

13. AD Dordogne V 16, Arch. Municip. Périgueux, D 10.

14. AD Dordogne, 8 L 13 (505).

15. Arch. Municip. Périgueux, D 10.

16. *B.S.H.A.P.* 1940 (465, note 67).

17. CREDOT (P.-J.), *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, Paris, 1893, p. 627, 634. Arch. dioc. Périgueux, AG. B.

18. Arch. dioc. Périgueux, Registre de 1819.

doute, malgré ses infirmités qui le faisaient démissionner en 1790, de vivre jusqu'en 1828. C'est en effet le 21 décembre de cette année-là qu'il meurt à « La Bonnetie » de Sarliac à l'âge de 72 ans¹⁹.

Jean-Baptiste Foucaud.

Chanceladais, il fait partir du prieuré de Saint-Cyprien au moins depuis 1787, puisque cette année-là il signe pour la première fois sur les registres paroissiaux. Il est né à Montignac le 15-1-1758 ; il est sans doute le frère aîné de Léonard qui en 1790 est nommé vicaire de Trélissac, puis de Naillac d'Hautefort²⁰. A la suppression des ordres religieux en 1790 il devient pensionné de l'Etat avec 900 livres par an. Il ne prête pas le serment constitutionnel, mais celui de Liberté le 7-10-1792 et après le 19 fructidor V celui de Haine. Après avoir touché son premier trimestre de 1791 à Saint-Cyprien, il rejoint sa famille à Montignac où il continuera à y être payé jusqu'en messidor II²¹. Il a peut-être « anathématisé les prêtres constitutionnels et refusé les cures où il avait été élu sans doute parce que le serment lui répugnait ». Tout ceci lui aurait valu d'être reclus au Bugue le 12 nivose II (1-1-1794), si c'est bien de lui qu'il s'agit, car il y a une certaine ambiguïté dans les sources entre plusieurs prêtres du nom de Foucaud²². Le 19 brumaire III (9-11-1794) il est de nouveau à Montignac où il abdique²³. Il revient ensuite sur le canton révolutionnaire de Saint-Cyprien où il sera pensionné à 800 livres jusqu'au Concordat. Il semble surtout desservir Allas où il est domicilié. En 1802 il adhère au Concordat et est nommé justement à Allas-et-Berbiguières où il restera jusqu'à sa mort arrivée le 30-1-1829²⁴. Vers 1819, il est jugé comme « un brave garçon, capacité bornée, ayant fait le serment de Liberté qu'il a rétracté »²⁵.

Jean-Baptiste Géraud.

Le nom de Géraud est celui d'au moins cinq prêtres concernés par la Révolution : François, chanoine de Monpazier, Pierre, ordonné par Pontard qui deviendra curé de Molières, Pierre-Augustin, curé de Granges-d'Ans, Jean, curé de Vielvic et Jean-Baptiste, notre chanceladais du prieuré de Saint-Cyprien.

19. Etat-civil de Sarliac.

20. Tableau général et alphabétique des pensions à la charge de l'Etat inscrites au Trésor Royal à l'époque du 1er septembre 1817. (B.N. Lf 158. 48 (in 4°).

21. AD Dordogne, V6, IL 652, 653, 656.

22. AD Dordogne, 5L 64, BRUGIERE (abbé H.), *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat, ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*. Montreuil-sur-Mer, 1893, p. 103-104, mais la conclusion de Brugière ne peut concerner notre Jean-Baptiste.

23. AD Dordogne, 5L 140.

24. AD Dordogne, V16, Arch. dioc. Périgueux, A 63.

25. Arch. dioc. Périgueux, Registre 1819.

Il est né le 3-7-1752 à Sarlat. Devenu chanceladais il va succéder le 29-8-1790 à Bosredon comme prieur curé de Castels, tout en vivant toujours au prieuré²⁶. Le 20-5-1791 comme sans doute le couvent de Saint-Cyprien n'est plus à sa disposition, il réclame des meubles pour s'installer comme curé à Castels²⁷. Il a dû prêter serments, en particulier le constitutionnel en 1791 et celui de la Liberté en 1792 puisqu'il reste dans sa cure et touche un traitement de curé (de 1.200 livres) jusqu'au trimestre de messidor II²⁸. Le 23 ventose III (23-2-1795) ayant abdicé comme curé, il essaie alors de bénéficier d'une pension plus avantageuse de « ci-devant chanoine », mais en vain²⁹. Après cette époque il a dû se rétracter et même émigrer en Espagne, car il n'apparaît plus en Dordogne jusqu'au Concordat auquel il adhère à Périgueux³⁰. Il réside alors à Saint-Cyprien avec une pension de 1.000 francs. Sans doute serait-il prêt à reprendre sa cure de Castels, mais celle-ci étant réunie à celle de Saint-Cyprien, il est nommé à Meyrals dont il restera le desservant jusqu'à sa mort survenue le 24-1-1823. Vers 1819, en vue de l'information du futur évêque de Périgueux il avait été fiché : « bon caractère et bonne moralité avec des mœurs louables ; a émigré en Espagne »³¹.

Louis Guary.

C'est le dernier curé d'Ancien Régime de Saint-Cyprien. Mais d'abord quelle orthographe donnée à son nom : Gary, Gari, Garey, Gassi, Guarry...? On trouve toutes ces formes et d'autres encore tant dans les manuscrits que dans les livres. Pour nous en tenir à son acte de baptême et de décès, nous retiendrons celle de Guary.

Né le 21-1-1744, il a été baptisé le 23 à Notre-Dame du Puy de Figeac, actuellement chef-lieu d'arrondissement du Lot. Son père, François, est marchand, et sa mère s'appelle Jeanne Rousset³². Entré chez les chanceladais il est mentionné comme ayant été professeur de théologie³³. Au moment de la Révolution il fait partie du prieuré de Saint-Cyprien et signe les registres paroissiaux de cette ville comme curé à partir du 11-3-1787. Il est secondé dans cette fonction par ses confrères, les chanoines du chapitre : Foucaud, Pradines, Rochebrune, Soury... A partir du 2e trimestre 1791 il aura comme vicaire un séculier, Pierre Delort, qui a déjà été vicaire à Cénac et à Saint-Pompon, cela sans doute pour suppléer au départ des ci-devants chanoines. A l'assemblée du clergé à Périgueux, le 16-3-1789, il y sera représenté par un autre chanceladais, Louis Leymarie, prieur curé de Merlande³⁴. En 1790 lors de la suppression des maisons religieuses, avec

26. Tableau... 1817 (*op. cit.*), R.P. Castels 1790, AD Dordogne, IL 167 (89).

27. AD Dordogne, IL 157 (89).

28. AD Dordogne, IL 633, 636, 638, 640 et 644 District Sarlat (n° 12).

29. AD Dordogne, O 20 (11212).

30. Arch. dioc. Périgueux, A 7, Registre 1819, BRUGIERE (*op. cit.*), p. 263.

31. AD Dordogne, V 17 - Etat-civil Meyrals - Arch. dioc. Périgueux, Registre 1819.

32. AD Lot, L Supplément 191 (s/d 1).

33. Arch. dioc. Périgueux, A 27 - BRUGIERE (*op. cit.*) qui le signale dans la liste des adhésions au Concordat (p. 264) ne lui consacre aucune notice.

34. AD Dordogne, 6 C 38.

son prier, Prunis, et un certain nombre de notables, il signe une pétition à l'Assemblée nationale pour demander, mais en vain, le maintien du prieuré de Saint-Cyprien³⁵. Le 27-2-1791, ayant prêté le serment constitutionnel, Guary qui n'est plus qu'un ci-devant chanoine, peut par contre rester curé de Saint-Cyprien et en toucher le traitement. Ce dernier, vu la population de la paroisse supérieure à 2.000 âmes, s'élève à 1.800 livres ; il le touchera sans problème jusqu'en nivôse II³⁶. Car notre curé prête tous les serments exigés pour un « ministre du culte », celui de 1791, mais aussi celui de 1792, le 13 octobre, toujours à Saint-Cyprien. En 1792 il fonde avec Prunis la Société populaire de Saint-Cyprien où il jouera le rôle que l'on connaît³⁷. Lors de son trimestre de messidor II (juin 1794), il demande de le toucher sur le district de Montignac. Guary a été habiter au Bugue où il a peut-être de la famille. C'est là qu'il va toucher sa pension d'abdicataire de 1.000 livres, mais seulement pour les deux trimestres de l'an II (septembre 1794 à mars 1795), après quoi il n'émargera plus sur les listes des pensionnés de la Dordogne. Il a rejoint sa famille à Figeac, et c'est dans cette ville que le 19 pluviôse VII (1-2-1799) il prête le serment de Haine. Le 8 floréal VII (27-4-1799) il y fait encore toutes déclarations utiles pour continuer à toucher sa pension, déclaration de tous ses serments et de non rétractation³⁸. En 1802 il adhère au Concordat à Périgueux, et il est dit exerçant le culte à Saint-Cyprien et à Meyrals : il est donc revenu en Dordogne et peut-être depuis un an ou deux. Sans doute désire-t-il être nommé à Saint-Cyprien ou du moins dans sa région, mais peut-être à cause de son passé révolutionnaire dans ces lieux, l'autorité diocésaine en accord avec la civile et malgré les qualités qu'on lui prête « instruit et dévoué au gouvernement » le propose pour la cure de Sainte-Aulaye dans le lointain Ribéracois. Guary essaie bien de s'accrocher. Le 29-6-1803 alors qu'il est déjà nommé officiellement à Sainte-Aulaye, mais résidant toujours au Bugue où doit justement venir l'ancien curé de Sainte-Aulaye, Antoine Dusolier, il écrit à Lacombe, évêque d'Angoulême : « Je préfère rester au Bugue où j'ai mon frère et où le curé de Sainte-Aulaye qui y a été nommé ne veut pas aller, mais veut rester à Sainte-Aulaye »³⁹. Mais l'évêque ne tient pas du tout à ce que Dusolier reste à Sainte-Aulaye et Guary au Bugue. Il faut donc partir pour Sainte-Aulaye. Guary ne va pas y rester très longtemps, car le 22 vendémiaire XII (15-10-1803), le maire de sa nouvelle paroisse enregistre son décès « prêtre, âgé de 60 ans, né à Firoud (?sic) dans le Lot, fils de François Rousset et de Jeanne Rousset »⁴⁰.

Joseph Pradines.

Il est plus difficile de faire la biographie de ce chanceladais, lui aussi du prieuré de Saint-Cyprien au moment de la Révolution, car n'étant pas

35. AN, D XIX 49 (pièce 87).

36. AD Dordogne, IL 632 (n° 59), 633, 636, 638, 640, 644 District Sarlat (N° 9).

37. B.S.H.A.P., 1969 (250-261), *Sarlat et le Périgord. Actes du XXXIXe congrès d'études régionales* tenu à Sarlat les 26 et 27 avril 1986, S.H.A.P., Périgueux, 1987, p. 150.

38. AD Dordogne, IL 644 District Montignac - 5 L 144 - AD Lot L suppl. 191 (Ss/D 1).

39. AD Dordogne, V 13 - Arch. dioc. Périgueux, A 27, canton Sainte-Aulaye - BRUGIERE (*op. cit.*), p. 264.

40. Etat-civil, Sainte-Aulaye.

originnaire du Périgord il a très tôt rejoint son diocèse d'origine celui de Cahors où du reste plusieurs prêtres portent ce même nom de Pradines⁴¹. Ce qui est certain c'est que Joseph est né à Limogne (aujourd'hui Limogne-en-Quercy, dans le Lot) et sans doute en 1761⁴². Devenu chanceladai il est affecté en mai 1786 au prieuré de Saint-Cyprien puisqu'il commence alors à signer « pour le curé ». En 1790 sa pension est évaluée à 900 livres, mais il ne touche à Saint-Cyprien que le premier trimestre 1791 et dès fin janvier 1791 il est signalé comme habitant chez son frère à Limogne⁴³. Le 17-9-1792 alors qu'il n'a manifestement pas prêté le serment de Liberté il va à Sénailiac (toujours dans le Lot, et plutôt Sénailiac-Louzès que Sénailiac-la-Tronquière). Le 9-9-1793 n'ayant pas émigré comme la loi lui en faisait l'obligation comme réfractaire, il est arrêté et mis en réclusion à Cahors. Déporté sur Bordeaux, il est enfermé au fort du Há le 5-11-1794. Embarqué sur le *Dunkerque*, il sera ensuite conduit à Brouage le 26-4-1795. Il est libéré le 28-8-1795 par arrêté du Comité de sûreté générale. Il revient alors à Limogne où il arrive le 23-9-1795 et il y demeurera au moins jusqu'au 30-1-1797. Toujours à Limogne lors du 19 fructidor V, il est de nouveau déclaré « sujet à la déportation ». Ayant déjà connu la terrible déportation de Bordeaux-Blaye, il est très vraisemblable que Joseph Pradines se soit alors exilé en Espagne afin d'échapper à la non moins terrible déportation en Guyane puisque vers 1803 nous trouvons un Joseph Pradines « rentré d'Espagne depuis cinq ans et desservant Puyjourdes », dans le Lot⁴⁴. Il est mort en 1842.

Junien Bernard dit Rochebrune.

Ce chanceladai qui signe « Rochebrune » sur les registres de Saint-Cyprien dès 1786 a prêté longtemps à confusion, car son nom véritable est Bernard et son prénom, Junien, du nom de sa ville d'origine. Ce surnom de « Rochebrune » servait peut-être à le distinguer de ses deux autres frères également prêtres.

Junien naquit à Saint-Junien en Limousin en 1734. Il avait d'abord fait un essai chez les trappistes, mais dut abandonner pour raison de santé ; il entra alors dans la congrégation de Chancelade⁴⁵. Il était au prieuré de Saint-Cyprien en 1786. En 1790 sa pension s'élève à 1.000 livres vu son âge supérieur à cinquante ans. Il la touche à Saint-Cyprien pendant toute l'année 1791. Mais le 13-11-1791 un certificat lui est délivré pour la toucher désormais sur le district de Saint-Junien. Retiré dans cette ville, près de sa famille, le ci-devant chanceladai ne prête pas le serment de Liberté en 1792. Réfractaire, il est arrêté et reclus à « La Règle » de Limoges. En mai,

41. On connaît au moins trois frères de ce nom : Mathieu-Simon, chanoine de Montauban. Jean-Louis, ancien hebdomadier aussi de Montauban et Joseph, notre chanceladai. Voir SOL (Eugène), *La Révolution en Quercy*, Paris 1926 (4 tomes), Tome III, p. 261.

42. MANSEAU (Abbé, curé doyen de St-Martin-de-Ré), *Les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, Desclée, Lille, 1886. (2 tomes), tome II, p. 478 - Arch. dioc. Cahors, 5.87.4.

43. AD Dordogne, IL 652 - SOL (op. cit.), III 261.

44. MANSEAU (op. cit.), II 478 - SOL (Eugène), *Quercinois de la période révolutionnaire*, Paris, 1931, p. 375 - Arch. dioc. Cahors, 5.87.4 - SOL, *La Révolution (op. cit.)*, III 261.

45. LECLERC (abbé), *Martyrs et Confesseurs de la Foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution Française*, Limoges, 1892-1904 (4 tomes), tome I, p. 593 - Ad Dordogne IL 652.



Eglise de St-Cyprien.

(Document extrait de l'Iconothèque de la Soc. His. et arch. du Périgord)

puis en juin 1793, de sa prison, il demande des secours pour pouvoir vivre, n'ayant plus de pension depuis septembre 1792 et ne possédant aucune ressource personnelle⁴⁶. Le 29-3-1794 il est conduit de Limoges à Rochefort où il sera embarqué sur les *Deux Associés*. Il y meurt bientôt, le 21-9-1794 et est inhumé dans l'île Madame. Labiche de Reignefort lui consacre la notice suivante : « ...C'était un pieux et fervent religieux, ayant le cœur excellent, et toujours disposé à obliger. Il avait autant de courage et d'activité d'esprit, que de faiblesse de corps. Incapable de supporter de grandes fatigues, il voulut se consacrer au service des malades, à l'île Citoyenne, et fût aussitôt enlevé par la contagion. Il avait écrit des mémoires détaillés et très-circonsciés de tout ce qui était arrivé aux ecclésiastiques déportés de son département, depuis le départ de leur patrie, jusqu'au moment où il succomba. Ils se sont perdus »⁴⁷.

... Sicard.

Quant à Sicard, au prénom inconnu, c'est aussi un chanceladais qui apparaît lui, seulement en 1791, au moment du règlement des pensions. Il n'est mentionné qu'une fois, le 22-7-1791, comme « ci-devant chanoine régulier de Saint-Cyprien ». Il reçoit une pension de 900 livres, mais elle ne lui sera versée à Saint-Cyprien que pour le premier trimestre 1791. Le montant de cette pension indique qu'en 1791 il avait moins de cinquante ans⁴⁸. Véritable « Melkisédéch », on ne sait ni d'où il vient, ni où il va... du moins pour l'instant.

46. LECLERC (*op. cit.*), IV 459-460.

47. LABICHE de REIGNEFORT (Pierre-Grégoire), *Relation très-détaillée* (seconde édition), Paris, 1801, p. 154.

48. AD Dordogne, IL 652.

Louis Soury.

C'est un chanceladais qui, comme membre du prieuré, effleure à peine la période révolutionnaire à Saint-Cyprien, mais ne pas le citer serait, je pense, oublier un des plus beaux fleurons de cette communauté.

C'est aussi un Limousin, né le 7-1-1765 à Rochechouart, fils de Jacques et de Jeanne Leslavois ; il a été baptisé le même jour⁴⁹. Il est à Saint-Cyprien au moins depuis 1786 où il signe « pour le curé » les registres paroissiaux. A la fin de 1789 (novembre-décembre) il assure momentanément le service de la paroisse vacante de Carves. En 1790, en même temps qu'il voit disparaître son prieuré, il est nommé par l'abbé de Chancelade curé de Beauverne-de-Chancelade, succédant ainsi à un autre chanceladais qui a laissé dans son registre de 1790 cette note désabusée : « l'esprit d'anarchie et de licence répandu parmi les peuples, la place faite à l'Eglise par la suppression de tous les ordres religieux, la spoliation des propriétés du clergé, la tolérance de tous les cultes, et plus encore ma santé extrêmement affaiblie, m'ont fait une loi de renoncer à la cure de Beauverne, dont j'étais pourvu depuis environ cinq ans et demi, et d'abdiquer un ministère que les malheurs du temps ont avili. M. Jean-Louis de Penchenat, abbé de Chancelade, et patron du bénéfice, m'a donné pour successeur M. Louis Soury, chanoine régulier de notre congrégation, qui a pris possession le 28 avril de la présente année. (signé) Estang, Ch. régulier, prieur de Chancelade »⁵⁰. Soury a donc quitté Saint-Cyprien dès les premières heures sombres de la Révolution, sombres pour l'Eglise et les religieux en particulier. Curé de Beauverne il réside à l'abbaye de Chancelade, comme le curé de Castels demeurait au prieuré de Saint-Cyprien, mais lors de l'inventaire de cette abbaye il n'est pas compris dans les effectifs. Le 3-7-1790 il s'en plaint à l'Assemblée nationale comme d'une injustice à son égard⁵¹. Le 2-1-1791 il comparait devant sa municipalité et prête le serment constitutionnel, mais en y ajoutant qu'il jure aussi « de ne s'écarter jamais des devoirs d'un pasteur catholique, apostolique et romain »⁵². Une telle précision ajoutée à la formule officielle rend nul son serment et range Soury parmi les réfractaires. Il reste encore quelque temps curé de Beauverne avec un traitement de 1.200 livres qui lui est versé jusqu'au 8-10-1791, date de son remplacement. Après il n'aura plus droit qu'à une pension de ci-devant chanoine de 900 livres qui lui sera payée toujours par le district de Périgueux jusqu'au 4e trimestre 1792⁵³.

A la fin de 1792, n'ayant prêté aucun serment et n'étant pas parti pour l'exil comme la loi le lui obligeait, il essaie de se cacher pour échapper à l'arrestation et à la déportation. Mais le 27-5-1794 il est arrêté avec deux autres prêtres réfractaires chez Marie Gimet, au n° 2 de la rue N-D de la Place, à Bordeaux. Aussitôt traduit devant la trop fameuse Commission militaire de Lacombe, son procès ne va pas trainer. Le 6 juin il est

49. LECLERC (*op. cit.*) IV 429.

50. R.P. Beauverne, 1790.

51. AN, D XIX, 62 dossier 316.

52. BRUGIERE (*op. cit.*), 213.

53. AD Dordogne, IL 652, 633, 632, 627 - Q 18.

condamné à mort et guillotiné le même jour avec ses deux compagnons et les deux femmes (Gimet et Trolonge) qui les avaient hébergés⁵⁴.

Joseph Prunis.

Terminons par le plus célèbre chanceladai de Saint-Cyprien, son prieur, Joseph Prunis. Evidemment il n'est pas question ici de recopier sa biographie présentée dans de nombreux livres et articles, en particulier de ce Bulletin. Et parmi ces derniers il faut mettre au tout premier plan ceux de Mme Sadouillet-Perrin. Ajoutons simplement, si c'est possible, quelques détails ou quelques questions à cette biographie déjà bien fournie⁵⁵.

Une première notation relevée dans les fonds maçonniques qui n'a peut-être rien à voir avec notre Prunis, mais qui reste cependant surprenante. Un François Prunis, chanceladai, né à Saint-Cyprien en 1748, est agrégé à la loge de « l'Amitié » de Périgueux le 19-3-1772. En 1774 ce François est dit « parti pour Paris le lendemain de sa réception et y est actuellement ». De 1775 à 1779 il est porté « absent » puis il disparaît complètement des listes de cette loge. En 1809 il est de nouveau mentionné comme « législateur, membre honoraire de la loge « l'Anglaise de l'Amitié », résidant à Paris »⁵⁶. Evidemment ni le prénom ni les date et lieu de naissance ne correspondent à Joseph Prunis. Mais il est curieux de constater que ce départ pour Paris en 1774 correspond bien lui par contre à celui de Prunis daté en général de 1774 à 1782⁵⁷. De plus, la réapparition de 1809 comme « législateur résidant à Paris » rejoint aussi son mandat au Corps législatif qui se termine, il est vrai, en 1809. Enfin, je n'ai rencontré en Dordogne pendant toute cette période aucun autre chanceladai du nom de Prunis prénommé François. Alors François n'est-il autre que Joseph ? Il serait alors un des nombreux chanceladai qui à la fin du XVIIIe siècle firent partie de cette loge de « l'Amitié » de Périgueux.

Autre fait à relever : le 4-2-1790 Prunis s'associe à la pétition adressée à l'Assemblée nationale qui s'élève contre la suppression du prieuré. Elle comporte de nombreuses signatures dont celle de « Prunis maire et Guary curé ». Une lettre personnelle de Prunis, datée du 14-4-1790, appuie cette pétition pour conserver « le prieuré royal de Saint-Cyprien occupé aujourd'hui par les chanoines réguliers au nombre de sept qui travaillent avec le curé aux fonctions du ministère dans une paroisse très vaste et très

54. GUILLON (abbé Aimé), *Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française ou Martyrologe des pontifs, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et l'autre sexes, qui périrent alors pour la Foi*, Paris, 1821 (4 volumes), vol IV, p. 622.

SPENNER (E.-F.), *Les Martyrs de Bordeaux en 1794*, Bordeaux 1932, p. 13, 26.

LECLERC (op. cit.), 1 309, IV 429. - BRUGIERE (op. cit.), 213.

LELIEVRE (Henri), *Une nouvelle page du Martyrologe de 1793 d'après un manuscrit inédit découvert aux Archives de l'Archevêché de Bordeaux*, Bordeaux, 1886, p. 259.

55. Sur Prunis, en plus des articles de Mme Sadouillet-Perrin, bibliographie abondante, en particulier dans *B.S.H.A.P.* 1880 (276), 1882 (508, 511-512), 1884 (264-266), 1885 (377), 1892 (265, 464), 1900 (176), 1904 (456...), 1914 (371-72), 1922 (119...), 1926 (128), 1933 (103), 1969 (250...), 1972 (150), 1976 (26), 1982 (119...), 1984 (325-330) sans compter les nombreux ouvrages dans lesquels il est question de lui.

56. B.N. FM 2.346 - *B.S.H.A.P.* 1974 (199).

57. *B.S.H.A.P.* 1926 (128).

nombreuse ». Et Prunis de proposer si le prieuré ne peut être gardé tel quel, qu'il devienne « un collège »⁵⁸.

Quant à son traitement, nous voyons d'abord qu'en 1790, au moment de la déclaration des revenus, Prunis prend le titre de « prieur royal de Saint-Cyprien et de l'Ermitage du Toulon »⁵⁹. En 1791 comme « ci-devant prieur et commissaire général aux archives du département » il va recevoir 4.896 livres et cela, du 1er trimestre 1791 au 3e trimestre 1793⁶⁰. De plus, le 23-10-1792 le ci-devant prieur fait une pétition pour arrondir son traitement car « il fait, dit-il, gratuitement le service de vicaire depuis trois ans ; aujourd'hui vicaire en titre, il a prêté tous les serments. « Ce traitement de vicaire (700 livres) lui est accordé, mais il ne semble pas que cela n'ait en rien modifié ce qu'il recevait déjà⁶¹. Après sa nomination par Roux-Fazillac le 23 brumaire II (13-11-1793) comme « archiviste, historiographe et bibliothécaire du département », son traitement sera de 3.600 livres jusqu'à la suppression de ce poste le 6 messidor V (24-9-1797)⁶². Remarquons en passant que pour le seconder dans son travail d'archiviste Prunis fit nommer le 4 germinal III (24-3-1795), « Bonnet de Thiviers, pour classer les coquillages ». Ce Bonnet, prieur curé de Pont-Saint-Mamet en 1789, était aussi un chanceladais. Il fut intrus à Thiviers où, au Concordat, il était « chargé de l'exécution publique »⁶³. Quant à Prunis, après la suppression de son poste à Périgueux, il reviendra sur le canton de Saint-Cyprien où il touchera une pension de 1.000 livres comme religieux assermenté⁶⁴.

Pour ce qui concerne les serments, Prunis a prêté tous ceux auxquels il était assujéti et spécialement le 7-10-1792, celui de Liberté, et à la fin de l'an V, celui de haine. Sans doute a-t-il prêté aussi le serment constitutionnel vu sa pétition de traitement de vicaire. Bien qu'il ne se soit jamais rétracté, il ne semble pas avoir repris du ministère après 1793. Un document du 5 nivose VII (25-12-1798) le mentionne « sur le canton de Saint-Cyprien comme n'exerçant plus aucun ministère ecclésiastique ». Comme il l'écrit lui-même dans une lettre du 22-5-1812 Il était entré « dans l'oubli de ses devoirs par les places qu'il a occupées peu analogues à son état ». Enfin sur cette question, on ne trouve aucune demande de réconciliation avec l'Eglise adressée de sa part au cardinal Caprara, du moins de 1801 à 1808⁶⁵.

Les serviteurs du chapitre.

Cette revue du chapitre de Saint-Cyprien serait incomplète si on ne signalait pas en terminant la présence de ses humbles serviteurs : Pierre Russel, l'organiste, Jean Lacombe, le sacristain et Pierre Paule, le servant

58. AN, D XIX 49, pièce 87 et 52 s/d 100 pièces 82-83.

59. AD Dordogne, B 1739 (1790).

60. AD Dordogne, IL 156 (160, 424), 620 (23), 651, 646 District Sarlat : 10 L 3 (144,4 (62), 29 (699).

61. AD Dordogne, Q 18 (353).

62. AD Dordogne, AL 166 (208), 167 (218, 273) 177 (94).

63. AN AF IV 1889 dossier 5 AD Dordogne, BL 16 (175).

64. AD Dordogne, IL 662.

65. AD Dordogne, V 16 : Q 18 (353) : ILL 454 - B.S.H.A.P. 1984 (328). CHARON BORDAS (Jeanine). *La Légation en France du Cardinal Caprara, 1801-1808. Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Eglise*. Paris, 1979.

de messe, sur lesquels quelques rares documents nous donnent des informations⁶⁶.

Pierre Russel (écrit parfois Roussel) est né à Brantôme le 19-7-1742. En 1791 il déclare « 36 ans de musicien dans différents chapitres et le dernier celui de Saint-Cyprien ». A ce titre il recevra une pension annuelle de 400 livres qu'il touchera à Saint-Cyprien jusqu'au 3e trimestre 1792. Après quoi « il fixe son domicile dans le district de Nontron où on le trouve encore en l'an VII. En l'an VIII il est domicilié à Ribérac. Il prête le serment de Liberté le 15-10-1792, puis celui de Haine et il ne s'est jamais rétracté.

Jean Lacombe d'Auré, lui, est né vers 1725. C'est un clerc, sacristain du chapitre depuis 32 ans. Il n'aura droit qu'à une pension de 200 livres dont je ne sais même pas s'il en a bénéficié.

Quant au servent de messe, Pierre Paule, je ne connais que son nom.

CONCLUSION

Si l'on ne tient pas compte de ces trois serviteurs ni des deux chanceladais, Bost et Sicard, sur lesquels il y a trop peu de renseignements, que peut-on dire des huit autres chanoines réguliers du prieuré de Saint-Cyprien ?

D'abord que leur moyenne d'âge est relativement basse : 37 ans et 3 mois. Le plus vieux, Bernard, n'a que 55 ans, et nous avons un chanoine, Soury, de 24 ans. Ensuite la moitié exactement sont originaires du Périgord et plus spécialement du Sarladais (3 sur 4) ; deux autres viennent du Limousin et les deux derniers du Quercy. Un recrutement somme toute très local pour des religieux.

Quant aux serments pris globalement, même si certains n'ont pas eu à prêter le serment constitutionnel, on a 5 assermentés pour 3 réfractaires. Mais sur ces 5, un au moins s'est rétracté assez tôt pour subir la persécution. Si on rattache ce rétracté aux réfractaires on obtient ce fameux partage, moitié moitié, entre réfractaires et assermentés.

Pour les assermentés, deux (Géraud et Guary) continueront jusqu'à leur abdication leur ministère de curé. Deux autres (Bosredon et Foucaud) se contenteront d'être pensionnés, comme ex-religieux, mais ils abdiqueront quand même. Seul, Prunis, peut-être pour des motifs financiers, revendiquera une place de vicaire. Tous ces assermentés, sauf Géraud, traverseront toute la Révolution, en partie dans leur pays d'origine, sans subir aucune persécution. Au Concordat, Bosredon sera plus ou moins vicaire, Foucaud et Guary seront nommés curé et un seul, Prunis, vivra en laïc. Aucun d'eux ne s'est marié.

Pour les réfractaires, les conséquences de leur refus des serments ont été tragiques. Des trois réfractaires de la première heure, Pradines a subi

66. A.N. D XIX 90 dossier. 738 - AD Dordogne, II 661, 662 ; 10 L 5 (40) ; V 16 - B.S.H.A.P. 1980 (65).

d'abord sous la Terreur la déportation de Bordeaux-Blaye, ensuite sous le Directoire l'exil en Espagne ; Bernard a été déporté à Rochefort où il est mort ; enfin Soury a été guillotiné. Quant à Géraud qui ne s'est rétracté qu'après la Terreur, il va rejoindre Pradines dans son exil en Espagne. La proportion et l'ampleur des persécutions subies par les chanoines sont, semble-t-il, exceptionnelles pour ce chapitre relativement modeste. Et si ce dernier tire sa gloire de la personnalité et de la carrière politique de son ex-prieur, ne peut-il pas tout autant se prévaloir de ses quatre confesseurs de la Foi dont deux peuvent être considérés comme des martyrs ?

R.B. *

Dom Augustin d'Abzac de La Douze premier abbé de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Dombes (Ain - France)

par Marcel BERTHIER

*Le 1er octobre 1863, un groupe de moines cisterciens quittait en silence l'abbaye N.D. d'Aiguebelle non loin de Montélimar. C'était la réalisation d'un projet construit jour après jour par la convergence d'ardentes volontés. C'était surtout le début d'une aventure au service de Dieu et des pauvres *.*

Après une étape chez les cisterciennes de Maubec, les quarante-quatre moines partis d'Aiguebelle passaient à Fourvière, puis à Ars et le 4 octobre ils arrivaient au Plantay, en plein cœur de la Dombes. Pour les accueillir, il y avait Monseigneur de Langalerie, évêque de Belley, Monsieur Guillebeau, maire du Plantay et un médecin lyonnais, le docteur Rapou. Quelques voisins aussi sans doute.

Du futur monastère, seule l'église était construite. C'est là que le P. Marie-Bernard Bauer, un Carme, prononça l'homélie d'accueil.

Sa présence était un signe. Elle manifestait l'amitié qui l'unissait à l'un des moines, celui qui allait devenir le Prieur du nouveau monastère, Dom Augustin. Leur rencontre date de douze ans déjà ; c'était à Naples. Bernard Bauer, né le 18 août 1829 à Budapest, étudiant à Heidelberg, premier prix de peinture à Vienne en 1847, avait rencontré en Italie Adhémar d'Abzac, onzième marquis de La Douze, un jeune périgourdin qui venait y oublier la rupture brutale de ses fiançailles et y chercher une vérité entrevue quelques années plus tôt à travers des lectures, une correspondance et un pèlerinage à Verdélais, près de Bordeaux, dans l'Entre-Deux-Mers.

* N.D.L.R. Notre Société détient divers autres documents (photographies, généalogie...) sur Dom Augustin d'Abzac de la Douze, grâce à l'obligeance de M. Berthier.

Pendant quelques années, le jeune juif hongrois et l'héritier d'une ancienne et noble famille française vont suivre des routes identiques qui les conduiront vers la vie religieuse, le premier chez les Carmes, le second dans l'ordre de Cîteaux qui, après la Révolution, vien de renaître.

Comment Adhémar d'Abzac de La Douze était-il devenu moine d'Aiguebelle, puis, ce 4 octobre 1863, prieur de Notre-Dame des Dombes ? Quelles influences avaient marqué sa jeunesse ?

Il convient, après ce Jourdain d'Abzac qui participa à la troisième croisade, de citer Hélie, dit Gantonnet, neveu de l'archevêque de Nicosie, Raimond de la Pradelle, et qui fut en 1365 au service de Pierre 1er de Chypre. Son neveu Bertrand, époux de Jeanne de Baynac, fut décapité à Limoges le 11 mars 1438¹ pour être resté fidèle au roi d'Angleterre contre le gré de Charles VII.

Moins tragique se révèle la noblesse de Pierre d'Abzac, né à La Douze en 1427, qui se fit moine à Saint-Jean-d'Angély, devint abbé des Alleuds (un ancien ermitage fondé par Gérard de Salles), puis, le 25 septembre 1465, abbé de Lagrasse en Languedoc. Louis XI le chargea de négocier les traités sur les successions de Bourgogne et d'Anjou (mai 1476). Sa réussite lui valut, le 6 avril 1480, l'évêché de Rieux, puis, en 1488, celui de Lectoure, enfin, en 1494, le 20 juillet, l'archevêché de Narbonne. Mgr d'Abzac revient mourir à La Douze le 23 mai 1502. Son tombeau, dans l'église de La Douze, a été détruit ; il n'en reste que deux sculptures au musée de Périgueux. Par contre, son portrait subsiste au mur occidental du transept nord de l'église.

Dans cette même église de La Douze, le retable, sur l'autel, nous présente un autre Pierre d'Abzac, premier baron de La Douze et époux de Jeanne de Bourdeille en 1526.

Comme en contrepoint, il faut citer un Pierre d'Abzac encore, condamné à mort à Toulouse et exécuté en 1669 pour un crime qu'il n'avait peut-être pas commis².

A cause de cette condamnation, Louis XIV ordonna que le château de La Douze soit rasé. Il n'en reste que la chapelle devenue église paroissiale et les communs qui furent vendus avec 1.300 ha de terres et 23 métairies, en 1900, à Maître Hédelin, notaire à Angers de 1872 à 1897³. Le fils de ce maître Hédelin épousa Mlle de Laurière et fut maire de La Douze en 1908. C'est lui qui donna à l'église le portrait de Mgr Pierre d'Abzac, l'archevêque de Narbonne. Enfin, il y eut cette Anne d'Abzac, épouse de Jean de Calvimont puis de Foucauld d'Aubusson, dont le château de Lerm conserve le souvenir tragique⁴.

La douceur majestueuse qui se lit sur le visage de l'archevêque de Narbonne telle que l'artiste l'a fixée pour toujours ne doit pas faire oublier

1 Cf *Chroniques* de Jean Tardé, Lafitte, Marseille 1981, p. 370 et sq.

2 Cf le récit romancé de Pierre de la Chapelle : *Les sentiers de Capvirade*. Hermé, Paris 1986.

3 Charles Hédelin, né en 1845 à Chateaudun, mort en 1914 à Montreuil-sur-Maine (49). Son successeur est Maître Raymond Baudoin. Cf C. Port : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire*, 2e éd., Angers 1965.

4 Jean Maubourguet : *La tragique histoire du château de Lerm* - Fanlac - Périgueux, 1981.

la violence d'un Bertrand, d'un Pierre ou celle, sanglante, de la châtelaine de Lerm.

C'est une douceur conquise par une vie de prière dans l'observance de la règle monastique et c'est une douceur conquérante.

Voilà donc quelques-uns des d'Abzac qui avaient précédé Adhèmar et qui, probablement, le marquèrent. Lui, il avait vu le jour le 14 février 1827 à Borie-Bru, commune de Champcevinel, près de Périgueux. Son père, Alexandre-Romain-Blaise, était né en 1783 à Périgueux ; en 1809, il avait épousé Jeanne-Ursule de Bouillac. Une fille, Anne, Jeanne, Alix était née en 1813. A 17 ans, elle épousa Frédéric Briffaut et, sans enfant elle-même⁵, elle se chargea de l'éducation de son frère après la mort de leur mère en 1835.

Plus ou moins délaissée par son mari qui voyageait beaucoup, elle fut sans doute pour son frère une éducatrice autoritaire, aidée d'ailleurs par ce Charles Godard qu'elle avait choisi comme précepteur et qui fut plus tard son intendant et son légataire. Heureusement il y avait Jean-Marie Guérin, le jardinier, venu de Bretagne en 1830 alors qu'il avait 25 ans. Plein d'affection et d'admiration pour son « petit prince », il poussera la fidélité jusqu'à le rejoindre à Aiguebelle avant de le suivre aux Dombes où il mourra en 1876, à 71 ans.

Très tôt, semble-t-il, Adhèmar se destina à la carrière militaire, mais l'échec au baccalauréat le fit y renoncer. Excellent pianiste, riche, héritier d'un grand nom, il était de toutes les jouissances que Périgueux pouvait offrir sous le règne de Louis-Philippe.

La maladie et la conversion de son père en 1846 l'amènèrent à réfléchir, mais pas au point de changer de vie.

Le 26 mai 1848, son père étant mort, il devient marquis de La Douze. En août, il suit sa sœur en pèlerinage à Verdélais, à contre-cœur semble-t-il. Au retour à Périgueux, il tombe gravement malade et cela le tient éloigné de ses plaisirs habituels. Pour se soigner, en 1849, il se rend au Mont-Dore où il fait la connaissance d'une jeune fille de Nantes. Les deux jeunes gens se plaisent et des projets de mariage s'ébauchent. A la veille même du mariage, le 27 janvier 1851, la jeune fille renonce à son projet, sans motif sérieux croit-on.

Madame Briffaut conseille alors à son frère de voyager. Celui-ci se décide à partir pour l'Italie. A Naples, chez M. Mincio, il rencontre Bernard Bauer. Une grande amitié vient de naître entre deux jeunes hommes que tout apparemment sépare.

Rentré en Périgord, guéri semble-t-il moralement et physiquement, Adhèmar s'éprend d'une jeune femme dont la situation modeste rend difficile un nouveau projet de mariage. Y eut-il réellement une liaison ? Et de cette liaison est-il né un fils comme certains le croient ? Rien ne permet de l'affirmer. Il est peu vraisemblable que les supérieurs religieux aient, quelques années après, accepté de recevoir les vœux d'un homme qui aurait

5. Du moins sans enfant vivant.

eu envers un enfant naturel des obligations matérielles et morales d'une grande gravité. Mais pourtant...

Ce que Dom Augustin a écrit plus tard de cette période de sa vie, de la rupture douloureuse qui a suivi, est plein de noblesse et d'une émotion discrète.

Une nouvelle visite à Verdélais le 10 juin 1853 et la rencontre du P. Chavas semblent décisives dans la vocation d'Adhémair et dans son désir de vie religieuse. A Périgueux, il se heurte à l'opposition de sa sœur soutenue par Charles Godard.

Il va, pendant quelques mois, vivre à Paris pour y subir l'épreuve du temps imposée par Mme Briffaut. Il y retrouve Bernard Bauer converti depuis un an au catholicisme. Tous les deux vont rencontrer un jésuite éminent, le P. de Ravignan, qui saura les orienter avec discernement.

Se rappelant qu'il avait lu autrefois la vie du Père Ephrem, un moine cistercien d'Aiguebelle, et qu'il avait échangé une correspondance avec Dom Orcise, Adhémair décide de se rendre à Aiguebelle. Il y arrive le mercredi de la Passion 5 avril 1854. Très vite, sa décision est prise : c'est là qu'il veut vivre. L'opposition de Mme Briffaut ne faiblit pas, mais elle est vaine.

Le 7 novembre 1854, il est de retour à Aiguebelle. Le 20, il entre en communauté et le 2 février 1855 il prend l'habit. En mars, il revient à Périgueux pour confier à sa sœur l'administration de ses biens. En juin, il regagne son monastère.

L'abbaye d'Aiguebelle, fondée en 1137 par l'abbaye de Morimond, elle-même quatrième fille de Cîteaux, avait été supprimée par la Révolution. Elle avait été repeuplée le 27 janvier 1816 et venait de fonder Notre-Dame des Neiges au diocèse de Viviers en 1850 et Sainte-Marie du Désert au diocèse de Toulouse en décembre 1852.

Sous le nom de Marie-Augustin, le 25 mars 1858, Adhémair d'Abzac de La Douze fait profession à Aiguebelle, dont il est peu après nommé hôtelier.

Diacre le 21 août 1859, il est ordonné prêtre à Valence le 2 juin 1860. Désormais le silence le recouvre. A peine sait-on qu'il est maître des novices convers, et donc de Guérin qui est parmi eux depuis le 19 novembre 1859.

Le silence... et pourtant, entre Saône et Rhône, une petite principauté dont la capitale est Trévoux et qui n'a été réunie à la France que cent ans plus tôt, la Dombes, préoccupe les pouvoirs publics et l'Eglise.

La misère y est grande, due bien sûr à la fièvre mais aussi au logement insalubre, à la nourriture malsaine, à l'habillement inadapté et à l'eau polluée utilisée pour la boisson.

En ce milieu du XIXe siècle, la durée de vie n'y est que de vingt-trois ans, contre trente-sept pour la moyenne française.

Les étangs sont accusés de tous les maux. Sont-ils seuls en cause ?

Il faut savoir d'abord que leur origine n'est pas très ancienne, car les textes primitifs n'en font pas mention : au Moyen Age, on ne connaît aucune redevance féodale en poissons. C'est seulement au milieu du XIIIe siècle que l'on note leur création. La dépopulation due à la misère rend les cultures difficiles, la consommation de poissons s'accroît sans cesse pour des raisons

de préceptes religieux, enfin le terrain s'y prête qui est constitué d'une succession de cuvettes argileuses descendant doucement du Rhône vers la Saône : il suffit d'édifier ici ou là quelques barrages sur lesquels s'établiront peu à peu chemins et sentiers et derrière lesquels l'eau s'accumulera.

Les étangs sont-ils responsables du paludisme ? Ce n'est pas sûr. Mais l'état de l'opinion publique est primordiale et elle les met en cause⁶. Il faut lire sur ce sujet la description faite par le préfet Bossi ou le discours d'Edgar Quinet en 1849. C'est terrifiant. On comprend dès lors que la lutte soit engagée par l'Etat. Des travaux sont d'abord entrepris le long des cours d'eau : la Saône, le Rhône, la Chalaronne, le Renon et la Veyle. La construction d'une voie ferrée entre Lyon et Bourg est décidée en 1862. Un budget de 3.750.000 F est dégagé. La Compagnie recevra en outre 1.500.000 F de subvention pour assécher 6.000 ha d'étangs sur 18.000. Trop souvent, MM. Mangini, dirigeants de la Compagnie, n'accorderont aux propriétaires que 50 ou 100 F par ha sur les 250 reçus.

La misère ne favorise pas la piété et l'Eglise aussi se préoccupe des étangs et de leur assèchement. Le docteur Rapou, médecin à Lyon et propriétaire dans la Dombes, est le premier sans doute à penser à une fondation monastique, mais la Révolution a chassé les moines et détruit les monastères. Quelques cisterciens conduits par Dom de Lestrangé ont échappé à la tourmente et se sont regroupés à la Trappe, à Port-du-Salut, à Melleray, à Bellefontaine, à Aiguebelle, mais il est trop tôt encore pour risquer une fondation dans la Dombes.

Pourtant, le 5 octobre 1858, le nouvel évêque de Belley, Mgr de Langalerie, qui est originaire de Sainte-Foy-la-Grande en Gironde, rencontre à Verdélais l'abbé d'Aiguebelle et évoque le projet. L'abbé est réticent, l'évêque est pressant. Un dossier sera préparé par lui et soumis au Chapitre Général de l'Ordre cistercien. L'évêque a déjà trouvé des fonds grâce au concours actif de M. de Montbriand et de quelques amis qui lui ont offert 54.000 F. Dès lors il n'hésite plus et charge le curé de Plantay d'acheter le domaine des Mouilles (74 ha) et le Fayet (77 ha) pour un total de 76.000 F. Un appel est lancé à Napoléon III, au Conseil Général, au Préfet, aux parlementaires, au clergé. L'accueil est excellent.

Mgr de Langalerie est maintenant sûr de réussir.

Le Chapitre général réuni à la Trappe décide de confier la fondation à l'abbaye d'Aiguebelle qui compte 220 moines.

Douze briquetiers belges ont fabriqué 1.500.000 briques et, le 9 mars 1861, l'évêque de Belley pose la première brique de l'église. Elle seule sera terminée à l'arrivée des moines : le reste est un immense et assez sinistre chantier dans l'automne gris et pluvieux.

Le responsable désormais est Dom Augustin d'Abzac de La Douze et on va le voir conduire l'opération avec une implacable rigueur, mais aussi avec une extraordinaire habileté. Comme il est bien d'Abzac !

D'abord, il regarde les 150 ha de son domaine et, là-bas, au sud, le clocher de l'église du Plantay. Entre les deux, il y a un bois et l'étang de la Reverdière. Le propriétaire ne veut pas les vendre seuls. Qu'importe ! On

6. Guigue : *Essai sur les causes de la dépopulation dans la Dombes et l'origine de ses étangs* (Bourg, 1857).



Dom Augustin d'Abzac de La Douze
Premier Abbé de N. D. des Dombes
(musée de Périgueux)

va acheter l'ensemble du domaine de Pisseloup (69 ha) pour 55.000 F. Madame Lorau va vendre les deux étangs de Devant et Sothonay (56 ha) à 800 F l'hectare. Aussitôt achetés, les étangs sont asséchés, labourés, drainés, chaulés et fumés. Dès le printemps 1864, des céréales sont semées sur 50 ha, 3.000 arbres fruitiers et 17.000 pieds de vigne sont plantés.

Le cloître se construit grâce à la générosité de Mme Briffaut qui a fini par accepter la vocation de son frère.

C'est Bossan, l'architecte d'Ars et de Fourvière, qui dirige les travaux : la brique est encore plus ingrate que la pierre, hélas !

Mais, parmi les moines, la fièvre fait des ravages. En septembre 1864, trente religieux sur cinquante sont malades.

Sur les 270 ha du domaine monastique, 115 ont été asséchés.

Dom Augustin se révèle alors habile financier. Il passe un accord avec la Compagnie du Chemin de Fer pour hâter l'assèchement des étangs.

La Compagnie donnera 150 F/ha (elle en reçoit 250), mais sera responsable de la bonne fin des travaux et de la maintenance.

Le monastère donnera de 50 à 150 F/ha pour assurer un juste dédommagement aux propriétaires. C'est la loi du marché.

A la fin de 1865, on aura ainsi asséché environ 1.500 ha, mais le monastère a une dette de 80.000 F. Les revenus de la fortune des d'Abzac n'ont pas suffi. Napoléon III revient d'Algérie où il a rencontré à Staouéli l'abbé d'Aiguebelle. Celui-ci ménage une audience à Dom Augustin près de l'Empereur. Impressionné par la calme assurance de son visiteur, Napoléon III lui donne sur sa cassette les 80.000 F demandés.

Dans cette affaire, il ne faut pas omettre de signaler deux influences possibles :

— celle de M. Briffaut, ami personnel et très fidèle de l'Empereur (il le suivra en exil) ;

— celle de Pierre Magne, un Périgourdin comme Dom Augustin, qui a été ministre des finances de 1856 à 1860, puis ministre sans portefeuille de 1860 au 31 mars 1863 et qui redeviendra ministre des finances le 17 novembre 1867.

Entre temps, le prieuré de Notre-Dame des Dombes a été érigé en abbaye par rescrit apostolique du 22 décembre 1865 et lettre de Mgr de Langalerie du 29 janvier 1866. En présence de l'abbé d'Aiguebelle, du vicaire général Vuillod, du curé Buiron, du maire Guillebeau et de M. de la Chapelle, témoins canoniques, Dom Augustin fut élu abbé. Le 9 avril 1866, il reçut la bénédiction abbatiale.

Les armes de l'abbaye ont été dessinées par l'architecte Bossan : « De gueule à une tour ouverte de sable, crénelée de 3 pièces, chargée d'une croix d'argent et accompagnée de 3 molettes d'éperon de même placées 2 et 1 (qui sont de Langalerie) »⁷. Au-dessus, l'image de N.D. de Verdelaix entourée de roseaux.

La devise est : *Sanabo aquas has et non erit ultra in eis mors*⁸.

Dom Augustin, lui, garde les armes de sa famille telles qu'on les voit sur son portrait au musée de Périgueux : « Aux 1 et 4 d'argent, à la bande

7. Dom Maur Cecheril donne, lui : « Une tour d'argent - une croix potencée de gueules - 3 molettes d'argent ».

8. J'essainrai ces eaux et j'en chasserai la mort.

et à la bordure d'azur chargées de 9 besants d'or (3, 3 et 3) qui est d'Abzac. Aux 2 et 3 d'or à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur (3 en chef, 3 en pointe) qui est Barrière⁹. Sur le tout de gueules à 3 léopards d'or, l'un sur l'autre qui est de Guyenne ».

La devise est : *In fide et lenitate*. Celle des d'Abzac est depuis le XIV^e siècle : « Qui ne veut selle, Dieu luy doit bât ».

C'est en 1866 aussi que 12 ha autour de l'église sont clos de murs qui marqueront la clôture monastique.

Les travaux se poursuivent avec la mise en prairies de nouvelles terres (50 ha), la construction d'un bassin de 4.000 m³ avec deux pompes à vapeur, l'établissement d'un moulin avec six paires de meules.

L'investissement est considérable (près de 2 millions) et l'argent manque une nouvelle fois.

Le 12 avril 1867, après une rencontre fortuite, Dom Augustin a de nouveau recours à Napoléon III. Celui-ci se montre généreux en donnant, sur sa cassette, 350.000 F et en faisant octroyer un prêt de 200.000 F par le Crédit Foncier.

A partir de là les améliorations vont se poursuivre dans l'Abbaye, mais aussi dans toute la Dombes où l'état sanitaire est déjà meilleur.

Malheureusement la France et le monde sont troublés : échec de l'aventure mexicaine, fondation de la 1^{re} internationale, loi sur la presse, élection de Gambetta, relations difficiles avec l'Allemagne... Tout est orienté vers un affrontement que la dépêche d'Ems va déclencher en juillet 1870. Moins de 50 jours et ce sera Sedan.

Le 12 novembre, le moulin et tous les travaux sont arrêtés. Le 14, trente-cinq moines sont mobilisés et regroupés à Pont-de-Vaux. Dom Augustin s'y rend le 7 décembre pour reconforter ses moines. Il part ensuite pour Aiguebelle. Il regagne son abbaye, malade, le 21 et le lendemain célèbre sa dernière Messe. Il meurt le 26 décembre de la petite vérole contractée à Pont-de-Vaux. Son cousin, le F. Albéric de Sénailiac, un autre novice et quatre convers seront emportés en quelques jours par la même maladie. Ni l'abbé d'Aiguebelle, ni Mme Briffaut ne purent être prévenus du fait de la guerre et des chutes de neige abondantes à cette époque. C'est donc le P. Louis de Gonzague, prieur, et le vicaire général Vuillod qui, le 28 décembre, célébrèrent les obsèques.

Depuis ce jour, le corps de Dom Augustin repose au chevet de l'église abbatiale.

Mort d'un geste d'amour pour ses frères, l'abbé avait été l'initiateur d'une longue vie, glorieuse souvent, douloureuse parfois, jalonnée par quelques événements notables. Ce fut d'abord l'expulsion inique de 1880 à la suite des lois sur les Congrégations, mais le retour fut rapide. En 1881, l'abbaye des Dombes, qui comptait plus de cent moines, fonde N.D. de la Délivrance à Reichenburg dans le diocèse de Maribor actuellement en Yougoslavie.

Pendant la première guerre mondiale, sur dix-huit moines mobilisés, quatre seront tués.

9. Les d'Abzac écartèlent leurs armes avec les Barrière depuis 1394.

Au mois de juillet 1937, le P. Couturier, encouragé par le cardinal Gerlier, réunit à l'abbaye trois pasteurs suisses, trois prêtres catholiques et un laïc français pour prier ensemble. Le « Groupe des Dombes » était né. Pendant vingt ans, il a « vécu dans le silence de l'appivoisement mutuel », puis en 1956 des thèses à usage interne ont été rédigées, enfin, depuis 1971, les travaux sont publiés¹⁰.

En 1940, l'abbaye se trouve en zone non occupée. L'armée française y entrepose des armes, du matériel et du carburant.

Le 11 décembre 1942, au cours d'une première incursion, les Allemands saisissent les armes.

Le 19 janvier 1943, ils découvrent l'essence et arrêtent le P. Bernard, cellier de l'Abbaye, que le préfet réussit à faire libérer.

Le 15 novembre 1943, une nouvelle perquisition a lieu, interrompue par une attaque des maquis voisins.

Le 8 décembre 1943, le P. Bernard est de nouveau arrêté : le fort Montluc à Lyon, Buchenwald, Dora, Bergen-Belsen enfin où il mourra le 11 avril 1944.

Le 19 mai 1944, les Allemands découvrent à l'abbaye un juif, deux réfractaires du S.T.O. et deux Allemands anti-nazis. Une fusillade éclate, deux moines sont tués et un autre blessé, quatre seront arrêtés et déportés.

Après la Libération, pour son attitude et pour les services qu'elle a rendus, l'Abbaye est décorée de la Légion d'honneur.

Ainsi le grain jeté en terre pour y mourir a vu se lever la moisson. Une moisson abondante, mais qui n'est peut être pas tout à fait celle qu'on attendait en 1863.

Des moyens scientifiques nouveaux, des observations plus attentives, des études plus fines ont permis de se rendre compte que les marais, les zones humides, constituent des écosystèmes performants grâce à la variation du niveau des eaux qui modifie constamment les contacts entre l'eau, l'air et la terre. Freiner ou empêcher cette variation entraîne la destruction de l'écosystème et donc de la faune et de la flore.

Contrôler l'état sanitaire autour de ces zones humides, détruire les insectes nuisibles, vérifier les migrations est indispensable, mais il ne saurait s'agir d'un assèchement systématique. La France compte 1.300.000 ha (2,5 % du territoire) de zones humides, certaines le long des côtes comme la baie du Mont-Saint-Michel, le Golfe du Morbihan, la Brière, le Marais Poitevin, les Etangs du Languedoc ou la Camargue, d'autres à l'intérieur comme le val de Maine autour d'Angers, la Brenne, la Sologne et, précisément, la Dombes.

La conférence de Ramsar (Iran) a adopté en février 1971 une convention internationale sur la protection des zones humides, cette convention a été ratifiée par la France le 3 décembre 1982, mais le marais français est menacé par l'agriculture intensive, par les zones industrielles et par le développement anarchique du tourisme. La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature ne suffit sans doute pas.

10. Cf. art. de Jean Périllon dans *La Croix* à propos du 50^e anniversaire, le 11 septembre 1987.

Les moines de N.D. des Dombes l'ont compris bien avant les lois et les conventions. Ayant fourni directement ou indirectement du travail à la population des alentours, ayant conseillé les paysans, montré de nouveaux modes de culture, encouragé de nouvelles spéculations, ils ont puissamment contribué à enrayer la misère et par le fait même à améliorer la situation sanitaire et sociale.

Selon une tradition cistercienne vieille de plus de huit siècles, les moines ont un rôle moteur dans toute la Dombes comme dans tous les lieux où ils sont implantés. Désormais leurs terres sont cultivées en parties à peu près égales en herbe, en céréales à paille et en maïs. L'élevage est dominant avec 1.000 litres de lait/jour en moyenne.

La vigne a disparu, le moulin aussi. En revanche, l'abbaye produit environ cinq tonnes de pâtes de fruits et, depuis 1867, la « musculine », un fortifiant à base de viande.

Aux portes de Lyon, la Dombes n'offre plus le visage désolé d'autrefois. La paix des étangs est accueillante aux oiseaux migrateurs et aux amoureux de la nature. Quelques touristes la traversent sans hâte allant de Pérouges à Brou ou à Ambronay. Ce n'est pas l'opulence, ce n'est plus la misère ¹¹.

Tout cela, c'est à Dom Augustin que la Dombes le doit, lui qui, deux fois, a répondu à l'appel. Quittant le Périgord pour Aiguebelle et Aiguebelle pour la Dombes, il allait chaque fois vers davantage de pauvreté. Il fut au service des autres jusqu'à la mort. Elle le prit au lendemain de Noël, en 1870.

M.B.

Bibliographie

Villefranche J.M., *Vie de Dom Marie Augustin (marquis de la Douze), premier abbé de N.D. des Dombes*, 2e édition, Bourg-en-Bresse, 1922.

GODARD, Ch. : *Une visite à l'abbaye de la Trappe de N.D. des Dombes*, Lyon 1869.

DUJARRIC-DESCOMBES, A. : *Ex-libris de la Maison d'Abzac*, Archives de la Sté française des collectionneurs d'ex-libris, Mâcon 1902.

JOSSERAND, L. : L'abbaye de N.D. des Dombes, 120 ans de son histoire, *Visages de l'Ain*, n° 160, 1978.

R. Girardet, de Chasteigner, J. Lagrange et R. Bouet sont les divers auteurs de *Cent portraits périgourdins*. SHAP, Périgueux 1980, Cf p. 27, 30, 71, 147, 164.

11 P. Marchenay : *Flux énergétique dans l'agro-écosystème des étangs de la Dombes*. Université Paris 4e, 1979.

Les aspects économiques de l'histoire du téléphone en Dordogne de 1897 à 1914 ¹

par Pierre COLOMBÉ

Entré dans sa phase commerciale aux Etats-Unis dès 1877, une greffe en France du téléphone américain est perceptible deux ans plus tard, mais sans grand enthousiasme, sans doute en raison du flottement classique qui accompagne toujours l'arrivée d'une innovation.

L'intérêt suscité dans le monde des spécialistes n'est pas énorme. Il s'en est fallu de peu que la commission chargée d'organiser la section « électricité » pour l'exposition universelle de 1878 à Paris ne retienne le téléphone comme objet de démonstration publique.

Et un député ne dira-t-il pas, plus tard, que le « gouvernement, gardien des intérêts des contribuables, ne devrait pas s'exposer à d'onéreuses expériences ».

D'aucuns ajouteront que cette nouvelle technique « ne semble pas au point » et « ne paraît pas promue à un grand avenir ».

C'est dans ce contexte assez chaotique que l'administration des Postes et Télégraphes de l'époque tenta d'intéresser certaines communes à caractère industriel très marqué et bien placées géographiquement, à la création des premiers réseaux téléphoniques du territoire.

Tel fut le cas, en Dordogne, de Mussidan où le conseil municipal délibéra le 14 février 1897 sur un projet de rattachement direct au réseau téléphonique de Bordeaux (créé par concession de l'Etat à une société

1. Le 2 février 1983, au cours de la séance de la S.H.A.P., Mme Sadouillet-Perrin a présenté et commenté l'ouvrage documentaire *Histoire des télécommunications de la Dordogne* que j'avais composé avec le concours du groupe périgourdin de l'Association pour le musée et l'histoire des télécommunications en Aquitaine (A.M.H.I.TEL) et que je venais de remettre aux archives départementales (B.S.H.A.P., t. cx, 1983, p. 7).

privée en 1880 puis nationalisée en 1889), en utilisant l'emprise de la voie ferrée Périgueux-Coutras, exploitée depuis le 26 juillet 1857.

Le procès-verbal de cette délibération mentionne : « Vu l'état des finances de la ville, étant donné les dépenses considérables que la fête d'inauguration de la statue de Beupuy va occasionner, le conseil ne peut, quant à présent, étudier le projet qui lui est soumis... »

(Il s'agissait d'un monument élevé à la mémoire du général Beupuy de l'armée « Rhin et Moselle », tué au Val d'Enfer, en Forêt-Noire, le 19 octobre 1796).

L'activité économique de Mussidan était alors marquée par : une distillerie-confiserie ; une fabrique de feutres ; un négociant en bois ; un fabricant de cierges, cires et bougies ; une entreprise florissante de travaux métalliques.

Par la suite, malgré un avis favorable émis en 1899 par le conseil municipal pour la réalisation d'un réseau téléphonique présenté par le préfet, il fallut attendre 1908 pour que Mussidan bénéficie du téléphone avec douze abonnés seulement.

D'autre part, ce n'est que le 18 décembre 1899, grâce à la jeune Chambre de commerce de Périgueux, installée depuis le 23 novembre seulement, que fut réellement prise l'initiative de doter Périgueux du téléphone avec des liaisons vers Bordeaux et Paris par Limoges.

Afin d'y parvenir, la Chambre adopta une suggestion émise par le ministre du Commerce tendant à recueillir des souscriptions de commerçants et de tous les intéressés, permettant de réaliser le capital nécessaire pour couvrir les frais d'installation, l'avance ainsi consentie à l'Etat étant ensuite remboursée intégralement aux souscripteurs au moyen du produit brut des lignes construites et au fur et à mesure des rentrées.

Une commission fut constituée à cet effet et les présidents des chambres de commerce voisines (Bordeaux, Limoges et Bergerac) furent consultés pour une participation financière éventuelle de leur part.

Par ailleurs, le conseil municipal de Périgueux, pressenti, accepta de prendre à sa charge le paiement des intérêts de sommes empruntées.

Sur les 118.000 francs demandés par l'Etat, la Chambre de Bordeaux proposa un versement de 25.000 francs, Bergerac 33.800 francs et Périgueux le reste, soit 60.000 francs.

La souscription publique envisagée tout d'abord échoua, de même qu'une tentative auprès de la Caisse d'épargne de la ville de Périgueux sous forme d'obligations à 3,60 %, remboursables en capital en 30 ans, au moyen des recettes reversées à la Caisse par l'Etat, les intérêts étant payés à l'aide de l'allocation municipale.

Un an plus tard, en raison du peu d'enthousiasme rencontré auprès des souscripteurs éventuels et de la Caisse d'épargne locale, la Chambre de commerce de Périgueux fit appel à la Caisse des dépôts et consignations ce qui permit de présenter et d'approuver la convention nécessaire le 3 décembre 1900.

Six mois plus tard, le 3 juin 1901, l'emprunt de 60.000 francs fut réalisé au taux de 3,60 % et remboursable en 25 ans, ce qui permettait

d'espérer que le téléphone verrait le jour en Dordogne dans un délai approximatif de 4 mois.

Il faut noter, dans cette convention, les réserves prudentes faites par la Caisse des dépôts et consignations, stipulant notamment :

- durée de l'emprunt souscrit : 25 ans (au lieu des 30 demandés),
- substitution de la Caisse dans tous les droits de la Chambre sur les recettes du réseau téléphonique projeté « conformément à l'usage adopté pour les prêts téléphoniques »,

- engagement de la Chambre à rembourser, sur ses ressources propres, dans un délai maximum de 25 ans, « *le capital que les recettes du réseau n'auraient pas permis d'amortir* ».

En outre, le dossier de l'emprunt devait être complété par :

- l'état du passif de la chambre de commerce,
- une copie de la délibération du conseil municipal de Périgueux indiquant les ressources affectées au paiement de l'intérêt.

L'emprunt de 33.800 francs souscrit par la Chambre de commerce de Bergerac fut réalisé dans les mêmes conditions.

Deux années entières s'étaient donc écoulées depuis le lancement de l'opération et le *vendredi 1er novembre 1901* furent mis en service simultanément : 1 cabine téléphonique publique à Périgueux et à Bergerac ; 14 abonnés à Périgueux ; 10 abonnés à Bergerac.

A Périgueux, parmi les 14 premiers abonnés, on relevait : 2 distillateurs dont le vice-président de la Chambre de commerce (Edouard Louis Requier)² ; un fabricant de boîtes métalliques ; 1 fabricant de conserves ; 1 courtier ; 1 négociant en gros ; 1 maître de forges ; 2 établissements bancaires (Banque de France et C.N.P. ; le numéro d'appel actuel de la Banque de France 53.08.10.10 rappelle son numéro de l'époque : 10).

A Bergerac, sur 10 abonnés au total, on comptait : 4 négociants en gros ; 3 courtiers en vins ; 1 banquier.

Les tractations de la Chambre de commerce de Périgueux, auprès du conseil général de la Dordogne pour l'équipement progressif du département devaient se prolonger jusqu'en 1905 lorsque le département accepta de prendre, à sa charge le financement nécessaire, la plupart des communes n'ayant pu y participer en raison de leurs faibles ressources.

Le 4 décembre 1905 fut signée entre le préfet et le vice-président de la Chambre de commerce de Périgueux, la convention relative à l'équipement téléphonique du département, ce qui mettait fin à l'action bénéfique de la Chambre.

L'extension à l'ensemble du département, sous l'égide du conseil général fut réalisée progressivement de la manière suivante :

- 1903 : 1er projet de réseau départemental pour équiper 79 communes (sur 555 au total) comprenant les 50 cantons, pour un coût total de 744.640 francs, à verser à l'Etat sous forme d'avances, remboursables à l'aide des produits téléphoniques encaissés.

² Sur la biographie et l'œuvre d'Edouard-Louis Requier, le « père » du téléphone en Dordogne, voir la communication que j'ai présentée au congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, à Sarlat, le 26 avril 1986. (*Sarlat et le Périgord*, supplément à *B.S.H.A.P.*, t. CXIV 1987, p. 63 à 67).

— 18 décembre 1905 : accord du conseil général et souscription de l'emprunt nécessaire auprès du Crédit Foncier de France (après le refus du Crédit Lyonnais et de la Société Générale) : 750.000 francs à 3,75 % remboursables en 25 ans et versés par acomptes échelonnés sur 18 mois afin d'en réduire les intérêts.

— ordre des travaux établi par le conseil général avec priorité donnée aux chefs-lieux d'arrondissement et aux cantons les plus importants dans chaque arrondissement.

— affectation spéciale d'une somme de 8.000 francs au remboursement du reliquat des prêts des Chambres de Périgueux et de Bergerac, de la commune de Monbazillac et d'un particulier (M. Lagrange).

— imputation au budget général du département des charges de l'emprunt.

Les acomptes échelonnés du Crédit Foncier furent versés au fur et à mesure des besoins (6 de 1906 à 1908) et les remboursements trimestriels débutèrent le 23 décembre 1907 (12.972,03 F) pour atteindre 50.928,45 F en 1912.

Des emprunts complémentaires furent souscrits en 1909, au taux de 3,80 %, en 1910 et 1912, toujours auprès du Crédit Foncier, puis en 1913 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (au taux de 4 % pour 20 ans), pour le raccordement des communes non encore dotées, et pour participer à la construction de circuits interdépartementaux (départements limitrophes essentiellement).

Malgré cela l'équipement du département fut assez lent à se réaliser : on comptait :

en 1906 : 26 communes seulement, sur 555, dotées du téléphone,

en 1909 : 59 communes seulement, sur 555, dotées du téléphone,

en 1910 : 87 communes seulement, sur 555, dotées du téléphone,

en 1914 : 204, dont 116 avec des abonnés, 88 avec seulement 1 cabine publique et le reste — 351 — encore totalement isolées.

En 1914, les catégories socio-professionnelles abonnées au téléphone comprenaient principalement : des établissements industriels ; de gros négociants en vins ou autres produits alimentaires ; des courtiers en vins ou en grains ; des établissements bancaires ; des notaires ; des représentants de commerce ; des marchands de bestiaux ; des entrepreneurs de travaux publics ; quelques châtelains et rentiers.

*
**

L'activité économique du Périgord s'est trouvée grandement favorisée par le développement du téléphone, surtout à partir du moment où la plupart des départements ont été équipés, et les liaisons interdépartementales réalisées.

Parallèlement, cette même activité très animée en Dordogne à cette époque, a favorisé l'accroissement du nombre d'abonnés et du trafic correspondant.

En 1914, à la fin de la période analysée, le département avait déjà la possibilité de communiquer assez rapidement avec tous les départements limitrophes, Paris, le Midi, le Sud-Est, quelques départements du Centre et du Centre-Ouest, l'Oise et la Meurthe-et-Moselle.

Quant au trafic lui-même, la rapidité de l'amortissement des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la Chambre de Périgueux (60.000 francs en 25 ans), suffit à prouver qu'il dépassait toutes les espérances.

En effet, *en moins de 5 ans*, le 30 mai 1906, l'emprunt prévu pour 30 ans fut amorti à l'aide des produits de l'exploitation du réseau de Périgueux, dont la densité était cependant encore bien faible (101 abonnés fin 1906).

Il en fut de même pour Bergerac, et plus tard pour l'extension au département (remboursement dès 1913 de l'emprunt de 750.000 francs souscrit par le conseil général en 1905 pour 25 ans).

*
**

Pour conclure, citons quelques extraits du rapport présenté le 23 août 1904, à la réunion du conseil général par le vice-président de la Chambre de commerce de Périgueux lui-même conseiller général et distillateur à Périgueux (E.-L. Requier) en vue de sensibiliser ses collègues sur l'intérêt économique qui s'attachait à ce que le département tout entier fut équipé rapidement : ...« Appliquée aux affaires, la conversation téléphonique permet de les traiter instantanément et, puisque le temps est de l'argent, rien ne justifie mieux cet axiome que la faculté qu'a le commerce de recevoir et de donner des ordres, de l'oreille à l'oreille en quelque sorte, comme si, à travers les distances, les correspondants se parlaient... » ...C'est cette facilité d'agir soi-même, dans l'échange de sa pensée avec celle d'autrui, qui a fait le succès du téléphone... :

Et quel succès depuis !

Le choc d'une technique nouvelle, d'intérêts nouveaux, d'horizons nouveaux aura été finalement bien supporté par notre société, malgré le retard du début, et — comme l'a si bien exprimé Louis Leprince-Ringuet dans la préface à l'ouvrage de Catherine Bertho *Télégraphes et téléphones de Valmy au microprocesseur* — « les comportements individuels ou sociaux très divers, l'attitude des pouvoirs régionaux et locaux, enfin tous les problèmes de notre pays liés à nos traditions, à nos goûts, aux enthousiasmes, aux craintes, aux intérêts également... ».

P.C.

Sources

- Archives de la Chambre de commerce de Périgueux.
- Archives départementales de la Dordogne.
- Archives du conseil général de la Dordogne.
- Archives de la délégation périgourdine de l'Association pour le musée et l'histoire des télécommunications en Aquitaine (A.M.HI.TEL).

It is a pleasure to have you here today. The purpose of this meeting is to discuss the current state of the project and to identify any areas that need further attention. We will start with a review of the progress made since our last meeting, followed by a discussion of the challenges we are currently facing. Your input and feedback are crucial to the success of this project, so please feel free to share your thoughts and ideas. We will conclude with a summary of the action items and a date for our next meeting. Thank you for your time and contribution.

Approche du renouvellement de la noblesse en Périgord (époque moderne)

par Gontran du MAS DE PAYSAC *

Une noblesse provinciale encore mal connue.

Il y a près d'un siècle, en 1890, la marquise de Cumont publiait ses « recherches sur la noblesse du Périgord », seule tentative à ce jour d'étude synthétique sur la noblesse de notre province. Plus laconique et austère qu'aucun armorial, cet ouvrage s'est attaché à recenser de la façon la plus exhaustive possible les listes des hommes d'armes, nobles et gentilshommes appelés au cours des siècles aux « montres », aux bans et arrière-bans et aux réformations du règne de Louis XIV, etc. Ces listes originales publiées par la marquise de Cumont et qui doivent être complétées aujourd'hui à l'aide de documents fiscaux (capitations nobles par exemple) sont d'un intérêt primordial. Elles nous livrent entre la seconde moitié du XVe siècle et la fin du XVIIIe siècle un dénombrement de l'ancienne noblesse de la province. Grâce à elles l'étude du renouvellement noble en Périgord peut être envisagée.

Apports et limites des fonds généalogiques

Cette mauvaise connaissance actuelle de la composition de l'ancienne noblesse périgourdine, du nombre de familles, de la durée des lignages, de leur renouvellement, de l'origine des nouveaux nobles, est paradoxale. Nul n'ignore en effet la place et le volume qu'occupent dans les fonds d'Ancien Régime des archives publiques les documents ayant trait à la noblesse. Nous disposons également de très nombreuses généalogies, ce genre littéraire original, dont nous avons quelques rares exemples pour le Moyen Age, s'est surtout développé à l'époque moderne devant la nécessité que rencontraient les familles nobles de devoir faire leurs preuves. Rares sont effectivement les

* La Tour du But, Léguillac-de-l'Auche - 24110 Saint-Astier.

familles périgourdines dont on ne trouve pas trace dans le fonds Périgord de la Bibliothèque nationale ou dans le fonds Saint-Saud des Archives de la Gironde. Cependant, dans le cadre d'une étude précise du renouvellement de l'ordre Nobiliaire ces documents généalogiques ne peuvent être utilisés qu'avec prudence. Ils présentent en effet plusieurs défauts :

— tout d'abord, rappelons qu'à l'époque moderne les qualifications indiquées dans les actes notariés et — à fortiori — sur des généalogies ne permettent pas aujourd'hui de présumer avec certitude de l'état des personnes ;

— deuxièmement, et cela se rattache davantage à une critique plus générale que l'on peut formuler sur les preuves de noblesse de l'Ancien Régime, le fait qu'une famille ait réussi à prouver devant l'Intendant, son subdélégué, etc..., le port de la qualification d'écuyer dans les actes de notaires (contrats de mariages et testament notamment) ce qui en droit était bien la preuve de la qualité nobiliaire ¹ n'implique pas pour l'historien qu'à cette époque elle ait vraiment fait partie de la noblesse. Devant de telles situations la simple lecture des listes des montres et bans et arrière-bans s'impose ; outre qu'elle révèle de nombreuses surprises elle permet notamment d'isoler les familles ayant réussi à s'agréger peu à peu à la noblesse au cours de l'époque moderne.

Enfin, et peu de chercheurs se sont penchés sur ce problème, la généalogie est un genre littéraire ayant ses propres règles et usages. Ainsi à l'obsession de certains généalogistes des XVIII^e et XIX^e siècles de retracer la filiation d'une famille depuis la preuve de noblesse la plus manifeste, qui n'est pas toujours la plus probante pour l'historien, répond souvent un manque d'intérêt de ces mêmes chercheurs pour l'histoire des familles étudiées, celle de leur origine et de leur évolution économique et sociale.

Ces remarques liminaires sur les fonds généalogiques ne doivent pas nous faire oublier que ceux-ci fournissent souvent pour les XVII^e et XVIII^e siècles des documents recognitifs de noblesse dont on ne trouve pas mention ailleurs : attestations de noblesse signées de quatre gentilhommes, achat de charge, contentieux nobiliaire, arrêts de cour des Aides ou ordonnances de décharges de franc-fief non conservées par ailleurs à Bordeaux, etc.

Après cette présentation générale, revenons plus précisément sur les documents dénombrant au cours des siècles la noblesse du comté du Périgord, puis les Elections de Périgueux et de Bergerac entre le XV^e et le XVI^e siècle ², nous pourrons ensuite formuler quelques remarques sur le renouvellement noble dans la province.

1 L'arrêt du Conseil d'Etat du 15 mars 1703 stipulait que les qualifications de chevalier et d'écuyer étaient probantes de noblesse par tout le royaume.

2 Les références des documents cités dans le texte se trouvent à la fin de cet article.

A — LES DOCUMENTS DENOMBRANT LA NOBLESSE

Le Moyen Age

Bien que cette période soit hors de notre propos, précisons qu'il n'existe pas pour le Moyen Age en Périgord de « montre » générale des nobles, pratique qui eut supposé l'existence d'un pouvoir central communément admis sur l'ensemble de la province comme ce sera le cas dès le milieu du XVe siècle avec les d'Albret. Pour dénombrer la noblesse, il faut recourir aux séries d'hommages et aux reconnaissances de fiefs qui, entre 1200 et le début du XVe siècle nous donne essentiellement des renseignements sur les titulaires des principaux d'entre eux. Les fiefs paraissent encore être exclusivement détenus par la noblesse. La connaissance des lignages de simples chevaliers et damoiseaux, ces « milites castri », installés dans les deuxièmes enceintes de forteresse et détenteurs souvent d'arrière-fiefs, suppose un travail de longue haleine. A la suite de nombreuses années de recherche, notamment sur les noms des témoins cités dans les chartes médiévales, notre confrère Bernard Fournioux a pu en établir un inventaire inédit.

Fin XVe et XVIe siècles

Déjà en 1470, les ducs de Bretagne avaient fait procéder dans leur vicomté de Limoges à une — montre générale — des nobles, intéressante pour nous à deux titres différents. Elle mentionne, en effet, les lignages du nord et nord-est de l'actuel département de la Dordogne et nous y retrouvons également de nombreuses familles limousines venues s'installer plus tard dans notre province. La montre qui eut lieu la même année 1470 en Périgord à Nontron, Sarjac, Bourdeilles et Excideuil nous fait connaître 155 noms ; cependant elle ne semble pas avoir concerné le Bergeracois. Vingt-cinq ans plus tard, en 1495, Alain d'Albret fit procéder à une nouvelle montre, qui donne un chiffre assez comparable puisque apparaissent 163 nobles.

De la première moitié du XVIe siècle, marquée dans le royaume par la mise en place d'un centralisme étatique, nous conservons 8 grandes listes de nobles du Périgord.

Ces listes ont encore un caractère militaire : bans, arrière-bans. L'aspect fiscal n'apparaît qu'incidemment :

— D'abord en 1513 un rôle de la — montre — fait à Bordeaux par le baron de Biron, du ban et arrière-ban ;

— En 1513 un « Etat des nobles du Périgord qui furent requis de secourir le Roy de Navarre pour le recouvrement de son royaume » (seuls 39 noms apparaissent) ;

— Un rôle du ban et arrière-ban daté de 1536-37, jadis étudié par l'abbé Audierno ;

— Enfin des rôles du ban et arrière-ban de la noblesse en 1550 (Etats du Périgord), 1558 et 1568.

Les archives ne semblent pas en revanche avoir conservé le rôle du ban du 26 octobre 1542 fait par Hélié de Merle, écuyer, seigneur de Montgailard, lieutenant de la sénéchaussée de Périgueux, ni le rôle de la noblesse des Etats de la province du 25 septembre 1557.

Pour la deuxième moitié du XVI^e siècle et plus précisément entre 1568 et 1600, nous ne possédons aucun état de la noblesse du Périgord. Doit-on en incriminer la mauvaise conservation des archives ou plutôt les temps troublés des guerres de religion ? On ne sait ! En tout cas, quelques documents isolés laissent suggérer, sans pouvoir l'affirmer, l'existence vers 1590 d'une première recherche de noblesse comparable à celle qui eut lieu à la même époque en Limousin ; en effet, nous conservons le nom de quelques familles qui furent maintenues durant cette période : tels les Brie, Lalis, Mavaleys, Sescaud, du Mas de Lalande, Bastide, etc.

Le XVII^e siècle

A l'occasion des états généraux de 1614 nous conservons deux listes de nobles du Périgord de nature très différente :

— l'élection des députés ayant apparemment été réalisée au sein des « Etats du présent pays du Périgord » réunis à Périgueux le 26 juillet 1614, seuls apparaissent dans le procès-verbal la liste des seigneurs, soit 110 noms ; en revanche, un document fiscal daté du 16 juillet 1615 qui est en fait un état de la répartition opérée sur la noblesse du ban et de l'arrière-ban de la province, d'une partie des frais entraînés par la réunion des états généraux fait apparaître 252 noms.

Il est tentant de voir dans ces deux chiffres, d'une part le nombre de seigneurs châtelains, de l'autre celui de l'ensemble des nobles de la province.

Aucun rôle militaire de la noblesse du Périgord n'a pu être retrouvé pour le règne de Louis XIII, marqué pour notre région par les soulèvements protestants, les opérations des Pyrénées et la pacification des nouvelles « émotions » paysannes. Des documents généalogiques ou des « placards » nous font connaître seulement quelques dates de convocation de la noblesse du Périgord, les 17 juin 1637, 17 juillet 1638 et 18 juin 1639.

Notre connaissance de l'état de la noblesse entre 1614 et 1666 reste donc très imprécise.

Avec le règne personnel de Louis XIV, le renforcement du pouvoir central et l'arrêt, jusqu'aux événements de 1789, des guerres civiles dans le royaume, la noblesse perdit peu à peu son indépendance. De situation de fait qu'elle était jadis, elle se mue en situation de droit.

Au XVII^e siècle, bien plus qu'au XVI^e siècle, chaque noble est isolé face aux exigences des élections, des syndics de paroisses, de la législation royale qui depuis François I^{er} (Edit de 1532) a mis en place le concept de dérogeance ou remet en cause des droits acquis tel Louis XIII avec édit de novembre 1640 révoquant tous les anoblissements effectués depuis 1610.

La grande recherche de la noblesse réalisée sous Louis XIV et dont il ne subsiste pour le Périgord que des documents de seconde main, nous livre un état de la noblesse de la province autour des années 1667 qui ne doit pas

tromper l'historien. En fait, l'étude attentive des listes de familles concernées, montre que certains lignages nobles — ou branches — présents dans les bans dès la fin du Moyen Age, furent refusés tandis que, furent confirmées dans leur situation de fait, des familles agrégées à la noblesse, acquéreurs dans le meilleur des cas d'une charge anoblissante ou capable de présenter des documents filiatifs élégamment arrangés, enjolivés voire fabriqués ou créés par de discrets Feudistes, documents qui ne tromperont pas un siècle plus tard les yeux avertis de Cherin, généalogiste du Roi. Ainsi, plus qu'un état de la « vraie noblesse » du Périgord, la grande recherche de 1667 révèle une politique nobiliaire particulière. En filigrane transparaisent, bien que jamais explicités, les critères juridiques ou discrétionnaires permettant de qualifier certaines situations au choix de dérogeants : protestantisme, commerce de détail, dérogeance « juridique », c'est-à-dire perte de la noblesse en raison d'ordonnances annulant les lettres d'anoblissement et de confirmation récentes ou suspendant celles-ci au paiement de taxes supplémentaires que des familles oublièrent ou ne purent régler. Certaines d'entre elles, telles les Giry, réintègrent la noblesse par une autre voie, quelques décennies plus tard.

Aux données que nous livre cette grande recherche, il faudrait pourvoir ajouter toutes les maintenues particulières obtenues par les familles périgourdines ainsi que la seconde recherche de noblesse des années 1696-1718, et qu'à tentée de reconstituer en 1901, le comte de Saint-Saud.

Le XVIIIe siècle

Deux grandes séries de rôles et listes officielles de nobles du Périgord apparaissent pour le XVIIIe siècle ; les uns fiscaux, les autres datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle et se rattachant à ce que l'on peut appeler « la réaction nobiliaire ».

— Les documents fiscaux

Au XVIIIe siècle, mais en fait depuis 1695, la noblesse est soumise à un régime de capitation spécial. Fort heureusement pour nous, un certain nombre de ces rôles ont été conservés au XVIIIe siècle. Sévèrement contrôlés tant par l'intendant que par les paroisses, ils nous donnent de façon globale, l'état de la noblesse de notre province pour les années 1711-12, 13, 14, 1768, etc. ; le dernier en date étant de 1777. A ces rôles il convient de rajouter divers documents, listes partielles, « état des non valeurs ou des articles croisés » pour les années 1721, 23, 25.

Le rôle de la capitation de 1768 contient environ 590 cotes nobles ce qui semble bien indiquer un accroissement de la noblesse pendant cette période.

Ainsi, les rôles de capitation concernant les nobles du Périgord ne manquent pas au XVIIIe siècle bien qu'il faille regretter de ne pas en posséder entre 1777 et 1789 soit pendant les 12 années précédant la Révolution. Précisons que ces rôles doivent être complétés sur l'ensemble

du XVIII^e siècle et précisément pendant ces douze années manquantes par les ordonnances de décharge de capitation, d'inscription aux rôles de la capitation noble, etc. (documents qui subsistent dans les fonds généalogiques ou dans les archives des paroisses, par exemple).

En revanche, nous ne disposons d'aucun rôle de vingtième noble, pour les élections de Périgueux et de Sarlat, ce qui nous aurait permis de les opposer aux rôles du vingtième taillable.

- « Réaction nobiliaire » et preuves pour les Ecoles royales.

Paradoxalement, alors que la monarchie continuait au XVIII^e siècle à placer, parfois avec difficulté, ses lettres de noblesse, — du moins au début du siècle — et tandis que la vente des offices faisait chaque jour de nouveaux nobles dans le royaume, une certaine réaction nobiliaire se faisait jour à la cour où la noblesse d'origine médiévale cherchait à se distinguer des autres types de nobles. De ce souci naquit peu à peu à Versailles la pratique des honneurs de la cour pour lesquels il fallait prouver sa filiation depuis au moins 1400, date alors supposée antérieure au premier anoblissement connu. La liste des gentilshommes du Périgord et du Limousin ayant joui des honneurs de la cour — a été publiée dès 1853 dans le *Chroniqueur du Périgord*.

Dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle, la noblesse provinciale chercha de plus en plus à envoyer ses fils dans les corps d'élite réservés à la noblesse, les preuves faites pour ces familles, pour les pages notamment, subsistent dans les fonds manuscrits de la Bibliothèque nationale. Dans le même temps les filles de cette noblesse provinciale, parfois peu fortunée, étaient envoyées à la Maison royale de Saint-Cyr, afin d'y parfaire leur éducation. Les élèves de cette célèbre école, issus du Périgord, ont été étudiés en 1938-39 par Joseph Durieux.

-La préparation des états généraux de 1789

Enfin, le dernier rôle de nobles du Périgord (car la noblesse du XIX^e siècle ne se prête pas à ce type d'analyse) nous est donné par la préparation des états généraux de 1789. Précisons ici que, si la liste des nobles du Périgord ayant participé directement ou par procuration à l'Élection des députés est aujourd'hui bien connue, de même que ceux ayant plus tard demandé le prolongement du mandat de ces députés, en revanche l'identification de tous ces noms est loin d'être réalisée, l'érudit Périgourdin, Gaston de Gérard, y travaillait encore vers 1910. Là encore, il convient pour l'historien de rester vigilant, car la noblesse de plusieurs de ces électeurs du Second Ordre est très incertaine. L'on peut même se demander si les simples chevaliers de Saint Louis ne furent pas appelés à voter en 89 dans la noblesse, tels les Chantal de Puylimeuil.

Quoiqu'il en soit, la situation nobiliaire incertaine de certains de ces votants est bien typique de l'histoire nobiliaire française. Ainsi, lors de la préparation du cahier de doléances de la noblesse qui eut lieu à Périgueux

en mars 89, un des « bureaux » proposa la motion suivante : « les personnes d'une noblesse douteuse auraient-elles voix pour élire les députés aux Etats Généraux et si on ne pourra pas demander communication de leurs titres ou l'aveu de quatre gentilshommes conformément au règlement ». D'une autre écriture, il est écrit au-dessous de ce document : « motion refusée »³.

B. — REMARQUES SUR LE DENOMBREMENT DE LA NOBLESSE

Nous avons pu opposer tout-à-l'heure à propos des états généraux de 1614, le « ban » du Périgord, c'est-à-dire les seigneurs, au total 110 noms et le ban et l'arrière-ban taxés au lendemain de ces mêmes états généraux, soit 252 noms, c'est-à-dire le double.

Cette situation appelle une première remarque, presque hors de propos ici, puisqu'elle concerne le Moyen Age : il nous manque une carte féodale, une carte des seigneureries, des juridictions seigneuriales, qui nous permettrait de vérifier ce chiffre de 100, 150 composant le ban des seigneurs.

Autre remarque :

Le dénombrement total des nobles du Périgord de la fin du Moyen Age à 1789 n'est pas facile à réaliser car ces listes de nobles obéissent souvent à des objectifs parfois opposés, suivant en cela les intérêts de la monarchie. Ainsi la grande recherche de noblesse de Louis XIV, évoquée plus haut, et dont le but était de faire la chasse de façon délibérée aux privilèges fiscaux, n'aboutit en Périgord qu'à la maintenance d'environ 200 familles. Par comparaison, le nombre de « gentilshommes » convoqués pour le ban et arrière-ban a le plus souvent dépassé ce chiffre car l'intérêt du roi était alors de convoquer le plus de bras possibles pour ces opérations militaires ou de percevoir des taxes de remplacement. Le règlement du ban et arrière-ban, notamment celui du 30 juillet 1635 qui régit les deux derniers bans de 1639 et de la fin du XVII^e siècle avait entériné cet état de fait puisqu'« étaient compris des non nobles » faisant profession des armes et vivant noblement, les possesseurs de fiefs, des simples commençaux (tels des maîtres de postes) des ecclésiastiques, non à titre personnel mais à celui des fiefs qu'ils pouvaient posséder... Pour cette raison le rôle des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord de 1689 à 1692 fait apparaître pas moins de 900 noms, chiffre énorme.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les rôles de capitation de la noblesse comprennent entre 580 cotes nobles en 1768 et 656 cotes en 1777, chiffres qu'il faut rapprocher des 577 votants du second Ordre à Périgueux en 1789.

On le voit ces chiffres paraissent bien montrer un constant accroissement du nombre de nobles en Périgord du XV^e à la fin du XVIII^e siècle.

C. — LES RAISONS DU RENOUVELLEMENT DE LA NOBLESSE

A part quelques vieilles lignées solidement implantées et prolifiques, par exemple les d'Abzac, rares sont les familles nobles que l'on suit

3. A. D. D., GG 35.

régulièrement en Périgord de la fin du Moyen Age à 1789. Cette noblesse provinciale connut en effet un renouvellement constant au cours de l'époque moderne. Pour ne prendre qu'un exemple, seuls 59 % des noms de famille maintenues en Périgord sous Louis XIV réapparaissent parmi les votants de 1789, ce qui permettrait d'avancer un taux de renouvellement de la noblesse en Périgord de 30 % par siècle !

Quatre raisons peuvent expliquer cette situation :

- échanges entre provinces,
- dérogeance de fait et de droit,
- extinctions,
- renouvellement par agrégation et anoblissement : point qui mériterait une étude particulière.

- Echanges entre province

Les premières listes de nobles que nous possédons entre 1470 et le milieu du XVI^e siècle ne doivent pas faire illusion ; les familles citées ne sont pas toutes originaires du Périgord, loin de là. Au XV^e siècle et parfois bien avant, des familles nobles sont venues s'installer en Périgord, en suivant la destinée de leur suzerain, par mariage ou comme au lendemain de la guerre de 100 ans pour combler les vides de la guerre.

Deux régions d'origine de ces familles prédominent :

- les franges limousines au nord-est et est de notre province (y compris l'Auvergne), cas des Saint-Exupéry, Carbonnière, Chauveron, Flamenc, Laron, Lostanges, Lur, etc.

- la Bretagne, à la suite des ducs [cas des Ranconnet, Malet de la Jorie, Conan, Beaupoil (ces derniers étant passés par le Limousin), etc.].

Mais, si le Périgord a plus attiré de familles nobles qu'elle n'en a données aux autres provinces, quelques lignages ont quitté la province au XVI^e siècle, XVII^e, XVIII^e siècle, etc., pour aller s'installer dans le reste du royaume où on les retrouve le plus souvent à l'occasion des assemblées de noblesse de 89 (cas des d'Aix, des Belcier, Chérade, Chassarel, Chaignon, etc.).

- Dérogeance de fait et de droit

La fin de la guerre de Cent ans, la politique de Louis XI, l'interdiction d'entretenir des garnisons soldées dans les châteaux, expliquent en partie les difficultés que rencontra la noblesse provinciale au sortir du Moyen Age ; s'ajoute à cela la dureté du droit d'ainesse qui hypothéquait lourdement l'avenir des petites lignées de cadets. S'il est vrai que la pauvreté qui laisse intact l'honneur n'est pas un signe de dérogeance, elle a plus d'une fois contraint des nobles à choisir des orientations, des situations incompatibles, selon la formule, avec l'état de noblesse.

Dès 1470, les rôles de nobles nous montrent des gentilshommes en difficulté, tel ce Jean de la Bonnine qui ne put se présenter et, nous dit-on, fut « excusé par pauvreté ». Que devint ce lignage ? Le nom ne réapparut

plus par la suite. Tout au long de l'époque moderne, des cas semblables se présentent. L'état des « non-valeurs de la capitation », cité plus haut, permet de connaître les difficultés de la noblesse provinciale. Celui de 1725 fait état de la veuve d'un gentilhomme habitant Beleymas dont on nous dit : « c'est une pauvre qui n'a pas de pain à manger »⁴.

Ces difficultés financières de la noblesse contraignaient certains nobles, notamment à la fin du XVe et au XVIe siècle, à prendre des charges dans les juridictions seigneuriales, ainsi que le note le comte de Saint-Saud, voire à devenir notaire, ce qui à l'origine était possible pour la noblesse, mais devint dérogeant selon les termes de l'édit de François Ier de 1532.

Il existe aussi une dérogeance particulière, tel le fait de devenir protestant. C'est le lieu de mentionner le cas des gentilshommes protestants ayant quitté le Périgord au XVIIe siècle : cas par exemple des Joas de Perponchet établis ensuite en Prusse.

On le voit la simple approche d'un dénombrement de la noblesse pose des problèmes méthodologiques importants :

— Nous disposons de nombreuses listes et rôles de noblesse encore non exploités. Elles sont de nature et de valeur très variées. Si elles nous présentent une situation d'ensemble, elles ne peuvent qu'apporter une présomption sur l'état des personnes qu'elles mentionnent, surtout à partir de la moitié du XVIe siècle.

Elles ont au moins le mérite de permettre un dénombrement global de la noblesse du Périgord et dans la plupart des cas de permettre de dresser des cartes d'implantation des lignages. 577 votes nobles en 1789, dans un territoire peuplé d'environ 400.000 personnes, c'est environ 0,5 % de la population si l'on considère que chaque votant représentait au moins 4 personnes (épouse, mineurs, etc.). On le voit il s'agit là d'un chiffre étrangement faible et qui ne coïncide pas avec la remarque humoristique du receveur des tailles Dupin en 1760 : « Le corps de la noblesse est considérable en Périgord, on y trouve de grandes et anciennes maisons, il y en a peu de riches »⁵.

Retenons surtout ici, que contrairement à l'image figée, voire immuable, qu'ont certains historiens de la noblesse, cette strate sociale a connu à l'époque moderne une histoire au contraire très vivante, mouvementée presque et qui exige de la part du chercheur, désireux de comprendre quelle réalité elle recouvrait :

— à la fois, une profonde vigilance,
— et une connaissance particulière de l'histoire du droit nobiliaire et de son évolution.

G. de P.

4. A.D.G., C 2711.
5. A.D.D., 3 C 3.

**Références des documents et ouvrages
permettant de dénombrer la noblesse du Périgord
à l'époque moderne**

Abréviations :

- A.D. : Archives diocésaines de Périgueux
- B.N. : Bibliothèque nationale
- B.N. Pgd. : Bibliothèque nationale, Fonds Périgord
- A.D.D. : Archives départementales de la Dordogne
- A.D.G. : Archives départementales de la Gironde
- A.D. Gers : Archives départementales du Gers
- A.D.M.N. : Archives départementales du Maine-et-Loir
- A.D.P.A. : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques
- B.N.P. : Bibliothèque municipale de Périgueux.

Généralités :

- *Recherches sur la noblesse du Périgord*, par Marie de Damas, marquise de Cumont, Paris : Champion, 1890 (Hommage et dénombremments de fiefs des vassaux à leurs suzerains les comtes de Périgord, arrière-bans, maintenus de noblesse, etc.).
- Gérard, vicomte Gaston de, et Saint-Saud, comte de, « Sources du nobiliaire du Périgord », *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 5e année, 1892, p. 1-18, imp. Destenay, Saint-Amand (Cher), [A.D.D., usuel : AA 330].
- Froidefond de Boulazac, Alfred de, *Armorial du Périgord*, Périgueux, 1891, 2 volumes.
- Notices généalogiques et documents sur les familles du Périgord, dossiers de Lespine, Mss XIIIe - XVIIIe siècle, 61 volumes [B.N. Pgd 115-178].
- Fiches de renseignements généalogiques sur les familles de Guyenne et du Périgord par le comte de Saint-Saud et Boisserie de Masmontet, Mss XXe siècle, 72 boîtes [A.D.G. 9 J 36].

Deuxième moitié du XV^e siècle

- B.N. Pgd., 57 [A.D.D. 1 MI 256]. Mémoire sur la noblesse du Périgord.
- folio 70 - rôle de la noblesse du Périgord en 1470 (montres faites et Nontron, Sarjac, Bourdeilles, Excideuil) (cf. : Dujarric-Descombes, Alfred « Montre des nobles de la baronnie de Bourdeilles - 1470, dans *bull. Périgord*, t. XI, 1884, p. 381-383).
- folio 33 - rôle des nobles du haut et bas pays de Limousin (1470).
- folio 45 - « Rôle ancien sans date quoique signé des seigneurs et gentilshommes de la sénéchaussée du Périgord qui étoient au temps que la décime fut demandée par le Roi ».
- folio 62 - Extrait d'une montre reçue à Vernon-sur-Seine (1474).
- folio 47 - Montre militaire des habitants du pariage de Saint Front de Périgueux et de la terre de Vern, reçue par Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, commissaire d'Alain d'Albret, comte de Périgord (vers 1480) [original aux A.D.P.A., E 829].
- folio 69 - Extraits de divers montres.
- folio 39 - Rôle de l'arrière-ban du comte du Périgord (1495) [original aux A.D.P.A., E 660] faite par les ordres d'Alain d'Albret.

XVI^e siècle

- *Hommage de 1501 à 1509,*
1509 à 1512,
1510 à 1540,
1541,
1541 à 1582,
1583 (cf. : *Marquise de Cumont, op. cit.*)
- « *Rolle de la Monstre et veue faite à Bourdeaux le 1er jour de juillet mil cinq-cens et douze des nobles du ban et arriere-ban du pays de Périgord, devant Monsieur le baron de Byron, à la charge et conduycte par Mr du Feu, commissaire, et Martin Bezombes, controlleur [A.D.M.N., 30 J. Fonds d'Hautefort, liasse 21, n° 9, minute et copie (1512).*
- *Estat des nobles de Périgord qui furent requis de secourir le Roy de Navarre pour le recouvrement de son royaume » (1513), [B.N., mss, collection Doat, tome 229, folio 233 et Marquis du Lau, « Estat des Nobles de Périgord... », dans Bull. Périgord, t. XXXVIII, 1911, p. 347-348+.*
- *Rôle de la Montre des nobles de la Chatellenie d'Excideuil vers 1520 [A.D.P.A., E 725].*
- *Rôle de l'arrière-ban de la noblesse du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, vers 1536 [A.D.P.A., E 671] (sans doute s'agit-il de la « Montre et assemblée de l'arrière-ban, faite au couvent des Augustins près Périgueux le 27 novembre 1536, par M. Belcier, sieur de la Rolphie, juge-mage de Périgord, Commissaire député à ce », Montre mentionnée dans une note manuscrite incluse dans l'ouvrage de l'Abbé Audierne, cité ci-dessous).*
- *Simple mention d'un ban « fait par Hélié de Merle, écuyer, seigneur de Montgailard, lieutenant de la sénéchaussée de Périgueux le 26 octobre 1542 (cité par Froidefond de Boulzac, Alfred de Armorial... du Périgord, op. cit., T1, p. 345).*
- *Rôle de la noblesse du Périgord en 1550 [A.D.D., B 3551].*
- *Abbé Audierne, Ban et arriere-ban de la Sénéchaussée de Périgord en 1557 (1er mai) ou la noblesse de cette province au XVI^e siècle, Périgueux, imp. Dupont et Cie, 1857, in - 8,30 pp [B.N. 8° Lm2 93 et Bibliothèque municipale de Périgueux, PZ 59].*
- *Assemblée du ban et de l'arrière-ban de Périgord le 15 février 1558 [A.D.D., B 3551].*
- *Rôle de la noblesse du Périgord en 1568 [A.D.D., B. 3551].*

XVII^e siècle

- *Hommage de 1610 à 1672 (cf. marquise de Cumont, op. cit.).*
- *Nobles de la Chatellerie d'Ans (Ibid).*
- *Nobles du comté d'Ayen (Ibid.).*
- *Procès-verbal des Etats du Périgord : « Estat de la noblesse » (Juillet 1614) [A.D. cote AR 59 - cet état figure sur les 9 dernières pages de la « copie de l'inventaire du Trésor du Consulat »].*
- *Assiette et département de 9.280 livres imposées sur les nobles du ban et de l'arrière-ban du Périgord, le 16 juillet 1615 [A.D.D., B 3551].*
- *Mention d'une montre des gentilhommes du ban et arriere ban de la Sénéchaussée de Périgord faite en la ville de Bergerac le 7e de juillet de l'an 1622 [B.N. manuscrits, carres d'Horien 56 Bannes F.R. 30285, page 153].*
- *Etat des taxes faites pendant l'année 1640 dans l'étendue de l'Élection de Périgueux en exécution de l'Édit de novembre 1640 [B.M.P., mss n° 91 et 153].*

- Délibération de la noblesse de 1650 imprimée en 1651 (50 signataires) [document cité par Froidefond de Boulazac. *Armorial... du Périgord, op. cit.*, T II, p. 26].
- Recherche de la noblesse sous Louis XIV [A.D.D., B 3560 ; B.M.P., mss 91, 151 et 154 ; B.N. Pgd. 16 folio 85, 74 folio 116, 93 folio 156 et A.D.G., Fonds St Saud 9 J 36 et 9 J 122].
- Gérard, vicomte Gaston de, *Etat général des gentilshommes de l'Élection de Sarlat maintenus par l'Intendant Pellot en 1666-68. Sarlat : Michelet, 1873.*
- Gérard, vicomte Gaston de, « Ban et Arrière-Ban de la Sénéchaussée de Sarlat en 1674 », Archives Historiques de la Gironde, T XVIII.
- Saint-Saud, comte de, *Essai sur la deuxième recherche de la noblesse dans la généralité de Bordeaux, 1696-1718*, Vannes : Lafolye, 1901 [B.N. 8° L2 m 358].
- Inventaire des maintenues rendues par Messieurs les Intendants depuis 1667 jusqu'en 1718 trouvées mêlées et éparses à l'Intendance de Bordeaux [A.D. Gers, Grand Séminaire d'Auch, cote 4529].
- Recherches de la noblesse dans les généralités d'Orléans, Bordeaux et Alençon [B.N., manuscrit français 3327 0].
- Table des maintenues de la Généralité de Bordeaux, manuscrit XVIIe, XVIIIe siècles [B.N., manuscrit français 320 (9)].
- Saint-Saud, comte de, *Rôles des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord, de 1689 à 1692*, Bordeaux : Féret et fils, 1930 [B.M.P., PZ 37 37].

XVIIIe siècle

- Rôle des gentilshommes de la Sénéchaussée et de l'Élection de Périgueux pour la capitation de 1712 [B.M.P., mss 150 folio 1, papiers Froidefond].
- Etat des revenus de la noblesse de l'Élection de Périgueux (1711-1712) [A.D.G., C 3339]. Parmi de nombreux documents des archives de la Dordogne relatifs à la capitation et aux impositions de la noblesse du Périgord, citons : A.D.G. C 2110 (1721-25), C 27 29 (1768) et surtout C 2696 : Rôles de la capitation des nobles et privilégiés des Elections de Périgueux et de Sarlat pour l'année 1777.
- Durieux Joseph, « Demoiselles du Périgord, élèves de la Maison royale de Saint-Cyr (1685-1793) », dans *bull. Périgord*, T. LXV, p. 82-90, p. 174-84.
- « Gentilshommes du Périgord et du Limousin qui ont joui des Honneurs de la Cour », *Chroniqueur du Périgord*, t. I, 1853, p. 113.
- Assemblée Générale des trois Ordres tenues à Périgueux le 16 mars 1789 [A.D.D., 6 C 21-38].

Le faux enfant prodigue de Trélissac

par Pierre POMMAREDE

Le marquis de Livron eut la bonne fortune, en classant son chartrier, de rencontrer une généalogie manuscrite de la famille de Jehan. Il eut aussi l'amabilité de me la communiquer et d'autoriser le service départemental des archives à en prendre photocopie. Il m'autorisa, enfin, à présenter ce document à l'une de nos séances mensuelles.

Notre collègue Gérard de Montaudry, présent à cette réunion, m'informa qu'il possédait, grâce au chanoine de Montaigut, le récit d'une curieuse aventure arrivée à cette famille : ce sont les bienfaits de nos échanges et de nos communications ; je leur exprime à tous trois ma gratitude de s'être, pour un temps, dessaisis de leurs dossiers, et de m'avoir ainsi permis de vous conter cette histoire, une histoire qui n'est pas sans analogie avec celle de Martin Guerre.

Il est, en Périgord, des rivières belles et cachées. Il faut les découvrir discrètement, par les chemins et les sentes, lorsque les genêts fleurissent ou que tombent les premières châtaignes. Sur leurs berges ont poussé jadis, entre les vernes et les saules, les roues des moulins et l'échauguette des maisons-fortes.

Loin du goudron et des vapeurs d'essence, à une lieue de la Cité, l'Isle chemine entre des richesses oubliées : la cheminée grand siècle de Borie-Porte, le fief de la Rivière et le manoir de Montignat. Nous sommes à Trélissac, sur les lieux d'un drame.

C'était sous le règne de celui que l'on appelait le Bien-Aimé ; Dupleix était gouverneur des Indes, Chardin venait de peindre son *Benedicite*. Le Périgord de 1741 sortait d'une affreuse disette et Tourny venait de faire planter, sur la promenade qui portera son nom, les premiers ormeaux de la terrasse. Dans une chambre haute que je connais, sous des courtines que

j'imagine, une maman heureuse allaite son troisième enfant. Il s'appelle Henri de Jehan et cache, sous ses bourrassous, de bien grandes espérances. Il a un nom (et même plusieurs : Borie-Porte, La Rivière et, depuis plus d'un siècle, Montignat) ; ses parents appartiennent à une vieille famille qui a donné à la Cité des maires, des sénéchaux et des consuls, à la France et au Roy, pour ses armées, de vaillants capitaines, à Dieu des chanoines et des nonnettes et — si l'on veut bien ajouter quelque crédit à de vieux grimoires cadurciens — au milieu d'un ballet de mitres et de crosses, une barrette cardinalice ; les domaines familiaux sont vastes, sur Trélissac, Antonne, et du côté de sa mère, Anne de Foucaud, des jarrissades et des gènevriers près du château de Ségalar, là-bas, sur les collines d'Auriac, non loin de la Vézère.

D'ailleurs, son chemin est tout tracé. XVIIIe du nom, aîné de la famille, il servira comme son père, comme ses oncles, comme plus tard son jeune frère, Bernard, en qualité de garde du corps du Roy. Il est admis à Versailles le 8 septembre 1758 dans la compagnie Villeroy.

Chaque famille a ses peines et ses joies, ses réussites et ses échecs, ses ancêtres brillants et ses enfants prodigues. Que se passe-t-il dans la tête du jeune garde du corps ? Morosité de son service, goût de l'aventure ? Ses frasques sont nombreuses, ses dettes criardes. Il ne deviendra ni cardinal, ni évêque, ni maréchal de camp ; il devient, comme l'on disait alors, « libertin », obligé de quitter la Cour, et de traîner son sabre, tête folle ou tête brûlée, de garnison en garnison. Le 21 janvier 1761, le voici derrière les grilles de la citadelle d'Amiens : il doit cent pistoles — une fortune ! — à ceux qui lui ont procuré — « par égard à son nom et à sa bonne mine » — le pain et le sel, le gîte et le couvert, le linge de qualité et les perruques poudrées. Le gouverneur écrit à sa mère, réclame l'or et l'argent, assure qu'Henri « a totalement changé et promet, à l'avenir, de donner satisfaction à ses parents »...

Henri n'a pas changé. Il quittera Amiens pour franchir les Pyrénées et se mettra, disent les généalogistes les plus bienveillants, « au service du Roy d'Espagne ». Il ne part pas seul ; il a un compagnon de route, de misère, de débauche peut-être, un nommé Saint-Privat, déserteur du régiment du Royal-Roussillon. C'est en Espagne que parvient au jeune Jehan la nouvelle de la mort de son père, enterré dans la chapelle de l'église de Trélissac, le 7 septembre 1772.

Est-ce par regret, par affection ou par intérêt qu'il écrit à sa mère la lettre dont j'ai le texte sous les yeux ? Reconnaissant les erreurs de sa jeunesse, gémissant sur son inconduite, il suppliait Anne de Foucaud « de lui permettre de se jeter dans ses bras, de pleurer ses désordres et de l'assurer de la profondeur de son regret ».

Quelle mère aurait résisté à un tel message, écrit par un enfant qu'elle n'a pas vu depuis quatorze ans ? Avec émotion, Madame de Jehan lui répondit « par une lettre inondée de larmes de joie » et lui annonça qu'elle lui ouvrait bien grands les bras de son affection et la porte du domaine.

L'enfant prodigue ne franchira jamais les Pyrénées. Tombé gravement malade, secouru par Saint-Privat, je le retrouve en prison dans la citadelle

de Barcelone. Mais la tentation était trop forte, les besoins d'argent trop pressants, l'occasion trop belle pour Saint-Privat. Il s'empare des papiers de son camarade et se présente le 12 juin 1773, à Montignac, sous l'identité d'Henri de Jehan.

Je ne sais si la mère émue le couvrit, comme dans la parabole, d'affectueux baisers, lui passa au doigt l'anneau paternel timbré des besants d'argent et du chevron d'or, si l'on tua le veau gras dans les communes du château. J'imagine cependant que sa famille devait se poser bien des questions : « Comme il a changé », pensait, entre deux permissions du régiment de Montmorency, son cadet, Bernard ; « comme il a changé », soupirait, derrière les grilles de parloir des Ursulines, Gabrielle, la nonnette ; ce que je sais, c'est que l'on donna, en l'honneur du faux-fils, de brillantes réceptions dans la vieille demeure ; que le 9 août sa mère rédigea un testament en sa faveur ; qu'elle songeait aussi à le marier avec une lointaine cousine, de la branche de Montplaisir ; Marie-Thérèse ou Marie-Marguerite, peu importe, elles n'étaient plus jeunes, « avaient d'assez beaux yeux pour des yeux de Province... » et Henri, lui, avait de si grands biens...

Et voici le notaire mandé, la noce envisagée, la parentée, nombreuse, et les amis, innombrables, priés à Montignac. Et le chevalier de Leymarie, dont le cheval hennit, ce deux septembre, à la porte piétonnière. Et la stupéfaction de l'officier de reconnaître, sous le visage du futur, son ancien soldat déserteur. Et la maréchassée de se lancer aux troussees de Saint-Privat...

Le notaire ne sera pas venu pour rien. Pâmée sous sa courtoise, la châtelaine prend de nouvelles dispositions testamentaires ; Bernard, le cadet, selle son cheval pour de nouvelles campagnes ; Gabrielle sort de son couvent où elle ne retournera jamais plus. La tristesse et le temps s'abattent sur le manoir. A l'automne suivant, une lettre arrive de la citadelle de Barcelone où croupit le vrai Henri — enfermé pour libertinage — « réduit » dans un cachot, au pain et à l'eau. « Puisse sa mère chérie jeter les yeux sur son enfant humilié et contrit. Puisse-t-elle l'aider à payer ses dettes ! Il deviendra aussi sage qu'il a été libertin et, de sa dernière caravane, il marchera à grands pas pour l'embrasser ».

Ce message est daté du 15 août 1774. J'ai retrouvé, dans des minutes notariales, deux testaments, rédigés en 1778, de Madame de Jehan. Deux textes de pardon et d'espérance : « Plus, lègue la dite dame 4.000 livres à Henri de Jehan, son fils aîné, absent de cette Province depuis bien longtemps, la dite dame ne sachant encore s'il est en vie... »

Anne de Foucaud meurt à Périgueux, le 20 janvier 1790, sans avoir revu Henri. Bernard, le cadet, hérite du domaine ; ses deux sœurs, Marie et Elisabeth, épousent les frères de Scudyer. Par eux, Montignat échoit aux Beleyme, aux Montaigut, aux Lacrouzille. Il est aujourd'hui la propriété du docteur Bayle qui vient de restaurer, avec grand soin, la vieille demeure.

De cette histoire ancienne, bien des pages manquent, malgré mes recherches. Qu'est devenu Saint-Privat ? Quand est mort Henri de Jehan ? Peut-être, quelques jours, les archives de la Couronne d'Aragon, les *olim* des cachots d'Amiens, les dossiers de Vincennes, les registres de Périgueux

permettront de mieux connaître cette histoire, pittoresque et douloureuse, dont j'ai rêvé, un temps, « à l'heure où se dégoisent les oisillons », près des berges de l'Isle.

P.P.

Querelles de clocher à Domme à la Belle Epoque

par Paulette PARAT

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur Domme. Natifs du pays, auteurs chevronnés ou savants illustres, amateurs de préhistoire ou simples curieux, tous se sont attachés à vanter au mieux les trésors de cette vénérable bastide, fleuron des plus beaux villages de France.

Mais il reste en plus tous les petits détails de la vie de chaque jour, tour à tour insignifiants ou drôles, quelquefois passionnants, toujours intéressants, et qu'heureusement la presse a permis de conserver, il n'est pour s'en convaincre que de lire aussi bien la *Petite Gironde* que *l'Union sarladaise* ou *l'Avenir de la Dordogne*, des dernières années du XIX^e siècle, et beaucoup plus tard, le *Courrier du Centre* ou le *Sud-Ouest*.

Il est vrai qu'à cette époque, un certain M. Garrigou écrit beaucoup dans les journaux, instituteur d'abord, puis greffier de paix, et enfin maire, il reste des années durant le correspondant parfait, très éclairé, mais aussi très orienté...

Nous faisons sa connaissance le 12 août 1883 dans *l'Avenir de la Dordogne*, à l'occasion d'une distribution de prix, dont il raconte in extenso, le discours qu'il y a fait sur « *l'instruction primaire sous la III^e République* », thème brûlant qui lui permet d'exposer ses théories très personnelles sur l'éducation !

Puis c'est pour une fois, un Charles Edmond, qui dans ce même journal, mais en 1884, trace à l'occasion de la fête patronale, un tableau fort réaliste de Domme, abstraction faite, bien sûr, de sa diatribe sur le bonapartisme de la municipalité (NB. C'est, en effet, un marquis de Malleville, qui est maire à l'époque, querelle de clocher, s'il en est, et qui ne prendra fin qu'avec l'élection, bien des années plus tard, de M. Garrigou).

Mais revenons-en au tableau de Domme par Ch. Edmond, qui en déplore la saleté et les mauvaises odeurs :

« *Au milieu des rues, on a élevé des granges, des porcheries, et de gigantesques escaliers, des ruelles ont été fermées et changées en basse-cour,*

des places publiques ont été converties en jardin ou en parterres, et les antiques remparts, qui faisaient autrefois la beauté de la ville sont regardés aujourd'hui comme une vieille carrière de pierre abandonnée où chacun puise gracieusement. Dans Domme, nul commerce et nulle industrie, les foires n'existent plus depuis un demi-siècle que sur les calendriers, les carrières de pierre meulière assurent à peine la subsistance d'une dizaine de familles. Maisons noirâtres et décrépites, remparts démantelés. Mais du haut de l'énorme rocher sur lequel est bâtie la vieille citadelle, on aperçoit un des plus beaux panoramas que l'on puisse voir. Au pied de la ville, la Dordogne coule paisiblement, traverse une plaine fertile et magnifique, au loin les montagnes s'élèvent en amphithéâtre jusqu'aux monts du Quercy, du Limousin ou de l'Auvergne. Mais, seuls les rentiers ou autres milliardaires ont de l'eau dans les citernes de leurs caves ».

Il est vraiment dommage que cette dernière phrase rompe le charme des lignes précédentes...

Le plus drôle dans ce récit, et qui en assure l'authenticité, c'est que 80 ans plus tard, et plus encore, à chaque printemps, la presse renouvellera ses appels à la population pour qu'elle « fasse le ménage » devant ses portes, avant l'arrivée des premiers touristes de printemps (cf. *Sud-Ouest* 1960 et suivantes).

En 1889, c'est l'absence d'eau et de fontaine à Domme, dont notre journaliste attiré se plaint « *s'il ne pleut pas tous les 8 jours, hommes et bêtes crient la soif* ».

C'est aussi « *le chemin de fer, qui, au lieu de passer près de Domme, grimpe péniblement la combe de Lamat* ».

Et surtout, c'est le pont de Domme « *qui possède depuis un demi-siècle, une espèce de géolier derrière sa grille* ».

Ces trois sujets permettant à M. Garrigou de donner toute la mesure de son talent, en partant en guerre « *contre les réactionnaires* » (*Union sarladaise* du 19 mars 1889).

Il est vrai que ce fameux pont fait parler de lui depuis fort longtemps. Dès 1836, il en est question (cf. *comptes rendus municipaux de l'époque*). Le 4 avril 1836, en effet, a lieu une session extraordinaire du conseil municipal sur la demande du préfet, pour en délibérer. Et le dit conseil se trouve de bonnes raisons pour considérer « *qu'il est de toute justice de favoriser une ville qui ne doit pas avoir à joindre au malheur de l'ingratitude de sa position, celui de l'abandon de l'autorité supérieure* ».

Ce veut être pathétique, ce n'est qu'un peu grandiloquent, et rien ne se passera jusqu'au 5 juillet 1841, où une ordonnance royale met en adjudication les travaux d'un pont pour Domme, dont les frais de l'entreprise seront couverts au moyen de la concession d'un droit de péage, au tarif fixé par le roi. En plus, il s'y ajouterait trois subventions d'un montant total de 132,431 frs. En revanche, la durée du péage serait de 99 ans. La compagnie ramènera tout de même, cette durée à 60 ans et les travaux coûteront moins cher que prévu.

Ayant relu ces documents, et calculé que depuis cette époque, à cause de son montant, le droit de péage avait rapporté 8.000 frs annuels, la

compagnie a dû encaisser globalement 340.000 frs, c'est-à-dire quatre fois la somme dépensée pour le pont. M. Garrigou relance la polémique — « *en estimant une fois de plus que le montant du péage est exorbitant* ». Et il ajoute « *un fléau ne vient jamais seul (19-3-1889), après le phylloxéra, nous avons au pont de Domme et au bac de Vitrac, l'augmentation des droits de péage* ». Et c'est la faute du député et du sénateur, Taillefer et marquis de Malleville « *tous deux fervents défenseurs du trône et de l'autel* ». Et si l'on ne peut payer, une solution, « *traverser la Dordogne à la nage !* ». Le 16 puis le 23 avril suivants, il stigmatise encore les responsables politiques de droite qui sont incapables de racheter le pont par anticipation, tandis que les Dommois auront perdu 500.000 frs au bout des 60 années de péage. Pauvres Dommois qu'il prend à témoin de ce scandale « *travail de nos rois* » « *il est dit que la République doit être la blanchisseuse de tous les sacrifiants qui l'ont précédée. Elle a lavé les fautes de l'Empire, la malheureuse, et il faudra qu'elle lave encore cette tâche crasseuse que Louis-Philippe nous a laissée au pont de Domme. Pour cela nous nous adresserons à tous les démocrates de bonne volonté* ».

Il est inadmissible qu'après 100 ans de république on ne soit pas parvenu à la suppression complète de ces droits vexatoires, les ponts payants, tristes restes des anciens droits seigneuriaux.

Ce que la France a vu il y a cent ans, Domme le voit encore en 1889. « *Il faut la suppression de ces petites bastilles qu'on appelle ponts payants* ». Puisque le préfet du Lot-et-Garonne a poursuivi au mois de mars dernier la réalisation du rachat des ponts de Tonneins et de Fumel, en obtenant une subvention énorme de l'Etat, pourquoi M. Fournier, notre dévoué préfet, ne pourrait-il avoir pour Domme, le même résultat ?

Cette fois, coïncidence, ou intérêt, notre infatigable correspondant semble avoir été entendu par le conseil général.

Le 7 mai suivant, on y débat des tramways, mais aussi du pont de Domme, qui doit être « *le clou de la séance* » : il s'agit du rachat du pont de Domme par la municipalité. La discussion va s'envenimer et ressemblera bientôt plus à une bataille rangée qu'à une discussion entre gens bien élevés : « *l'un prétend que les ponts à péages sont des systèmes excellents, puisque ce sont ceux qui les utilisent qui paient, l'autre préférerait pour le remplacer un chemin de fer à voie étroite tandis qu'un troisième espère que le tramway, quand il existera, rachètera le pont* ». Un échange de termes péjoratifs s'instaure, ce qui permet à notre honorable correspondant, M. Garrigou, d'écrire en conclusion de son article, des considérations fort désagréables « *sur ces gens qui ne sont que boulangistes et conservateurs* ».

Il faudra en arriver au 26 juin 1895, pour apprendre que

« *Le mercredi 3 juillet 1895 à 2 heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Dordogne, à l'hôtel de la préfecture à l'adjudication des travaux de la construction d'un pont en maçonnerie, composé de cinq arches elliptiques de 26 mètres d'ouverture chacune, sur la Dordogne, pour le passage des chemins vicinaux n° 9 et 10 des communes de Vitrac et Domme* ».

Les travaux sont évalués à la somme de 150.000 frs.

Il aura tout de même fallu 60 ans pour obtenir ce résultat.

Le pont n'est pourtant pas l'unique sujet de polémiques locales : en cette fin du XIXe siècle, il y a aussi, le tramway, le curé et ses influences, le manque d'eau, l'hospice et les bonnes sœurs... et bien sûr les élections, parmi d'autres encore...

Le tramway, dont on débattait déjà au conseil général en 1889, sera toujours un sujet de pétitions et autres papiers pour le conseil municipal en 1903. Ce n'est qu'en 1914 que son fonctionnement donnera satisfaction aux Dommois (*Union sarladaise*, 1897, 1903, 1914). Dans le même temps, il est toujours question d'amener l'eau sur le rocher de Domme « *ce projet dont il n'a cessé d'être question depuis Philippe le Hardi, époque de la fondation de Domme et que la fin du siècle verra peut-être se réaliser* » *Union sarladaise*, septembre 1896). En octobre, M. Garrigou n'oubliera pas de se lamenter « *sur le coût de l'opération rendue plus coûteuse à cause de la négligence de la réaction* ». Puis, tout doit s'arranger, puisqu'on n'en parlera plus.

Et comme tous les sujets sont bons à exploiter, le curé et les bonnes sœurs, n'échappent pas à la vindicte de notre correspondant.

Le 7 juin 1899, il parle du curé autoritaire dont la commune est affligée depuis un an « *guerre à l'école laïque et sus à tout ce qui est républicain, tel est le mot d'ordre du curé batailleur et de la fleur du gratin de la localité* » (*Union sarladaise*). Il oserait même du haut de la chaire « *menacer de casser la gueule de ceux qui ne pensent pas comme lui* ».

Mais peut-on accorder quelque créance à des paroles aussi exagérées??? Le malheureux curé est aussi accusé « *d'empêcher la laïcisation des écoles. Domme est le seul canton du département qui soit encore affligé d'une école congrégationniste de filles* » (*Union sarladaise*, 1899) et dans la *Petite Gironde* de 1901 (22 mars), « *ce curé doyen de Domme, le grand ennemi des écoles laïques et du parti républicain* » et qui répète chaque dimanche en chaire (mars 1902 dans le même journal), « *la religion est menacée par des sectaires, que tous les chrétiens se dévouent pour sauver Rome et la France et prions chaque jour pour que les élections soient bonnes* »... faisant circuler de plus, de petites brochures « *croisade de prières pour obtenir de bonnes élections législatives* ».

Quant aux bonnes sœurs de l'hospice, elles ne sont pas épargnées non plus, puisqu'elles sont accusées tout simplement « *d'accaparer le pain des pauvres* » *Petite Gironde*, septembre 1900) « *d'après d'anciennes conventions, le personnel hospitalier ne devait comprendre que deux sœurs, qui, en échange d'un traitement de 600 Frs et des revenus d'un immense jardin, devaient entretenir une infirme aux frais de la communauté* ». Dans le nouvel arrangement, les sœurs de Sainte-Marthe demandaient à « *être déchargées de l'entretien de cette pauvresse, tandis que le personnel hospitalier serait augmenté, chose incroyable, d'une sœur et le traitement élevé à 1.000 frs* ». Et notre M. Garrigou d'en appeler à l'administration préfectorale et au conseil municipal pour qu'ils interviennent à l'encontre de ce projet car (*La France* du 24 novembre 1900) « *tout cela a été combiné de façon à pouvoir entretenir, sans bourse déliée, les 2 sœurs de l'école libre, l'administration* ».

tolérera-t-elle que les concurrentes de l'école laïque aillent loger à l'hospice et manger le pain des pauvres ? ».

L'administration, en effet, désapprouvera le projet. Les bonnes sœurs renouvelleront leur demande, d'où un nouvel article (*La France*, 24 mai 1901) « à l'administration de voir à nouveau si deux religieuses ne peuvent pas suffire dans un hospice qui ne peut nourrir plus de 3 indigents et si un traitement à 680 F ne peut pas suffire à deux sœurs puisqu'elles ont fait le vœu d'abstinence et de jeûne » (*Petite Gironde*, 24 mai 1901) sans commentaire, mais il est plein d'humour, cet homme, dans son sectarisme, d'autant que lorsqu'il sera élu — enfin — il étonnera tout le monde, dont le correspondant qui le remplace, le tout premier.

Car, au fond, il a très envie de gérer sa commune. Jusqu'en 1904, chaque élection sera pour lui, une source inépuisable de polémiques et d'assertions souvent grotesques, tant elles sont orientées, mais reproduites dans les journaux auxquels il envoie ses articles.

Se portant candidat en 1896, il l'est à « la condition stricte que la liste soit entièrement républicaine, et que tous les candidats qui en feront partie ne se laissent pas porter sur la liste réactionnaire ». Mais en 1896, il ne passe pas, pas plus qu'en 1901. Elu enfin en 1904, sous couleur de radical socialiste, il sera maire le 20 mai 1904 et l'on pourra lire un long article ayant pour titre « une conversion » quelques jours après :

« Il n'est bruit depuis quelques jours que de la conversion de M. Garrigou notre nouveau maire.

« Avant les élections du 8 mai, il jetait feu et flamme contre la réaction, et sa plus grande joie était dit-on, de passer pour un anticlérical enragé. A peine nommé à son poste, il fait étalage d'une tolérance et d'une aménité qu'on ne lui connaissait pas. A la supérieure des sœurs de l'hospice qui lui demande si elle doit faire ses malles ou compter sur la bienveillance du nouveau maire, il répond « mais comment, ma bonne sœur, vous me prenez donc pour un ogre mangeur de soutanes et de cornettes ? Rassurez-vous, tant que je serai là, vous n'avez rien à craindre, et puis, venez donc chez moi et vous y verrez les plus beaux christs, les plus belles statuettes de la Vierge, qui puissent orner les appartements d'un fervent catholique ».

Et rien n'est plus vrai. D'où vient donc le mystère et comment en or pur, le plomb s'est-il changé ?

Tout jacobin nanti devient conservateur, a dit Proudhon : c'est peut-être l'écharpe qui a produit la métamorphose, ...ou l'atavisme ?

Aurait-il lui-même, le courage de l'avouer, s'il était encore là pour répondre ? Ce fut encore lui, qui prononça sur la tombe d'un Malleville, au titre de maire de la commune, un panegyrique dithyrambique, alors qu'il avait toujours combattu avec virulence cette famille...

C'est ainsi que même dans les plus beaux, les plus anciens et les plus vénérables monuments, la vie de tous les jours est souvent un puzzle dont toutes les pièces n'atteignant pas la perfection qu'on y imaginait.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented and supported by appropriate evidence. The text also highlights the need for regular audits to ensure the integrity and accuracy of the financial data. Furthermore, it mentions the role of internal controls in preventing errors and fraud, and the importance of transparency in reporting.

In conclusion, the document stresses that a robust system of record-keeping and internal controls is essential for the success and sustainability of any organization. It encourages the implementation of best practices and the continuous improvement of financial reporting processes.

Prepared by:
 [Name]
 [Title]
 [Date]

Le gymnase Secrestat à Périgueux

par Jeannine Rousset

Les Périgourdins qui ont vu les résultats très satisfaisants obtenus par « Les Enfants de la Dordogne » lors de la 76e fête fédérale de juin 1988 à Sedan, savent-ils que cette association est certainement la doyenne des sociétés françaises de gymnastique en exercice dont M. Armand Mazière, l'actuel actif président est si fier ? Son siège social est 3, rue du Gymnase dans un bâtiment au fronton triangulaire ; au-dessus de la porte, sur le linteau, on lit « Gymnase Secrestat » (Fig. n° 1).

C'est en effet ici, que nos jeunes athlètes s'entraînent depuis 1892.

Mais l'association est plus ancienne que cela. Fondée le 26 avril 1872 sur l'initiative du préfet de la Dordogne, M. Guilbert « Les Enfants de la Dordogne », prépare les jeunes gens à être des athlètes bien sûr, mais surtout des soldats robustes, agiles et adroits : n'y a-t-il pas une revanche à prendre ? Elle occupe, prêtée gracieusement par la municipalité, l'ancienne salle du musée près de Saint-Front.

En 1882, sous l'impulsion d'un groupe de Périgourdins, cette société s'organise.

— Son titre :

« Les Enfants de la Dordogne, société de gymnastique, de tir et de marches, société mixte du tir du 93e territorial d'infanterie ».

— sa devise :

« Tout pour la France ».

— ses buts :

1) le développement des forces physiques et morales par l'emploi rationnel et hygiénique de la gymnastique.

2) l'accroissement des forces défensives du pays par la vulgarisation des exercices militaires, la pratique de l'escrime...



Fig. n° 1. — Façade du gymnase Secretat.

Photo P. Rousset

— son comité d'administration avec des noms bien connus : M. Jules Honoré Secrestat le président * (Fig. n° 2) le docteur de Laurière, vice-président, M. Drouin le secrétaire général.

On comprend aisément qu'elle devienne vite florissante et que le local rue du Petit Séminaire soit trop exigü. On le comprend d'autant mieux lorsqu'on connaît les qualités philanthropiques du président mécène. Né à Montignac en 1822 d'une famille très modeste, il est ouvrier distillateur à la maison Requier à Périgueux. A 18 ans, il travaille chez un liquoriste à Bordeaux et en 1851 fonde sa propre distillerie. Grâce à son travail, à son intelligence il constitue une immense fortune. Ce négociant, conseiller municipal de Bordeaux est mondialement connu par ses liqueurs, ses apéritifs. « Le Bitter-Secrestat » est toujours apprécié en Argentine ! Il achète en 1875 le vaste domaine de Lardimalie à Saint-Pierre-de-Chignac, restaure le château, modernise les métairies. Maire de Saint-Pierre-de-Chignac, M. Secrestat offre du travail à toute une population. Sa discrétion, son abnégation, sa bonté sont sans milite. En lisant les statuts de la société, on retrouve les idées novatrices de cet organisateur-né, toujours en avance sur son temps, voulant mettre les bienfaits du progrès au service de tous. Jugez-en plutôt : « Les enfants des membres fondateurs seuls continueront à suivre gratuitement les divers cours et exercices organisés par la Société. Il est organisé des cours spéciaux et gratuits en faveur des écoles communales de la ville de Périgueux. L'enseignement de la gymnastique donné aux jeunes filles et aux femmes de tout âge se composera d'exercices spéciaux et fera l'objet de cours à part. Les membres fondateurs, les membres honoraires et les parents des élèves auront la faculté d'assister aux divers cours mais de façon à ne pas gêner en rien le travail des membres actifs... »

C'est évident, il faut un autre local et en ville ; la municipalité fait la sourde oreille ; le club décide alors de ne plus être tributaire de celle-ci, de posséder son local, son gymnase, un vrai, un grand, un moderne, et... M. Secrestat trouve la solution grâce à son épouse. Mais pour cela, il faut prendre de nouvelles dispositions juridiques et les faits se précipitent :

— le 14 avril 1890 est enregistré l'acte par lequel la société de gymnastique fonctionnera grâce à un fonds social fixé à 18.000 F, comprenant 180 actions de 100 F.

— Le 1er septembre 1890 une déclaration des 13 membres fondateurs garantit la viabilité, la moralité de la dite société et donne la liste des 76 actionnaires (M. Secrestat a acheté 10 actions, M. Baron 31).

— Enfin le 13 novembre 1890, devant Me Paul Gérard, notaire à Périgueux, « Mme Secrestat, née Marie-Cécile Deiche, assistée de M. Secrestat, fait donation à la société anonyme « Les Enfants de la Dordogne » d'un terrain impasse Champeaux, d'une contenance superficielle de 407 m² ayant 11 m de façade et 37 m. de profondeur, ce terrain joint devant l'impasse Champeaux, au fond le mur de la mendicité, d'un côté M. Petit, de l'autre Mme Secrestat qui le tient en héritage de sa mère Mme Champeaux, veuve Deiche. La donation est faite en vue de l'établissement d'une

* Une biographie de M. Secrestat sera présentée plus tard.



Fig. n° 2. — M. Honoré Secrestat.
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier d'Académie
Maire de Saint-Pierre-de-Chignac et Conseiller Général de la Dordogne
Président de la Société de Gymnastique, de Tir et de Marche « *Les Enfants de la Dordogne* »,
Président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

salle de gymnanstique et cette donation serait considérée comme nulle et non avenue le jour où il serait donné une autre destination aux constructions ». M. Bardou, entrepreneur en zinguerie et M. Meyere, libraire ont signé pour la société qui désormais est propriétaire. Les frais notariés sont payés par M. Secrestat. La construction du gymnase est d'ailleurs commencée ! Et quel gymnase ! Le coût (30.000 F paraît-il), est entièrement couvert par les actions et les dons. C'est une vaste salle au plafond voûté en lambris avec quatre caissons vitrés ; sur la large mezzanine ont lieu les réunions ; cinq grandes fenêtres, côté façade, l'éclairent.

Enfin, le 6 décembre 1891, sur les cartons d'invitation envoyés pour l'inauguration de ce local on lit : « Rendez-vous ce dimanche à 7 h du soir dans la salle de gymnastique située rue du Gymnase pour un banquet et la distribution des prix du concours de tir ». Le gymnase est luxueusement décoré. rien ne manque : les fleurs, les plantes vertes, les drapeaux, les panoplies, les tentures rouges, les gradins pour 300 personnes, la tribune d'honneur pour les 150 invités, pas même le buste de la République qui se détache sur une fond de draperies. Le préfet, le général Michaud, le député-maire Saumande sont accueillis aux accents de la Marseillaise. C'est splendide, émouvant ! Dans les divers discours relatés par la presse, on parle du somptueux gymnase, de la vaste et belle salle avec ses agrès, on loue la générosité de M. Secrestat, on remercie les architectes MM. Lagrange père et fils pour les soins absolument désintéressés qu'ils ont apportés à l'édification de cette salle, on se félicite *de se trouver au milieu d'une société où se développe l'esprit d'abnégation et de sacrifice et dont l'unique préoccupation est de préparer au pays, des hommes capables de se défendre*. Les mouvements d'ensemble sont exécutés avec une rare perfection. Les récompenses du concours de tir sont distribués et parmi les prix nous remarquons de nombreuses médailles offertes par le ministre de l'Intérieur... et des bouteilles de liqueur. Le repas de 120 couverts est lui aussi excellent ! Voyez-vous, une inauguration grandiose, exceptionnelle, eut lieu à Périgueux, ce 6 décembre 1891.

Les Périgourdins sont souvent invités dans cette belle salle pour des fêtes données par les gymnastes : le plaisir des yeux qu'agrèmente la fanfare l'Avenir dont M. Secrestat est aussi le président. Lisez le programme du 18 décembre 1892 et vous serez enthousiasmés (Fig. n° 3).

Fière de son gymnase ultra-moderne et des résultats obtenus par les athlètes, la Société se devait de poser sa candidature pour être l'organisatrice d'une fête fédérale ; elle le sera les 1, 2, 3 et 4 juin 1895 pour la XXI^e fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France. Journées de gloire certes mais quel travail et que de soucis pour M. Secrestat, Raoul Paradol secrétaire général, les membres des « Enfants de la Dordogne », ceux de « La Vaillante », autre société de gymnastique de Périgueux, le maire Saumande, la municipalité. Toute la ville est en effervescence car le président de la République est reçu à Périgueux ! L'émotion est grande lorsque Félix Faure remet les insignes de la Légion d'honneur à M. Secrestat, élu président de l'Union des sociétés de gymnastique de France puis lorsque ce dernier reçoit le drapeau fédéral de l'Union dont il aura la garde pendant

« Tout pour la France »

LES ENFANTS DE LA DORDOGNE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET DE MARCHES

Société mixte de Tir du 93^{me} Régiment Territorial de Périgueux

PROGRAMME

de la Fête de Gymnastique du Dimanche 18 décembre 1899

A HUIT HEURES DU SOIR

AU GYMNASE DE LA SOCIÉTÉ

avec le bienveillant concours de la Fanfare l'Avenir

SOUS LA DIRECTION DE M. PINCET

- | | |
|--|---|
| 1 ^o Défilé des Gymnastes (la Marseillaise) | |
| 2 ^o Gymnastique aux appareils (quadrille) | |
| 3 ^o Grande voltige et Sauts périlleux par les
élèves de la Société..... | { Bayer, Bouillère.
Lestrade et Tinlot |
| 4 ^o Le Vieux Ménétrier, polka (Signard).... | Fanfare l'Avenir. |
| 5 ^o Boxe Française par les élèves Moniteurs. | |
| 6 ^o Les noces de Jannette, fantaisie (V. Massé) | Fanfare l'Avenir. |
| 7 ^o Mouvements d'ensemble de la XVIII ^e , fête
fédérale de Nancy. | |
| 8 ^o Essai général des agrès. | |

Le Secrétaire.

V. ESTRADIER.

Le Professeur.

NICOLAS REYNAUD.

Le Président du Cercle de Gymnastique.

L. SENZILLON.

UNE QUÊTE SERA FAITE AU PROFIT DES PAUVRES

Périgueux. — Imp. MATHIEU et BONNET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

GYMNASE DES ENFANTS DE LA DORDOGNE

Banquet du 24 Juillet 1896

MENU :

<p>Potage Tapioca</p> <p>Hors-d'Œuvre variés</p> <p>Bouchées à la Reine</p> <p style="text-align: center;">POISSON</p> <p>Saumon sauce Gymnaste</p> <p style="text-align: center;">ENTRÉES</p> <p>Cuisseot de Chevreuil Grand Veneur</p> <p>Filet de Bœuf Béarnaise</p> <p>Sauzon de Crustacés</p> <p>Sortisa au Maraschino</p> <p style="text-align: center;">LÉGUMES</p> <p>Fonds d'Artichauts à La Vallière</p> <p style="text-align: center;">ROTS</p> <p>Dindonneaux sur cresson</p> <p>Pâtés du Périgord</p> <p>Salade de saison</p> <p style="text-align: center;">ENTREMETS</p> <p>Pièces montées</p> <p>Gâteaux — Fruits</p> <p>Desserts</p>	<p>VINS</p> <p>Grand Ordinaire de Lardizalle</p> <p>Madera — Graves — Saint-Emilion</p> <p>Margaux — Saint-Julien</p> <p>Champagne glacé</p> <p>—</p> <p>Café — Fine Champagne</p> <p>Liqueur des Guyonnates</p>
--	---



SOUVENIR

DE LA

XXI^e FÊTE FÉDÉRALE

dessiné à

M.



MÉMOIRE - BASTIS DE SÈNEZ.

Grand Hôtel de Périgord — LACRENT Touraine.

Fig. n° 4

« TOUT POUR LA FRANCE »

PÉRIGUEUX, le 29 décembre 1900.

LES
ENFANTS DE LA DORDOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME FINANCIÈRE

COMMISSION DE LIQUIDATION

MONSIEUR,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la Réunion des Actionnaires de la Société civile « *Les Enfants de la Dordogne* », qui aura lieu au siège de la Société, rue du Gymnase, 5, à Périgueux, le Dimanche 13 Janvier 1901, à une heure et demie de l'après-midi.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Commission de Liquidation,

G. PELLEREAU.

ORDRE DU JOUR :

Lecture et adoption du rapport de la Commission de Liquidation (décision de l'Assemblée générale du 18 octobre 1900).

Dispositions et résolutions à prendre pour les sommes à revenir aux Actionnaires.

NOTA. — Les Actionnaires sont priés d'apporter leurs titres.

PLAN
 du Gymnase et de ses dépendances
 appartenant à la Société de Gymnastique et de préparation militaire
 « LES ENFANTS DE LA DORDOGNE »
 DE PERIGUEUX

APRÈS 1907

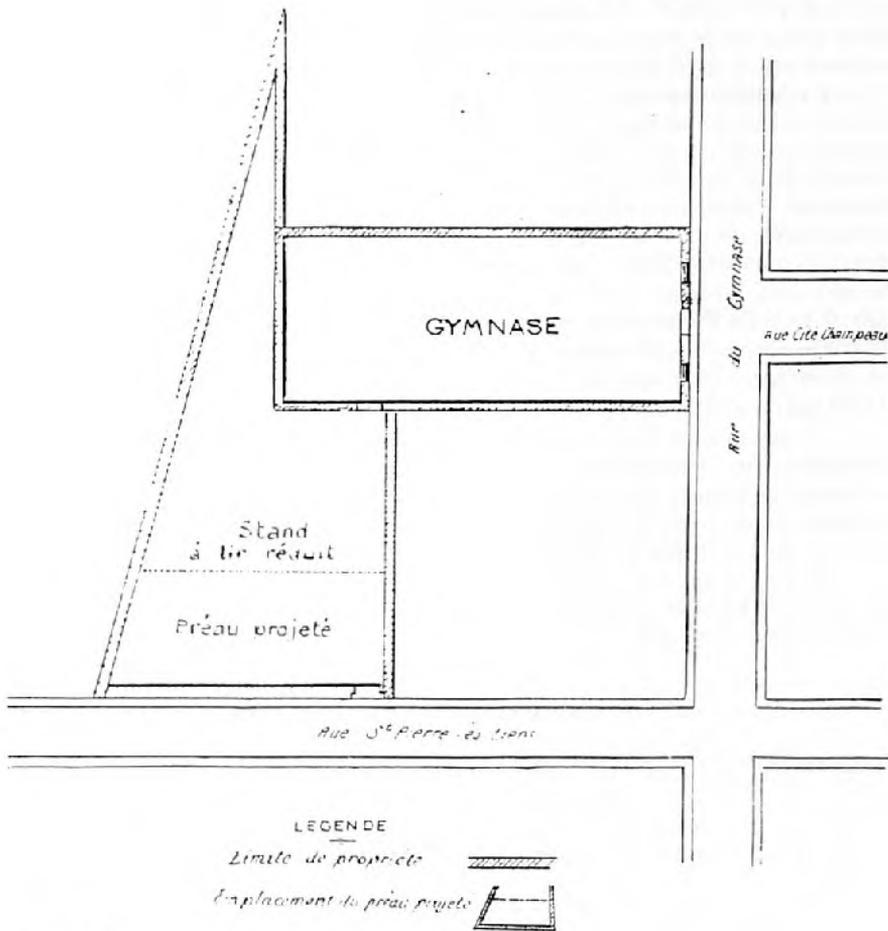


Fig. n° 6

un an. L'organisation est parfaite, mais il pleut et le cortège officiel ne passe pas rue du Gymnase ; cependant le bal des gymnastes organisé dans la salle artistement décorée est une réussite. Une liqueur des gymnastes fut même créée pour cette occasion (Fig. n° 4).

Après ces instants de gloire, il ne faut pas s'endormir. Pour que la société vive, équipe sa salle comme elle l'entend, il faut qu'elle soit libérée de ses actionnaires. Aussi avant d'abandonner la présidence, Honoré Secrestat, en 1901, rachète toutes les actions et en fait don à l'association qui fonctionnera entièrement autonome et régie par la loi 1901 (Fig. n° 5). Elle va augmenter ses biens immobiliers. Si en 1891, elle avait acheté aux époux Recoudre une parcelle de terrain de 100,75 m² (7 m sur la rue et 15 m de profondeur), elle acquiert en 1907 un bande de terrain de 200 m² pour qu'il y ait un accès rue Saint-Pierre-ès-Liens depuis le gymnase, terrain appartenant à la ville et venant de l'ancien asile des vieillards (Fig. n° 6).

La société possède ainsi un enclos convenable ; quelques aménagements, douches, vestiaires, sont apportés à cette salle qui n'a pas changé intérieurement depuis 1892. Elle fut louée aux organismes qui le demandaient. Ainsi tout Périgueux y a des souvenirs pour y avoir participé à des banquets, « transpiré » sur des sujets d'examen, écouté des débats politiques notamment avec l'actuel président de la République alors chef de l'opposition, ou peut-être flirté... souvenez-vous... de nombreux couples doivent songer avec nostalgie aux bals populaires dont la renommée n'était pas à faire ! Et si les Périgourdins étaient allés sur la mezzanine — mais ce n'était guère le moment — ils auraient pu admirer près des portraits des Secrestat et Sanzillon, les nombreux trophées obtenus par « Les Enfants de la Dordogne » lors des concours annuels.

Et aujourd'hui ? Eh bien cette salle presque séculaire accueille 150 licenciés. Ces derniers sont privilégiés puisque 40 inscriptions ont été refusées l'an dernier. Et quoique les exercices militaires fussent exclus depuis longtemps, de leurs compétitions, les gymnastes travaillent toujours avec ardeur : ne faut-il pas honorer la devise « Tout pour la France » !

Il était donc bien juste que la Société pour rendre hommage à la libéralité de son président mécène décédé en 1905 appelât son gymnase, le « Gymnase Secrestat ».

J.R.

Bibliographie

- Archives familiales Secrestat (prêtées aimablement par Mme Boissarie que nous remercions vivement).
- Archives privées de la société « Les Enfants de la Dordogne ».
- Archives dép. Dordogne 4M 114.
- Presse des 7 et 8 décembre 1891 : *L'Avenir de la Dordogne. Le Journal de la Dordogne*.
- Souvenirs des fêtes de gymnastique à Périgueux, in *Annales des Enfants de la Dordogne (1894-1895)*.

Façade du gymnase Secrestat (Photo P. Rousset).

** Entre les deux guerres, le gymnase accueillit des bals publics et même les épreuves du baccalauréat (qui, à la suite d'une grève, s'y déroulaient sous la surveillance des gardiens de la Paix) (N.D.L.R.).

Le général de Gaulle et le Périgord

par Jacques LAGRANGE

L'Histoire a créé entre de Gaulle et les Français des liens affectifs d'une nature spécifique. Les nations, les leaders politiques ont traité avec lui. Notre génération, qu'elle l'ait accepté ou qu'elle l'ait rejeté, a partagé avec de Gaulle.

Il faut se souvenir qu'il fit plusieurs séjours en Périgord. De ceux de sa tendre enfance, il en retira la vocation militaire inspirée — entre autres — par la grandeur de nos paysages. Plus tard, chef de gouvernement provisoire, leader politique du R.P.F., président de la République, il revint vers nous.

DES VACANCES PERIGOURDINES

Située sur le tracé antique Vésone-Saintes qui traverse La Lizonne au Pas-de-Fontaine, la région vallonnée du Verteillacois, entre Périgueux et Angoulême, abrite de nombreuses maisons nobles. Parmi elles, sur la paroisse de Fontaine on distingue La Ligerie. L'ensemble édifié en cour carrée, se compose d'un long corps de logis comme on les bâtissait sous le Premier Empire, avec à l'arrière une tour carrée heureusement dissimulée par de beaux cèdres bleus. L'aile gauche est occupée par les anciens communs du XVII^e siècle. La partie droite a disparu. Ainsi constituée la cour est dominée par deux colombiers formant tours circulaires, coiffées d'ardoises, qui confèrent le caractère aristocratique de la demeure. Posée sur une butte surplombant le bourg elle veut se donner les apparences d'une place forte. Jusqu'en 1792, les Faucher de Lacour de La Ligerie y habitent. L'un d'eux, Nicolas, est électeur de la noblesse du Périgord aux Etats Généraux de 1789. Il doit émigrer. Les révolutionnaires invitent alors la municipalité de Fontaine à faire un sort au château du ci-devant. Les démolisseurs s'y présentent le 25 nivose an II parce que « le tout annonce

la force, la puissance particulière et donne des signes de féodalité »¹. Ils mettent bas le corps de logis principal en laissant les tours d'angle. c'est sur ces bases qu'un nouveau bâtiment sera édifié dès l'aube du XIXe siècle.

Jusqu'à la Révolution, deux maisons de prières sont installées à l'abri du village. Un prieuré d'hommes, Saint-Pierre d'Embournet (ou Petit-Bournet), et comme fréquemment chez les bénédictins, un couvent de dames de l'ordre de Saint-Benoit. En 1730, Lagrange-Chancel note qu'il « est bien fondé, rempli de pensionnaires des meilleures maisons des environs, à cause de la modicité des pensions ».

Les jours de grandes fêtes et pendant les gros orages, on expose une relique de la Vraie Croix, que les sans-culotte dispersèrent², bien qu'une légende tenace prétende qu'une famille du village l'ait longtemps conservée jusqu'à une époque très récente, puisque'elle est actuellement au musée d'art sacré de Chancelade³.

A une portée d'arquebuse au sud de La Ligerie, l'église Saint-Jean-Baptiste de Fontaine présente une partie romane et deux vastes travées plus tardives. Les Anglais rodant dans l'Aquitaine d'Aliénor après avoir fait main basse sur le couvent et le prieuré, s'en donnèrent à cœur joie et saccagèrent l'édifice que l'on releva péniblement. Lors d'une visite canonique en 1688, il est porté que « l'église est bien dépourvue et les fidèles vont aux offices chez les dames ».

*
**

En 1900, un enseignant fraîchement devenu parisien décide d'acquérir une demeure de vacances pour ses quatre enfants. Henri de Gaulle devient propriétaire du domaine de La Ligerie par acte passé chez Me Moreau, notaire à Mareuil, le 9 mai 1900. Pour 15.000 F, il achète château, terres, prés, vignes, Petit Clos Saint-Jean, Pré de la Lizonne et les Minières, soit 15 hectares.

Le prédécesseur, demeurant en Auvergne, n'a guère entretenu l'ensemble en parfait état. Henri de Gaulle, retenu à Paris, demande à un aubergiste de Fontaine, M. Sudret, d'être son intermédiaire. Une correspondance s'instaure entre Paris et Champagne-Fontaine. Depuis Louis-Philippe, la commune de Fontaine a fusionné avec sa voisine Champagne et depuis elles ne font qu'une.

Le nouveau propriétaire est perplexé. Au cours de son voyage en mai il n'a pas pensé à tout. Le 18 juillet il s'inquiète de savoir si les moutons sont à lui ou s'il faut les remettre au précédent propriétaire ? Faut-il les vendre, à quel prix, ou bien convient-il d'agrandir le troupeau ?

De plus la Ligerie a gardé le métayer gardien du domaine. Henri de Gaulle commande des travaux pour améliorer son logement. Il songe aussi aux impôts fonciers. Où sont adressées les notifications ? Le métayer doit

1 B.S.H.A.P., 1901, p. 373.

2 B.S.H.A.P., 1943, p. 69-73.

3 B.S.H.A.P., 1973, p. 70.

avoir une ânesse, une charrette et des harnais. Ce sera utile pour aller chercher la famille à la gare voisine lors des prochaines vacances. Mais l'ânesse devra être d'âge à pouvoir produire des ânon. A défaut de se révéler un habile gestionnaire, Henri de Gaulle démontre son souci d'économie pratique.

Pour les volailles, on doit se régler d'après l'usage et le métayer devra expédier la part du propriétaire « si les poulets qui nous appartiennent peuvent supporter le transport par ces fortes chaleurs », sinon, le métayer doit les vendre au compte des de Gaulle. Qu'il en soit de même pour les fruits (prunes, pêches, abricots) à livrer à domicile 1, rue de Staël à Paris, si possible.

Sans doute ces questions domestiques s'accrochent mal avec l'esprit du nouveau propriétaire car dès lors c'est Madame de Gaulle (née Jeanne Maillot) qui donne les consignes à l'obligant aubergiste Sudret. Le courrier ne manque pas d'humour, mais aussi de sagesse attendrissante.

Madame de Gaulle écrit à Sudret que les soldes d'hiver des magasins *Au bon marché*, offrent en ce moment (12 janvier 1901) des réductions de prix très considérables et qu'elle expédie un ballot de couvertures, draps et linge de maison. « Il conviendra dès réception de les mettre en lieu sûr à l'abri des souris et de l'humidité ».

Ensuite, puisqu'on est devenu Périgourdin, convient-il d'en profiter dans tous les domaines. « Nous eussions été très aises, Monsieur de Gaulle et moi, de recevoir ces temps-ci des truffes de la Ligerie ou du moins d'en avoir des nouvelles. Nous vous prions de nous faire savoir ce qu'il en est. L'envoi d'un échantillon de terre à Périgueux a-t-il été fait ? ». Ce texte prouve qu'au début du siècle il y avait des truffes dans ce coin du Périgord — elles ont disparu de nos jours — et que l'analyse des terres se pratiquait déjà pour déterminer les chances de la production.

Madame de Gaulle s'inquiète surtout de l'état d'avancement de travaux menés par un certain Galland. Elle souhaite pour le commencement de mai expédier les meubles. Les peintures seront-elles sèches ?

Le 14 mai 1901, des cèpes et des œufs de la Ligerie parviennent rue de Staël. « Pour la vigne que M. Devaud se propose de planter, nous verrons sur place cet été au cours de notre séjour ».

Le 9 juin 1901, Madame de Gaulle est très contrariée. Elle vient d'apprendre que les meubles sont arrivés contre-remboursement et Sudret a dû faire l'avance. « Vous eussiez été bien inspiré de nous dire dans votre présente lettre ce que vous avez encore d'argent à nous et nous vous prions de vouloir bien nous renseigner immédiatement à cet égard ».

Elle doute également pour l'aménagement de la demeure. « Il s'agit de savoir ce qui sera le moins coûteux, de faire crépir les murs ou d'y tendre de l'étoffe (grosse toile imprimée) à 1 fr le mètre en 1 mètre 40 cent., en fixant en haut et en bas des murs une baguette de bois. Ce dernier arrangement serait infiniment plus joli que le crépissage, mais avant tout je ne veux pas entrer dans de grosses dépenses. Le temps presse, nous arrivons dans six semaines et voilà près d'un an qu'on travaille à la Ligerie !! Cette salle du rez-de-chaussée doit nous servir de salle à manger, il faut qu'elle soit



Le revers de la médaille frappée en 1975.



La Ligerie — Septembre 1988.



Juin 1948 — Passage du Général en Dordogne (à proximité de la Ligerie).

propre et en état d'être occupée sans risques d'attrapper des rhumatismes ou des fluxions de poitrine... Nous louerons la petite voiture dont vous nous parlez aux conditions de 10 fr par mois du 25 juillet au 25 septembre ».

Madame de Gaulle demande aussi à Madame Sudret si la cheminée de la cuisine est pourvue d'une crémaillère, sinon quel en serait le prix ? De plus peut-on faire l'inventaire des ustensiles de cuisine. « Je veux pouvoir éviter de grosses dépenses ». Madame Sudret peut-elle procurer une personne pour faire la cuisine en Dordogne. « Ma mère et moi nous voudrions n'emmener que nos femmes de chambre ». La belle-fille de Sudret consentirait-elle à rendre ce service ? « Elle trouverait dans ma femme de chambre et dans celle de ma mère des jeunes filles bien élevées comme elle, qui lui seraient d'agréables compagnes. Nous ne désirons pas un cordon bleu, nous ne demandons qu'une cuisine soignée mais simple ».

Peu après, Madame de Gaulle évoque, toujours avec l'aubergiste Sudret, le montant des travaux engagés pour la restauration de la Ligerie, plus de 9.500 frs — sans compter qu'une paire de bœufs a été vendue avec un bénéfice de 140 frs et deux cochons pour 50 frs.

Le propriétaire de la Ligerie exige une production immédiate des comptes et un détail de travaux restant à achever.

Dans ces échanges de lettres, Madame de Gaulle se montre femme d'affaires soucieuse de veiller aux intérêts de la famille, sans compromettre l'équilibre financier du ménage.

C'est donc le 15 juillet 1901 que Charles, André, Joseph, Marie de Gaulle né à Lille le 22 novembre 1890 arrive en Dordogne. Il est le troisième enfant des de Gaulle. Il vient après Xavier, l'aîné, Marie-Agnès la grande sœur et avant Pierre et Jacques.

Empruntant la ligne de chemin de fer Paris-Angoulême-Bordeaux, la famille descend à la station de Chavenat. Quatre lieues les séparent de la Ligerie. On les parcourt dans la carriole tirée par l'ânesse. Le véhicule est toujours conservé à Fontaine, dans une famille amie.

Les enfants garderont un souvenir merveilleux de leur enfance. Loin des brumes du Nord, ils trouvaient sans doute, dans les vastes espaces ondulés des marches angoumoises, un paysage serein les reposant des débordements de la capitale.

A cet âge, comme d'autres, Charles joue au diabolo, au croquet, avec un cerf-volant, au ballon, à collin-maillard et surtout avec ses soldats de plomb. Là, dans les taillis et les prés de la campagne périgourdine « le roi Charles », comme le surnomme les siens, ne se contente pas de faire manœuvrer ses frères, il dispose aussi de petits paysans d'alentour, « les petits-fils de Jacquou le Croquant, les futurs électeurs d'Yvon Delbos, de Georges Bonnet, de Robert Lacoste et d'Yves Guéna, qui forment la piétaille aux grands desseins d'un stratège de 12 ans », comme le croit malicieusement Jean Lacouture.

N'a-t-il pas, le 31 mai 1902, à l'occasion de la fête de son collège, tenu le rôle du roi Philippe-Auguste dans une petite comédie musicale « Pays et ménestrels ». Tout l'été, couronné en tête, drapé dans une cape de velours,

la poitrine barrée d'une imposante croix de Malte, Charles a poursuivi son personnage.

A 16 ans, en juillet 1906, il est dix fois cité au palmarès du collège. L'heure des choix a sonné. Au terme des vacances périgourdines, il se déclare décidé à se présenter au concours de Saint-Cyr. Son père lui rappelle qu'il ne suffit pas pour réussir de prendre d'assaut un chêne de la forêt périgourdine.

Il est évident que les étés de vacances passés à courir dans les grands espaces de la Ligerie, à se frotter aux autres plus rugueusement qu'on ne le permettait dans les cours des lycées parisiens, furent propices à l'éclosion de la vocation de Charles de Gaulle. Entre l'âge de 10 ans et de 16 ans, la liberté de Charles a pour cadre et pour horizon un pays qui ouvre l'esprit et prépare aux grandes entreprises.

Cette vocation de chef est éclosée en Périgord. La preuve est dans ce texte singulier écrit par un garçon de 15 ans, au collège des jésuites de l'Immaculée Conception à Paris :

« En 1930, l'Europe initiée du mauvais vouloir et des insolences du gouvernement, déclare la guerre à la France. Trois armées allemandes franchiront les Vosges ; le général de Gaulle fut mis à la tête de 200.000 hommes et 518 canons ; il eut vite son plan, il fallait sauver Nancy et écraser les Allemands avant leur jonction qui nous serait sûrement funeste ». Le texte, récit guerrier prémonitoire, se poursuit sur une quinzaine de pages. Charles de Gaulle conduit les opérations stratégiques. Il tend la main à son collègue le général de Boisdeffre pour évacuer Carignan dont le centre s'appuie sur Champagne et la droite sur Mareuil. Il demande l'évacuation du château Lacroix avant de s'engager dans la bataille de Verteillac. En longeant la Belle, l'armée commandée par le général de Gaulle réussit à faire partir les colonnes ennemies. La Brigade du général Rivière s'empare alors du hameau de la Valette.

Tout cela sent bon le Périgord bien sûr. Il s'agit d'un conflit de pure fiction, d'un texte d'imagination écrit en 1905, évocation futuriste due au lycéen Charles de Gaulle. On en reste pantois. On ne devient jamais que ce qu'on est. L'imagination, l'énergie et les circonstances font le reste.

Dans les évocations qu'elle fit de ces temps-là, sa sœur Marie-Agnès se plaît à peindre son frère Charles déclamant des scènes entières de Cyrano, qu'il savait par cœur : « Voilà les cadets de Cascogne... »

Saint-Cyr, la guerre 14-18, la dure épreuve de prisonnier, ce lamentable exil où l'on n'est plus rien, font que Charles de Gaulle se rapproche de sa mère repliée à la Ligerie. D'Ingolstadt, en Bavière, le capitaine Charles de Gaulle écrit : « Combien je pleure dans mon cœur de cette odieuse captivité, vous le savez, ma chère petite maman... »

A proximité de la Ligerie, à Périgueux, à la Visitation, une jeune fille, Yvonne Vendroux, se dévoue au service des blessés de la guerre. Dans deux ans, ils se rencontreront.

Après les évasions et l'armistice il connaît alors les instants de joie et il les partage avec les siens. Loin des ruines et des plaies de la guerre, c'est une famille miraculée qui se retrouve le 4 décembre 1918, à la Ligerie.

Quatre jeunes hommes vivants sur quatre sont autour des parents. Deux capitaines (Xavier et Charles), un lieutenant (Jacques) et un aspirant (Pierre), tous en tunique bleu horizon, celle de Charles, pour lui faire plaisir à lui car la tunique des autres est l'uniforme noir des artilleurs.

Contemplant le paysage familial de Champagne-Fontaine, le capitaine Charles de Gaulle se pose alors la question : doit-il quitter l'armée ? Pourquoi, quand la guerre lui a appris tant de choses.

Quelques mois auparavant, devant ses camarades de captivité au fort de Wülzburg, il leur avait déclaré parlant de la paix : « chacun sent que cette paix n'est qu'une mauvaise couverture jetée sur des ambitions non éteintes ».

Alors, après les fêtes de Noël et le premier de l'an 1919, Charles regagne ses quartiers. Sa décision est prise. Il décide de rester pour servir la France et poursuivre son destin.

L'extrême solidarité familiale pousse le PDG (père de Gaulle) à acquérir la Ligerie même si la relative modicité de ses revenus impose quelque difficulté. Les de Gaulle sont des gens qui, en vacances, ne se dispersent pas, pour des raisons où entre le souci de ne pas dépenser trop certes, mais surtout pour offrir à la tribu la maison familiale où l'on reste entre soi.

J. Lacouture voit dans la cohésion de cette cellule familiale, qui se referme sur elle-même et impose la discrétion, l'expression d'un catholicisme provincial avec une stricte hiérarchie, le vouvoiement des parents, les procédures matrimoniales du siècle passé, l'extrême pudeur en matière d'argent, la pudibonderie frénétique à propos des mœurs, une bigoterie entêtée pour ce qui touche aux rites.

Et dans cette société doucement anachronique, on est amusé en découvrant un domaine qui la rapproche du commun des mortels : Charles de Gaulle avait un faible pour les « plats canailles ».

Un samedi matin de 1962, à l'Elysée, Jacques Cantelaube, son ange gardien, originaire du Périgord, demande au bureau des aides de camp si un déplacement à Colombey est prévu. Non, répond l'officier de service, le général recevra deux ministres à 15 heures.

Quo m'ètonaria, perqué la patrona a tornat dau marchat de las aurellhas de tessou.

« Ça m'étonnerait rétorque en l'écho le chauffeur Fompeyrine, autre Périgourdin, la patronne a ramené du marché « des oreilles de cochon ».

Chacun avait appris que le plat favori du Général était les fameuses oreilles de porc que seule la cuisinière de Colombey savait préparer. Aussi, à 14 h 15, Cantelaube ne fut pas surpris, sa valise était prête, on allait passer la fin de semaine en famille. Quant aux ministres, eh bien on leur fit savoir que l'emploi du temps ne permettait plus...

En 1922, la famille de Gaulle vend la Ligerie à un certain Philippe Henri qui, à son tour cède la demeure à M. Legendre en 1943. Chose curieuse, la veuve de ce dernier, toujours propriétaire est la mère du président Jacques Chaban-Delmas. C'est peut-être pour cela, ou à cause de cela, que la Ligerie renoue avec de Gaulle.

En 1946, lors d'un déplacement avec son fidèle Palewski, Charles de Gaulle fait un détour pour venir revoir le Périgord. Personne ne l'attend et sans doute reste-t-il sur sa faim.

Deux années plus tard, lors d'une tournée politique en Aquitaine en juin 1948, le président du R.P.F. répond à l'invitation de Chaban-Delmas. A l'issue d'une réunion à Bordeaux, on se rend à Fontaine. Non sans émotion.

A la porte de la Ligerie les anciens camarades du jeune Charles sont présents. Roger Ricauchon, Rougier, Marie Demias et Anna Sudret qui présente au Général un petit bouquet de fleurs des champs. M. Férignac, de Fontaine, était présent. Il a vu le Général ému se pencher vers Mme de Gaulle et lui dire : « Yvonne, c'est Anna dont je vous ai tant parlé ».

Il y a également François Treuilh qui fut soldat de la Grande Guerre dans la même unité que ce « *grand couquin de Charles* ». Pour la circonstance il a revêtu sa capote bleu-horizon et il donne du « mon capitaine » à son ancien officier. « Laissez-le faire, dit le Général à son entourage, cela me rajeunit ».

La journée est des plus agréables pour les de Gaulle, leur petite suite et Jacques Chaban-Delmas et sa famille. Seule ombre, le soir le Général retrouve sa chambre de garçon, mais il semble que l'on n'ait pas tenu compte de sa taille. Il faut rajouter une chaise au pied de son lit pour l'agrandir.

En 1975, la Monnaie fait frapper à cent exemplaires une médaille ; à l'avers un portrait du jeune Charles de Gaulle, au revers le panorama de la Ligerie. La médaille⁴ est en cuivre au diamètre de 84 mm ; elle est due à Emile Rousseau, premier Grand prix de Rome de gravure en médaille en 1957 et actuel graveur général de la Monnaie.

Le général de Gaulle — et nous sommes heureux de nous le rappeler — a montré quelque intérêt à notre compagnie. Le 14 avril 1961, le président de la République reçoit à l'hôtel de ville de Périgueux les notables locaux. Lorsque le président de la S.H.A.P. lui est présenté, il a pour le Dr Lafon cette parole qui demeure dans nos annales :

« Société historique et archéologique du Périgord ?... eh bien... continuez vos travaux ! ».

J.L. *

1. 4, rue de la Miséricorde à Périgueux.

4. Signalée en son temps dans le *B.S.H.A.P.* par notre collègue Michel Goffier.

La retraite allemande (1944)

par Guy PENAUD

Pour ce qui est du Périgord, la période 1939-1945 est riche en événements. Si notre compagnie a peu publié jusqu'à ce jour de documents concernant cette époque, nombreuses sont les publications diffusées par ailleurs émanant quelques fois des acteurs eux-mêmes, mais également des historiens.

Pour l'instant, toutefois, seules les archives françaises nous ont livré quelques secrets sur les faits les plus marquants de ces sept années.

Dernièrement, le professeur Hans Umbreit, de l'Institut d'Histoire Militaire de Fribourg-en-Brigau (R.F.A.) m'a adressé un document très intéressant relatif au Périgord¹.

Il s'agit d'un rapport rédigé le 26 octobre 1944 par un nommé Armin Bauer, qui a travaillé en 1943 et 1944 à Périgueux dans le service allemand chargé d'envoyer des travailleurs français en Allemagne (S.T.O.). Dans ce document adressé à ses supérieurs hiérarchiques, il évoque les circonstances dans lesquelles les six Allemands de ce service ont quitté Périgueux le 19 août 1944 (date de la Libération de la ville) pour rejoindre l'Allemagne.

Avant de vous livrer ce rapport, je dois remercier Jean-Louis et Dany Bournizel pour leur précieux concours : ils m'ont en effet aidé à traduire ce document rédigé en allemand.

1. Référence R W 35/1318

« Armin Bauer, Bad Frankenhäusen (Kyffhäuser) 26.10.1944

Inspecteur du gouvernement

Bureau auxiliaire de l'office du travail

A Messieurs les responsables militaires

des troupes d'occupation en France

Commandement du travail

Poste de règlement pour les affaires de l'administration

Camp de transit

Rehbrücke par Postdam

Objet : section spéciale du travail de Périgueux (A.E.S.T.)

Référence : Votre lettre du 19.10.44 ref. C 1 703

Votre lettre citée au-dessus m'a été transmise par le bureau central de Nordhausen, car je suis maintenant le chef de service adjoint du bureau auxiliaire de Bad Frankenhäusen. Je vous adresse tout de suite un rapport sur les événements de Périgueux.

A la section spéciale du travail de Périgueux se trouvaient six Allemands, à savoir M. le docteur Salm², M. Hoppe, Messieurs Golowitsch, Soltys, Willenshofer et moi-même. Le samedi 19 août 1944, dans la matinée, nous avons reçu l'ordre de rejoindre l'état-major de liaison 730³ et là on nous a informés en secret que le même jour vers 14 h 00 Périgueux allait être abandonnée. Dans le même temps il nous a été interdit de quitter l'espace clôturé (tous les bâtiments allemands étaient à l'intérieur de chevaux de frise)⁴. Tout ce qui était en dehors de l'enceinte, vêtements, linges, vaisselle, etc... était considéré comme perdu. Il nous restait, bien sûr, peu de temps pour nous préparer à partir.

Notre destination ne nous avait pas été communiquée, mais nous n'avons pas tardé à savoir qu'il était probable que nous allions prendre la direction de Bordeaux.

Ce jour-là, les bureaux de l'A.E.S.T. furent ouverts comme les autres jours. A la fermeture du service (12 h), tous les classeurs, les fichiers, les papiers importants, les tampons, les machines à écrire, etc... ont été emballés dans des caisses et chargés sur les camions de l'état-major de liaison. Nous n'avons pas pu prendre les meubles faute de temps et par manque de camions de transport.

Il était connu que Périgueux était depuis quelque temps coupée du monde par l'interruption des liaisons ferroviaires et la destruction des lignes téléphoniques. Les routes étaient devenues dangereuses à cause des terroristes. C'est pourquoi nous devons suivre le convoi de

2. Originaire de la région de Coblenz, le docteur Salm, directeur de l'Office de placement allemand de Périgueux depuis le début de l'année 1944, était en fait un délégué du parti nazi exerçant son autorité sur la plupart des services allemands.

3. En allemand Verbindung Stab, en fait une « Kommandantur » déguisée.

4. Installé tout d'abord place du Marché au bois, le bureau de placement allemand avait été transféré dans le courant de l'été 1944 dans le périmètre formé aujourd'hui par la place du IV-Septembre. Se trouvaient aussi dans cet endroit la Feldgendarmerie (place de la Banque), l'état-major de liaison 730 (hôtel du Commerce), la Gestapo (S.D.) et la Hilfspolizei (les Nord-Africains) au Crédit Lyonnais.



A gauche, le docteur Sahn,
responsable du STO en opération à Brantôme,

l'état-major. L'A.E.S.T. avait deux voitures particulières avec lesquelles Périgueux fut quittée. L'une était conduite par M. le docteur Sahn (les passagers étaient les camarades Gollowitsch et Soltys) ; je conduisais l'autre avec mes camarades Hoppe et Willenshofer. A Libourne (à quelques 30 kilomètres de Bordeaux), nous avons fait une longue halte car quelqu'un est allé à Bordeaux chercher de la nourriture et de l'essence. Le docteur Sahn avait déjà été réquisitionné en cours de route pour transporter des blessés vers Bordeaux. Les camarades Gollowitsch et Soltys avaient été placés à bord d'autres véhicules. A Libourne, subitement, M. le colonel Sternkopf (chef de l'état-major de liaison 730)⁵ a donné l'ordre de détruire tous les documents, fichiers et papiers importants. Vraisemblablement pour que ce matériel ne tombe pas entre des mains ennemis, il fallait tout détruire jusqu'au strict minimum d'affaires dont nous aurions besoin pour survivre. Et sûrement aussi parce que nous n'avions pas assez de véhicules et d'essence pour transporter ces affaires, alors que nous avions besoin de place pour la nourriture.

M. le docteur Sahn était occupé pendant ce temps-là avec le transport des blessés et nous rejoignit seulement à ce moment-là à Libourne. Il nous dit qu'il adresserait un rapport à Berlin à cause de l'ordre donné par le colonel Sternkopf.

A Libourne nos deux véhicules ont repris la route derrière le convoi en direction d'Angoulême - Poitiers. A peu près à 8 kilomètres

5 Le colonel Sternkopf, originaire d'Autriche, avait remplacé en avril 1944 le lieutenant-colonel Wienkoop à la tête de l'état-major de liaison 730 de Périgueux.

de Poitiers, nous avons reçu l'ordre de donner tous les véhicules (camions et voitures particulières) avec des chauffeurs aux troupes combattantes pour le transport des soldats. A cet endroit sont descendus nos camarades Hoppe, Gollowitsch, Soltys et Willenshofer et ils durent se répartir dans le reste du convoi de l'état-major de liaison pour continuer le voyage. M. le docteur Sahn et moi-même avons reçu l'ordre avec les autres véhicules d'aller dans une caserne à Poitiers où nous avons été nommés conducteurs d'une compagnie. A partir de ce moment nous n'avons plus eu de contact avec nos quatre camarades.

A notre arrivée à Poitiers, M. le docteur Sahn a été affecté à la 5e compagnie du 9e régiment des grenadiers réservistes, où il fut le conducteur d'un chef de compagnie M. Olt Zimmermann et moi, j'ai été enrôlé comme chauffeur dans la 7e compagnie. L'unité de base était le 205e bataillon de grenadiers de Butzbach.

Après cette répartition, on a continué par Châteauroux, Nevers, Beaune en direction de Besançon. Dans un petit village (j'ai oublié son nom), juste avant Besançon, nous avons installé notre cantonnement. C'est alors que tous les hommes de la 2e division durent aller à Besançon combattre l'ennemi qui menaçait de nous couper le passage. Vers midi, alors que les troupes étaient sur les hauteurs de Besançon, nous sommes repartis avec les véhicules car toutes les voies d'accès étaient balayées par le feu ennemi. M. le docteur Sahn est parti vers minuit avec le chef de la compagnie M. Olt Zimmermann à Besançon et depuis cet instant je n'ai plus eu de trace de lui.

Les chauffeurs de sa compagnie m'ont assuré qu'il était bien entré dans Besançon mais ils ne l'ont plus jamais revu. Malheureusement juste après, Besançon était pris par l'ennemi et sûrement M. le docteur Sahn a été fait prisonnier. J'ai toujours cru qu'il reviendrait, qu'il reprendrait contact avec nous, mais cette espérance doit être abandonnée.

Le reste des véhicules fut affecté dans une autre unité car il ne restait plus beaucoup de combattants. Tous réunis nous sommes partis par Vésoul dans la direction de Belfort. Juste avant Belfort, nous avons installé un nouveau cantonnement et là, comme il n'y avait plus aucun danger pour les civils (il restait des douaniers, des garde-champêtres, etc...), nous pouvions envisager le retour dans notre pays natal⁶.

Je suis arrivé chez moi après un voyage de cinq semaines.

Comme convenu, j'ai essayé de prendre contact avec mes camarades mais à mon grand regret j'ai appris de leur famille respective la triste nouvelle que jusqu'à maintenant aucun n'était revenu (y compris M. le docteur Sahn).

Nous, mes camarades de l'A.E.S.T. et moi, n'avons jamais eu d'ordre pour combattre au front.

6. Partis de Péniguel le 19 août 1944, les rescapés atteignirent Strasbourg le 2 septembre suivant.

J'espère qu'avec ce rapport je vous ai répondu avec honnêteté et conscience.

Si quelque chose n'est pas clair, je suis prêt à apporter les éclaircissements nécessaires.

(signé) Bauer »

La lecture de ce document appelle plusieurs remarques.

Les Allemands ont quitté Périgueux le 19 août 1944 alors que la situation des troupes d'occupation était déjà très difficile dans le Périgord (liaisons ferroviaires interrompues, lignes téléphoniques coupées et routes dangereuses du fait des « terroristes », nous dirons des résistants). Nous avions déjà une certaine idée de cette situation par les récits des combattants français ; il est bon que cela soit confirmé par une source allemande.

Le repli de la colonne allemande, dirigée par le colonel Sternkopf, chef de l'état-major de liaison 730 de Périgueux, s'apparente en fait à une véritable débâcle, Bauer étant d'ailleurs l'un des rares fugitifs à avoir pu regagner sans encombre son pays.

Tous les documents emportés de Périgueux par les Allemands ont été détruits à Libourne sur ordre de Sternkopf au grand dam du docteur Sahn (...et des historiens !). Comme on l'a vu, ce dernier était le délégué du parti nazi à Périgueux. D'où sa réaction lorsqu'il a eu connaissance des instructions de Sternkopf. Par contre, celui-ci fit preuve en la circonstance d'une passivité qui lui avait déjà été reprochée une quinzaine de jours plus tôt lors de la venue à Périgueux du général Hubert Arndt. Ce dernier lui avait amèrement reproché de ne pas avoir fait fusiller les prisonniers qui se trouvaient enfermés au 35^e d'artillerie. Hubert Arndt avait donné l'ordre d'instituer une cour martiale dans le département. Sternkopf ayant refusé, le lieutenant-colonel Von Renteln fut chargé de l'exécution de cette mission. C'est d'ailleurs à lui que Hubert Arndt délégua ses pouvoirs lorsqu'il quitta Périgueux le 12 août 1944¹.

On peut enfin regretter que l'inspecteur Armin Bauer ne fasse pas allusion aux combats qui ont retardé l'avance de la colonne allemande dans sa retraite vers Bordeaux, notamment à Saint-Astier et au Pizou, si ce n'est lorsqu'il parle des blessés transportés à Bordeaux. Il est vrai qu'il reconnaît qu'aucun des hommes du bureau de placement allemand de Périgueux n'avait eu « d'ordre pour combattre au front ». Est-ce une réponse aux reproches qui lui auraient été faits par les responsables militaires des troupes d'occupation dans leur lettre du 19 octobre 1944, ou le regret de n'avoir pas été convié à combattre l'ennemi au même titre que les militaires ? On ne peut répondre, mais il faut convenir que le but essentiel poursuivi par Armin Bauer pendant cinq semaines a été de regagner sain et sauf son pays natal.

G.P.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	40
Ex-libris et fers de relieurs périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet 2 vol.	120
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	30
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874- 1974). Album de 50 dessins inédit avec commentaires. Edition originale. 1.100 exemplaires numérotés	250
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	40
(avec réduction à partir de 10 fascicules)	
Ecrits sur l'histoire de Ribérac, Emile Dussolier, tome I	250
tome II	en cours
Sarlat et le Périgord méridional (réédition), Jean Maubourguet, tome I	270
tome II	190
Sarlat et le Périgord, Actes du congrès de la Féd. hist. du Sud-ouest, avril 1986	300
La mémoire du Périgord (index analytique du Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord) ..	épuisé

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant.**

SOMMAIRE DU SUPPLEMENT A LA 3^e LIVRAISON 1988

● <i>Quelques objets des grottes de Saint-Front de Domme (Dordogne)</i> (Brigitte et Gilles Delluc, André Morala et Hugues Plisson)	11
● <i>La couleur à Gabillou</i> (Jean Gaussen)	21
● <i>Quelques peintures peu connues de la salle des taureaux et du diverticule axial de la caverne de Lascaux</i> (Thierry Félix)	27
● <i>Une nouvelle sculpture dans la falaise de l'Abri Blanchard (Sergeac, Dordogne)</i> (Sophie Delluc et Thomas Rossey)	41
● <i>La collection céramique gallo-romaine de la S.H.A.P.</i> (Alain Lacaille)	51
● <i>L'inscription funéraire de Saint-Vincent-de-Cosse</i> (Louis Carves † et François Michel)	65
● <i>Fragment d'une croix massive trouvée à Montferand-du-Périgord (Dordogne)</i> (Paul Fitte et Michel Laubal)	69
● <i>Autour d'une représentation sigillographique du pont de Montignac au milieu du XIII^e siècle</i> (Bernard Fournioux)	73
● <i>Le pont du bourg rural de Saint-Germain-des-Prés dans la châtellenie d'Excideuil</i> (Bernard Fournioux)	79
● <i>L'habitat fossile d'un chevalier périgordin restitué par une vue figurative du XVIII^e siècle</i> (Bernard et Aude-Brunissende Fournioux)	83
● <i>Du Manoir aux îles d'Amérique ou l'aventure au XVII^e siècle d'une forge à canons et de son annexe de Saint-Laurent : Chignac en Périgord</i> (Jean Bouchereau)	91
● <i>Le suaire de Cadouin aux Archives municipales de Toulouse</i> (Dominique Audre-rie)	101
● <i>Les ruines du Vieux Breuil à Paussac</i> (Dominique Audre-rie)	105
● <i>Au sujet d'une aquarelle et d'un dessin de Gabriel Bouquier ou à la recherche du Périgord d'antan</i> (René Larivière)	109
● <i>Le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux (1548-1559)</i> (Robert Amiet)	121
● <i>Le dernier voyage de saint Bernard en Aquitaine</i> (Gilles Bounoure)	129
● <i>Les albigeois en Périgord selon Chevalier de Cablanc</i> (Jean-Pierre Bitard)	137
● <i>Un partage de succession en 1261 à Périgueux</i> (Arlette Higounet-Nadal)	143
● <i>Les croix de la Passion</i> (Robert Fayemendia)	151
● <i>Un « castelnaud » en Périgord Blanc : Liste du Moyen Age à nos jours</i> (Claude Lacombe)	163
● <i>Mgr Gabriel Du Mas, 60^e évêque de Périgueux de 1486 à 1500 et sa famille</i> (Michel Soubeyran)	175
● <i>Les actes du consistoire de l'église réformée de Mussidan de 1593 à 1599</i> (Jean Valette)	181
● <i>Quelques incidents au cours de cérémonies à Périgueux pendant la Révolution</i> (Michel Duverger)	193
● <i>Janvier-février 1790 : le carnaval de la liberté</i> (Guy Mandon)	197
● <i>Les origines sociales du conventionnel Allafort</i> (Pascale Marouseau)	201
● <i>Les chanceladals de Saint-Cyprien à l'épreuve de la Révolution</i> (Robert Bouet)	207
● <i>Dom Augustin d'Abzac de La Douze, premier abbé de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Dombes (Ain, France)</i> (Marcel Berthier)	221
● <i>Les aspects économiques de l'histoire du téléphone en Dordogne de 1897 à 1914</i> (Pierre Colombé)	231
● <i>Approche du renouvellement de la noblesse en Périgord (époque moderne)</i> (Gontran du Mas de Paysac)	237
● <i>Le faux enfant prodige de Trélassac</i> (Pierre Pommarède)	249
● <i>Querelles de clocher à Domme à la Belle Epoque</i> (Paulette Parat)	253
● <i>Le gymnase Secrestat à Périgueux</i> (Jeanine Rousset)	259
● <i>Le général de Gaulle et le Périgord</i> (Jacques Lagrange)	269
● <i>La retraite allemande (1944)</i> (Guy Penaud)	279

TIRAGES A PART

Les tirages à part des articles publiés dans le Bulletin sont exécutés aux frais des auteurs, qui devront en passer commande au moment de la remise de leur manuscrit. Tout tirage à part portera la mention : « Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord ». En outre, les auteurs s'engagent à déposer un exemplaire de chaque tirage à la Société pour la bibliothèque.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'imprimerie Offset Joucla.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX
Offset Joucla - Périgueux
Commission paritaire n° 63667